



UNHCR

L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés

APPEL GLOBAL

ACTUALISATION 2019



FINANCIER | OPÉRATIONNEL | STATISTIQUE

APPEL
GLOBAL
ACTUALISATION
2019

L'Actualisation de l'Appel global 2019 est destinée à informer les gouvernements, les donateurs du secteur privé, les partenaires et les autres lecteurs intéressés sur les priorités du HCR et les activités budgétisées en 2019 pour assurer la protection et améliorer la vie de dizaines de millions de personnes relevant de la compétence du HCR: réfugiés, déplacés internes, rapatriés, apatrides et autres personnes relevant de sa compétence. La publication souligne également les défis auxquels font face l'organisation et ses partenaires afin de répondre à une multiplicité de crises mettant en danger des vies et à des besoins humanitaires qui ne cessent d'augmenter.

APERÇU 2019



6

APERÇU 2019

- 4 Le HCR en 2019**
La mission du HCR, faits et chiffres clés
- 6 Avant-propos du Haut Commissaire**
- 14 Le mot de l'Envoyée Spéciale**
- 16 Renforcer la réponse collective**



L'importance du pacte mondial sur les réfugiés et des partenariats

RÉSUMÉS RÉGIONAUX



56

RÉSUMÉS RÉGIONAUX

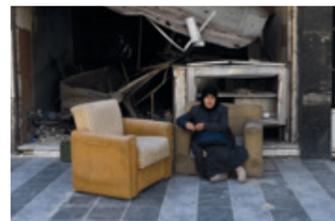
- 32 Priorités stratégiques globales**
Secteurs d'interventions prioritaires pour le HCR en 2018-2019
- 38 Besoins de financements du HCR en 2019**
- 54 Carte des populations relevant de la compétence du HCR - Janvier 2018**

CHAPITRES THÉMATIQUES



142

- 56 Afrique**
- 74 Amériques**
- 90 Asie et Pacifique**
- 104 Europe**
- 118 Moyen-Orient et Afrique du Nord**



- 134 Gestion et appui aux opérations**

CHAPITRES THÉMATIQUES

142 Sauvegarder les droits fondamentaux

144 Assurer l'accès à la protection (partenariats, droit d'asile, détermination du statut de réfugié, alternatives à la détention)

151 Répondre et faire face aux mouvements migratoires mixtes, la situation en Méditerranée

155 Apporter des réponses en matière de protection (comprendre les besoins des personnes relevant de la compétence du HCR, enregistrement et gestion de l'identité)

165 Prévenir et mettre fin à l'apatridie

169 S'engager dans les situations de déplacement interne



175 Répondre aux déplacements causés par les changements climatiques et les catastrophes

178 Apporter une aide vitale



180 Répondre aux situations d'urgence

188 Prévenir et répondre aux violences sexuelles et de genre

191 Répondre aux besoins essentiels des personnes relevant de la compétence du HCR (aides en espèces, abris et sites d'installation, santé publique, sécurité alimentaire et nutrition, et eau, assainissement et hygiène)

202 Assurer un avenir meilleur



205 Solutions globales (rapatriement volontaire, intégration locale et réintégration, réinstallation et voies complémentaires d'admission dans des pays tiers)

214 Accès à une éducation de qualité

219 Moyens de subsistance et inclusion économique

223 Trouver des alternatives aux camps

225 Accès à l'énergie et à la protection de l'environnement

ANNEXES

228 États membres du Comité exécutif du HCR et États parties aux Conventions sur les réfugiés et sur les apatrides

230 Acronymes

Le site internet **Global Focus** – <http://reporting.unhcr.org> – est la principale plateforme de communication de l'information sur les opérations mise à la disposition des donateurs. Le site offre des informations régulièrement actualisées sur les programmes, les opérations, les besoins financiers, les niveaux de financement et les dépenses du HCR. Il contient également un glossaire des termes techniques utilisés dans cette publication.



Pour en savoir plus
(en anglais)

LE HCR EN 2019 MISSION

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés est mandaté par les Nations Unies pour conduire et coordonner l'action internationale pour la protection des réfugiés à travers le monde et pour la recherche de solutions à leurs problèmes. A ce jour (novembre 2018), 148 États sont parties à la Convention de 1951 relative au statut de réfugiés et/ou à son Protocole de 1967.

La mission première du HCR est de chercher à garantir les droits et le bien-être des réfugiés. Dans la poursuite de cet objectif, l'organisation s'efforce de s'assurer que chacun puisse bénéficier du droit d'asile et trouver refuge en toute sécurité dans un autre État ainsi que retourner de plein gré dans son pays d'origine. En assistant les réfugiés à rentrer chez eux ou à s'installer de manière permanente dans un autre pays, le HCR recherche également des solutions durables à leurs situations.

Le Comité exécutif du Programme du HCR (qui compte 102 États membres en octobre 2018) et l'Assemblée générale des Nations Unies ont également autorisé l'intervention du HCR en faveur d'autres groupes.

Ces groupes incluent les anciens réfugiés de retour dans leur pays d'origine, les personnes déplacées internes, les apatrides ou les personnes dont la nationalité est controversée. A ce jour (novembre 2018), 91 États ont adhéré à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et 73 à la Convention de 1961 sur la réduction de l'apatridie.

L'organisation s'efforce de prévenir les situations de déplacements forcés en encourageant les États et les autres institutions à créer les conditions propices à la protection des droits de l'homme et au règlement pacifique des différends. Dans toutes ses activités, le HCR apporte une attention particulière aux besoins des enfants et cherche à promouvoir l'égalité des droits pour les femmes et les filles.

L'organisation mène son action en collaboration avec de nombreux partenaires, dont les gouvernements, les organisations régionales, internationales et non gouvernementales. Convaincu que les réfugiés et les autres personnes qui bénéficient des activités de l'organisation devraient être consultés pour les prises de décision qui affectent leurs vies, le HCR s'est engagé à mettre en œuvre le principe de participation dans ses actions.

PRÉSENCE DU HCR DANS LE MONDE (AU 30 SEPTEMBRE 2018)

LE HCR EST PRÉSENT DANS 137 PAYS ET 517 SITES

16 371

EMPLOYÉS DANS LE MONDE

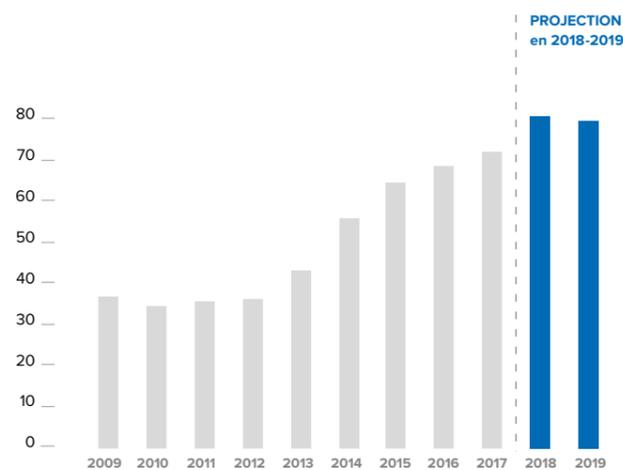
11 871

PERSONNELS DU HCR

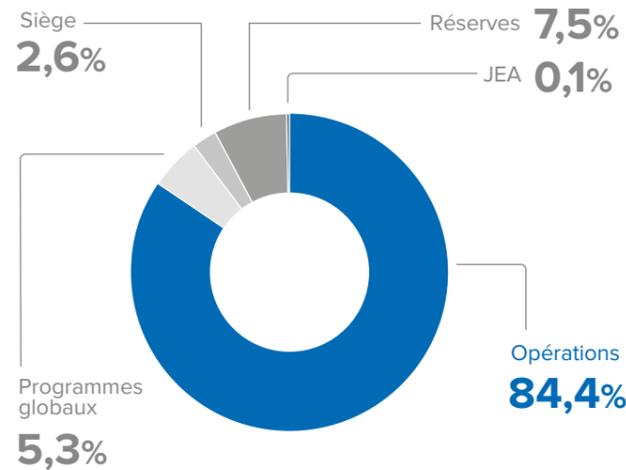
4 500

PERSONNELS AFFILIÉS*

71,4 millions de personnes relevant de la compétence du HCR



Un budget global de **8,591 milliards** de dollars



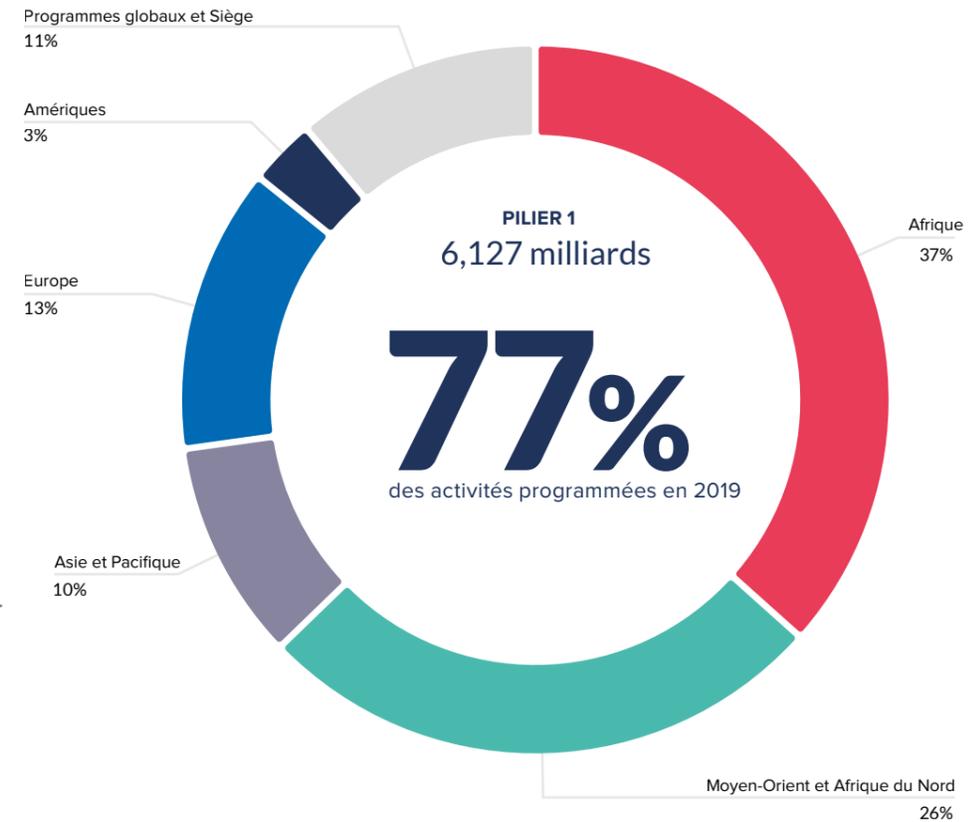
Chiffres clés

En 2019, les besoins du HCR pour couvrir les activités programmées* s'élèvent à 7,939 milliards de dollars. Le pourcentage alloué par pilier est présenté ci-dessous.

PIER 1 - PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS

Plus de la moitié des réfugiés sont originaires de cinq pays

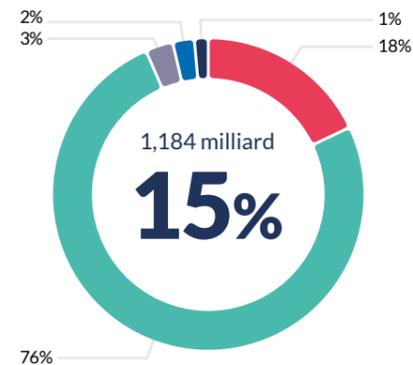
Pays	Nombre de personnes
République arabe syrienne	6,3 millions de personnes
Afghanistan	2,6 millions de personnes
Soudan du Sud	2,4 million de personnes
Myanmar	1,2 million de personnes
Somalie	986 400 personnes



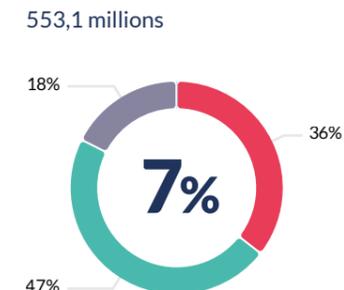
Principaux pays d'accueil des réfugiés

Pays	Nombre de réfugiés**
Turquie	3,5 millions
Pakistan	1,4 million
Ouganda	1,4 million
Liban	998 900
République islamique d'Iran	979 400
Allemagne	970 400
Bangladesh	932 200
Soudan	906 600

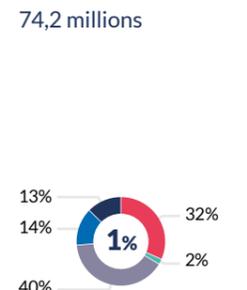
PIER 4 - PROJETS POUR LES DÉPLACÉS INTERNES



PIER 3 - PROJETS DE RÉINTÉGRATION



PIER 2 - PROGRAMME POUR LES APATRIDES



* Les activités programmées comprennent les activités des opérations et du siège ainsi que les programmes globaux. Sont exclus les réserves et le programme des Jeunes Experts Associés (JEA).

** Au début de l'année 2018.

* Le personnel affilié inclut des VNU, prestataires et consultants recrutés par UNOPS ou directement déployés, détachés, ou stagiaires.

La nécessité d'une vision commune

Des enfants déplacés se réchauffent les mains au-dessus de vieux cartons qui brûlent devant leur maison, un ancien immeuble à usage commercial qui accueille aujourd'hui de nombreuses familles déplacées à Sana'a (Yémen).

À l'heure où nous faisons le point et où nous nous apprêtons à entamer l'année 2019, l'ampleur et la complexité de la tâche du HCR continuent de croître — une conséquence directe et très visible des fractures qui divisent les sociétés et des difficultés à rétablir et à faire régner durablement la paix dans le monde. La nécessité d'une vision commune pour faire face aux flux de réfugiés et à la dynamique qui les provoque, et pour s'attaquer aux causes complexes de l'apatridie et de l'exclusion, n'a jamais été aussi pressante.

Au cours de cette décennie, le nombre des personnes relevant de la compétence du HCR n'a cessé d'augmenter alors que les perspectives de solutions étaient sombres, et que cela devrait continuer ainsi. Pour les réfugiés comme pour les déplacés internes, les possibilités d'un retour digne et sûr n'ont pas progressé au même rythme que les nouveaux déplacements. Tous les continents ont été touchés par ce phénomène, qui a une dimension véritablement mondiale — même si ses effets sont en très grande partie



Le chef du HCR visite des projets pour les réfugiés à Tenosique, près de la frontière guatémaltèque au Mexique.

concentrés dans les régions en développement. Les solutions politiques aux conflits sont restées hors d'atteinte.

Les conséquences des flux massifs de réfugiés sur les États voisins des pays en crise ont été brutales et profondes. Les communautés des régions frontalières reculées et les zones urbaines où les réfugiés cherchent une protection, ont eu des difficultés à absorber l'impact des nouvelles arrivées — sur leurs services, leurs infrastructures, sur le marché du travail et sur l'environnement. Pourtant, dans l'ensemble, les frontières sont restées ouvertes aux personnes qui fuyaient la guerre et les persécutions, et les pays d'accueil, anciens ou nouveaux, ont fait preuve d'une générosité remarquable.

Il est devenu plus difficile et plus compliqué de faire face aux flux de populations, car les déplacements dus aux conflits et à la violence se conjuguent à d'autres facteurs, comme les changements climatiques, la pauvreté et la montée des inégalités. L'absence de filières d'immigration régulière et de voies d'accès aux solutions pour les réfugiés oblige les personnes à entreprendre de périlleux voyages, où elles deviennent la proie de réseaux criminels et ne peuvent plus être protégées par la loi.

La réaction de certains pays, situés à plus grande distance des zones de conflit, a été profondément regrettable. Le droit d'asile — l'un des gestes de solidarité les plus anciens et les plus universels de l'histoire de l'humanité — a été remis en cause, et

le discours politique se fait de plus en plus impitoyable. Les personnes qui fuient la brutalité et la guerre sont refoulées aux frontières, emprisonnées pour une durée indéterminée et abandonnées en mer, où elles sont promises à une mort certaine. Alors qu'elles méritent la compassion et ont droit à la protection, ces personnes sont présentées comme une menace, stigmatisées comme « illégales », privées de leur dignité, et leurs besoins en matière de sécurité et de moyens d'existence sont ignorés. Face à ces évolutions inquiétantes, nous ne pouvons nous empêcher d'envisager l'avenir avec appréhension.

Cependant, et maintenant peut-être plus que jamais, le mandat et la contribution du HCR sont d'une importance primordiale et vitale. La nécessité d'une entité humanitaire, apolitique, qui puisse aider les États à trouver des solutions concrètes, réalistes, aux problèmes complexes de protection d'aujourd'hui et à même de mobiliser les énergies pour rechercher des solutions durables, n'a jamais été aussi grande, et des perspectives encourageantes en ce sens apparaissent.

Le point de ralliement des partisans du multilatéralisme et de la solidarité

Pourtant, envers et contre tout, le pacte mondial est devenu le point de ralliement des partisans du multilatéralisme et de la solidarité, exprimant un équilibre réaliste entre les aspirations des pays d'accueil, des donateurs et des autres parties prenantes. Il est fermement ancré dans les normes de protection existantes mais il présente de nouvelles approches, de nouveaux dispositifs et de nouvelles ressources, qui donnent déjà forme à une réponse plus prévisible, plus efficace et plus durable qui sera encore renforcée quand la mise en œuvre du pacte commencera en 2019. Le pacte est le moyen de mettre la politique de côté et de converger autour d'un modèle pratique et réalisable.

Si l'on observe toutes les régions où le HCR travaille, un rapide tour d'horizon d'une partie seulement des crises de déplacement complexes qui persisteront en 2019, montre pourquoi la nouvelle approche, qui engage un éventail d'acteurs beaucoup plus large que par le passé et qui met résolument l'accent sur l'inclusion, l'autonomie et la recherche des solutions, est nécessaire.

En Asie et dans le Pacifique, la situation des Rohingyas apatrides réfugiés au Bangladesh est à cet égard un exemple important. Les efforts déployés sur place pour faire face à la crise initiale en 2017 ont été soutenus par une réponse humanitaire de grande envergure, qui a également dû parer aux risques terribles que faisait peser la mousson. En ce qui concerne l'année 2019, des investissements dans les dispositifs de moyen terme sont nécessaires pour renforcer les opportunités économiques, les infrastructures locales et les services essentiels pour les réfugiés et les communautés d'accueil au Bangladesh. L'engagement précoce de la Banque mondiale et de la Banque asiatique de développement est encourageant.

Un effort de solidarité internationale est nécessaire pour le peuple du Rakhine, de part et d'autre de la frontière, comprenant l'aide bilatérale et multilatérale au développement et appuyant les solutions inclusives et durables. En effet, les solutions à cette crise se trouvent au Myanmar : le Gouvernement de ce pays doit prendre des mesures résolues pour s'attaquer aux causes profondes du déplacement des Rohingyas — la discrimination tenace, la privation arbitraire de nationalité et l'absence de développement — et permettre ainsi aux réfugiés de commencer à envisager un avenir sûr, digne et viable à leur retour. Avec le PNUD, le HCR est disposé à apporter son aide, dans le cadre du mémorandum d'accord tripartite conclu avec le Gouvernement.

Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, la crise syrienne entre dans une nouvelle phase durant laquelle une approche apolitique et centrée sur la protection sera indispensable, car la perspective d'un retour des réfugiés se dessine. La question clé sera de savoir si les conditions de sécurité sur le terrain évoluent suffisamment pour permettre des retours volontaires, sûrs, dignes et durables. Nous continuerons de travailler aux côtés d'autres acteurs en Syrie pour aider à créer les conditions favorables à l'exercice du droit au retour. Il faut pour cela garantir un climat de sûreté et de sécurité, ainsi que l'accès à des documents d'état civil, les moyens de régler les problèmes portant sur les terres et le droit de propriété, des amnisties conformes au droit international et pour certains, la possibilité de résoudre les questions de nationalité. L'accès sans entrave des organisations humanitaires sera essentiel pour rétablir la confiance.

Le renforcement de l'aide et de la solidarité à l'égard des pays de la région qui accueillent encore 5,6 millions de réfugiés sera primordial, non seulement pour soutenir leur générosité mais aussi pour éviter des retours prématurés, causés par l'appauvrissement et le désespoir. Le modèle de renforcement de la résilience élaboré dans la situation syrienne et qui est maintenant au cœur du Cadre d'action global pour les réfugiés (CRRF) reste un instrument crucial, car il aide les personnes à conserver et à acquérir les qualifications et les capacités qui leur permettront par la suite d'obtenir des solutions.

De l'Afrique à l'Europe, les problèmes de protection complexes posés par les flux mixtes qui traversent la Libye, puis la Méditerranée, continueront de nous mettre au défi de trouver des solutions ingénieuses pour sauver les vies des milliers de réfugiés et de migrants qui continuent d'emprunter ces itinéraires périlleux. La volonté de réduire les arrivées en Europe s'est traduite par une augmentation du nombre de personnes

ramenées sur les côtes libyennes, où elles sont exposées à l'exploitation et à la détention dans des conditions épouvantables. L'organisation travaille avec le Gouvernement pour trouver des alternatives à la détention et pour mettre en sécurité les réfugiés et les demandeurs d'asile les plus vulnérables, bien qu'elle mène ses activités dans des conditions précaires et souvent dangereuses. Cette opération complète l'opération d'aide au rapatriement volontaire des migrants, conduite par l'OIM.

Mais dans ce cas aussi, il faut accélérer et élargir les solutions : davantage d'options d'évacuation ; des réinstallations plus nombreuses et plus rapides à partir de la Libye et des centres d'évacuation ; des investissements réels et ciblés dans les pays d'asile et de transit ; et des efforts sérieux et substantiels pour s'attaquer aux causes profondes de ces mouvements. Il importe de rétablir l'accès à l'asile en Europe et de relancer l'intégralité des opérations de sauvetage, qui doivent reposer sur un ensemble prévisible de mécanismes de débarquement. De tels mécanismes éviteront ainsi de faire peser de manière disproportionnée la charge de l'accueil sur un petit nombre de pays, ce qui entraîne inévitablement des réactions controversées et politisées.

Aux Amériques, la crise de déplacement en cours exigera un engagement soutenu de notre part en 2019. La coopération régionale, fondée sur l'application du CRRF dans le cadre de mouvements causés par la pauvreté, l'exploitation et la violence des gangs, s'avère maintenant déterminante pour faire face à l'exode massif en provenance de la République bolivarienne du Venezuela, qui produit des flux de population dans toute la région. Les pays touchés méritent d'être salués pour avoir laissé leurs frontières ouvertes et assuré l'accès à l'asile ou à d'autres modalités de séjour préservant la protection. Avec l'OIM, nous continuerons à

renforcer notre plateforme régionale de coordination interorganisations ; dans le même temps, notre Représentant spécial conjoint continuera de travailler avec les Gouvernements pour forger des alliances régionales et encourager l'appui.

Les dernières années ont été marquées par une absence presque totale de solutions politiques aux conflits ; pourtant, alors que l'année 2018 touche à sa fin, il y a quelques raisons d'être optimistes. Au Soudan du Sud, la revitalisation du processus de paix et les mesures prises en faveur de la réconciliation politique sont prometteuses et pourraient ouvrir la voie à des solutions pour des millions de réfugiés et de déplacés internes. Le dialogue engagé entre les représentants des réfugiés sud-soudanais et les signataires de l'accord de paix doit se poursuivre. Dans la Corne de l'Afrique, le dialogue entre l'Érythrée et l'Éthiopie pourrait permettre de faire progresser les solutions aux problèmes de déplacement dans la région.

Un éventail complet de réponses

Selon toute probabilité, il sera impossible de rétablir la paix dans la plupart des situations de déplacement dans lesquelles le HCR travaille, y compris dans les situations de déplacement prolongé comme celles des Afghans et des Somaliens. Cependant, même ces situations ne sont pas statiques, et il y a dans le CRRF des volets importants, orientés sur la recherche d'une vaste gamme de solutions et sur le renforcement de la résilience pour y parvenir. L'application du CRRF, dans 15 pays et dans deux contextes régionaux, porte ses fruits et façonnera de plus en plus les réponses pour tous les types d'opérations. Un certain nombre d'États ont pris des décisions humaines et parfois courageuses, concernant la révision de leurs lois et politiques, le renforcement des droits des réfugiés et l'élargissement de l'accès aux programmes nationaux, au marché du travail et aux systèmes de protection sociale.

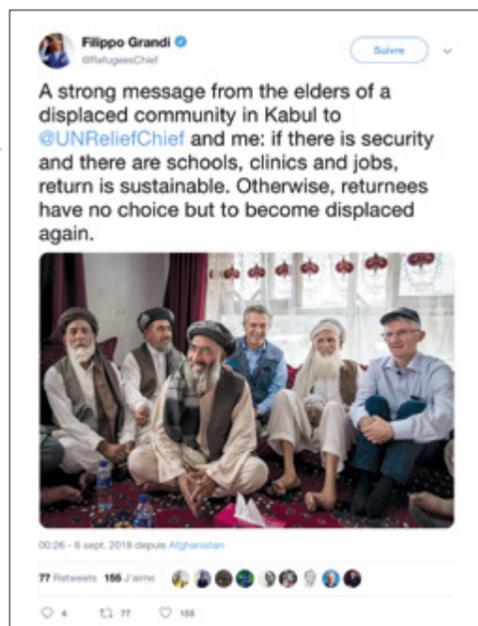
Dans une série de pays, des réseaux plus larges de parties prenantes sont en train d'inclure les réfugiés et les communautés d'accueil dans leurs propres activités et dans leur programmation. Le leadership et l'expertise de la Banque mondiale ont été déterminants, suscitant une transformation radicale dans le mode d'engagement des organismes de développement. Le sous-guichet IDA 18 pour les réfugiés et le mécanisme mondial de financement concessionnel de la Banque, ainsi que les investissements en cours ou prévus d'organismes bilatéraux de développement et d'institutions financières régionales et internationales, ont d'ores et déjà mobilisé quelque 6,5 milliards de dollars de fonds de développement.

Il faudra du temps pour que les effets de ces mesures se fassent pleinement sentir mais certains changements sont déjà visibles et des millions de réfugiés et de membres des communautés d'accueil devraient en bénéficier. Le secteur privé, y compris le secteur des services financiers, joue également un rôle de premier plan, aux côtés de groupes confessionnels, d'organisations sportives et de municipalités.

Les progrès dans l'application du CRRF devraient également générer des perspectives d'amélioration de la protection des déplacés internes et des solutions à leur situation, en permettant au HCR de tirer parti des synergies qui existent entre ces deux domaines d'action, conformément à nos Orientations stratégiques pour la période 2017-2021. Actuellement, le HCR dirige, seul ou conjointement, 24 des 26 groupes sectoriels chargés de la protection sur le terrain, en s'efforçant de faire de la protection un objectif primordial des opérations humanitaires dans les crises de grande ampleur, notamment en Iraq, en République démocratique du Congo et au Yémen. Nous travaillons avec l'OCHA et nos partenaires du Comité permanent interorganisations pour élaborer des approches plus cohérentes,

orientées sur les solutions. À l'issue d'une évaluation opérationnelle, nous travaillons actuellement sur les politiques, la préparation et l'engagement rapide, la gestion des données ainsi que sur l'adaptabilité et la spécialisation de notre personnel.

« Un message fort des anciens d'une communauté de déplacés à Kaboul au chef de l'assistance des Nations unies et à moi : si il y a de la sécurité, des écoles, des cliniques et des emplois, alors le retour peut être durable. Sinon, les rapatriés n'ont d'autre choix que d'être déplacés à nouveau ».



La réinstallation doit elle aussi être rétablie et renforcée en tant qu'outil de la recherche de solutions et instrument du partage international des responsabilités. Le nombre de réfugiés réinstallés a diminué de 54% entre 2016 et 2017 : seules 75 200 personnes, soit 0,4% de la population réfugiée dans le monde, ont été réinstallées. En 2018, alors qu'1,2 million de personnes ont besoin d'être réinstallées, le nombre de demandes soumises par le HCR devrait une fois encore être à peine supérieur à 75 000. En 2019, il sera indispensable d'accroître considérablement le nombre de places et d'élargir l'éventail des partenaires, en profitant de cette occasion pour faire de la réinstallation un véritable instrument global.

Des progrès ont été accomplis dans la réduction du nombre d'apatrides, via l'acquisition ou la confirmation de la

nationalité, ainsi que dans l'amélioration des données sur l'apatridie. Depuis le lancement de la campagne décennale visant à éliminer l'apatridie d'ici 2024, le nombre de pays ayant adhéré à la Convention sur la réduction des cas d'apatridie a été plus élevé qu'au cours des quatre décennies qui ont suivi l'adoption de la Convention en 1961. En 2019, nous arriverons à mi-parcours de la campagne *#IBelong* et nous organiserons à cette occasion un événement de haut niveau pour souligner les réalisations et encourager d'autres progrès.

J'espère également que les anniversaires qui auront lieu en 2019 — ceux de la Convention de l'OUA sur les réfugiés et de la Convention de Kampala sur les déplacés internes — permettront de galvaniser les efforts de recherche de solutions en Afrique.

Repositionner le HCR pour accroître son impact

Comme je l'ai indiqué précédemment, le rôle du HCR et sa contribution potentielle, n'ont peut-être jamais été aussi importants. Cependant, l'évolution de l'environnement exige de l'organisation qu'elle s'adapte aux nouvelles difficultés et aux nouvelles opportunités, notamment à celles que présente le pacte mondial sur les réfugiés.

En 2017, nous avons lancé une série de réformes internes visant à repositionner l'organisation en conséquence, et celles-ci se poursuivront tout au long de l'année 2019. La première phase de notre processus de réforme, destinée à réaligner les fonctions du Siège pour mieux appuyer le terrain, a déjà bien progressé. Nous avons créé une Division de la résilience et des solutions, reconfiguré nos fonctions de partenariat et de communication, et nous sommes en train de transformer nos capacités en matière de ressources humaines. Dans le cadre d'une nouvelle phase, décisive, nous avons lancé un processus de

régionalisation et nous nous orienterons vers un modèle décentralisé au cours de l'année 2019. L'objectif est de mettre en place des bureaux de pays solides, dotés de responsabilités renforcées, afin de rapprocher le pouvoir décisionnel des lieux d'exécution des activités. Les bureaux régionaux seront situés dans leurs régions respectives et les processus clés réalignés et simplifiés.

Ce travail s'inscrit dans les réformes plus larges entreprises par les Nations Unies dans les domaines du développement, de la paix et de la sécurité ; il cadre également avec les engagements fermes que nous avons souscrits dans le cadre du Grand compromis. Depuis 2016, nous avons distribué des allocations en espèces à hauteur d'1,4 milliard de dollars, aidant 8 millions de personnes dans 100 pays et témoignant de notre volonté d'honorer notre engagement relatif à l'augmentation des aides en espèces.

Le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial et moi-même coprésidons le Groupe des innovations institutionnelles ; ensemble, nous nous efforcerons de transformer les activités opérationnelles et les fonctions administratives des Nations Unies pour générer des gains d'efficacité et recentrer les ressources sur notre mission principale.

Le renforcement de l'intégrité de nos opérations restera également au cœur de nos préoccupations. Le HCR est un organisme fondé sur des valeurs, mais qui travaille dans des environnements instables et dangereux, où les risques de fraude, de corruption, d'exploitation et d'abus sont parfois élevés. Il faut s'attaquer de manière énergique et transparente à de tels manquements et aux autres formes d'inconduite. En 2018, nous avons lancé une initiative qui intègre temporairement des compétences supplémentaires de gestion des risques dans certaines opérations et nous continuerons à la déployer en 2019.

Nous poursuivrons également notre lutte contre l'exploitation et les violences sexuelles, ainsi que contre le harcèlement sexuel, en nous efforçant d'ancrer certaines valeurs, comme la tolérance, le respect, la diversité et l'égalité des genres dans notre culture institutionnelle et nos attitudes personnelles, et de susciter des changements dans les rapports de force au sein de l'organisation.

Je suis extrêmement reconnaissant aux donateurs de la confiance qu'ils continuent d'accorder au HCR. Les fonds disponibles en 2018 devraient selon les estimations atteindre 4,5 milliards de dollars. Cependant, l'écart entre les besoins et les ressources disponibles continue de se creuser et atteindra 45% cette année. Les grandes crises en cours en Afrique, notamment au Burundi, en République démocratique du Congo, en Somalie et au Soudan du Sud, sont particulièrement touchées par le sous-financement.

En ce qui concerne 2019 et les années à venir, le pacte mondial donne d'importantes raisons d'être optimistes — c'est le premier instrument mondial de cette nature depuis plus d'un demi-siècle et un instrument pratique, concret dans lequel les responsabilités sont partagées au moyen de mécanismes prévisibles et de contributions tangibles. Ensemble, nous devons faire de son application une priorité absolue, en plaçant le sort des réfugiés, des déplacés internes et des apatrides hors de la sphère politique et en ramenant l'attention sur ce qui importe — la dignité, les droits et l'humanité commune.

Il nous appartient à tous de veiller à ce que le pacte fonctionne, de faire de la promesse qu'il contient une réalité. Avec votre soutien, le HCR est prêt à remplir son rôle.

L'Envoyée spéciale

Angelina Jolie continuera de représenter le HCR et le Haut Commissaire en qualité d'Envoyée spéciale. Elle s'engagera dans un plaidoyer au plus haut niveau, contribuant ainsi au processus crucial de recherche de solutions pour les personnes qui ont dû fuir leur foyer. Elle apportera également son appui au HCR en cette importante année de mise en œuvre du pacte mondial sur les réfugiés, comme elle l'a fait lors d'une mission officielle au Pérou, entreprise en octobre 2018, en vue de soutenir les efforts déployés par le HCR, ses partenaires, les États membres et les communautés d'accueil pour répondre à la situation vénézuélienne.

Pendant cette visite au Pérou, menée au nom du Haut Commissaire, l'Envoyée spéciale a rencontré le Président péruvien et des représentants du Gouvernement pour débattre de la réponse humanitaire du pays face à l'afflux incessant de Vénézuéliens. Elle s'est aussi entretenue avec des Vénézuéliens, qui ont évoqué les épreuves qu'ils avaient endurées. Les propos de l'Envoyée spéciale témoignent de la crise humanitaire en cours, dans ce qui constitue l'un des plus grands mouvements de population de l'histoire récente de la région.

« J'ai été profondément touchée par la dignité et la force des réfugiés vénézuéliens que j'ai rencontrés à l'occasion de cette visite, et par la chaleur et la générosité du peuple péruvien. »

Angelina Jolie a parlé à de nombreux réfugiés, qui ont décrit la situation dans leur pays comme désespérée. « Aucun des Vénézuéliens que j'ai rencontrés ne demande la charité. Ils veulent la possibilité de s'aider eux-mêmes. Le message que je n'ai cessé d'entendre était : "Nous ne voulions pas partir, nous avons été obligés de le faire". »

Lors de sa mission sur le terrain, l'Envoyée du Haut Commissaire s'est rendue au poste-frontière binational de Tumbes et dans un centre d'hébergement de la capitale, Lima, observant l'aide généreuse apportée par le Pérou aux réfugiés et aux migrants vénézuéliens et notant qu'elle s'inscrit dans un effort plus large, qui vise à apporter une solution régionale à la crise et à ses effets.

« Au moment où les principes fondamentaux sont remis en question, il est plus important que jamais que nous disposions des systèmes et des ressources nécessaires pour identifier les personnes qui présentent des demandes d'asile et de statut de réfugié authentiques et pour nous assurer qu'elles reçoivent l'aide dont elles ont besoin », a déclaré l'Envoyée spéciale. « Il est crucial de renforcer l'état de droit, le respect des droits de l'homme, la protection internationale et les régimes d'asile. »



Angelina Jolie rencontre des réfugiés et des migrants vénézuéliens à Lima (Pérou).

© HCR/Santiago Escobar-Jaramillo

« Par-dessus tout, où que nous vivions, il faut que nos gouvernements agissent davantage pour s'attaquer aux conflits et à l'insécurité qui provoquent ces exodes de réfugiés, afin que les gens puissent retourner dans leur pays. Comme j'ai pu m'en rendre compte, la grande majorité des réfugiés veulent précisément cela : rentrer chez eux. »

— Angelina Jolie, Envoyée spéciale du HCR

Durant ses 17 années de collaboration avec l'organisation, l'Envoyée spéciale a vu augmenter régulièrement le nombre de réfugiés et de déplacés internes chassés par les guerres et les persécutions, de rapatriés s'efforçant de renouer les fils de leur vie et d'apatrides privés de droits; ce nombre est passé de 35,8 millions en 2012 à 71,4 millions en 2107. Angelina Jolie a représenté le

HCR en tant qu'Ambassadrice de bonne volonté de 2001 à 2012. Au cours de cette période, elle a travaillé sans relâche, menant plus de 60 missions sur le terrain et devenant une porte-parole influente sur la question des réfugiés et des déplacements de population. Aujourd'hui, son plaidoyer en faveur et au nom du HCR et des personnes auxquelles il vient en aide, est plus nécessaire que jamais.

Renforcer la réponse collective

Des agricultrices, réfugiées et membres de la communauté d'accueil, se saluent sur un site d'irrigation. A Melkadida, en Ethiopie, les réfugiés et les communautés d'accueil se partagent des terres pour faire pousser des récoltes.

Le pacte mondial sur les réfugiés vise à renforcer la réponse internationale aux mouvements massifs de réfugiés et aux situations de réfugiés prolongées. Il repose sur le principe que la protection des personnes déplacées de force et le soutien aux pays d'accueil constituent des responsabilités internationales partagées qui doivent être assumées de façon plus équitable et prévisible. Le respect du partage des responsabilités, en particulier avec les pays qui accueillent la plus grande part des réfugiés depuis très longtemps, est

une lacune dans le régime de protection internationale des réfugiés que le pacte mondial cherche à combler. Ses principaux objectifs sont notamment les suivants :

- Soulager la pression qui pèse sur les pays d'accueil.
- Renforcer l'autonomisation des réfugiés.
- Élargir l'accès à des solutions dans des pays tiers.
- Créer des conditions dans les pays d'origine qui soient favorables au retour dans la sécurité et la dignité.

CONCRÉTISER LE PACTE MONDIAL EN 2019

Le pacte mondial sur les réfugiés énonce les éléments constitutifs d'une réponse globale au déplacement de réfugiés, ainsi qu'un programme d'action pour concrétiser cette réponse de manière plus systématique et durable. Il contient une série d'éléments directement liés aux activités quotidiennes du HCR, comme la réponse aux besoins spécifiques, la préparation et la planification des opérations en cas d'urgence, l'éducation et les moyens de subsistance. Il implique une grande diversité de parties prenantes, notamment des autorités nationales et locales, des organisations internationales et régionales, des partenaires du secteur du développement, de la société civile, du secteur privé, des instituts universitaires, ainsi que des réfugiés et des communautés d'accueil. Il envisage l'implication de ces parties prenantes par divers moyens permettant de faciliter un partage des responsabilités plus équitable et prévisible.

En premier lieu, comme énoncé dans la Déclaration de New York, le Cadre d'action global pour les réfugiés (CRRF) constitue un cadre visant à inclure davantage les réfugiés dans la vie économique et sociale de leurs sociétés d'accueil par le renforcement des infrastructures nationales et locales pour qu'elles soient en mesure de répondre aux besoins des réfugiés comme à ceux des communautés d'accueil. Cela implique la mise en place de dispositifs nationaux de planification et de mise en œuvre, dirigés par les gouvernements et élaborés avec le soutien de partenaires. Le HCR soutient les gouvernements dans l'élaboration d'un plan global.

En second lieu, un Forum mondial pour les réfugiés, organisé par le HCR, se tiendra tous les quatre ans au niveau ministériel à partir de 2019. Ce Forum sera l'occasion pour les États et les partenaires de prendre des engagements pour soutenir

le pacte mondial, de présenter des bonnes pratiques et de faire le point sur les progrès accomplis. Leurs engagements pourront prendre la forme d'une assistance financière, matérielle et technique; de modifications des politiques, des lois et des pratiques nationales; ou de la mise en place ou du développement de programmes de solutions dans des pays tiers. Ils s'articuleront autour des objectifs et domaines clés ayant besoin de soutien, tels que présentés dans le pacte mondial.

En troisième lieu, des plateformes réunissant des groupes d'États seront consacrées à la mobilisation de soutiens pour le pays d'accueil et à la recherche de solutions pour des situations spécifiques de réfugiés. Les plateformes encourageront les engagements politiques, faciliteront les soutiens et impliqueront les acteurs du secteur du développement dès le début du processus.

Dans le cadre du pacte mondial, plusieurs initiatives clés, dirigées ou facilitées par le HCR, sont envisagées. Un groupe de soutien aux capacités en matière d'asile sera créé pour aider les gouvernements qui font face à des arrivées à grande échelle. Une stratégie triennale en matière de réinstallation est prévue pour élargir la base des acteurs de la réinstallation et augmenter les opportunités pour les réfugiés d'accéder à des solutions dans des pays tiers. Un réseau universitaire mondial sera créé pour contribuer à l'élaboration de politiques fondées sur des données réelles et à l'évaluation des programmes soutenant les objectifs du pacte mondial. Le HCR coordonnera aussi une initiative technique visant à mesurer l'impact lié à l'accueil, à la protection et à l'assistance des réfugiés, en vue de promouvoir une plus grande coopération internationale. Le HCR coordonnera également le processus visant à élaborer des indicateurs pour évaluer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du pacte mondial.

Dans l'ensemble de ces domaines, et conformément aux responsabilités du HCR liées à son mandat et au processus de réforme de l'organisation, le HCR jouera un rôle de soutien et de catalyseur. En s'appuyant sur les projets et les stratégies qui existent à l'échelle nationale et régionale, le HCR soutiendra le leadership national et fera appel à d'autres acteurs pour contribuer à la réponse grâce aux divers mécanismes de partage des responsabilités exposés dans le pacte mondial. Cela contribuera à renforcer les capacités des communautés

d'accueil de surmonter les chocs résultant des conflits voisins et/ou des arrivées importantes de réfugiés, et à promouvoir les droits des réfugiés. Le HCR apportera son expertise en matière de protection internationale, de réponse d'urgence et d'assistance ainsi que sa compréhension des questions auxquelles font face les réfugiés et les autres personnes relevant de sa compétence – comme les rapatriés, les déplacés internes et les apatrides. Il mettra aussi à disposition les nombreuses données dont il dispose concernant les situations de réfugiés.

Succès remportés à ce jour

De nombreuses bonnes pratiques émergent des réponses globales, 15 pays ayant désormais déployé le CRRF. Des accords régionaux en Afrique de l'Est et en Amérique latine renforcent l'accès des réfugiés aux systèmes éducatifs nationaux. En Afrique de l'Est, l'application régionale du CRRF pour la situation en Somalie a conduit les gouvernements de la région à s'engager à améliorer la situation sécuritaire en Somalie et à renforcer les capacités des autorités nationales. En Amérique du Nord et en Amérique centrale, l'application régionale du CRRF s'attaque aux causes profondes et renforce les systèmes nationaux de protection, tandis que les pays voisins confrontés à des problèmes similaires collaborent pour protéger les réfugiés et trouver des solutions pour eux.

À l'échelle nationale, plus de douze pays allant de l'Amérique latine à l'Afrique et à l'Asie du Sud-Ouest ont commencé à appliquer le CRRF, en adoptant une approche globale des questions de réfugiés sous le leadership du gouvernement. Le HCR observe un vaste ensemble de modifications législatives, politiques, opérationnelles et en matière de planification dans de nombreux pays d'accueil. Un nombre croissant de pays participent à des programmes de réinstallation, 35 pays proposant actuellement cette solution durable. Les programmes de parrainage privés et communautaires se multiplient, renforçant les opportunités pour les réfugiés de s'installer dans des pays tiers et contribuant à créer un environnement plus accueillant pour les réfugiés.

Pour plus d'informations, consultez en ligne le portail mondial du CRRF:



(en anglais)

La somme des riches expériences acquises jusqu'à présent dans l'application des réponses globales a aidé à façonner les priorités du HCR sur la manière de progresser en 2019 dans la mise en œuvre du pacte mondial. À l'échelle nationale et régionale, le HCR continuera de soutenir les pays qui ont commencé à mettre en pratique le CRRF et saisira les opportunités de développer et de renforcer l'application de réponses globales dans d'autres pays et régions.

Le HCR continuera également de plaider pour un engagement plus fort des acteurs du secteur du développement dans le soutien aux réfugiés et aux communautés d'accueil. Ces acteurs et d'autres partenaires commencent déjà à réfléchir et à planifier, dès le début d'une urgence, le type de soutien au développement susceptible d'être déployé au bénéfice des réfugiés et de leurs communautés d'accueil à plus long terme. Cela pourrait notamment prendre la forme d'une aide financière, de données ou d'un renforcement des capacités et d'autres formes de soutien. Un soutien supplémentaire au système éducatif national, par exemple, permettrait aux enfants réfugiés d'apprendre aux côtés des enfants locaux, et le renforcement des infrastructures locales de santé aiderait à faire face à l'accroissement de la population.

Le HCR continuera d'œuvrer pour approfondir ses partenariats et élargir l'éventail des parties prenantes et des

formes innovantes de soutien aux situations de réfugiés, notamment en mobilisant le secteur privé et les investissements dans les zones d'accueil de réfugiés pour permettre une meilleure inclusion sociale et économique et renforcer la résilience des réfugiés en même temps que celle des communautés d'accueil.

Pour jouer ce rôle de catalyseur, le HCR doit devenir plus innovant. Des changements internes sont déjà en cours avec la création de la Division chargée de la résilience et des solutions visant à renforcer les activités du HCR dans des domaines clés, ainsi qu'avec la restructuration du Service chargé des partenariats et de la coordination. La révision du système de gestion axé sur les résultats et les projets de régionalisation vont également mieux préparer le HCR à ce rôle.

Ce rôle de catalyseur s'inscrit dans divers modèles de coordination et d'engagement mis au point par le HCR et ses partenaires au cours des dernières années afin de répondre aux différentes situations de déplacement forcé, pour notamment satisfaire les besoins des réfugiés et des communautés d'accueil, ainsi que pour répondre aux urgences de réfugiés et de déplacés internes ou aux flux mixtes de réfugiés et de migrants. Le HCR s'appuiera sur ces expériences pour contribuer aux réponses globales envisagées dans le pacte mondial.

Le pacte et toutes les personnes relevant de la compétence du HCR

Le pacte mondial sur les réfugiés concerne spécifiquement les réfugiés, c'est-à-dire les personnes qui ne peuvent pas rentrer dans leur pays d'origine à cause des conflits ou de persécutions. Le pacte reconnaît toutefois que les mouvements de population ne sont pas toujours homogènes et peuvent inclure différents groupes. Certaines situations peuvent, par exemple, impliquer des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays ou d'autres catégories de déplacés comme ceux qui sont affectés par des catastrophes naturelles ou la dégradation de l'environnement, ou les personnes apatrides ou devenues apatrides du fait de leur déplacement. Dans d'autres contextes, la situation peut impliquer des réfugiés et d'autres personnes qui se déplacent avec eux.

Le pacte soutient les gouvernements qui recherchent une aide de la part de la communauté internationale pour faire face à ces situations complexes dans un cadre basé sur le partage des responsabilités. Dans la mesure où il travaille au-delà des frontières auprès des réfugiés ainsi qu'à l'intérieur des pays auprès des déplacés internes, le HCR a une perspective et une connaissance unique de la situation des communautés affectées. Sa présence sur le terrain lui permet d'être directement impliqué auprès des populations déplacées de force et des communautés affectées, et de faire valoir leurs opinions et leurs perspectives dans les processus nationaux à plus long terme, comme ceux de la consolidation de la paix et du développement.

Les réponses à ces situations pourraient être conçues ou s'inspirer de l'architecture de l'assistance ou des partenariats opérationnels tels que présentés dans le pacte, ou de certaines des mesures énoncées pour répondre aux situations de déplacement. Bien entendu, les questions qui affectent les déplacés internes demeurent également parmi les priorités de la communauté internationale, et il existe des opportunités de rappeler leurs besoins comme par exemple la déclaration de l'Union africaine qui a annoncé que 2019 serait l'année des réfugiés, des rapatriés et des déplacés internes, et marquerait les anniversaires de l'adoption de la Convention de l'OUA et de la Convention de Kampala.

Le pacte mondial reconnaît également un lien de causalité entre l'apatridie et le déplacement forcé, dans la mesure où l'apatridie peut être une cause à l'origine du déplacement forcé tout comme le déplacement forcé peut, à son tour, conduire à l'apatridie. La Déclaration de New York et le CRRF soulignent la nécessité de s'attaquer aux causes profondes des mouvements de réfugiés (qui peuvent inclure l'apatridie), afin de créer des conditions dans le pays d'origine favorables à un retour sûr, digne et durable. Il peut s'agir notamment des efforts menés pour remédier à l'absence de nationalité, pour la reconnaissance de la personnalité juridique, et pour assurer l'enregistrement immédiat de la naissance de tous les enfants réfugiés (ce qui répond aussi à un risque spécifique d'apatridie).

Le pacte mondial est souple et pragmatique dans son application, et il doit être adapté au contexte de chaque situation. Les réponses globales ont certaines caractéristiques qui les rendent tout à fait adaptées à une action en matière d'apatridie, à savoir un leadership national et une approche fondée sur l'engagement de l'ensemble de la société. Le fait d'inclure l'apatridie dans les réponses globales présente l'avantage que le plaidoyer et les partenariats renforcés pour ces réponses peuvent créer une dynamique supplémentaire pour agir en matière d'apatridie, notamment pour trouver des ressources et d'autres soutiens. Le premier Forum mondial sur les réfugiés fin 2019, ainsi que l'événement de haut niveau sur l'apatridie prévu pour octobre 2019 pour marquer l'étape à mi-parcours de la Campagne *#IBelong* visant à mettre fin à l'apatridie, constitueront des opportunités importantes pour que les États manifestent leur engagement de mettre fin à l'apatridie.

PARTENARIATS CLÉS

Le pacte mondial repose sur l'idée fondamentale que les réfugiés devraient vivre comme des membres d'une communauté d'accueil pendant le temps passé en exil plutôt que de rester marginalisés comme des habitants d'un camp. Pour faire de cette vision une réalité, leurs hôtes ont besoin de soutien. Les systèmes et les services, comme la santé, l'éducation, la sécurité, devraient être renforcés pour les réfugiés et leurs communautés d'accueil. Les réfugiés ont besoin d'avoir accès au marché du travail pour pouvoir subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs communautés, contribuer aux communautés qui les accueillent et renforcer leurs compétences, toutes choses essentielles pour parvenir à des solutions durables.

Le HCR ne peut pas, à lui seul, concrétiser cette vision. Comme le soulignent l'avant-propos du Haut Commissaire et tous les chapitres de cet Appel global, les partenariats sont essentiels. Le HCR a toujours collaboré avec une grande diversité de partenaires. Les événements commémoratifs que l'Union africaine (UA) organisera en 2019 pour célébrer les contributions du continent africain à la promotion des instruments des droits de l'homme, illustrent bien cette dimension, en particulier la commémoration de la Convention de l'Organisation de l'unité africaine de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique et la Convention de l'Union africaine de 2009 pour la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique.

Dans le cadre du pacte mondial et du processus plus large de changement au sein de l'organisation, le HCR approfondit ses partenariats et élargit son réseau de partenaires. Cela se produit dans les Amériques avec des partenariats relativement nouveaux avec l'Organisation des États américains et le

Système d'intégration centraméricain pour l'élaboration et la mise en œuvre du MIRPS, la version régionale du CRRF. La collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) s'intensifie également, avec des détachements de personnel et le lancement de la première étude jamais réalisée sur le financement lié aux réfugiés en septembre 2018. Des partenariats se développent avec d'importants acteurs bilatéraux du secteur du développement, dont le gouvernement du Japon via l'Agence de coopération internationale japonaise, la Commission européenne, des partenaires allemands du développement, et le Département du développement international du Royaume-Uni.

La Déclaration de New York et le pacte mondial sur les réfugiés font partie intégrante d'une tendance des initiatives mondiales récentes vers une coopération internationale renforcée – le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Sommet humanitaire mondial de 2016, le Grand Compromis, et les résolutions jumelles sur la Paix durable. Ces initiatives sont complémentaires et visent à renforcer les efforts de la communauté internationale en faveur de la paix, de la sécurité et de la promotion des droits de l'homme. Elles créent de nombreuses opportunités pour 2019 et au-delà. Fort des engagements souscrits dans ces processus et résolutions, le HCR continuera de renforcer et d'élargir ses partenariats en 2019.

Dans ce contexte dynamique, le HCR restera un participant actif des forums interorganisations comme le Conseil des chefs de secrétariat et le Comité permanent interorganisations pour poursuivre les réflexions politiques et stratégiques sur des questions fondamentales. Compte tenu de la complexité des environnements opérationnels et politiques, la question

clé est de concevoir des résultats collectifs grâce à des approches fondées sur l'engagement de l'ensemble de la société qui transcendent les divers secteurs et cadres d'intervention traditionnels. Les résultats collectifs peuvent mettre à profit les atouts et les mandats des différents acteurs pour transcender les cloisonnements qui existent de longue date. Par conséquent, il est essentiel de définir de nouvelles façons de travailler, en particulier concernant la coopération entre les secteurs humanitaire et du développement. Cela est fondamental pour le processus de réforme du système plus large des Nations Unies, et notamment du système des Nations Unies en charge du développement.

Comme l'illustre son rôle de co-président, avec le PAM, du Groupe chargé des résultats stratégiques, du commerce et de l'innovation au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement (appelé aujourd'hui UNSDG en anglais), le HCR est un fervent défenseur du processus actuel de réforme du système plus large des Nations Unies. Le HCR compte sur un système redynamisé de Coordonnateurs résidents pour soutenir ses efforts visant à assumer les responsabilités liées à son mandat et pour contribuer à la réalisation d'interventions à plus long terme orientées vers des solutions. Au sein des groupes sectoriels, le HCR renforce également son engagement visant à répondre aux situations de déplacement interne par le biais de ses responsabilités de responsable de groupe sectoriel et de son engagement dans les plans de réponse humanitaire (voir le chapitre *Sauvegarder les droits fondamentaux*).

C'est également dans cet esprit que le HCR continuera de développer ses outils de coordination et de mobilisation des ressources. Lorsque nécessaire, ils s'aligneront sur des interventions et des processus pluriannuels pour les réponses globales comme le prévoit le pacte mondial.

En 2019, pour un total cumulé de 8,932 milliards de dollars de besoins financiers, le HCR coordonnera six plans régionaux. Deux d'entre eux (le 3RP et le RRP pour le Nigeria) sont codirigés avec le PNUD, et un troisième (le Plan de réponse régional pour les réfugiés et les migrants Vénézuéliens) avec l'OIM. Le partenariat avec l'OIM sera prioritaire car les deux organisations cherchent à s'appuyer sur des mécanismes de réponse plus prévisibles dans les situations de mouvements migratoires mixtes qui impliquent des réfugiés et des migrants.

Les partenariats avec des agences clés des Nations Unies, comme l'UNICEF et le PAM, seront également maintenus et approfondis (voir les chapitres thématiques pour plus de détails sur certains de ces partenariats). Les planifications et programmations communes avec l'OIT et le Fonds d'équipement des Nations Unies (UNCDF) continuent de se développer (voir le chapitre *Assurer un avenir meilleur*). Concernant le PNUD, sur la base des conclusions d'un examen commun de la coopération PNUD-HCR, les deux organisations ont élaboré un plan d'action commun pour renforcer leur collaboration à l'échelle mondiale et nationale afin d'aider les pays d'accueil à répondre aux situations de réfugiés et à mettre en place un soutien et des solutions à plus long terme pour les réfugiés. Cette collaboration concerne notamment l'engagement envers les SDG (ODD), l'état de droit, la mobilisation de ressources communes, la gouvernance et des réponses globales.

Fruit de la collaboration interorganisations pilotée par le HCR, l'UNICEF et le PAM, le portail des partenaires des Nations Unies simplifie et harmonise les processus de travail au sein des Nations Unies pour nouer des partenariats avec les organisations de la société civile.



Pour en savoir plus
(en anglais)

Relations avec les ONG

Les partenariats avec certaines ONG internationales et nationales font partie des partenariats les plus anciens et les plus stratégiques du HCR. Ces partenariats ont de multiples facettes, comme le soutien aux opérations sur le terrain, la collaboration technique, l'élaboration de politiques et le plaidoyer.

Ces partenariats se réalisent essentiellement dans les opérations avec des ONG nationales et internationales qui mettent en œuvre des activités essentielles pour les personnes relevant de la compétence du HCR. En 2018, le HCR collabore avec près d'un millier d'ONG différentes auxquelles il avait – début novembre 2018 – accordé quelque 550 millions de dollars de financements. Les partenaires opérationnels (ceux qui n'opèrent pas directement avec des financements du HCR) apportent également une contribution précieuse à la protection des personnes relevant de la compétence du HCR sur le terrain.

Leurs connaissances, en tant qu'intervenants de première ligne et de participants à un ensemble de forums politiques mondiaux, régionaux et nationaux, sont indispensables. Les consultations annuelles avec les ONG témoignent de cette importance et elles demeurent une tribune mondiale unique permettant au HCR de discuter de questions opérationnelles et politiques avec ses partenaires non gouvernementaux. Les consultations avec les ONG continuent d'évoluer vers une conférence de plus en plus participative et orientée vers des résultats, mobilisant et ralliant le soutien de la société civile pour les opérations du HCR dans le monde entier. Ces prochaines années, le HCR organisera également des consultations régionales avec les ONG pour répondre aux situations toujours plus complexes de déplacement forcé, en lien avec la régionalisation des opérations du HCR.

Parallèlement aux consultations annuelles, le HCR organise des consultations bilatérales avec les principales ONG pour se mettre d'accord sur des domaines de coopération essentiels à travers la préparation et la signature de Protocoles d'accord. Avec le Conseil international des agences bénévoles (ICVA), des ateliers se poursuivront dans certaines opérations pays pour encourager le dialogue avec les ONG. Cela contribuera à une collaboration plus étroite entre tous les partenaires, y compris avec les réfugiés eux-mêmes, les communautés d'accueil, les gouvernements locaux, les organisations confessionnelles et le secteur privé.

« Nous devons garder à l'esprit qu'il s'agit d'êtres humains, de réfugiés qui rêvent d'une vie meilleure pour eux et pour leur famille, et de communautés d'accueil, dont la plupart vivent dans des pays à revenu faible ou intermédiaire qui aspirent eux-mêmes à la croissance et à la prospérité ».

— Jim Yong Kim, Président de la Banque mondiale

Partenariats avec les organisations multilatérales de développement

Pour remplir l'objectif du HCR de mobiliser un soutien plus important et à long terme en faveur des pays d'accueil des réfugiés, il est crucial de nouer des partenariats de coopération avec des organisations multilatérales de développement. L'approche du Groupe de la Banque mondiale en matière de protection des réfugiés, considérée comme un défi à la fois humanitaire et de développement, a permis par exemple d'établir un nouveau dialogue politique avec les pays d'accueil, d'améliorer les analyses relatives à la pauvreté des réfugiés et des communautés locales et de mobiliser d'importants financements pour des investissements.

Le fait de combiner le mandat de la Banque mondiale en faveur de la croissance économique et la réduction de la pauvreté avec les responsabilités du HCR qui visent à assurer une protection et à rechercher des solutions pour les réfugiés, les déplacés internes et les apatrides, a créé de nouvelles approches et des ressources pour remédier aux conséquences socio-économiques des déplacements forcés pour certaines des populations les

plus pauvres et les plus marginalisées au monde (voir *Assurer un avenir meilleur*).

Les projets d'infrastructure qui nécessitent un capital important dans des secteurs comme le transport, l'énergie, les communications et le financement du développement ont un effet de transformation pour les économies et les communautés locales. Ces investissements ouvrent des possibilités de coopération en matière d'investissement public-privé qui peuvent aider à mobiliser des financements supplémentaires et encourager le développement des entreprises locales nécessaire pour l'emploi et la création d'emplois. Ces interventions à plus long terme complètent les efforts des organisations humanitaires et contribuent à l'un des objectifs clés du pacte mondial, celui de soulager la pression qui pèse sur les pays d'accueil.

En plus de sa collaboration avec le HCR visant à traduire la coopération entre l'aide humanitaire et le développement en programmes, le Groupe de la Banque mondiale a aussi mobilisé l'engagement d'autres banques multilatérales de développement. Le Mécanisme mondial de financement concessionnel (GCFF) pour

les pays à revenu intermédiaire a levé 500 millions de dollars de subventions des donateurs, permettant la mobilisation de 2,5 milliards de dollars pour des prêts à taux réduit. La Banque européenne d'investissement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et la Banque islamique de développement bénéficient des financements du projet GCFF, ce qui leur permet de renforcer leur engagement dans les situations de réfugiés. Jusqu'à présent, l'accent a été mis sur la Jordanie et le Liban, mais le GCFF pourrait être étendu à d'autres pays d'accueil de réfugiés à revenu intermédiaire dans le futur si leurs gouvernements demandaient un tel soutien.

Fort du succès du GCFF, en avril 2018 la Banque mondiale a officiellement mis en place la plateforme de coordination des

banques multilatérales de développement pour répondre aux déplacements forcés et aux migrations. Cela a renforcé les possibilités de financements pour faire face aux situations de réfugiés et de déplacement forcé à plus long terme. La Banque africaine de développement et la Banque asiatique de développement se sont déjà impliquées dans des opérations (Cameroun et Bangladesh) et la Banque interaméricaine de développement a manifesté un grand intérêt pour mobiliser des financements afin de faire face à la situation vénézuélienne.

Jusqu'à présent, le Comité directeur de la Banque mondiale a accepté d'allouer un financement en faveur de neuf pays dans le cadre de l'enveloppe de l'IDA18 consacrée aux réfugiés et aux communautés d'accueil, et six pays supplémentaires devraient faire l'objet d'une approbation d'ici la fin de 2018.



Les nouvelles aides en faveur des réfugiés profitent aussi aux pays d'accueil

La Banque mondiale a renforcé son engagement dans la réponse aux mouvements de réfugiés. Grâce aux financements disponibles dans le cadre des instruments de prêts de l'Association internationale de développement (IDA), la Banque mondiale a alloué 2 milliards de dollars de subventions et de prêts à des conditions favorables à des pays à faible revenu et à des communautés locales qui accueillent un nombre important de réfugiés.

Lire la suite >



Des réfugiés rohingyas en classe aux côtés d'élèves bangladais au lycée de Kutapalong, près de Cox's Bazar au Bangladesh, le 28 juin 2018. L'établissement compte 1250 élèves de 11 à 17 ans dont 70 sont des réfugiés rohingyas.

© HCR/Adam Dahm

Données

Pour gérer plus efficacement les dimensions sociales et économiques des situations de réfugiés, la Déclaration de New York a reconnu la nécessité d'élaborer des approches humanitaires et de développement complémentaires. S'appuyer sur des données solides est crucial pour le succès de ces actions. À l'échelle mondiale, les données servent de base à l'agenda international et aux débats politiques, influençant à la fois les perceptions sociales et l'ordre de priorités des interventions dans les pays. À l'échelle nationale, les données sont indispensables pour l'élaboration des politiques et des programmes. Elles permettent d'utiliser efficacement les ressources limitées en ciblant leur usage de façon optimale.

Au cours des dernières années, le HCR a augmenté l'ampleur et l'étendue de ses initiatives communes avec le Groupe de la Banque mondiale en matière de données et d'analyse, en tirant profit des expériences et des connaissances issues de leur coopération antérieure concernant une série d'études analytiques dans la Corne de l'Afrique, au Moyen-Orient et dans le bassin du Lac Tchad. D'autres actions de collaboration sont en cours. Le Centre commun de données sur les déplacements forcés, fruit de la collaboration entre le HCR et le Groupe de la Banque mondiale, sera opérationnel début 2019. Son objectif principal est d'améliorer les capacités des parties prenantes de partager des données socio-économiques au niveau des ménages afin de prendre des décisions rapides et basées sur des faits, susceptibles d'améliorer la vie des personnes affectées.

Secteur privé

Le pacte mondial sur les réfugiés crée une opportunité unique et un environnement favorable pour que le secteur privé joue un rôle de plus en plus important pour soutenir les réfugiés et les communautés d'accueil dans le cadre d'une approche « fondée sur l'engagement de l'ensemble de la société ». Le HCR intensifiera ses efforts pour explorer des partenariats avec le secteur privé, axés sur l'impact escompté. En 2019, le HCR coopérera étroitement avec le secteur privé à l'échelle locale, régionale et internationale pour mettre à profit sa présence sur le terrain afin de :

- Démontrer les avantages du soutien des réfugiés et des communautés d'accueil pour les entreprises.
- Faire correspondre les services, les compétences et les connaissances du secteur privé avec les besoins globaux des réfugiés et des communautés d'accueil.
- Promouvoir les mesures politiques et les mécanismes qui encourageraient

davantage les investissements, notamment par le biais de dispositifs de réduction des risques.

- Promouvoir la création d'emplois et faciliter l'inclusion économique.
- Comblent l'écart entre les secteurs humanitaires et du développement de façon à encourager un plus grand investissement sur les réfugiés et les communautés d'accueil afin de faire des économies de coûts à plus long terme.

Dans la mesure du possible, des partenariats plus globaux, durables et à plus long terme avec des organisations multinationales du secteur privé seront recherchés afin de répondre aux besoins de base des réfugiés, tout en facilitant leur accès à des financements, des moyens de subsistance, des emplois et d'autres services. Le Forum mondial pour les réfugiés sera une opportunité de montrer les progrès réalisés par le secteur privé dans la mise en œuvre du pacte mondial.

Pour jouer un rôle plus important de catalyseur, en particulier en vue d'impliquer un réseau élargi de parties prenantes, le HCR est en train de réformer son système de programmation. L'organisation s'est institutionnellement engagée à élaborer des perspectives pluriannuelles et de partenariats multiples intégrées dans ses processus de planification et de budgétisation. Cette approche lui donne la flexibilité et l'espace pour aligner ses plans avec ceux des acteurs du développement et de la consolidation de la paix et pour centrer son action sur l'inclusion des personnes relevant de sa compétence dans les services nationaux, les systèmes et la société civile.

STRATÉGIES PLURIANNUELLES ET DE PARTENARIATS MULTIPLES

L'évolution vers des stratégies pluriannuelles et de partenariats multiples (MYMP) permet aux opérations d'identifier des objectifs à plus long terme qui créent des liens importants avec la planification nationale et le travail des acteurs humanitaires, du secteur du développement et de la consolidation de la paix afin de faciliter des changements en profondeur à plus long terme. Les stratégies MYMP définissent le rôle du HCR et sa contribution spécifique à la planification nationale pour les réfugiés, les déplacés internes et les apatrides, tout en veillant au respect des principes de protection. Il y a actuellement 22 opérations du HCR qui ont adopté des stratégies MYMP qui coïncident étroitement aux pays qui appliquent le CRRF et/ou qui bénéficient de la programmation de l'enveloppe consacrée aux réfugiés de l'IDA18.

Les stratégies MYMP sont un outil permettant aux opérations du HCR sur le terrain d'accélérer l'application des réponses globales. Figurant parmi les opérations pilotes en 2015, le HCR Costa Rica a révisé sa stratégie MYMP de protection et de solutions en 2017, pour la mettre en phase avec son engagement dans le « Cadre global régional de protection et de solutions » (MIRPS selon l'acronyme espagnol). Le MIRPS est une initiative pionnière dans

l'application du pacte mondial sur les réfugiés, avec des engagements régionaux et nationaux pour renforcer l'accueil, l'admission et la réponse aux besoins immédiats, soutenir les communautés d'accueil et élargir les solutions dans le cadre d'une approche inclusive basée sur le partage des responsabilités. Le volet national du MIRPS pour le Costa Rica est connu sous le nom de « Cadre global national de réponse et d'assistance pour les réfugiés » (MINARE en espagnol). La « théorie du changement » de la stratégie MYMP montre de quelle manière le HCR va catalyser et contribuer à des changements positifs à plus long terme identifiés dans le MINARE.

Comme l'illustre le graphique ci-contre, le HCR Costa Rica a élaboré une stratégie MYMP qui identifie les transformations à mener pour traduire les engagements régionaux et nationaux en changements concrets pour les réfugiés et les communautés d'accueil, en tirant parti du rôle du HCR (actions du HCR) et de ses atouts qui contribuent (actions) aux résultats attendus, en coopération avec un large réseau de parties prenantes (résultats attendus). Cette « théorie du changement » guide le processus de planification de l'opération.

Des financements suffisants, prévisibles et pluriannuels sont essentiels pour mettre en œuvre progressivement les changements à plus long terme que les opérations ont identifiés dans le cadre de leurs stratégies. À ce jour, aucune des 22 opérations disposant de stratégies MYMP bénéficient

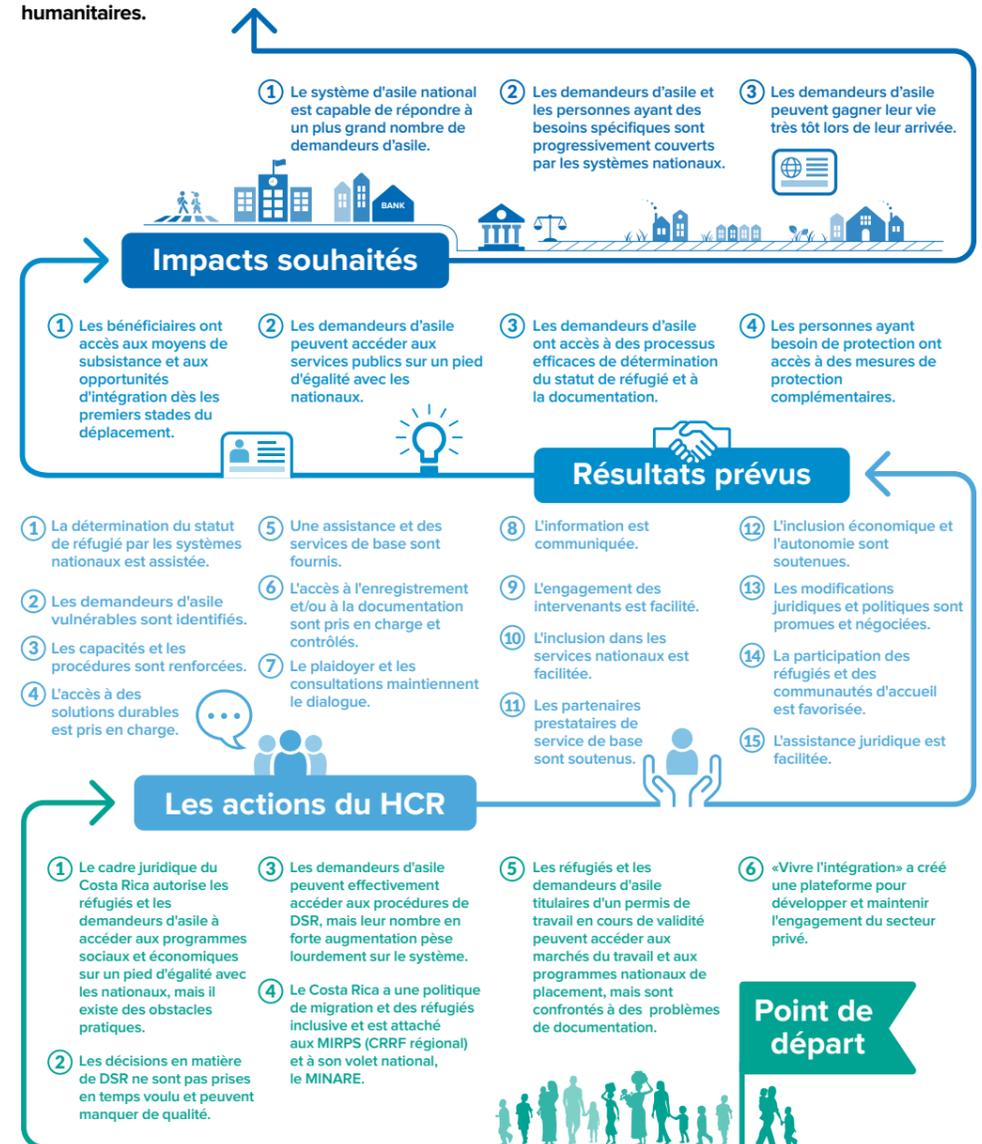
de financements suffisants pour les mettre pleinement en œuvre et ainsi démontrer leur valeur, et elles sont confrontées à des choix difficiles pour trouver un équilibre entre les perspectives d'autonomisation plus forte, d'inclusion et de solutions et les

priorités immédiates et vitales. Le chapitre relatif aux besoins de financements du HCR pour 2019 analyse en détail la quantité et la qualité des financements dont le HCR aurait besoin, en mettant l'accent sur ces opérations importantes.

La planification de la contribution du HCR à des réponses globales : les stratégies pluriannuelles et de partenariats multiples

Sous la direction du gouvernement du Costa Rica, les structures nationales, comprenant les autorités locales, la société civile et le secteur privé, sont renforcées pour faire face à l'augmentation considérable du nombre de demandeurs d'asile au Costa Rica, ainsi qu'à celles cherchant une protection temporaire à des fins humanitaires.

 **Costa Rica**
(2018 - 2020)



Pour renforcer les stratégies MYMP, le HCR a développé l'initiative Solutions Capital.



Pour en savoir plus (en anglais)



La parole aux réfugiés. Un investissement novateur transforme des vies en Éthiopie

« Avant la construction du canal, il n'y avait que de la brousse ici... Nous sommes tous frères et nous travaillons tous ensemble », déclare Ibrahim Abdi Farah, président du programme d'irrigation de la communauté d'accueil au camp de réfugiés de Kobe.

Grâce à un partenariat pionnier avec la Fondation IKEA, une zone désertique a été transformée en terrains agricoles pour les réfugiés et la population locale, dans la région reculée de Somali, en Éthiopie. Le système de canaux qui apporte une eau précieuse aux agriculteurs dans cette communauté isolée de l'est de l'Éthiopie a permis à une zone désertique de voir pousser des plantes et à une communauté de prospérer.

« Cette ferme m'a donné la liberté. Avant, ma vie dépendait de la vente de légumes pour couvrir les besoins de mes enfants et compléter l'aide que nous recevions. Maintenant, grâce à cette ferme, je peux acheter tout ce dont j'ai besoin », explique Dahaba Hassan Ibrahim, une réfugiée somalienne.



Mohamud Artii, un agriculteur éthiopien de 35 ans, récolte des oignons près du camp de Melkadida qui abrite plus de 30 000 réfugiés somaliens, où il partage sa terre avec des agriculteurs de la communauté réfugiée.



Voir la vidéo >



Campagnes, ambassadeurs de bonne volonté et sympathisants du HCR

La campagne du HCR *#Aveclesréfugiés* a renforcé la prise de conscience mondiale de la nécessité de promouvoir la tolérance et le respect envers les réfugiés et elle reste une plateforme importante pour le plaidoyer et les activités de sensibilisation du HCR en 2019. Elle réunit des initiatives extraordinaires menées dans le monde entier par des particuliers, des organisations de la société civile et le secteur privé qui ont joué un rôle décisif et visible en donnant de l'espoir et de l'aide à des réfugiés et à des demandeurs d'asile. La Coalition *#Aveclesréfugiés* comprend aujourd'hui 450 membres, un groupe d'organisations dont les membres sont des dirigeants, des innovateurs et des influenceurs, issus des universités, du secteur privé et du secteur humanitaire, engagés pour soutenir les réfugiés et donner la parole aux familles forcées de fuir.

En outre, les Ambassadeurs de bonne volonté et les célébrités sympathisantes poursuivront leur soutien à la campagne *#Aveclesréfugiés*. Ce sont des témoins puissants, capables d'amplifier la voix des réfugiés, de partager les histoires des personnes déracinées, de mobiliser l'engagement, de témoigner du travail réalisé par le HCR et ses partenaires, de soutenir des collectes de fonds et d'entretenir les relations avec les donateurs. Certains Ambassadeurs de bonne volonté — Alek Wek, Emi Mahmoud, Ger Duany et Khaled Hosseini — sont eux-mêmes d'anciens réfugiés, et leur plaidoyer est d'autant plus riche et authentique qu'il se base sur leur expérience personnelle.

En 2019, la campagne *#Aveclesréfugiés* continuera de mobiliser la solidarité du grand public en mettant en lumière les expressions de solidarité qui se transforment en actions pour promouvoir l'inclusion des réfugiés dans différents contextes.

CONCLUSION

Début 2018, le nombre de personnes relevant de la compétence du HCR dans le monde atteignait un record de 71,4 millions. D'ici la fin de 2018, ce chiffre pourrait atteindre 79,8 millions selon les estimations. De nouveaux conflits apparaissent, tandis que d'autres continuent de faire rage. Les solutions politiques sont limitées. Les programmes humanitaires pour les réfugiés, perpétuellement sous-financés, sont confrontés à des pressions croissantes

dans un contexte où les besoins sont sans précédent. La nécessité du changement est désormais très largement reconnue au niveau mondial, et nous avons devant nous des perspectives prometteuses de faire avancer les choses. L'année à venir offre l'opportunité de tracer une nouvelle voie à suivre, plus durable, pour les réfugiés et les communautés d'accueil, ainsi que pour toutes les personnes relevant de la compétence du HCR.

« On peut facilement tourner le dos au nombre considérable – un concept abstrait – de personnes dans le besoin, aux 'autres'. Mais lorsqu'on se retrouve face à face avec un être humain, qu'on le regarde droit dans les yeux, qu'on écoute son histoire, qu'on ressent l'humanité commune qui nous lie, alors il est beaucoup plus difficile de ne rien faire. Une fois qu'on a été témoin, on ne peut plus se détourner ».

— Cate Blanchett, Ambassadrice de bonne volonté du HCR

PRIORITÉS STRATÉGIQUES GLOBALES 2018-2019

Les priorités stratégiques globales (PSG) traduisent la volonté du HCR d'améliorer la protection, d'offrir une assistance et de rechercher des solutions pour les réfugiés et les autres personnes relevant de sa compétence dans des domaines d'intervention critiques.

Constituant un ensemble commun de priorités clés et un guide de planification pour les opérations du HCR dans le monde, les PSG aident également les équipes de terrain à mettre en œuvre les stratégies globales et les plans au niveau des pays, en collaboration avec les partenaires et en soutien aux gouvernements nationaux. Les PSG comprennent également une série de priorités d'appui et de gestion, qui orientent le travail de supervision, de gestion des risques, d'élaboration des politiques et de soutien opérationnel accompli au Siège et dans les bureaux régionaux pour le terrain.

PLANIFICATION ET SUIVI

Le HCR formule ses plans sur la base de stratégies pluriannuelles de protection et de recherche de solutions. Les opérations du HCR entreprennent des exercices de planification participative, qui prévoient notamment la réalisation d'une évaluation conjointe des besoins avec des organisations partenaires et des intervenants clés, dont les gouvernements, les donateurs et les personnes relevant de la compétence du HCR. Les résultats de ces évaluations guident les réponses opérationnelles. De plus, la planification permet d'assurer, dans l'ensemble des opérations, une approche harmonisée et cohérente, conforme aux priorités mondiales et régionales et aux stratégies correspondantes.

En cette deuxième année de l'exercice 2018-2019, l'ensemble des PSG opérationnelles reste identique, ce qui assure la continuité et la cohérence du suivi et des rapports. De manière plus importante encore, cet ensemble de PSG reflète pleinement les cinq principales Orientations stratégiques du HCR pour la période 2017-2021: assurer la protection, répondre aux situations d'urgence, promouvoir l'inclusion,

responsabiliser les personnes prises en charge et élargir le champ des solutions possibles. Le HCR a décidé de ne pas réviser les indicateurs et de ne pas en choisir de nouveaux, car le système de gestion axée sur les résultats et le cadre d'indicateurs sont en cours de révision. Cette révision facilitera l'élaboration de la future approche d'évaluation, de planification, d'exécution et de compte rendu concernant les PSG.

De manière essentielle, les PSG reflètent également les priorités mondiales de l'Agenda 2030 pour le développement durable et ses objectifs (les SDG). Dans le cadre de la protection et des solutions, les PSG du HCR couvrent un grand nombre de domaines ciblés par les objectifs de développement durable, comme la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation, l'égalité des genres, l'eau et l'assainissement, les moyens de subsistance, la paix et la justice. L'implication actuelle dans les questions liées à l'Agenda 2030 et les SDG, et les efforts visant à honorer l'engagement qui a été pris de ne laisser personne de côté, permettront de renforcer la protection des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence du HCR, ainsi que les solutions à leur situation. L'adoption des SDG, l'élaboration du Cadre d'action global pour les réfugiés et l'intégration d'une approche pluriannuelle dans la gestion des opérations sont quelques-unes des évolutions nouvelles qui influencent la manière dont le HCR opère à travers le monde. En outre, le futur système de gestion axée sur les résultats aidera les opérations à mieux formuler leurs stratégies de protection et de recherche de solutions et facilitera leur travail dans des processus interorganisations comme le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les plans nationaux, grâce à une configuration plus souple et une plus grande harmonisation des processus.

La présence d'un personnel spécialisé au Siège, dans les bureaux régionaux et sur le terrain fournit les compétences nécessaires à la planification, à la mise en œuvre et au suivi des activités en lien avec les PSG et à la rédaction de rapports dans ce domaine.

DÉFIS

Les progrès pour la réalisation des PSG dépendent d'une série de facteurs, qui ne sont pas tous sous le contrôle du HCR mais qui nécessitent souplesse et adaptabilité, ainsi qu'un travail coordonné et accompli en partenariat. Dans certains cas, la réalisation des buts planifiés est subordonnée à la mise en œuvre de la législation nécessaire et des lois sur les réfugiés, qui relève des seuls États. Dans d'autres cas, les ressources limitées ne permettent pas d'organiser une réponse complète et obligent à fixer des priorités très strictes et à mettre en concurrence différents domaines couverts par les PSG, comme la nutrition et les solutions durables. Les situations d'urgence peuvent également empêcher les équipes d'atteindre

leurs cibles car les opérations sont perturbées et il faut réorienter les ressources sur les services et les articles de secours indispensables à la survie.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le HCR rend compte de la performance générale de l'organisation au regard de ses engagements, présentés dans le tableau suivant. Les chapitres thématiques et les résumés régionaux de cet Appel présentent également davantage d'informations opérationnelles sur ces questions, qui sont décrites de manière détaillée sur le site Global Focus.



Pour en savoir plus (en anglais)

PSG OPÉRATIONNELLES

INDICATEUR D'IMPACT

ENGAGEMENT

ENVIRONNEMENT DE PROTECTION FAVORABLE



1.

Assurer l'accès à la protection territoriale et aux procédures d'asile, ainsi qu'à la protection contre le refoulement; et soutenir l'adoption de lois sur la nationalité permettant de prévenir et/ou de réduire les cas d'apatridie

La mesure dans laquelle les lois répondent aux normes internationales relatives aux réfugiés

La mesure dans laquelle les lois et les politiques répondent aux normes internationales relatives aux déplacements internes et à l'apatridie

Pourcentage d'apatrides pour lesquels la nationalité est accordée ou confirmée

Chercher à améliorer les lois et les politiques nationales dans **80** pays afin de les rendre conformes aux normes internationales relatives aux réfugiés et aux demandeurs d'asile.

Chercher à améliorer les lois et les politiques nationales dans **17** pays afin de les rendre conformes aux normes internationales relatives aux déplacés internes.

Chercher à améliorer les lois sur la nationalité dans **40** pays afin de les rendre conformes aux normes internationales relatives à la prévention de l'apatridie.

Chercher à augmenter le pourcentage d'apatrides qui acquièrent la nationalité ou voient leur nationalité confirmée dans **14** situations.

PROCESSUS ÉQUITABLE DE PROTECTION ET D'ÉTABLISSEMENT DE DOCUMENTS



2.

Garantir l'enregistrement des naissances, l'établissement de profils et de documents individuels sur la base de l'enregistrement

Pourcentage d'enfants de moins de 12 mois ayant reçu un certificat de naissance des autorités

Pourcentage de personnes relevant de la compétence du HCR enregistrées à titre individuel

Chercher à augmenter la délivrance systématique de certificats de naissance aux nouveau-nés dans **53** situations.

Maintenir ou augmenter les niveaux d'enregistrement individuel dans **96** situations de réfugiés.



PSG OPÉRATIONNELLES

INDICATEUR D'IMPACT

ENGAGEMENT

SÉCURITÉ FACE À LA VIOLENCE ET À L'EXPLOITATION

<p>3. Réduire les risques de protection auxquels sont exposées les personnes relevant de la compétence du HCR, en particulier, la discrimination, les violences sexuelles et de genre, et les risques spécifiques auxquels sont exposés les enfants</p>	<p>Mesure dans laquelle les personnes connues ayant survécu à des violences sexuelles et de genre reçoivent un soutien approprié</p> <p>Mesure dans laquelle la communauté est active dans la prévention des violences sexuelles et de genre et dans la protection des personnes ayant survécu à ces violences</p> <p>Pourcentage de mineurs isolés pour lesquels le processus de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant a été entamé ou achevé</p> <p>Mesure dans laquelle les enfants relevant de la compétence du HCR bénéficient d'un accès non-discriminatoire aux services sociaux et de protection national de l'enfance</p>	<p>Fournir un soutien et chercher à l'améliorer pour les personnes ayant survécu à des violences sexuelles et de genre dans : 95 opérations en faveur des réfugiés, 10 opérations où le HCR intervient auprès des déplacés internes, et 3 situations de personnes retournées.</p> <p>Chercher à améliorer la participation communautaire à la prévention des violences sexuelles et de genre et à la protection des personnes ayant survécu à ces violences dans 58 situations de réfugiés, 8 situations où le HCR intervient auprès des déplacés internes et 4 situations de personnes retournées.</p> <p>Chercher à maintenir ou augmenter la proportion de mineurs isolés pour lesquels le processus de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant a été entamé ou achevé dans 74 situations de réfugiés.</p> <p>Chercher à accroître l'accès non-discriminatoire aux services sociaux et de protection de l'enfant nationaux dans 37 situations de réfugiés, 4 situations où le HCR intervient auprès des déplacés internes et 3 situations de personnes retournées.</p>
--	---	--

BESOINS ET SERVICES ESSENTIELS

<p>4. Réduire la mortalité, la morbidité et la malnutrition par des interventions multisectorielles</p>	<p>Prévalence de la malnutrition aiguë globale (GAM) (de 6 à 59 mois)</p> <p>Taux de mortalité chez les moins de 5 ans</p>	<p>Maintenir les normes du HCR ou réduire le niveau général de malnutrition aiguë globale dans 36 situations où les réfugiés vivent dans des camps ou des zones d'installations.</p> <p>Maintenir les normes du HCR ou réduire le niveau de mortalité des enfants de moins de 5 ans dans 44 situations où les réfugiés vivent dans des camps ou des zones d'installations.</p>
<p>5. Respecter les normes internationales en matière d'abris, d'énergie domestique, d'eau, d'assainissement et d'hygiène</p>	<p>Pourcentage de ménages vivant dans un logement décent</p> <p>Nombre moyen de litres d'eau potable disponible par personne et par jour</p>	<p>Maintenir ou augmenter le pourcentage de ménages vivant dans un logement décent dans 48 situations de réfugiés, 15 situations où le HCR intervient auprès des déplacés internes, et dans 7 situations de retournés.</p> <p>Maintenir ou augmenter le niveau d'approvisionnement en eau dans 46 situations de réfugiés.</p>

INDICATEUR D'IMPACT

ENGAGEMENT

AUTONOMISATION ET AUTOSUFFISANCE DES COMMUNAUTÉS

<p>6. Promouvoir la participation active de personnes prises en charge aux processus décisionnels et favoriser la coexistence avec les communautés hôtes</p> <p>7. Promouvoir le potentiel humain par des possibilités accrues d'accès à une éducation de qualité et l'appui aux moyens d'existence</p>	<p>Pourcentage de participation active des femmes dans les structures de leadership/gestion</p> <p>La mesure dans laquelle les communautés locales soutiennent la présence des personnes relevant de la compétence du HCR</p> <p>Pourcentage des personnes relevant de la compétence du HCR (de 18 à 59 ans) ayant leur propre entreprise ou employées à titre indépendant depuis plus de 12 mois</p> <p>Pourcentage d'enfants d'âge scolaire inscrits dans le primaire</p>	<p>Chercher à améliorer la participation des femmes dans les structures de leadership/gestion dans 54 situations de réfugiés et 4 situations où le HCR intervient auprès des déplacés internes.</p> <p>Chercher à améliorer les relations entre les personnes relevant de la compétence du HCR et les communautés locales dans 65 situations de réfugiés.</p> <p>Maintenir ou augmenter le pourcentage de personnes relevant de la compétence du HCR qui reçoivent une aide pour améliorer leurs possibilités de créer leur propre entreprise ou d'être employés à titre indépendant dans 38 opérations.</p> <p>Chercher à augmenter le taux d'inscription des enfants en âge scolaire dans le primaire dans 95 situations de réfugiés.</p>
---	---	--

SOLUTIONS DURABLES

<p>8. Accroître les possibilités de solutions durables pour les personnes relevant de la compétence du HCR, particulièrement dans les situations prolongées, y compris par le renforcement des approches globales et la contribution à la réintégration durable, l'installation locale et à la réinstallation réussie dans un pays tiers</p>	<p>Mesure dans laquelle le retour est volontaire, sûr et digne</p> <p>Mesure dans laquelle les personnes retournées bénéficient du même accès aux droits que les autres citoyens</p> <p>Mesure dans laquelle l'intégration sociale et économique est réalisée</p> <p>Pourcentage des personnes relevant de la compétence du HCR dont le dossier a été soumis en vue de la réinstallation parmi celles identifiées comme ayant besoin d'être réinstallées</p>	<p>Appuyer les réfugiés à rentrer de manière volontaire, sûre et digne dans 40 situations lorsque les conditions le permettent.</p> <p>Aider les personnes retournées dans 11 situations à se réintégrer de manière durable et à bénéficier du même accès aux droits que les autres citoyens.</p> <p>Soutenir l'intégration locale dans 42 situations de réfugiés lorsque les conditions le permettent.</p> <p>Chercher à maintenir ou accroître le pourcentage de personnes dont le dossier a été soumis en vue de la réinstallation parmi celles identifiées comme ayant besoin d'être réinstallées, appuyant ainsi la mise en œuvre de solutions dans 74 situations.</p>
---	--	---

PSG EN MATIÈRE D'APPUI ET DE GESTION

INDICATEUR

<p>1. Les programmes du HCR sont exécutés dans un contexte de saine responsabilité financière et de contrôle adéquat</p>	<ul style="list-style-type: none"> La gestion financière et l'établissement de rapports sont renforcés au Siège du HCR et sur le terrain par une rationalisation et une amélioration des systèmes, avec l'apport et l'application d'orientations efficaces en matière de contrôles financiers. Les comptes sont tenus et communiqués dans le plein respect des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et le HCR bénéficie au maximum des normes appliquées. Les aides en espèces reposent sur un cadre de contrôle financier rigoureux et des processus d'affaires intégrés au système de mise en œuvre. Les accords de partenariat sont simplifiés et harmonisés en collaboration avec les parties prenantes, y compris d'autres entités des Nations Unies, et la part des ressources confiées aux partenaires locaux est augmentée.
<p>2. Les opérations du HCR fournissent une protection de qualité, facilitent les solutions en faveur des personnes prises en charge et défendent efficacement leurs droits</p>	<ul style="list-style-type: none"> La capacité et la réponse en matière de protection globale et de solutions sont renforcées grâce à un appui opérationnel direct, à un meilleur suivi et à des partenariats plus efficaces. La promotion de l'égalité des sexes est renforcée et la responsabilité envers les personnes relevant la compétence du HCR est accrue aux niveaux global et opérationnel.
<p>3. Le HCR facilite l'apport de réponses efficaces au déplacement forcé et à l'apatridie par le renforcement des cadres de protection et de solutions, le plaidoyer et les partenariats opérationnels, et par la promotion de l'inclusion dans les systèmes nationaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les cadres et les capacités de protection nationaux, régionaux et globaux sont renforcés par une mise en œuvre efficace de la responsabilité de supervision et du plaidoyer, en collaboration étroite avec les États et d'autres acteurs concernés, y compris les entités internationales de développement et d'établissement de la paix. La protection des personnes déplacées et apatrides est renforcée et les solutions sont étendues par de nouveaux accords de partenariat, un appui au renforcement des systèmes et des institutions nationaux, et la mise en œuvre de réponses globales.
<p>4. Le HCR facilite l'utilisation responsable et étendue des données et des informations pour les prises de décision et le plaidoyer, y compris par les partenaires et les personnes relevant de la compétence du HCR</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le HCR et ses partenaires gèrent et utilisent les données et les informations en suivant une approche collaborative, systématisée et reposant sur des principes afin de permettre des actions, une élaboration de programme et des décisions en matière de ressources fondées sur des éléments probants, en vue de l'obtention de résultats de qualité concernant la protection. Les informations et les analyses sur la situation des réfugiés et autres personnes prises en charge sont rendues disponibles pour faciliter l'inclusion de ces personnes dans les cadres de développement nationaux et internationaux. Les méthodes de gestion des données et des informations, y compris le stockage et la communication de données personnelles, respectent les pratiques de protection et la vie privée.
<p>5. Le HCR fait une utilisation efficace des mécanismes de coordination humanitaire interorganisations et contribue à leur amélioration, et encourage les actions visant à placer la protection au centre de l'action humanitaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> Une coordination et un leadership efficaces sont mis en place pour les réponses en faveur des réfugiés et pour les groupes sectoriels dirigés par le HCR aux niveaux global et opérationnel. Le HCR fournit une expertise et une analyse sur la protection pour guider et structurer l'action humanitaire conjointe.
<p>6. Les stratégies de protection et de solutions pluriannuelles et de partenariats multiples, soutenues par des méthodes de gestion axées sur les résultats, facilitent la collaboration et l'inclusion effective des personnes prises en charge dans les systèmes nationaux et les cadres de développement nationaux, en vue d'atteindre les objectifs de développement durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les stratégies pluriannuelles et de partenariats multiples s'appuient sur des évaluations conjointes des besoins améliorées et sont élaborées et mises en œuvre en consultation avec les principales parties prenantes, y compris les autorités nationales, la société civile, les partenaires du développement et les représentants du secteur privé. Les systèmes de gestion axés sur les résultats du HCR servent de base à une planification et à un suivi concertés et reposant sur des éléments probants.

INDICATEUR

<p>7. Le HCR, en collaboration avec ses partenaires, fournit aux réfugiés et autres personnes relevant de la compétence du HCR la possibilité de satisfaire leurs besoins, renforce leur protection et facilite leur transition vers les solutions par un recours élargi aux aides en espèces</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le HCR est doté des systèmes, outils, compétences et processus nécessaires pour mettre en œuvre et intensifier les programmes d'assistance en espèces d'une manière responsable. Le HCR poursuit l'objectif visant à conclure des accords de transfert commun d'espèces, conformément à sa stratégie et à sa politique relatives aux aides en espèces.
<p>8. Le HCR renforce la préparation d'urgence, maintient et consolide sa capacité à se mobiliser rapidement et efficacement pour faire face à des situations d'urgence</p>	<ul style="list-style-type: none"> Des articles de secours essentiels sont stockés pour fournir une assistance d'urgence à 600 000 personnes et peuvent être expédiés dans un délai de 48 heures*. Une capacité de réserve active est maintenue et le personnel du HCR et des partenaires dotés des compétences appropriées en matière de leadership, de coordination et de protection est disponible pour un déploiement immédiat dans des opérations d'urgence. La représentation des communautés et des partenaires locaux et nationaux dans la planification de la préparation est accrue. Une approche proactive de la gestion de la sécurité est appliquée grâce à du personnel de sécurité qualifié, à une formation sur la sécurité et un appui aux situations d'urgence.
<p>9. Le HCR est préparé de façon optimale à répondre à des problèmes de déplacement forcé mondiaux par un personnel diversifié, composé de personnes talentueuses et hautement performantes, qui sont flexibles et peuvent être rapidement déployées, et qui bénéficient de soins et d'un soutien complets de l'organisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> La planification stratégique d'une composition du personnel tenant compte de la diversité et de la parité entre les sexes est améliorée par l'analyse des besoins actuels et futurs en talents. La gestion des carrières est facilitée par la fourniture de possibilités d'apprentissage et par l'examen de la performance et dépend des qualifications demandées par l'organisation. Un cadre d'affectation juste et transparent garantit la diversité et la parité entre les sexes dans le déploiement de personnel qualifié par des systèmes efficaces de ressources humaines, en particulier dans le contexte des situations d'urgence et des opérations à haut risque. Des normes minimales de santé et de sécurité au travail pour le personnel du HCR sont mises en œuvre dans les opérations.
<p>10. Le HCR mobilise un appui politique, financier et opérationnel des secteurs public et privé par des partenariats stratégiques et des stratégies de collecte de fonds efficaces, ainsi que par des communications multimédias et des campagnes ciblées reposant sur des éléments probants, qui suscitent une prise de conscience et une empathie chez le public et structurent le dialogue mondial sur le déplacement forcé</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les stratégies de mobilisation des ressources sont renforcées pour augmenter le financement de sources publiques et privées par les méthodes existantes et par de nouvelles approches créatrices. Les partenariats avec les États membres du Comité exécutif, les institutions des Nations Unies, les organisations non gouvernementales (ONG) et autres partenaires sont maintenus et renforcés par un dialogue de fond régulier. Les activités stratégiques de communication externe sont renforcées par des campagnes multimédias ciblées, des actualisations publiques faites en temps opportun et une sensibilisation accrue des publics cibles, constituant ainsi une communauté solide de personnes qui soutiennent l'organisation. L'appui politique et opérationnel des secteurs public et privé est étendu afin d'améliorer le bien-être des populations déplacées et des communautés hôtes.

* L'indicateur de l'acheminement de l'aide en 48 heures a été révisé et porté à 72 heures en raison des nécessités douanières et de logistique. Des clarifications supplémentaires seront apportées lors de la réunion du Comité permanent en septembre 2019.

Besoins de financement du HCR en 2019

Le budget-programme biennal du HCR présente l'ensemble des besoins budgétaires déterminés en fonction d'une évaluation des besoins globaux des personnes relevant de la compétence de l'organisation. Cette actualisation de l'Appel global 2018-2019 présente le budget de l'année 2019, chiffré à 8,591 milliards de dollars sur la base des besoins évalués au premier trimestre 2018, ainsi qu'un résumé de l'actuel budget 2018 (8,275 milliards de dollars au 30 juin 2018).

Ce chapitre rend compte de la progression du processus de planification utilisé pour déterminer les besoins des réfugiés, des rapatriés,

des apatrides, des déplacés internes et des autres personnes relevant de la compétence du HCR. Il fait également le point sur les ressources financières qui seront nécessaires en 2019 pour leur offrir une protection, une assistance et des solutions. Les programmes et les priorités de l'organisation au niveau régional sont décrits plus en détail dans les chapitres régionaux et thématiques de cette publication, alors que les programmes et les priorités au niveau sous-régional et de chaque pays sont présentés sur le site [Global Focus](#), principale plateforme d'information sur les opérations mise à la disposition des donateurs.



Pour en savoir plus (en anglais)

Pour s'adapter aux nouvelles dynamiques et opportunités d'aujourd'hui, le HCR doit disposer d'un financement suffisant, prévisible, flexible et pluriannuel. Guidé dans son action par les éléments qui sont au cœur de ses Orientations stratégiques — protéger, répondre, inclure, responsabiliser et résoudre — le HCR a besoin de ce financement pour :

- Être un gardien efficace des normes internationales qui préservent la dignité et les droits fondamentaux des réfugiés, y compris l'accès à l'asile.
- Répondre de manière rapide, fiable et efficace aux situations d'urgence, en préparant dès les premières phases le terrain pour les solutions.
- Encourager, dans les situations de déplacement interne, les mêmes réflexes que dans les situations de réfugiés.
- Galvaniser les efforts visant à transformer les interventions auprès des réfugiés pour les rendre plus inclusives, et donner aux réfugiés les moyens de contribuer à leur nouvelle communauté et d'assurer leur propre avenir.
- Rechercher une large gamme de solutions pour les personnes relevant de la compétence du HCR, notamment en donnant une suite résolue à son engagement de mettre fin à l'apatridie.

TABLEAU 1 | BESOINS FINANCIERS DU HCR EN 2019 | USD

RÉGIONS ET SOUS-RÉGIONS	TOUS PILIERS	PILIER 1	PILIER 2	PILIER 3	PILIER 4	TOTAL
	2018 Budget actuel (au 30 juin 2018)	2019				
	Budget actuel (au 30 juin 2018)	Programme pour les réfugiés	Programme pour les apatrides	Projets de réintégration	Projets pour les déplacés internes	
AFRIQUE						
Afrique centrale et des Grands Lacs	608 012 994	472 261 532	2 797 860	21 378 030	65 099 245	561 536 667
Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique	1 786 517 971	1 499 302 942	5 788 161	137 010 483	98 303 230	1 740 404 816
Afrique australe	124 314 175	121 446 924	1 488 290	-	-	122 935 214
Afrique de l'Ouest	293 525 936	150 542 057	13 348 857	38 224 511	49 141 435	251 256 860
SOUS-TOTAL AFRIQUE	2 812 371 075	2 243 553 455	23 423 168	196 613 025	212 543 910	2 676 133 558
AMÉRIQUES						
Amérique du Nord et Caraïbes	35 757 493	30 924 909	8 415 010	-	-	39 339 919
Amérique latine	160 843 538	155 782 158	981 548	-	16 963 267	173 726 972
SOUS-TOTAL AMÉRIQUES	196 601 031	186 707 066	9 396 558	-	16 963 267	213 066 891
ASIE ET PACIFIQUE						
Asie centrale	8 615 999	6 185 054	2 491 094	-	-	8 676 147
Asie de l'Est et Pacifique	14 267 114	16 308 866	340 292	-	-	16 649 158
Asie du Sud	27 683 367	25 110 127	660 869	-	-	25 770 996
Asie du Sud-Est	326 588 056	365 616 263	25 684 380	-	12 388 301	403 688 943
Asie du Sud-Ouest	323 792 426	201 088 924	558 163	96 856 958	21 320 010	319 824 055
SOUS-TOTAL ASIE ET PACIFIQUE	700 946 962	614 309 233	29 734 798	96 856 958	33 708 311	774 609 300
EUROPE						
Europe de l'Est	491 461 911	423 208 992	2 484 926	-	26 492 668	452 186 586
Europe du Nord, de l'Ouest, centrale et du Sud	339 179 776	338 275 234	2 913 325	255 925	-	341 444 483
Europe du Sud-Est	45 029 501	34 920 930	4 769 808	-	-	39 690 738
SOUS-TOTAL EUROPE	875 671 189	796 405 156	10 168 059	255 925	26 492 668	833 321 807
MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD						
Moyen-Orient	2 236 998 371	1 353 548 662	1 483 544	259 382 854	867 487 265	2 481 902 325
Afrique du Nord	244 564 051	248 781 451	-	-	26 968 830	275 750 281
SOUS-TOTAL MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD	2 481 562 422	1 602 330 113	1 483 544	259 382 854	894 456 095	2 757 652 606
SOUS-TOTAL TERRAIN	7 067 152 679	5 443 305 023	74 206 127	553 108 761	1 184 164 251	7 254 784 162
Programmes globaux	451 806 883	457 775 437	-	-	-	457 775 437
Siège ¹	226 606 472	226 394 435	-	-	-	226 394 435
SOUS-TOTAL ACTIVITÉS PROGRAMMÉES	7 745 566 034	6 127 474 895	74 206 127	553 108 761	1 184 164 251	7 938 954 034
Réserve opérationnelle	497 756 755	620 168 102	-	-	-	620 168 102
Réserve pour les activités nouvelles ou additionnelles - liées au mandat	20 000 000	20 000 000	-	-	-	20 000 000
Jeunes experts associés	12 000 000	12 000 000	-	-	-	12 000 000
	8 275 322 789	6 779 642 998	74 206 127	553 108 761	1 184 164 251	8 591 122 136

¹ Le Budget-programme annuel inclut les allocations du Budget ordinaire des Nations Unies comme suit : 42,9 millions de USD pour 2018, 43,3 millions de USD pour 2019. Ces données sont provisoires, sous réserve de l'approbation du Budget-programme final des Nations Unies et d'une réactualisation ultérieure des coûts.
Note: le sous-total pour les Amériques n'inclut pas les besoins supplémentaires de 72 millions de USD pour la situation vénézuélienne, demandés après l'approbation du budget 2019 par le Comité exécutif.

« Les donateurs ont été généreux, mais les financements et les places de réinstallation restent insuffisants, et je m'inquiète des signes indiquant une diminution du soutien. »

—Filippo Grandi, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, à la 69^{ème} session du Comité exécutif du HCR

Le budget 2019 est destiné à répondre aux besoins d'une population estimée à 78,7 millions de personnes (voir [Tableau 2](#)). Si les chiffres de 2017 correspondent à des statistiques vérifiées, les chiffres de 2018 et 2019 sont des projections, fondées sur l'évolution prévue des situations pendant l'année de planification et tenant compte de la taille actuelle de la population, de la croissance démographique moyenne, des mouvements attendus et des changements de statut des personnes relevant de la compétence du HCR. Par rapport à 2017, la population relevant de la compétence du HCR devrait augmenter

d'environ 8,4 millions de personnes (12%) d'ici la fin de l'année 2018. Les principales augmentations devraient être observées chez les déplacés internes (environ 2,9 millions, principalement en Afrique) et chez les déplacés de retour dans leur localité d'origine (environ 2,8 millions, principalement en Afrique aussi). Entre 2018 et 2019, une diminution globale de la population relevant de la compétence du HCR, d'environ 1 million de personnes (1%) est prévue, en raison de la baisse probable du nombre des déplacés internes dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

TABLEAU 2 | NOMBRE PRÉVISIONNEL DE PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR 2017-2019

	(en milliers)		
	2017	2018	2019
	Chiffres finaux	Projection	Projection
PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR			
Réfugiés ¹	19 941	21 453	21 316
Demandeurs d'asile (cas en cours)	3 091	2 626	2 715
Rapatriés (arrivées durant l'année)	667	659	972
Personnes relevant du mandat du HCR relatif à l'apatridie ²	2 796	3 154	3 040
Déplacés internes (IDPs) ³	39 119	41 993	40 495
Déplacés internes de retour (durant l'année)	4 229	7 037	6 885
Autres personnes relevant de la compétence du HCR	1 596	2 909	3 350
TOTAL	71 440	79 831	78 774

¹ Inclut les personnes dans des situations apparentées à celles des réfugiés.
² En plus des 2 796 180 personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie en 2017, 932 200 réfugiés apatrides au Bangladesh et 125 600 IDPs apatrides au Myanmar sont déjà mentionnés sous les lignes «réfugiés» et «IDPs» respectivement.
³ Inclut les personnes dans des situations apparentées à celles des déplacés internes.

Aperçu du budget et des fonds disponibles en 2018

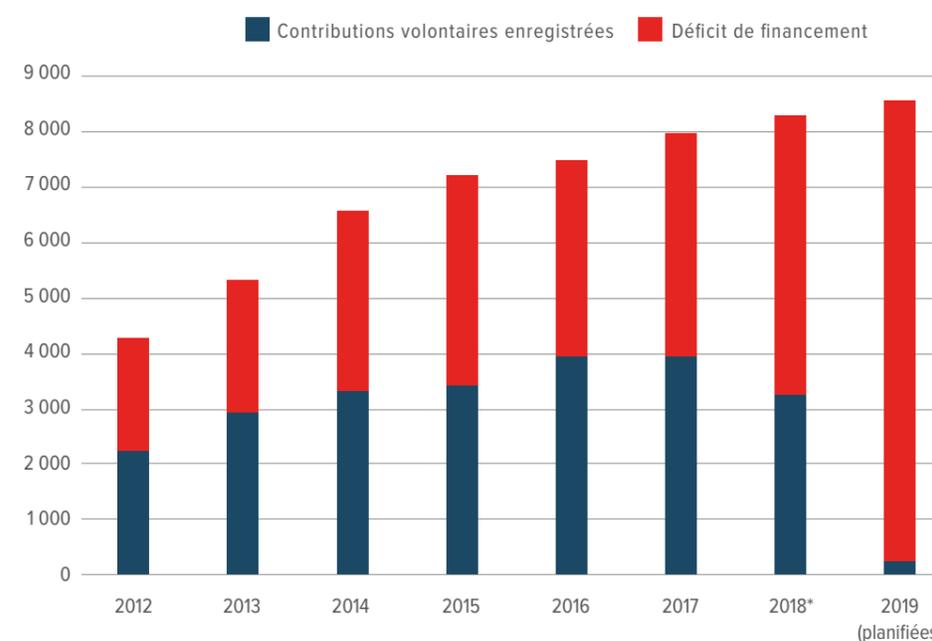
Lors de sa 68^{ème} session, qui s'est tenue en octobre 2017, le Comité exécutif a approuvé le budget-programme initial de l'année 2018, d'un montant de 7,5 milliards de dollars. Le Haut Commissaire a établi six budgets supplémentaires d'un montant total de 766,9 millions de dollars pour répondre aux besoins imprévus liés aux situations de la Méditerranée centrale, du Myanmar, de la République démocratique du Congo, du Soudan du Sud et du Venezuela (République bolivarienne du). Ces ajustements ont abouti à un budget 2018 révisé de 8,275 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 10%.

En ce qui concerne les fonds disponibles, lors de la 73^{ème} session de son Comité

permanent en septembre 2018, le HCR a indiqué que le montant total des fonds disponibles pour l'année était estimé à 4,526 milliards de dollars, dont 3,212 milliards de contributions volontaires enregistrées, 794 millions de contributions volontaires prévisionnelles, 427 millions de reports de fonds de 2017 à 2018, 43 millions correspondant à la quote-part du Budget ordinaire des Nations Unies et un montant estimatif de 50 millions d'autres revenus et ajustements.

Les six budgets supplémentaires ont été établis pour des crises qui se sont produites ou qui se sont aggravées au cours de l'année 2018, et, dans certains cas, après l'évaluation des besoins effectuée en début d'année 2018 pour le projet de budget 2019. Par conséquent, leurs incidences financières n'ont pas été totalement prises en compte dans les tableaux relatifs au projet de budget.

GRAPHIQUE 1 | BESOINS FINANCIERS ANNUELS DU HCR ET CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES 2012-2019 en millions - USD



*Contributions enregistrées au 24 septembre 2018.

Les contributions des donateurs du HCR plus détaillées et régulièrement mises à jour sont accessibles sur le site Global Focus (en anglais).



STRUCTURE ET MÉTHODOLOGIE BUDGÉTAIRES

Le budget-programme actualisé du HCR pour l'exercice biennal 2018-2019 continue d'être guidé par une planification poussée et établi sur la base d'une évaluation des besoins globaux (GNA). Cette évaluation est réalisée selon une approche participative, avec les personnes relevant de la compétence du HCR et en concertation avec diverses parties prenantes présentes sur le terrain. Les budgets sont élaborés de manière à répondre à l'ensemble des besoins identifiés. Un processus d'examen minutieux permet de s'assurer que les plans globaux du HCR adoptent une approche réaliste et cohérente et qu'ils cadrent avec les priorités stratégiques globales (PSG) et les Orientations stratégiques du Haut Commissaire pour la période 2017-2021.

Les Orientations stratégiques fixent les cinq directions principales que le HCR va privilégier au cours des cinq prochaines années, à savoir : assurer la protection ; répondre avec efficacité aux situations d'urgence ; promouvoir l'inclusion et l'autonomie, notamment par l'engagement des acteurs du développement ; responsabiliser les personnes relevant de la compétence du HCR et rechercher des solutions.

Les PSG guident la planification des opérations de l'organisation à travers le monde. Elles sont conçues dans le cadre de l'engagement du HCR pour une gestion axée sur les résultats et aident l'organisation à rendre compte de l'ensemble des résultats obtenus dans le monde. Les PSG cadrent également avec les engagements pris par le HCR au titre de l'Agenda 2030 pour le développement, du Sommet mondial sur l'action humanitaire et du Grand compromis. (Pour de plus amples informations, voir le chapitre sur les *Priorités stratégiques globales 2018-2019*.)

Les plans d'opérations issus de la GNA présentent un éventail de réponses qui ne visent pas seulement à permettre aux personnes relevant de la compétence du HCR de survivre, mais aussi de contribuer à la vie de leur communauté — qu'il s'agisse de la communauté d'accueil provisoire en attendant la réalisation d'une solution durable ou de la communauté dans laquelle elles vivent après la réalisation d'une solution durable. Ces plans et les budgets correspondants sont établis en fonction du nombre prévisionnel de personnes à prendre en charge, estimé à 78,7 millions en 2019, en tenant compte de six facteurs principaux :

- La capacité estimée du HCR à exécuter les programmes planifiés avec les ressources mises à sa disposition.
- La présence d'autres acteurs et leur degré d'implication.
- Le contexte politique et les conditions environnementales propres à chaque opération.
- Les dépenses d'investissement ou autres requises pour les infrastructures.
- Les moyens les plus rentables d'obtenir les résultats escomptés.
- Le niveau d'engagement et de responsabilité du HCR dans les opérations pour les déplacés internes dans le cadre d'une réponse interorganisations.

Les activités programmées comprennent les activités entreprises sur le terrain ainsi que celles des programmes globaux et des activités du Siège, à l'exclusion des réserves et du programme des jeunes experts associés (JEA).

- Opérations sur le terrain – activités opérationnelles budgétisées par région et exécutées dans les diverses opérations dans le monde.
- Programmes globaux – activités techniques entreprises par les divisions fonctionnelles du Siège mais qui profitent directement aux opérations menées sur le terrain à travers le monde.
- Siège – travail accompli par les divisions et bureaux situés à Genève, Budapest, Copenhague et New York. Outre la direction et la gestion, ce travail consiste à fournir des orientations stratégiques, un appui administratif et une aide en matière de gestion et de programmes aux opérations sur le terrain.

Le budget-programme est également présenté selon une structure de piliers, où ces derniers représentent les besoins de groupes de population particuliers :

- Pilier 1 : programme global pour les réfugiés.
- Pilier 2 : programme global pour les apatrides.
- Pilier 3 : projets globaux de réintégration.
- Pilier 4 : projets globaux pour les déplacés internes.

Le budget ne pouvant être mis en œuvre que dans la mesure où des ressources sont mises à disposition pendant la période d'exécution, le HCR procède par étapes et redéfinit constamment les priorités de ses programmes, en ajustant

ces derniers en conséquence. Des plafonds de dépenses dynamiques règlent le niveau de dépenses autorisé en fonction des fonds disponibles. En outre, le HCR est fortement tributaire de la manière dont les fonds lui sont alloués. Afin de répondre à l'évolution des

besoins opérationnels, l'organisation réexamine régulièrement sa situation financière, les recettes prévisionnelles et les situations sous-financées afin d'allouer des ressources en temps réel tout en tenant compte de l'usage auquel les donateurs souhaitent voir leurs contributions affectées.

RÉPARTITION RÉGIONALE ET BUDGETS OPÉRATIONNELS EN 2019

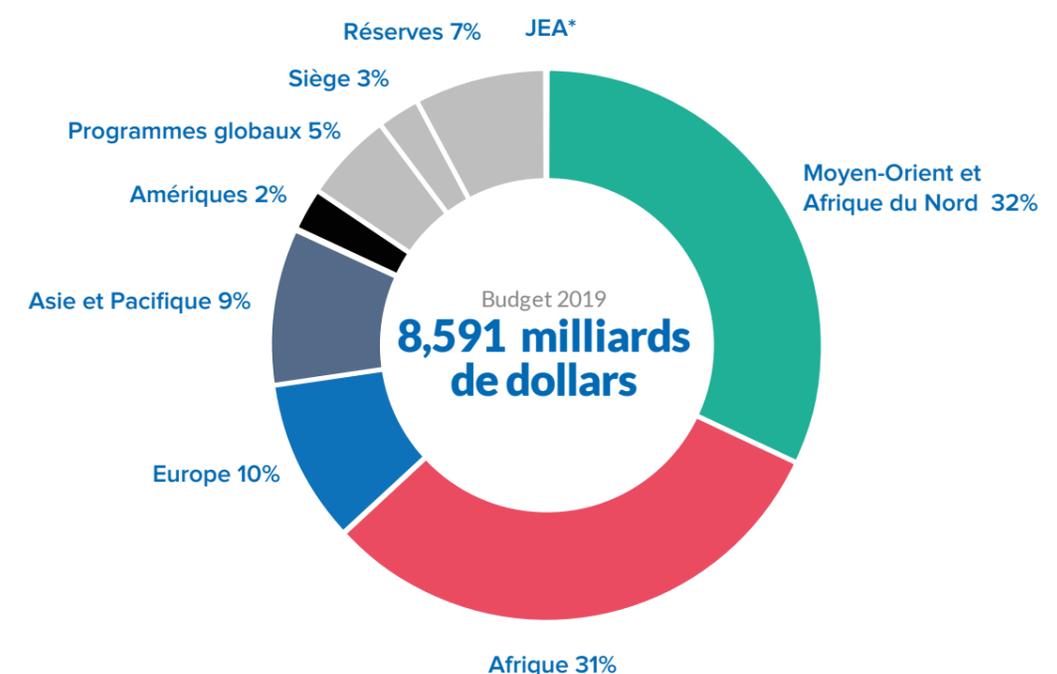
Le projet de budget révisé de l'année 2019 s'élève à 8,591 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 4% par rapport à l'actuel budget 2018. Cette augmentation s'explique par des modifications budgétaires notables au niveau régional. Tant la région de l'Asie et du Pacifique que la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord ont des besoins en hausse de 11%, tandis que les Amériques progressent de 8%. Ces augmentations sont partiellement compensées par les régions de l'Afrique et de l'Europe, dont les budgets ont été diminué dans les deux cas de près de 5%. La région du Moyen-Orient et de l'Afrique

du Nord dépasse l'Afrique et arrive désormais en première position, avec 32% du montant total des besoins. Les besoins pour les programmes globaux et le Siège restent stables, représentant respectivement 5% et 3% du total.

Le budget-programme du HCR est présenté de manière plus détaillée ci-après et analysé sous trois angles : par région, par pilier et par groupe de droits fondamentaux.

Le **Graphique 2** présente de manière plus visuelle la répartition en pourcentage du budget, illustrant la part de budget allouée à chacune des cinq régions géographiques, ainsi qu'aux programmes globaux, au Siège, aux Jeunes experts associés (JEA) et aux réserves.

GRAPHIQUE 2 | BUDGET 2019 PAR RÉGION | Pourcentage

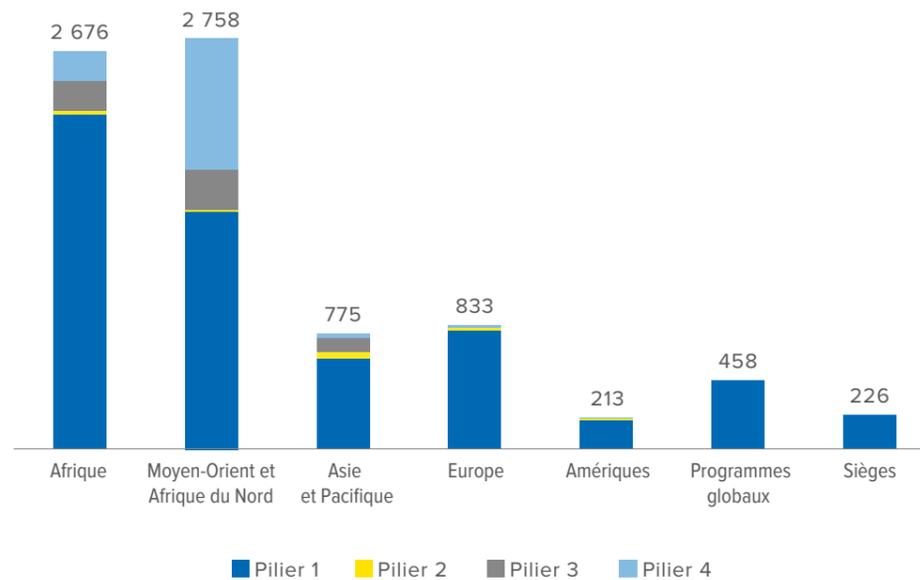


*JEA : 12 millions de USD

Le **Graphique 3** présente les budgets par pilier et illustre la part de budget allouée à chaque région. Les besoins financiers au titre du Pilier 1, qui correspond au programme global pour les réfugiés — et qui comprend également les besoins pour les programmes globaux, le Siège, les réserves et les JEA — se montent à 6,779 milliards de dollars et représentent 79% du budget total des quatre piliers. Géographiquement, l’Afrique et la région du Moyen-Orient et de l’Afrique du Nord représenteront 57% du budget du Pilier 1. C’est en Europe que le pourcentage de dépenses planifiées pour le pilier 1 par rapport au budget régional total, avec 95%, sera le plus élevé.

Le Pilier 4 reste, par ordre d’importance, le deuxième pilier du budget avec des besoins chiffrés à 1,184 milliard de dollars, soit 14%. Les piliers 2 et 3 représentent 1% et 6% du budget total. La région qui aura le plus fort pourcentage de dépenses prévues au titre du Pilier 4, sera la région du Moyen-Orient et de l’Afrique du Nord avec 76%. En ce qui concerne le Pilier 2, la plus grande part des budgets sera dépensée en Afrique et dans la région de l’Asie et du Pacifique ; s’agissant du Pilier 3, c’est en Afrique et dans la région du Moyen-Orient et de l’Afrique du Nord que ce pourcentage sera le plus élevé.

GRAPHIQUE 3 | BUDGETS 2019 PAR RÉGION ET PILIER | en millions - USD

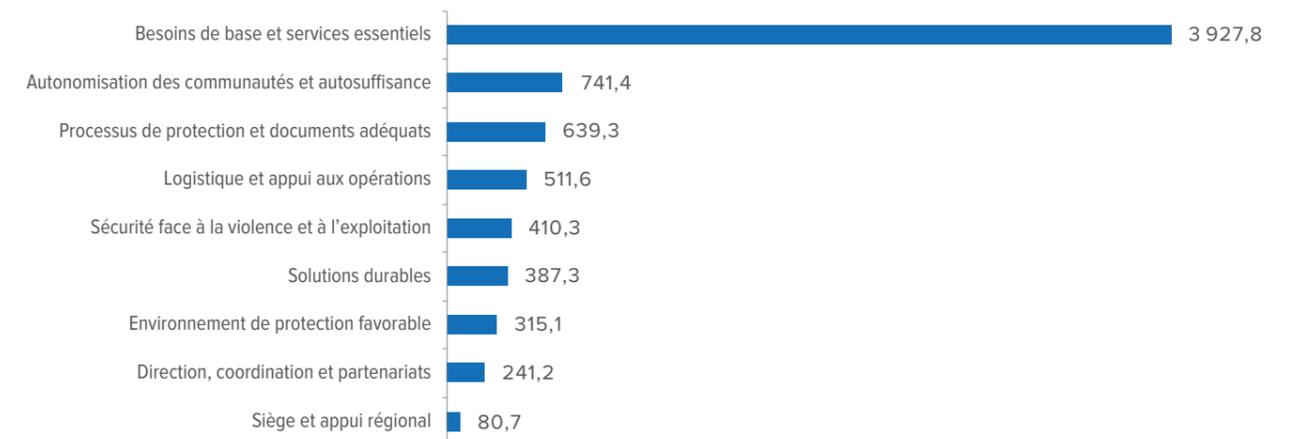


Note: le graphique n’inclut pas les budgets pour la réserve opérationnelle, les “activités nouvelles ou supplémentaires - liées au mandat” ni ceux des Jeunes experts associés.

Le **Graphique 4** présente les budgets des activités programmées sur le terrain, consolidés par groupes de droits fondamentaux. Les groupes de droits fondamentaux sont des ensembles d’objectifs regroupés autour d’un même thème, utilisés pour la planification et la budgétisation. Le budget de ces activités s’élève au total à 7,254 milliards de dollars. Une part de cette enveloppe budgétaire, 54% ou 3,927 milliards de dollars, est consacrée à la prise en charge des besoins de base et à la fourniture de services essentiels, concernant notamment les abris, la santé, l’eau et l’assainissement, et l’alimentation. Elle inclut également la distribution d’aides en espèces aux personnes relevant de la compétence du HCR, qui est considérée comme une priorité dans les situations où cette modalité s’avère la plus adaptée, conformément aux engagements souscrits au titre du Grand compromis.

L’assistance, notamment l’appui individuel visant à répondre aux besoins de base et donc à garantir la survie, est une intervention de protection essentielle et souvent une mesure indispensable pour assurer la protection à long terme. La fourniture d’une aide dans les situations où les capacités nationales de protection sociale sont insuffisantes ou ne peuvent être mises en œuvre, est également un élément clé du soutien aux interventions de protection. Les ressources nécessaires pour couvrir les besoins et les services essentiels sont en légère progression par rapport au budget 2018, et, compte tenu de l’accent mis sur le rapprochement entre l’assistance humanitaire et l’aide au développement, il importe de ne pas susciter d’attentes irréalistes quant à une diminution des ressources nécessaires pour fournir aux personnes relevant de la compétence du HCR les éléments indispensables à leur survie et à leur dignité.

GRAPHIQUE 4 | BUDGET OPÉRATIONNEL PAR GROUPE DE DROITS FONDAMENTAUX | en millions - USD



Mobilisation des ressources en 2019

Pour s'adapter aux transformations internes et externes et se développer, le HCR doit mener une action délibérée et concertée de mobilisation des ressources. L'objectif est d'obtenir un financement suffisant, prévisible, flexible et pluriannuel afin d'être en mesure de protéger, de répondre, d'inclure, de responsabiliser et de résoudre. Comme l'organisation est presque exclusivement financée par des contributions volontaires, ce n'est pas une tâche facile.

Le HCR n'est pas le seul à rencontrer des difficultés à obtenir des ressources suffisantes, dans un environnement concurrentiel. Un environnement caractérisé par des ressources limitées, émanant d'un nombre restreint de donateurs engagés, et par une multitude d'acteurs et de besoins — humanitaires et de développement — excédant de beaucoup les contributions. Avec l'Agenda 2030, les besoins ne se chiffrent plus en milliards mais en milliers de milliards. La responsabilité des donateurs vis-à-vis des contribuables et des conseils d'administration est une autre caractéristique de cet environnement de financement concurrentiel.

ÉLARGIR L'ÉVENTAIL DES DONATEURS

Le HCR est fortement tributaire d'un petit nombre de donateurs. En 2017, les trois premiers donateurs — les États-Unis, l'Allemagne et l'Union européenne — ont fourni 61% de l'ensemble des contributions, une part qui atteint 78% avec les sept donateurs publics suivants.

Le HCR s'efforce d'élargir cette base de donateurs. La collecte de fonds du secteur privé est essentielle pour la réalisation de cet objectif. La part de ce secteur dans le financement n'a cessé de croître, atteignant 10% du total des contributions en 2017. Dans la sphère publique, le HCR aspire à accroître le nombre de bailleurs de fonds publics offrant des contributions supérieures à 20 millions de dollars.

Indicateurs clés en matière de financement

- Quantité: montant des fonds reçus.
- Qualité: fonds affectés ou non affectés, ce qui détermine en grande partie la flexibilité du financement.
- Précocité: délai plus ou moins court de disponibilité des fonds à compter du début de l'année.
- Prévisibilité: fiabilité des indications relatives à la réception des fonds.
- Diversité: variété plus ou moins grande des sources de financement.

Quantité, ponctualité et qualité des fonds

Depuis que la méthodologie de la GNA a été adoptée, le HCR n'a jamais été financé intégralement. Au cours des huit dernières années, le HCR a fait face à un déficit de financement qui a atteint en moyenne, si l'on ne tient pas compte de l'année 2018, 43% depuis 2012 (voir [Graphique 1](#) plus haut). En ce qui concerne le montant du financement, la date de réception des fonds est également un facteur essentiel. Le HCR a commencé l'année 2018 avec un montant record de 857,1 millions de dollars, que les donateurs s'étaient engagés à verser lors de la conférence des annonces de contributions en décembre 2017. Cependant, à la fin du premier semestre, le HCR n'avait reçu que 26% du budget total. Selon les estimations du HCR, 18% du montant total des contributions seront enregistrés au dernier trimestre 2018 et une partie de ces contributions devront être mises en œuvre au cours des derniers mois.

Financement pluriannuel

Dans un contexte de financement partiel et d'augmentation des contributions affectées, le HCR a une marge de manœuvre étroite pour accomplir son travail de protection et de recherche de solutions à plus long terme. A cet égard, il a développé une stratégie qui vise à l'expansion et l'institutionnalisation progressives de la planification pluriannuelle et de partenariats multiples (MYMP).

Pour sortir des limites de la programmation annuelle, il faut davantage de financements plus prévisibles et plus flexibles; cependant, le HCR reçoit une quantité limitée de financements pluriannuels, c'est-à-dire de fonds versés de manière prévisible sur une période de deux ans ou plus. En ce qui concerne l'année 2018, 2% seulement des contributions enregistrées à ce jour sont pluriannuelles, contre 16% en 2017. De plus, ces fonds sont affectés de manière très stricte. La grande majorité des 22 opérations engagées dans l'institutionnalisation de la planification pluriannuelle et de partenariats multiples n'ont pas bénéficié de ces fonds pluriannuels.

Pour permettre à l'organisation de mettre adéquatement en œuvre cette réforme, le HCR propose aux donateurs un pacte de financement, appelé «Capital pour les solutions». Le pacte vise à mobiliser des fonds supplémentaires pour permettre à un groupe d'opérations cibles de mettre totalement en œuvre leurs stratégies MYMP de protection et de recherche de solutions. Un financement supplémentaire donnerait également au HCR la possibilité de renforcer les processus, les outils et les conseils concernant l'élaboration de stratégies MYMP ainsi que la réforme du système de gestion axée sur les résultats (voir aussi le chapitre *Renforcer la réponse collective*).

Le pacte *Solutions Capital* («Capital pour les solutions», un fonds pour financer les programmes de solutions) est accessible ici (en anglais).



L'importance des financements flexibles pour les « situations » du HCR

Les crises conduisent les personnes qui relèvent de la compétence du HCR dans une multitude d'endroits, en les obligeant à parcourir des distances de plus en plus grandes. Lorsqu'une situation d'urgence a des répercussions qui se propagent au-delà des frontières du pays où elle s'est déclenchée, le HCR utilise le terme « situation » dans ses activités de plaidoyer, de planification, de budgétisation et de collecte de fonds. Les situations sont interdépendantes, une crise ayant des répercussions sur une autre, ou faisant sentir ses effets à des centaines, voire à des milliers de kilomètres. Franchissant les frontières et parfois les continents, les situations traduisent la complexité opérationnelle des crises de déplacement d'aujourd'hui, et les difficultés concomitantes que cela entraîne, en termes de planification et de réponse, pour le HCR et pour ses partenaires. En 2019, le HCR entamera l'année avec 16 situations, en cours dans ses cinq régions opérationnelles mais se déroulant en majorité en Afrique. Au total, ces situations impliqueront 72 opérations et représenteront quelque 7 milliards de dollars dans le budget de l'organisation.

Dans sa réponse à ces situations, le HCR est confronté à une difficulté considérable, à savoir la tendance persistante à l'affectation croissante des contributions. Les données de l'année 2018 ne sont pas définitives, mais on constate qu'environ 70% des contributions reçues à ce jour sont strictement affectées (au niveau des pays ou au-dessous). La part cumulée des financements flexibles (non affectés ou légèrement affectés) est passée de 52% en 2012 à 35% en 2017 et à 30% en 2018. L'affectation des contributions a des

coûts, en termes opérationnels et d'efficacité: elle se traduit souvent par des obligations supplémentaires et complexes en matière de présentation de rapports, alourdissant les frais et les difficultés des systèmes financiers et opérationnels du HCR. Le financement non affecté, pour sa part, facilite grandement la tâche de l'organisation lorsqu'il s'agit de donner le coup d'envoi à une opération d'urgence, de renforcer la réponse à des crises oubliées ou sous-financées et d'assurer une exécution des programmes aussi complète que possible.

En 2017 le HCR a reçu 588,7 millions de dollars de contributions non affectées, dont 68% ont été allouées sur le terrain. Lors de l'allocation de fonds non affectés, le HCR se livre à un exercice d'équilibrage prudent et méticuleux, tenant compte de l'affectation des contributions, des problèmes de sous-financement et de l'arrivée de contributions tout au long de l'année pour financer le budget-programme. Les allocations de fonds non affectés permettent de faire coïncider les activités du HCR avec les besoins identifiés dans le cadre de la GNA, qui sont à la base de ses programmes.

À la différence des financements souples, les fonds affectés limitent la capacité du HCR à mener une action orientée sur les besoins. Si la proportion des financements flexibles — en particulier des financements non affectés — continue de diminuer et si les préférences des donateurs ne correspondent pas aux priorités fixées par le HCR, la capacité de réponse aux besoins identifiés diminue également. Comme le financement partiel nécessite une sélection des priorités, ce scénario crée des défis supplémentaires, entravant la poursuite d'une approche par programmes au sein du HCR.

STRATÉGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES DU HCR

Les difficultés associées à l'obtention d'un financement suffisant, précoce et flexible n'ont rien de nouveau. La nécessité de faire face à ces tendances, qui durent depuis des décennies, tout en adaptant l'organisation à la dynamique et aux opportunités d'aujourd'hui, est au cœur de la stratégie de mobilisation des ressources du HCR.

La mobilisation des ressources est, et restera, une responsabilité organisationnelle. Les processus de changement et de régionalisation en cours au HCR, qui s'inscrivent dans des approches globales, rendront encore plus cruciale l'implication du personnel de terrain dans la collecte de fonds. Les principaux services chargés de la mobilisation des ressources — le service des Relations avec les donateurs et de la Mobilisation des ressources et le service des Partenariats avec le secteur privé — travailleront en étroite collaboration avec les parties prenantes pour donner la preuve de l'utilisation optimale des ressources, de l'efficacité de l'organisation et de l'impact produit par son action. La transparence et la responsabilité à l'égard des donateurs et des populations touchées resteront au premier plan de tous les efforts.

Le HCR s'attachera à conserver l'appui d'une base solide de donateurs tout en consacrant des ressources à son élargissement: l'organisation recherchera des sources de financement nouvelles et supplémentaires au sein des secteurs public et privé, dans les fonds verticaux comme le Fonds mondial ou l'Alliance Gavi et dans toute la gamme des fonds communs des Nations Unies. Ces efforts viseront à tirer le meilleur parti des fonds privés et publics de manière à optimiser

leur impact: l'objectif est de mobiliser des fonds supplémentaires pour le HCR et pour ses partenaires. Les plans de réponse pour les réfugiés (RRP) resteront les principaux instruments de coordination et de mobilisation des ressources pour les réponses interorganisations globales aux situations d'urgence touchant des réfugiés (voir le chapitre *Renforcer la réponse collective*).

En 2019, le HCR coordonnera six plans régionaux. Deux plans (le 3RP et le RRP pour le Nigéria) sont conjointement dirigés avec le PNUD, alors qu'un troisième (le Plan de réponse régionale pour les réfugiés et les migrants vénézuéliens) est codirigé avec l'OIM. Le cas échéant, ces appels constituent un volet intégré mais distinct des plans de réponse humanitaire interorganisations. À titre de comparaison, quelque 8 milliards de dollars ont été demandés dans le cadre de divers RRP et le HCR et ses partenaires ont reçu 34% des financements.

Un autre domaine qui évolue, mais qui n'en est encore qu'à ses débuts, est celui de l'inclusion des personnes relevant de la compétence du HCR dans les budgets nationaux et dans les programmes de développement. Les partenaires bilatéraux de développement adaptent actuellement leurs programmes et leurs financements afin de mieux intégrer les personnes relevant de la compétence du HCR. Le partenariat avec la Banque mondiale continue de se développer et offre de nouvelles sources et possibilités de financement aux pays qui accueillent des réfugiés. De nouvelles possibilités de mobiliser des ressources se font également jour dans les banques régionales, chez les acteurs du secteur privé et à l'OCDE, ainsi que dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement.

Le HCR continuera de forger des partenariats et d'intensifier ses efforts de plaidoyer afin de promouvoir une plus grande inclusion et un financement accru des programmes pour les réfugiés. Il espère que ces efforts permettront à l'organisation de réduire son engagement dans certains des domaines de programmation actuels, ce qui lui donnera en retour les moyens de se concentrer sur les secteurs sous-financés. Comme l'élaboration de programmes d'aide au développement est un travail de plus longue haleine, orienté sur la durabilité, il faudra un certain temps pour que l'on puisse mesurer clairement les effets de l'inclusion de ces programmes sur le budget du HCR. La mise en place de mécanismes pour mesurer les impacts que cette inclusion pourrait avoir sur le budget du HCR, parallèlement à l'analyse actuelle des budgets, des dépenses et des niveaux de financement, est déjà à l'étude. Cette action interne est complétée par des efforts visant à suivre les niveaux de financement des programmes destinés aux réfugiés à l'extérieur du HCR.

Collecte de fonds dans le secteur public

La majorité du financement du HCR — environ 90% en 2017 — provient de donateurs du secteur public; l'organisation s'attachera par conséquent à adapter et à réorienter ses efforts de collecte de fonds auprès des gouvernements. L'objectif est de créer de nouvelles relations avec les donateurs du secteur public, ou de consolider et de dynamiser les relations existantes, à l'aide d'une approche ciblée et proactive, de manière à accroître au maximum le soutien flexible aux priorités du HCR. La promotion efficace des fonctions essentielles du HCR, ainsi que de son rôle accru de rassembleur et de catalyseur dans le contexte du pacte

mondial et du CRRF, sera déterminante pour le développement de ces relations, tout comme la capacité à présenter le HCR comme une organisation essentielle, réactive, collaborative et performante.

Pour atteindre ces objectifs, il faudra :

- Renforcer le dialogue entre le HCR et les donateurs pour mieux faire coïncider les intérêts programmatiques, donner la preuve de l'usage efficace et transparent des fonds et accroître la visibilité des donateurs.
- Stimuler les synergies en interne — entre le service des Relations avec les donateurs et de la mobilisation des ressources, le service des Partenariats avec le secteur privé, les bureaux, les divisions d'appui et les collègues en poste dans les capitales des pays donateurs, ainsi que dans les opérations de terrain centrales — afin d'élaborer des stratégies substantielles de collecte de fonds au niveau des pays, avec les gouvernements des pays d'accueil, les donateurs et les intervenants clés, en tenant compte des moyens et des intérêts des gouvernements d'accueil, des donateurs et des intervenants clés.
- Accroître les communications qui soulignent l'efficacité de l'action du HCR et de ses partenaires, ainsi que son impact sur les bénéficiaires, et, par extension, l'intérêt de soutenir cette action. Ces communications s'appuieront dans une très large mesure sur des données, notamment sur les informations fournies par un système révisé de gestion axée sur les résultats.
- Intensifier la collaboration avec les partenaires afin de mobiliser conjointement des ressources pour les personnes relevant de la compétence du HCR dans le cadre de RRP et d'autres plateformes communes de collecte de fonds, ainsi que lors de l'action de sensibilisation des donateurs.

Collecte de fonds dans le secteur privé

L'objectif du HCR est de recueillir chaque année 1 milliard de dollars dans le secteur privé d'ici à 2025. C'est un objectif ouvertement ambitieux, qui témoigne de la prise de conscience du rôle croissant du secteur privé au sein de l'organisation et de l'engagement fort des individus et des partenaires du secteur privé qui ont choisi de s'impliquer aux côtés du HCR pour venir en aide aux réfugiés et aux autres personnes relevant de sa compétence.

La plus grande partie de ce financement prévisionnel (700 millions de dollars) devrait provenir de petits dons versés par 5 millions d'individus à travers le monde et pour la plupart non affectés. Ce sera la première source de financement non affecté du HCR. Pour élargir cette base de soutien, le HCR prévoit de lancer de vastes campagnes thématiques afin de sensibiliser et de mobiliser jusqu'à 25 millions de sympathisants d'ici à 2025.

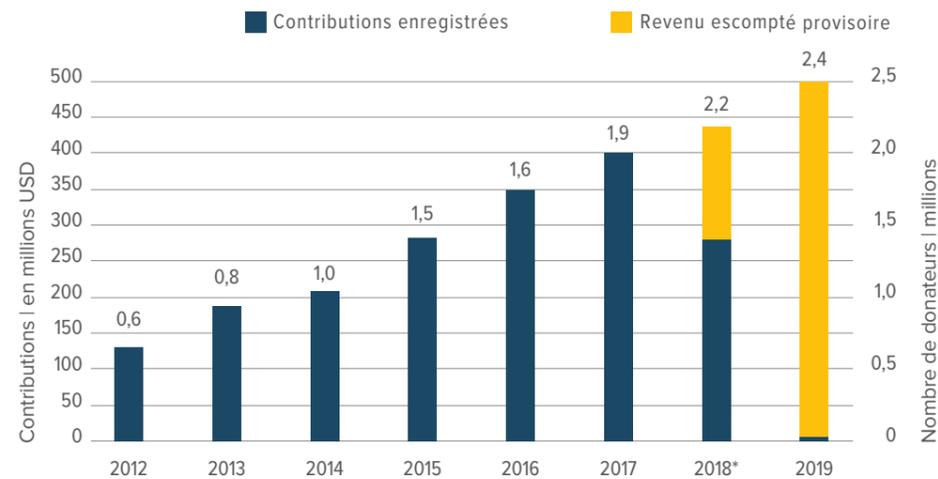
La partie restante (300 millions de dollars) devrait provenir d'entreprises, de fondations et de philanthropes issus du secteur privé. La relation avec les mécènes et philanthropes évolue et se transforme en partenariat associant appui financier et appui opérationnel: en effet, les acteurs de premier plan cherchent de nouvelles manières de coopérer avec le HCR en vue de tirer le meilleur parti possible de leurs compétences et de produire un impact significatif.

En 2019, le HCR se propose de recueillir 500 millions de dollars au sein du secteur privé: 355 millions de dollars auprès de particuliers et 145 millions de dollars auprès de partenaires. Plus de la moitié des fonds (260 millions de dollars) seront non affectés. Ce résultat sera obtenu par les moyens suivants :

- Une étroite collaboration avec sept partenaires nationaux qui récoltent, collectivement, la moitié des recettes émanant du secteur privé: *Argentina con ACNUR* (Argentine), *Australia for UNHCR* (Australie), *España con ACNUR* (Espagne), *Japan for UNHCR* (Japon), *Sverige för UNHCR* (Suède), *UNO Flüchtlingshilfe* (Allemagne) et *United States of America for UNHCR* (États-Unis d'Amérique).
- Des bureaux spécialisés dans vingt autres opérations nationales de mobilisation de fonds à travers le monde.
- Un partenariat avec des philanthropes, des fondations et des entreprises d'envergure internationale, comme la Fondation IKEA, le programme *Educate A Child*, la Fondation Bill & Melinda Gates et UNIQLO.
- Une communication et une sensibilisation numériques via des plateformes en langue anglaise, arabe, espagnole et française.

Le HCR se félicite de l'arrivée de son septième partenaire national, *Argentina con ACNUR*, en 2019.

GRAPHIQUE 5 | CONTRIBUTIONS DU SECTEUR PRIVÉ ET NOMBRES DE DONATEURS INDIVIDUELS | en millions - USD



Les revenus escomptés de 2018 et 2019 sont des projections basées sur les tendances et les données actuelles.

Avec la nouvelle campagne du HCR, le public sera encouragé à rejoindre un mouvement global de solidarité avec les familles forcées de fuir leurs foyers.



Pour en savoir plus (en anglais)

En 2019, une attention particulière sera accordée aux trois domaines suivants.

Pays prioritaires – Le HCR accordera la priorité aux investissements dans 15 pays et régions où des opérations de collecte de fonds sont en place et qui ont un potentiel de croissance importante au niveau des recettes du secteur privé – à savoir l’Allemagne, l’Australie, le Canada, les États-Unis d’Amérique, la France, Hong Kong RAS de Chine, l’Italie, le Japon, les Pays-Bas, la République de Corée, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, la Suède et la Suisse, ainsi que la région du Moyen-Orient et de l’Afrique du Nord.

Campagnes – La première campagne mondiale, «Aucun réfugié laissé pour compte», s’achèvera à la fin de l’année 2019, après avoir recueilli plus de 20 millions de dollars dans 17 pays et produit un impact positif important pour les réfugiés. En 2019, l’accent sera mis sur la collecte de fonds pour des abris innovants, appelés «unités de logement pour les réfugiés». Tirant parti des enseignements de la campagne «Aucun réfugié laissé pour compte», la nouvelle campagne du HCR – intitulée *Two billion kilometres to safety* (deux milliards de kilomètres vers la sécurité) –

cherchera à mobiliser au moins 1,5 million de personnes dans 25 pays. En outre, le HCR continuera à développer sa campagne annuelle dans le cadre du ramadan, en privilégiant l’innovation, et lancera une campagne visant à collecter des fonds pour l’assistance en espèces.

Partenariats – Le HCR a une longue tradition de coopération avec les entreprises, les fondations et les philanthropes. Cependant, sa part du marché total est relativement restreinte par rapport à celle d’autres organisations humanitaires intervenant auprès des réfugiés. Pour remédier à cette situation, le HCR appliquera une stratégie destinée à élargir sa collaboration et ses relations avec le secteur privé dans des pays clés, mettant l’accent sur les partenariats avec des individus fortunés, des fondations privées et des entreprises afin de mettre à profit leur expertise, leurs ressources financières et leurs réseaux pour apporter des solutions aux réfugiés.

CONCLUSION

L’année 2019 recèle un grand potentiel pour le HCR; cependant, l’aptitude de l’organisation à saisir pleinement les

opportunités historiques offertes par le pacte mondial et à s’adapter à l’évolution du contexte opérationnel dépendra en grande partie du soutien financier qui lui sera accordé. Le tableau ci-dessous résume les préférences du HCR en matière de recettes et met en regard la qualité et la quantité des recettes reçues en 2018. L’organisation s’efforcera en 2019 de mieux faire coïncider ces deux colonnes, conformément au pacte mondial sur les

réfugiés, au Sommet mondial sur l’action humanitaire et au Grand compromis, qui visent à promouvoir des réformes essentielles du financement, comme :

- l’augmentation de la planification et du financement sur plusieurs années;
- la réduction de l’affectation des contributions;
- l’harmonisation et la simplification des obligations en matière de présentation de rapports.

Préférences pour les recettes de 2019

En 2018, le HCR a reçu*

Le financement non affecté est la priorité en matière de mobilisation des ressources.

N’étant soumises à aucune restriction d’utilisation, les contributions non affectées procurent au HCR la souplesse indispensable pour toucher les personnes qui, parmi les réfugiés et les autres populations relevant de sa compétence, ont les plus grands besoins et les plus grandes vulnérabilités.

Deuxièmement, le financement à affectation large **au niveau d’une situation ou d’une région**: c’est à dire, des contributions qui peuvent être utilisées dans l’ensemble des pays pour les activités d’une région ou en lien avec une situation, en fonction des priorités et activités identifiées par le HCR.

Troisièmement, le financement **affecté au niveau d’un pays**. Ce type de financement permet au HCR d’allouer des fonds indifféremment pour toute activité planifiée dans un pays donné et de les moduler selon le contexte.

Quatrièmement, le financement **affecté au niveau sectoriel d’une opération donnée**. C’est le type de financement le plus restrictif.

Pour tous les types de contributions, **le financement pluriannuel est le plus souhaitable**, car non assujéti à des règles trop contraignantes de présentation de rapports.

15% de contributions non affectées, soit 482,8 millions de dollars.

16% de contributions à affectation large, soit 502,1 millions de dollars.

47% de contributions affectées, soit 1,511 milliard de dollars.

16% de contributions affectées strictement, soit 529,4 millions de dollars.

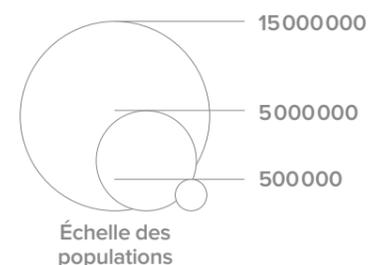
Environ 2% du total des contributions volontaires d’un montant de 3,212 milliards de dollars, ont été versées au titre d’un financement pluriannuel jusqu’à présent en 2018. En 2017, cette part était de 12%. Non seulement ce pourcentage est faible, mais les fonds sont affectés de manière très stricte.

Dans l’idéal, **toutes les contributions devraient avoir une période de mise en œuvre souple**; autrement dit, le HCR devrait pouvoir reporter les fonds sur l’année suivante. Ceci devrait permettre la poursuite des activités sans interruption aucune, rendre les opérations plus prévisibles, et prévenir les situations où le HCR reçoit des fonds qu’il ne sera peut-être pas en mesure de dépenser au cours de l’année calendaire.

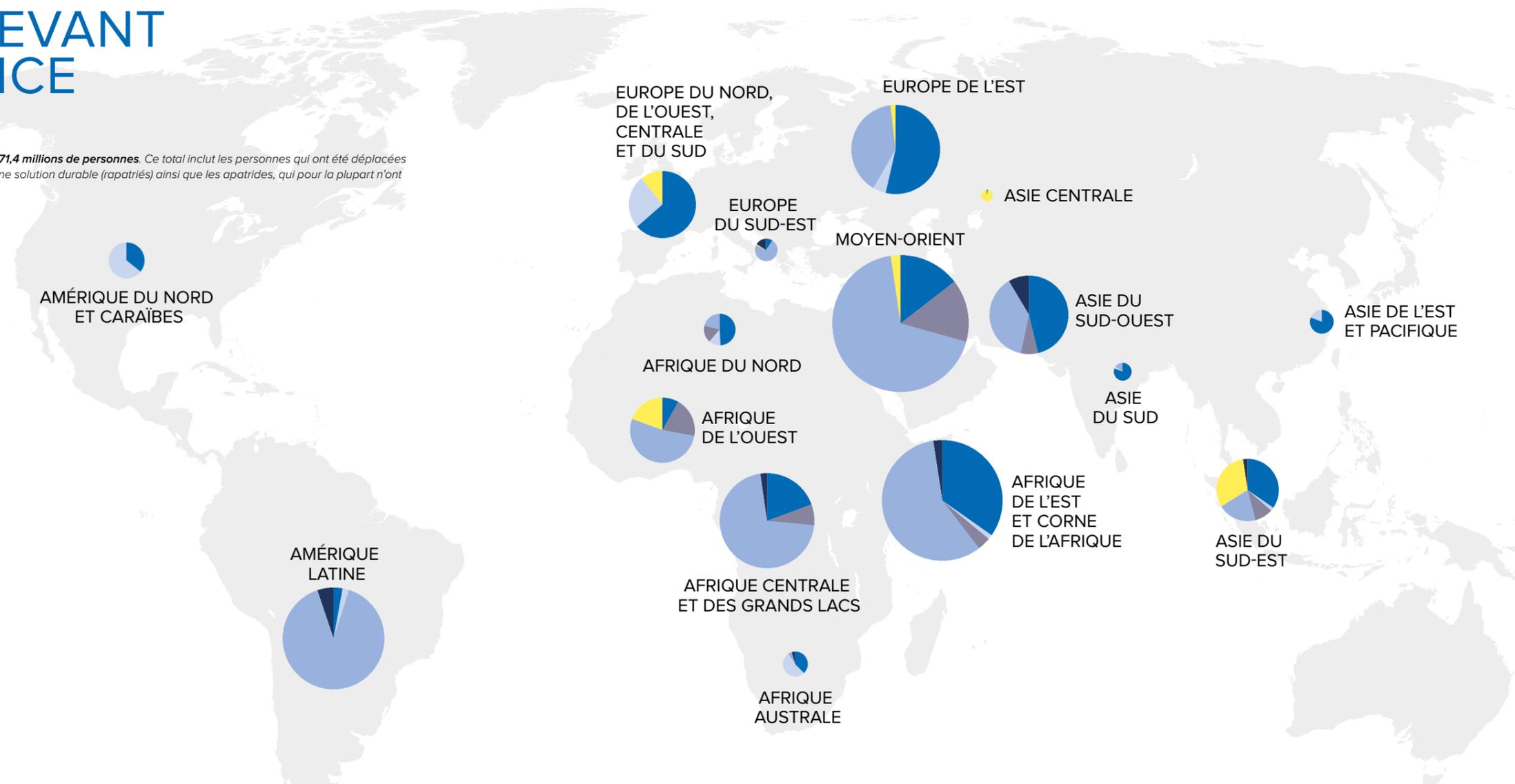
*Données de financement au 24 septembre

POPULATION RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR

En janvier 2018, la population totale relevant de la compétence du HCR s'élevait à 71,4 millions de personnes. Ce total inclut les personnes qui ont été déplacées de force (réfugiés, demandeurs d'asile, et déplacés internes) et ceux qui ont trouvé une solution durable (rapatriés) ainsi que les apatrides, qui pour la plupart n'ont jamais été déplacés de force.



- Réfugiés
- Demandeurs d'asile
- Rapatriés (réfugiés et déplacés internes)
- Apatrides
- Déplacés internes
- Autres personnes relevant de la compétence du HCR



(JANVIER 2018)

Sous-région	Réfugiés	Apparentés réfugiés ⁽¹⁾	Total des réfugiés	Réfugiés assistés par le HCR	Demandeurs d'asile	Réfugiés rapatriés ⁽²⁾	Déplacés internes protégés et assistés par le HCR ⁽³⁾	Déplacés internes rapatriés ⁽⁴⁾	Apatrides	Autres ⁽⁵⁾	TOTAL DES PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR
Afrique centrale et des Grands Lacs	1 444 034	31 709	1 475 743	1 336 023	62 430	167 378	5 426 857	378 316	974	175 107	7 686 805
Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique	4 307 820	-	4 307 820	3 769 619	148 600	56 667	7 196 092	387 056	18 500	293 750	12 408 485
Afrique de l'Ouest	286 919	-	286 919	286 676	15 798	296 189	1 873 617	410 887	692 115	15 362	3 590 887
Afrique australe	197 722	-	197 722	87 441	281 966	6 287	15 128	-	-	25 924	527 027
Afrique du Nord	393 122	26 000	419 122	345 117	101 474	-	180 937	149 883	-	1	851 417
Moyen-Orient	2 260 595	25 226	2 285 821	2 115 502	133 360	78 086	10 780 055	2 268 772	370 872	15 436	15 932 402
Asie du Sud-Ouest	2 448 506	-	2 448 506	1 515 387	3 798	60 568	2 011 433	314 289	-	448 032	5 286 626
Asie centrale	3 518	-	3 518	3 382	754	1	-	-	108 899	2	113 174
Asie du Sud	219 439	-	219 439	35 493	11 299	1 586	39 322	408	-	625	272 679
Asie du Sud-Est	1 099 895	51 159	1 151 054	1 095 607	54 042	2	665 051	319 167	2 102 950*	80 180	3 314 667
Asie de l'Est et Pacifique	382 633	4 581	387 214	699	90 026	-	-	-	851	5	478 096
Europe de l'Est	3 618 198	15 187	3 633 385	1 210 787	318 385	13	2 690 888	-	133 080	-	6 775 751
Europe du Sud-Est	34 868	4 415	39 283	16 451	1 061	399	316 027	193	10 288	71 348	438 599
Europe du Nord, de l'Ouest, centrale et du Sud	2 435 552	6 054	2 441 606	24 749	989 182	-	-	-	408 971	6 008	3 845 767
Amérique du Nord et Caraïbes	392 996	-	392 996	1 066	701 455	2	-	-	6 092	2 794	1 103 339
Amérique latine	91 265	159 934	251 199	49 502	177 268	203	7 923 109	-	391	461 615	8 813 785
TOTAL	19 617 082	324 265	19 941 347	11 893 501	3 090 898	667 381	39 118 516	4 228 971	3 853 983*	1 596 189	71 439 506

Les données sont généralement communiquées par les Gouvernements et basées sur leurs propres définitions et méthodes de collecte de données. Le tiret (-) correspond à une valeur nulle, non disponible ou ne s'appliquant pas au cas considéré. Toutes les données sont provisoires et susceptibles de modifications. Des informations complémentaires sur les personnes relevant de la compétence du HCR, dont les tendances statistiques et les changements liés au déplacement global survenu au cours de l'année sont disponibles dans le rapport 2017 des Tendances mondiales (Global Trends).

⁽¹⁾ Inclut des groupes de personnes en dehors de leur pays de résidence ou d'origine et qui sont confrontés à des risques de protection similaires à ceux encourus par les réfugiés, mais qui n'ont pas le statut de réfugiés pour des raisons pratiques ou autres raisons ne pouvant l'établir.

⁽²⁾ Inclut les réfugiés qui sont rentrés dans leurs localités d'origine au cours de l'année 2017. Source: pays d'origine et d'asile.

⁽³⁾ Inclut les personnes se trouvant dans une situation apparentée à celle des déplacés internes.

⁽⁴⁾ Inclut les déplacés internes protégés et assistés par le HCR et qui sont rentrés dans leurs localités d'origine pendant l'année 2017.

⁽⁵⁾ Personnes relevant de la compétence du HCR n'appartenant à aucune des catégories précédemment citées, mais qui bénéficient de la protection et ou de l'assistance du HCR.

* Les populations apatrides incluent 932 207 réfugiés du Myanmar au Bangladesh et 125 575 apatrides déplacés internes au Myanmar comptés également en tant que réfugiés et déplacés internes.

Afrique

AVANT-PROPOS

Dans un contexte marqué par la dégradation de la situation humanitaire à l'échelle mondiale, l'Afrique continue d'être considérablement touchée, car les conflits existants se poursuivent, sans solutions en vue, et de nouveaux conflits éclatent. Le continent accueille toujours le plus grand nombre de personnes déplacées au monde. En ce qui concerne les déplacements transfrontaliers, les évolutions préoccupantes observées en 2018 risquent de se poursuivre — et même de s'aggraver — en 2019, principalement en raison du conflit et des tensions liées aux élections en République démocratique du Congo (RDC), de la violence en République centrafricaine, des conflits et de l'insécurité alimentaire en Somalie et au Soudan du Sud, et des violations des droits de l'homme dans l'ensemble de la région. Depuis octobre 2017, on a également assisté à une aggravation de la crise qui se déroule dans les régions du nord-ouest et du sud-est du Cameroun. Plus de 430 000 personnes se sont déplacées à l'intérieur du pays et plus de 30 000 réfugiés camerounais ont fui au Nigéria entre septembre et novembre 2018.

Malgré ces défis inquiétants, l'Afrique reste fidèle à sa tradition historique d'accueil, de protection et d'assistance à l'égard des personnes déplacées de force. Elle a élaboré des cadres régionaux, notamment la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala), qui ont inspiré l'action collective, la coopération et la solidarité pour répondre aux déplacements forcés. Dans l'adversité, les pays africains montrent qu'on peut faire les choses différemment, avec des exemples remarquables d'États qui mènent des politiques destinées à encourager l'inclusion et l'autonomie des réfugiés.

La majorité des Camerounais qui cherchent asile dans le sud-est du Nigéria sont des femmes et des enfants. La plupart habitent dans des espaces sans intimité abritant jusqu'à 20 personnes.

Ces gouvernements méritent d'être salués pour avoir donné résolument l'exemple en adoptant des cadres solides de protection et de réponse: huit pays et une situation régionale appliquent aujourd'hui le Cadre d'action global pour les réfugiés.

Le HCR ne peut que se féliciter de ces mesures progressistes mais les politiques inclusives pour les réfugiés doivent néanmoins aller de pair avec un soutien international supplémentaire pour les pays et les communautés d'accueil. Collectivement, la communauté internationale, les États, les acteurs humanitaires et les organisations de développement doivent traduire sur le plan opérationnel la solidarité ainsi que le partage des responsabilités et des charges, comme convenu dans la Déclaration de New York de 2016, et comme prévu dans le pacte mondial sur les réfugiés. Les pays africains, avec leurs populations d'accueil en première ligne, s'acquittent de leur part du travail et il est indispensable que le HCR, les donateurs et l'ensemble des partenaires les soutiennent.

Dans une région confrontée à un nombre record de déplacements et à l'heure où les besoins en matière d'aide humanitaire excèdent les financements disponibles, une « nouvelle manière de travailler » n'est pas un choix mais une nécessité. La stratégie d'action globale pour les réfugiés, impliquant l'ensemble de la société, reconnaît

qu'il est nécessaire de soutenir l'action humanitaire par des interventions de développement ciblées pour gérer les crises de réfugiés de grande ampleur. Du fait de l'écart croissant entre les besoins et les ressources disponibles, l'Afrique sera contrainte de prendre des décisions difficiles pour fixer ses priorités de 2019 et privilégiera l'exécution d'activités vitales. Cependant, des efforts seront maintenus pour continuer à investir également dans des activités qui apporteront des solutions, en particulier en ce qui concerne la résolution des situations prolongées.

L'action du HCR en Afrique sera guidée par les priorités stratégiques globales et par les cinq grandes priorités fixées dans les Orientations stratégiques globales pour la période 2017-2021. En outre, le HCR continuera d'accorder la priorité à l'éducation, qui joue un rôle clé dans la mise en place de solutions durables et dans le futur développement régional.

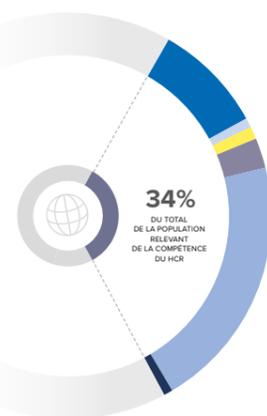
Le HCR a également conscience du rôle qui lui incombe dans la lutte contre l'exploitation et la violence sexuelles, ainsi que contre la fraude et la corruption, qui se sont manifestées l'an dernier, et demeurera vigilant et transparent dans ses réponses.

Valentin Tapsoba

Directeur du Bureau régional du HCR pour l'Afrique

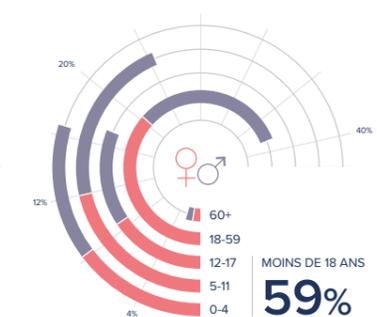


24,2 MILLIONS DE PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR EN AFRIQUE



Chiffres des populations vérifiés de janvier 2018

RÉPARTITION PAR ÂGE ET GENRE DES RÉFUGIÉS ET DEMANDEURS D'ASILE



SITUATION MALIENNE

140 000 RÉFUGIÉS

sont accueillis principalement au Burkina Faso, en Mauritanie et au Niger

30 000 RÉFUGIÉS

ont été déplacés au cours de la seule année 2018

61 400 DÉPLACÉS INTERNES

67 400 RAPATRIÉS



SITUATION CENTRAFRICAINE

572 000 RÉFUGIÉS

sont accueillis principalement au Cameroun, au Congo, en République démocratique du Congo et au Tchad

614 000 DÉPLACÉS INTERNES

13 190 RAPATRIÉS

en 2018



SITUATION SUD-SOUDANAISE

2,5 millions de RÉFUGIÉS

sont accueillis principalement en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, et au Soudan

63%

sont des enfants

84 000 RÉFUGIÉS

ont été déplacés rien qu'au cours des six premiers mois de 2018

1,8 million de DÉPLACÉS INTERNES



SITUATION NIGÉRIANE

227 600 RÉFUGIÉS

sont accueillis principalement au Cameroun, au Niger et au Tchad

2,4 millions de DÉPLACÉS INTERNES

620 000 RÉFUGIÉS et DÉPLACÉS INTERNES RAPATRIÉS

estimés en 2019



SITUATION SOMALIENNE

820 000 RÉFUGIÉS

sont accueillis principalement à Djibouti, en Érythrée, en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda et au Yémen

2,65 millions de DÉPLACÉS INTERNES

120 000 RAPATRIÉS

depuis 2014

SITUATIONS

- < 1,5 million de personnes relevant de la compétence du HCR
- 1,5 > 3 millions de personnes relevant de la compétence du HCR
- > 3 millions de personnes relevant de la compétence du HCR

- Pays mettant en œuvre le CRRF
- Pays mettant en œuvre des stratégies pluriannuelles et de partenariats multiples (MYMP)

L1, L2, L3 Niveau d'urgence



SITUATION DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

811 300 RÉFUGIÉS

sont accueillis principalement en Afrique du sud, en Angola, au Burundi, au Congo, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie, au Rwanda, et en Zambie

120 000 RÉFUGIÉS

ont été déplacés rien qu'au cours des six premiers mois de 2018

4,5 millions de DÉPLACÉS INTERNES



SITUATION BURUNDAISE

400 000 RÉFUGIÉS

sont accueillis principalement en Ouganda, en République démocratique du Congo, en République-Unie de Tanzanie, et au Rwanda

178 000 DÉPLACÉS INTERNES

45 000 RAPATRIÉS

en provenance de la République-Unie de Tanzanie depuis 2017

Les chiffres de population pour les situations sur cette carte sont les derniers chiffres disponibles en 2018.

PRINCIPALES SITUATIONS

L'Afrique subsaharienne accueille toujours le plus grand nombre au monde de personnes relevant de la compétence du HCR. Environ un quart des réfugiés recensés dans le monde y vivent. Début 2018, il y avait environ 24,2 millions de personnes relevant de la compétence du HCR, dont 6,3 millions de réfugiés et 14,5 millions de déplacés internes, dans la région. À la fin du premier semestre 2018, leur nombre avait encore augmenté, avec 170 000 réfugiés et plus de 2 millions de déplacés internes supplémentaires, provenant principalement du Nigéria, de la République centrafricaine, de la RDC, de Somalie et du Soudan du Sud.

En 2019-2020, sept grandes situations de déplacement — le Burundi, le Mali, le Nigéria, la République centrafricaine, la RDC, la Somalie et le Soudan du Sud — resteront des priorités opérationnelles. Afin de répondre à l'urgence et aux besoins opérationnels de ces crises, le HCR a déclaré des urgences de niveau 2 dans plusieurs pays touchés par les situations de déplacement au Cameroun, au Nigéria, en République centrafricaine et en RDC.

Le HCR a nommé des Coordonnateurs régionaux pour les réfugiés dans quatre situations, et un Envoyé spécial pour la Somalie veille à assurer une vision d'ensemble forte et un engagement cohérent dans la région aux fins de la protection et de la recherche de solutions pour les déplacés internes et les réfugiés. Les réponses régionales pour les réfugiés touchés par les situations au Burundi, au Nigéria, en RDC et au Soudan du Sud intègrent de plus en plus une approche orientée sur les solutions qui renforcent l'autonomie et la résilience.

120 000
réfugiés Burundais
accueillis dans
des pays voisins
devraient rentrer
en 2019.

Garantir l'accès
à l'asile pour
les personnes
qui quittent le
Burundi est l'une
des priorités
du RRRP pour
la situation
burundaise.



Pour en savoir plus
(en anglais)

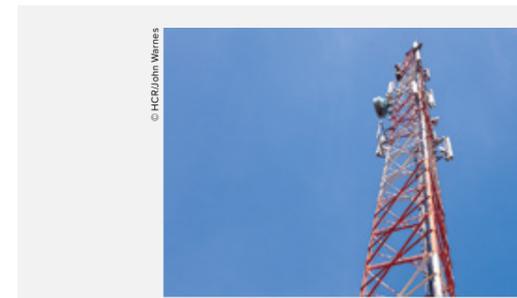
Situation burundaise



En plus des 178 000 personnes déplacées à l'intérieur du Burundi, selon les estimations de l'OIM, près de 400 000 réfugiés burundais ayant fui en Ouganda (42 660), en RDC

(46 500), en République-Unie de Tanzanie (232 700) et au Rwanda (68 310) après la crise politique de 2015 ont toujours désespérément besoin de protection et d'aide humanitaire. Si la situation générale, au plan de la sécurité, s'est améliorée au Burundi, des tensions politiques et de graves problèmes en matière de droits de l'homme persistent et entraînent des déplacements continus à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Depuis 2017, plus de 45 000 réfugiés burundais ont bénéficié d'une aide pour rentrer volontairement depuis la République-Unie de Tanzanie. Quelque 120 000 réfugiés supplémentaires, accueillis dans des pays voisins devraient rentrer en 2019. Bien que le HCR n'encourage pas les retours au Burundi à l'heure actuelle, il continuera à travailler avec le Gouvernement du Burundi et les pays d'accueil pour faciliter le rapatriement volontaire, dans des conditions sûres et dignes, des personnes qui ont fait un choix libre et éclairé pour cette solution.

Conformément aux priorités opérationnelles du plan d'action régional pour les réfugiés de 2018 pour la situation burundaise, le HCR et ses partenaires continueront à veiller à ce que les demandeurs d'asile et les réfugiés burundais bénéficient d'un accès sans entrave à l'asile et à des environnements de protection favorables. Parallèlement, le HCR recommandera de les inclure progressivement dans les services publics nationaux afin de les aider à devenir autonomes et résilients, comme prévu dans le pacte mondial et le Cadre d'action global pour les réfugiés.



Une tour est élevée dans le camp de Nyarugusu en République-Unie de Tanzanie afin d'apporter la connectivité.



En accédant aux informations et à internet, les réfugiés prennent conscience de l'importance de la connectivité.

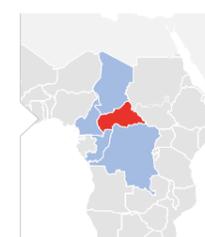
Au-delà des approches traditionnelles

L'initiative « Connectivité pour les réfugiés » a soutenu des approches novatrices visant à donner aux communautés de réfugiés du camp de Nyarugusu, dans le nord-ouest de la République-Unie de Tanzanie, la possibilité de se connecter. Le HCR a forgé des partenariats d'un nouveau type avec les opérateurs mobiles : ces partenariats ne sont plus fondés sur un contrat humanitaire, mais reposent sur la viabilité des marchés de réfugiés pour stimuler les investissements. En 2017, Vodacom a implanté dans le camp de Nyarugusu une tour 3G qui fournit une couverture aux réfugiés comme aux communautés d'accueil. D'autres opérateurs ont optimisé leurs investissements pour assurer une couverture à travers d'autres réseaux. Quelques mois plus tard, l'amélioration de la couverture se traduisait en une augmentation du nombre de propriétaires de téléphones portables, du taux d'abonnements, de la consommation de données et des transactions financières sur mobile. Un an après, ce modèle ayant fait preuve de sa rentabilité, l'expansion et les investissements se poursuivent. Des tours supplémentaires sont implantées dans les camps de Mdenteli et de Nduta – offrant ainsi les avantages de la connectivité à des dizaines de milliers de personnes.



Pour en savoir plus
(en anglais)

Situation centrafricaine



En 2018, la violence généralisée et les affrontements entre groupes armés rivaux, ainsi qu'une augmentation des représailles ciblant les civils, ont entraîné une

dégradation ultérieure de la situation humanitaire en République centrafricaine. L'insécurité, l'accès restreint et les ressources limitées font partie des difficultés rencontrées pour l'organisation d'une réponse humanitaire efficace. Près d'1,3 million de personnes ont désormais fui leur foyer, dont quelque 614 000 déplacés internes et plus de 572 000 réfugiés accueillis dans les pays voisins, à savoir le Cameroun (261 200), le Congo (31 700), la RDC (176 300), le Tchad (98 700) et d'autres pays (4 000). Le nombre de personnes déplacées n'a jamais été aussi élevé depuis le début du conflit en 2013.

Si le HCR s'attend à ce que le nombre de déplacés internes continue de diminuer en 2019, un retour en masse des réfugiés semble peu probable, car la plupart d'entre eux appartiennent à des minorités et craignent pour leur sécurité s'ils rentrent. En dépit de cette situation, certaines régions sont suffisamment sûres pour accueillir les déplacés internes qui regagnent leur localité d'origine et les réfugiés qui rentrent spontanément ou bénéficient d'un rapatriement facilité par le HCR depuis leur pays d'asile. En 2018, environ 13 190 réfugiés sont rentrés spontanément, dont plus de 6 000 Centrafricains en provenance du Cameroun et du Tchad. Depuis le début de l'année 2018, environ 12% de la population déplacée à l'intérieur du pays a regagné sa région d'origine.

En 2019, le HCR mettra l'accent sur l'exécution d'activités vitales de protection et d'assistance, notamment la distribution d'articles de secours essentiels aux personnes récemment déplacées à

12% des
déplacés internes
en République
centrafricaine sont
rentrés chez eux
depuis le début de
l'année 2018.

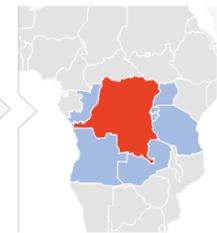
Au Cameroun, la Banque mondiale débloque **274 millions** de dollars pour quatre projets destinés aux réfugiés et leurs communautés d'accueil.

l'intérieur du pays. En outre, l'organisation et ses partenaires mettront en œuvre un ensemble de programmes de protection ciblant les réfugiés centrafricains arrivés depuis peu dans les pays voisins, tout en cherchant à renforcer leur résilience. Le HCR étudiera l'option du rapatriement volontaire et la facilitera lorsque que le retour sera jugé sûr. Dans le même temps, l'organisation cherchera à maintenir

les programmes de réintégration pour les déplacés internes et les réfugiés de retour en République centrafricaine. Au Cameroun, la Banque mondiale a débloqué 274 millions de dollars pour quatre projets destinés à faciliter l'accès aux réfugiés et leurs communautés d'accueil, aux soins médicaux, à l'enseignement et aux infrastructures sociales et économiques.

Situation de la République démocratique du Congo

Le HCR va continuer à mettre en œuvre des activités pour favoriser des solutions durables dans le cadre du RRRP pour la situation de la RDC.



En 2018, la crise humanitaire s'est aggravée en RDC, car un conflit a éclaté puis dégénéré dans la province de l'Ituri et la situation humanitaire s'est dégradée dans

celle du Nord-Kivu. Le taux de déplacements internes est élevé et un grand nombre de Congolais sont réfugiés dans les pays voisins. La situation sécuritaire est instable dans plusieurs autres régions. Certaines parties des provinces du Kasai, du Nord et du Sud-Kivu et de la province du Tanganyika subissent toujours les répercussions de violents conflits armés.

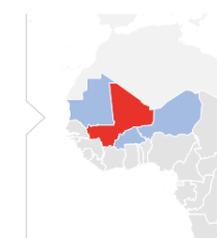
Au premier semestre 2018, environ 120 000 Congolais se sont enfuis dans

les pays voisins dont 96 170 d'entre eux, originaires principalement des provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri, se sont rendus en Angola. Dans le même temps, de nouveaux arrivants ont été enregistrés au Burundi (11 650), au Kenya (3 880), au Malawi (1 900), en République-Unie de Tanzanie (1 770), en Zambie (4 475) et dans d'autres pays d'Afrique. Le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile originaires de RDC en Afrique a ainsi atteint 811 300 — dont 104 500 en Afrique du Sud, 36 000 en Angola, 72 500 au Burundi, 15 600 au Congo, 317 000 en Ouganda, 84 000 en République-Unie de Tanzanie, 81 700 au Rwanda, 42 500 en Zambie et 57 200 dans d'autres pays. Selon le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, il y a en outre quelque 4,5 millions de déplacés internes en RDC et à l'heure actuelle, les probabilités qu'ils puissent rentrer chez eux sont faibles.

Les déplacements internes de Congolais, ainsi que les exodes de réfugiés, devraient se poursuivre en 2019. La situation sécuritaire devrait rester critique car les élections présidentielles prévues en décembre 2018 risquent d'entraîner des troubles politiques et d'aggraver un climat déjà très tendu.

Dans le cadre du plan d'action régional pour les réfugiés 2019-2020 pour la situation de la RDC, le HCR et ses partenaires continueront de mettre en œuvre des solutions durables et d'offrir une protection pour les réfugiés, les demandeurs d'asile et les déplacés internes. Le HCR cherchera à encourager les initiatives conjointes de programmation dans les domaines humanitaire et du développement, afin que des opportunités durables soient offertes aux réfugiés, aux populations de retour, aux déplacés internes et aux communautés d'accueil.

Situation malienne



L'insécurité qui règne dans le nord et dans le centre du Mali déstabilise les communautés locales, met en péril la protection des civils et empêche les personnes déplacées de regagner

leur domicile. La situation a créé une population de déplacés internes estimée à 61 400 personnes. Environ 140 000 Maliens sont réfugiés au Burkina Faso (24 400), en Mauritanie (57 100) et au Niger (58 500). En 2018, environ 30 000 Maliens se sont réfugiés à l'étranger, dont 11 500 au Niger. Dans le même temps, l'insécurité au Burkina Faso a entraîné le déplacement interne d'environ 15 000 Burkinabés et la fuite de plus de 7 000 personnes au Mali.

Alors que les gouvernements de la région cherchent à sauvegarder la sécurité nationale, le HCR intensifie ses efforts pour œuvrer avec eux au maintien de l'espace d'asile et à la recherche de solutions.

À la fin du premier semestre 2018, le Gouvernement du Mali avait enregistré environ 67 400 retours de réfugiés.

En 2019, le HCR maintiendra ses programmes de protection au Burkina Faso, au Mali, en Mauritanie et au Niger. Ces programmes consistent notamment à assurer un suivi de protection, ainsi que l'accès aux services sociaux vitaux, et à fournir des abris et des articles de secours essentiels. L'organisation investira également dans des programmes d'appui aux moyens de subsistance afin d'améliorer l'intégration sociale et économique des réfugiés à court et à moyen terme. Compte tenu de l'instabilité et des mouvements observés actuellement à travers le Mali, un projet régional du Fonds fiduciaire de l'Union européenne vise à renforcer la résilience des populations déplacées dans le nord du pays et à soutenir la coexistence pacifique entre communautés. Le projet, dont la mise en œuvre a débuté en 2018, se poursuivra en 2019.

Situation nigériane



La situation nigériane est l'une des situations de déplacement les plus complexes du continent. L'insurrection de Boko Haram a affecté quelque 7,1 millions de personnes dans quatre pays situés

autour du bassin du lac Tchad. On dénombre 227 600 réfugiés nigériens, principalement accueillis au Cameroun (97 800), au Niger (118 800) et au Tchad (11 000). En outre, 2,4 millions de personnes, déplacées à l'intérieur du Nigeria (1,9 million) ainsi que dans les zones frontalières du Cameroun (238 000), du Niger (104 000) et du Tchad (127 900), sont elles aussi affectées par l'insurrection de Boko Haram.

Alors que les retours spontanés de réfugiés nigériens en provenance du Cameroun, du Niger et du Tchad se poursuivent, le HCR et ses partenaires

L'insécurité au Burkina Faso a entraîné le déplacement interne d'environ **15 000** Burkinabés et la fuite de plus de **7 000** personnes au Mali.

Par le biais du RRRP pour la situation nigériane, le HCR délivrera une aide humanitaire et soutiendra l'intégration locale des réfugiés qui veulent rester.



Les Congolais de retour en Ituri retrouvent leurs maisons en ruines et les moyens d'existence détruits

Il est difficile de croire que la ville de Tchomia dans la province de l'Ituri, d'où de nombreux bateaux de pêche et canoës bondés et délabrés ont traversé le lac jusqu'en Ouganda, était désertée il y a encore quelques mois. Depuis avril, environ 150 000 Congolais, que la violence ethnique avait forcés à fuir, sont retournés dans la province de l'Ituri. A leur retour, ils ont retrouvé des conditions désastreuses.

« Ils ont brûlé notre maison. Ils ont tout brûlé. J'avais un champ où je cultivais des légumes. Ils ont brûlé ça aussi » dit Rith.



Lire la suite



Rith, 22 ans, a fui LARGU en janvier avec ses trois enfants. Elle est récemment retournée dans le territoire de Djugu, mais n'a pas pu rentrer chez elle.

© HCR/Nahla Muevif

continuent à recommander aux Gouvernements du Cameroun et du Nigéria de permettre aux réfugiés de prendre des décisions éclairées en mettant des informations à leurs disposition de sorte que les retours soient volontaires et durables, conformément au plan d'action régional de 2018 pour la situation nigériane. Les deux gouvernements et le HCR ont également conclu en mars 2017 un accord tripartite sur le rapatriement volontaire, qui fixe le cadre juridique de la coopération en matière de retours.

En 2019, le HCR aidera le Gouvernement nigérian à faciliter le retour et la réintégration de 620 000 réfugiés et déplacés internes dans le nord du Nigéria, si la situation s'améliore. Certains événements ont récemment entraîné une augmentation des déplacements dans la région centrale du Nigéria, la *Middle Belt*, en raison du conflit de plus en plus violent qui oppose les bergers et les agriculteurs. Ce conflit naissant aggrave la crise humanitaire en cours dans la région du lac Tchad, déjà dramatique.

Situation somalienne



La situation somalienne est l'une des plus longues situations de déplacement au monde, avec plus de 2,65 millions de déplacés internes et quelque 820 000 réfugiés accueillis dans

la Corne de l'Afrique et au Yémen à la fin du premier semestre 2018. Ces réfugiés se trouvent en majorité à Djibouti (12 000), en Érythrée (2 000), en Éthiopie (257 000), au Kenya (256 000), en Ouganda (37 000) et au Yémen (257 000). Bien que la sécurité alimentaire se soit considérablement améliorée dans la plupart des régions du pays, les déplacés internes sont toujours confrontés à des pénuries alimentaires. Depuis que le programme destiné à faciliter les retours spontanés a débuté en décembre 2014, plus de 120 000 réfugiés sont rentrés en Somalie.

Dans le cadre de ce programme, le HCR et ses partenaires fournissent aux réfugiés qui rentrent des documents, des services de transport et une aide financière au Yémen pour faciliter le voyage, ainsi qu'une aide au retour et à la réintégration à leur arrivée en Somalie. L'insécurité et le manque d'accès humanitaire rendent la mise en œuvre de ce programme difficile.

En 2019, le HCR continuera de travailler avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), le Gouvernement de Somalie et les pays voisins à la mise en œuvre des engagements pris dans la « Déclaration de Nairobi sur les solutions durables pour les réfugiés somaliens et la réintégration des rapatriés en Somalie » et le Plan d'action qui l'accompagne. Ces objectifs sont désormais poursuivis grâce à l'élaboration et la mise en œuvre d'une version régionale du Cadre d'action global pour les réfugiés, qui est actuellement appliquée pour répondre à la situation, tant en Somalie que dans la sous-région.

Situation sud-soudanaise



Le conflit en cours au Soudan du Sud a donné lieu à la plus grande crise de déplacement du continent africain. Environ 2,5 millions de réfugiés sud-soudanais sont accueillis dans

les pays voisins, notamment en Éthiopie (447 000), au Kenya (114 600), en Ouganda (1 066 000), en République centrafricaine (2 500), en RDC (93 500) et au Soudan (768 800). Il y a également plus d'1,8 million de déplacés internes dans le pays. Amplifiés par un climat de non droit généralisé et de graves pénuries alimentaires, les mouvements de population transfrontaliers se poursuivent avec 84 000 réfugiés sud-soudanais arrivés dans les pays limitrophes au cours du seul premier semestre 2018.

La réponse d'urgence, coordonnée au moyen d'un plan d'action régional pour les réfugiés, a augmenté de manière exponentielle ces dernières années. Les pays voisins du Soudan du Sud ont généreusement ouvert leurs frontières, offrant un asile et une assistance aux réfugiés. L'Éthiopie, le Kenya et l'Ouganda se sont engagés à appliquer le Cadre d'action global pour les réfugiés (CRRF) dans les régions qui accueillent des réfugiés sud-soudanais. La RDC et le Soudan ont commencé à mettre en œuvre des politiques d'accueil hors des camps conformes à l'approche exposée dans le CRRF, soutenant ainsi l'autonomie et la cohésion sociale au sein des communautés d'accueil. Cependant, le financement limité compromet la capacité du HCR à honorer les engagements qu'il a souscrits dans le cadre du pacte mondial et du CRRF. Du fait des problèmes de sous-financement observés en 2018, certaines opérations — en particulier en Ouganda — ont travaillé dans le cadre de mesures d'austérité qui ont eu des effets négatifs sur l'éducation, la santé et les mesures de base nécessaires à la préparation à certaines épidémies, comme l'Ebola.

En 2019, le HCR continuera à centrer son action sur l'autonomisation des réfugiés sud-soudanais accueillis en Ouganda — auxquels le Gouvernement accorde des terrains à leur arrivée — en leur donnant la possibilité d'exercer des activités génératrices de revenus. Comme 63% des réfugiés sud-soudanais présents dans la région sont des enfants, la protection de l'enfance figure au nombre des priorités de l'année 2019. L'application effective de l'accord de paix conclu par le Gouvernement du Soudan du Sud et l'opposition le 12 septembre 2018 déterminera en grande partie la réponse et les opérations du HCR en 2019.

STRATÉGIE RÉGIONALE

Les besoins humanitaires des personnes relevant de la compétence du HCR en Afrique sont énormes et, comme la situation économique et politique reste fragile dans plusieurs pays, ils resteront sans doute considérables en 2019. L'organisation continuera de renforcer la protection, d'offrir une assistance et de rechercher des solutions pour les réfugiés et les autres personnes relevant de sa compétence, conformément à ses priorités stratégiques globales. En gardant à l'esprit les opportunités et les défis propres à l'Afrique, le HCR a identifié les priorités suivantes pour son action dans la région en 2019.

Répondre aux besoins essentiels

Compte tenu du grand nombre de situations d'urgence en cours dans la région, la fourniture d'une aide et de services essentiels — respectant en particulier les normes applicables dans les secteurs des abris, de la santé, de la nutrition, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène — reste une priorité pour le HCR. La fourniture de ces services permet également d'atténuer les risques de protection et prévient les stratégies d'adaptation négatives chez les réfugiés et au sein des populations de retour.

Dans l'esprit du pacte mondial et du CRRF, le HCR s'efforcera également de consolider ses partenariats avec les organisations de développement et aidera progressivement les acteurs des gouvernements locaux à intégrer les populations déplacées en tant que bénéficiaires des services et des plans nationaux.

Tout en fournissant des services essentiels, l'organisation continuera d'autonomiser les réfugiés et les autres personnes relevant de sa compétence, notamment en offrant des aides en espèces, en améliorant l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle et aux moyens de subsistance, et en faisant campagne pour qu'ils puissent obtenir des permis de travail et soient inclus dans les systèmes nationaux.

Le HCR aidera le Gouvernement nigérian à faciliter le retour et la réintégration de **620 000** réfugiés et déplacés internes dans le nord du Nigéria si la situation s'améliore.

Coordonnée par un RRRP, la crise sud-soudanaise demeure la situation de réfugiés la plus large et celle qui progresse le plus rapidement sur le continent africain.



Pour en savoir plus (en anglais)

63% des réfugiés sud-soudanais présents dans la région sont des enfants

Environnement de protection favorable

Le HCR continuera de soutenir les gouvernements des pays d'accueil lorsque ceux-ci mettront en œuvre les engagements pris lors du Sommet des dirigeants sur les réfugiés, qui s'est tenu à New York en 2016. Les efforts nationaux seront associés à des partenariats plus forts au niveau régional et sous-régional.

Compte tenu de la contribution de l'Union africaine à l'élaboration du pacte mondial, ce partenariat s'avèrera particulièrement important au cours de l'année 2019, qui a été déclarée « année des réfugiés, des rapatriés et des déplacés internes » par l'Union africaine. Comme l'année 2019 sera également celle du 50^{ème} anniversaire de la « Convention de l'Organisation de l'unité africaine régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique » (adoptée en 1969) et du 10^{ème} anniversaire de l'adoption de la Convention de Kampala, le moment sera idéal pour plaider en faveur de la prise en charge des besoins des

personnes relevant de la compétence du HCR.

Le HCR continuera de collaborer avec l'IGAD à l'application régionale du CRRF. Les États membres de l'IGAD, par le biais de la Déclaration et du Plan d'action de Nairobi, continueront d'appliquer une approche régionale, qui donne naissance à des politiques d'asile harmonisées pour les réfugiés dans la région, soutient l'accès aux services publics et facilite l'intégration dans les systèmes et les plans de développement nationaux. Cette approche encourage également les politiques d'accueil hors des camps pour la gestion des réfugiés, notamment les mesures qui permettent la participation économique des réfugiés, favorisent leur autonomie et leur accordent le droit de travailler, tout en créant un environnement propice au rapatriement volontaire. Le HCR cherchera à reproduire cette approche régionale exemplaire dans d'autres sous-régions lorsque le pacte mondial sur les réfugiés aura été adopté.

2019 sera l'année du 10^{ème} anniversaire de l'adoption de la Convention de Kampala de 2009.



Le codage, clé de l'avenir pour des réfugiés au Malawi

Remy Gakwaya a quitté son Burundi natal à l'âge de 15 ans après la mort de ses parents, tués dans des affrontements ethniques. Il est parvenu à rejoindre le camp de réfugiés de Dzaleka au Malawi en 2008. Passionné de programmation informatique, Remy a fondé en 2016 *TakeNoLab*, une organisation communautaire qui lui permet de partager sa passion pour les langages de programmation avec les jeunes réfugiés du camp.

Dans le cadre d'un projet pilote mené avec le HCR, *Microsoft 4Afrika* a installé la connectivité Wifi dans l'ensemble du camp avec l'aide de fournisseurs d'accès internet locaux pour une période de 12 mois. Mille smartphones, 40 ordinateurs portables et 10 tablettes ont également été fournis pour encourager le potentiel des étudiants.

« C'est inspirant de voir quelque chose que j'ai créé par moi-même. Ici, au camp de réfugiés, on n'est pas libre de faire ce qu'on veut. On ne peut pas travailler en dehors du camp. Par contre, si vous connaissez la programmation, vous pouvez vous en servir dans le monde entier », déclare Rémi aujourd'hui âgé de 23 ans.



Henriette Kiwele, 21 ans, travaille sur son application au centre *The AppFactory* dans le camp de réfugiés de Dzaleka, au Malawi. Henriette et ses sœurs ont fui la violence en République démocratique du Congo en 2013.

Lire la suite >



Mouvements mixtes

Les défis humanitaires et de protection engendrés par les mouvements mixtes en Afrique sont complexes et constants. Les réfugiés et les migrants empruntent trois grands axes migratoires dans la région : la route du nord-ouest qui conduit à la Méditerranée centrale, principalement via la Libye, et rejoint l'Europe ; la route du nord-est qui passe par la Somalie ou par Djibouti, traverse la mer Rouge et le Yémen déchiré par la guerre, et rejoint les États du Golfe ; et la route de l'Afrique australe qui conduit à l'Afrique du Sud (voir le chapitre *Sauvegarder les droits fondamentaux* et le résumé régional de l'Europe).

Le HCR renforce sa collaboration avec l'Union africaine et l'Union européenne sur les mouvements mixtes dans la région, au sein d'un groupe de travail conjoint sur les migrations.

En 2019, le HCR poursuivra ses efforts de négociation afin de mettre en place d'autres Mécanismes de transit d'urgence (ETM), à l'issue du succès de ce dispositif au Niger. L'ETM est devenu un moyen concret d'assurer la protection des personnes qui relèvent de la compétence du HCR au sein des mouvements mixtes, ainsi qu'un mécanisme pour stimuler le partage des charges et des responsabilités — d'où l'intérêt de le reproduire dans d'autres pays. En moins d'un an, l'ETM a mis hors de danger quelque 1540 personnes évacuées de Libye au Niger. Près de 500 personnes sont déjà parties se réinstaller dans d'autres pays et 400 autres, dont la demande de réinstallation a été acceptée, devraient quitter le Niger avant la fin de l'année 2018.

Solutions durables et Cadre d'action global pour les réfugiés

Le HCR applique une approche stratégique et innovante de recherche de solutions globales afin de trouver des solutions adéquates pour les réfugiés dans la région Afrique, le plus tôt possible et

en partenariat avec un large éventail d'acteurs humanitaires et d'organismes de développement. La région est l'un des fers de lance de la mise en œuvre de la Déclaration de New York et du Cadre d'action global pour les réfugiés, ainsi que de la promotion de l'approche visant à impliquer l'ensemble de la société dans la réponse aux problèmes des réfugiés.

Le CRRF est actuellement appliqué dans huit pays — à Djibouti, en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda, au Rwanda, en Somalie, au Tchad et en Zambie — et comprend une approche régionale sous l'égide de l'IGAD, destinée à répondre à la situation des réfugiés somaliens. Le HCR se prépare à soutenir la mise en œuvre du prochain pacte mondial sur les réfugiés dans ces pays et dans d'autres États de la région, avec l'appui de l'Union africaine et la collaboration active des communautés économiques régionales concernées.

En outre, 13 pays — le Cameroun, Djibouti, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, le Malawi, le Mali, le Niger, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, le Sénégal et le Tchad — mettent en œuvre des stratégies pluriannuelles et de partenariats multiples. Ces approches évolutives de protection et de recherche de solutions appliquent une vision à plus long terme pour aider les personnes relevant de la compétence du HCR et les populations qui les accueillent, en les plaçant au cœur de la planification et de la définition des priorités dans les régions où elles vivent, et en offrant un soutien aux systèmes nationaux, aux institutions et à la société civile. Les opérations susmentionnées s'attachent actuellement à transposer leurs stratégies dans leurs plans d'opérations pour 2019. Ces stratégies, qui visent à améliorer la planification à long terme de la recherche de solutions et de la protection au moyen d'un travail plus concerté avec les partenaires, ouvrent de ce fait la voie à l'application du CRRF. En 2019, le HCR poursuivra l'institutionnalisation complète de l'approche

1540 personnes ont été évacuées de Libye au Niger en moins d'un an, grâce au Mécanisme de transit d'urgence.

13 pays mettent en œuvre des stratégies pluriannuelles et de partenariats multiples en Afrique et **3** d'entre eux participent à l'initiative *Solutions Capital*.



Pour en savoir plus (en anglais)

pluriannuelle et de partenariats multiples. Cet engagement s'inscrit également dans les efforts plus larges consentis par l'organisation pour réviser son système de gestion axée sur les résultats d'ici à 2022. Trois pays appliquant la stratégie MYMP — le Ghana, le Kenya et le Malawi — participent à l'initiative *Solutions Capital*, un pacte avec les donateurs proposé par le HCR pour donner les moyens aux opérations de mettre en œuvre la totalité de leurs stratégies de protection et de solutions (voir aussi les chapitres *Renforcer la réponse collective* et *Les besoins de financements du HCR en 2019*).

Le HCR continuera de plaider en faveur de l'intégration des réfugiés en 2019, en particulier pour les réfugiés qui ont des liens familiaux forts avec le pays d'accueil, par exemple du fait de leur mariage avec un national. Le HCR intègre également, de manière croissante, d'autres solutions dans ses réponses. L'organisation et ses partenaires travaillent avec les gouvernements des pays d'accueil pour offrir une protection et une aide

multisectorielle aux réfugiés touchés par les situations burundaise, nigériane, de la RDC et sud-soudanaise, en renforçant leur autonomie et leur résilience.

Le HCR encourage les États à inclure les réfugiés dans les activités socio-économiques, afin de les aider à s'insérer dans leurs communautés d'accueil. La délivrance de titres de séjour pour faciliter l'accès des personnes relevant de la compétence du HCR à d'autres solutions, est un moyen de plus en plus utilisé pour répondre aux situations de déplacement prolongées. Par exemple, d'anciens réfugiés rwandais ont bénéficié de cette approche dans certains pays d'asile.

Les places de réinstallation pour les réfugiés en Afrique ont continué à diminuer en 2018. Le HCR étudiera par conséquent le potentiel de la région, concernant les voies complémentaires d'admission légale dans des pays tiers, en particulier parmi les États africains. Il faudra pour cela élaborer une stratégie de partage des responsabilités abordant expressément cette question.



Communications pour les réfugiés par les réfugiés

Au Malawi, le HCR n'a pas investi seulement dans les projets de connectivité et dans des partenariats de haute technologie, il a aussi su écouter les communautés et les soutenir dans leur choix de mode de communication. Soutenus par le premier Fonds d'innovation du HCR, des équipes au camp de Dzaleka ont aidé d'anciens journalistes, des réfugiés et des membres de la communauté d'accueil maîtrisant les médias à créer une radio communautaire. Celle-ci diffuse ses programmes dans tout le camp grâce à la licence FM qu'elle a obtenue du Gouvernement du Malawi. Ce moyen plus traditionnel se révèle être l'un des moyens les plus populaires pour savoir ce qui se passe à Dzaleka et pour être informé sur l'actualité et sur les programmes sociaux. L'équipe a aussi investi sur la connectivité pour être diffusée partout dans le monde et pour être suivie sur les réseaux sociaux. *Yetu FM* devient l'une des sources d'information parmi les plus reconnues à Dzaleka.



Réfugié animant la radio communautaire.

Pour en savoir plus (en anglais)



© HCR/John Wames



Un pas vers la sécurité



Des célébrités africaines engagées dans la campagne LuQuLuQu, Octopizzo (rappeur), Mercy Masika (chanteuse de gospel) et Collins Injera (rugbyman kényan de renommée internationale) se sont joints à la marche organisée à Nairobi (Kenya), le 23 septembre, aux côtés de 1 400 participants.

Pour en savoir plus (en anglais)



Les partenariats du HCR avec le secteur privé continuent de se développer en Afrique. À l'occasion du premier anniversaire du mouvement LuQuLuQu, lancé par le HCR, les entreprises ont manifesté leur solidarité en s'associant à la première campagne hors ligne de LuQuLuQu — une marche publique intitulée « *Step for Safety* », « un pas vers la sécurité » organisée en soutien aux familles forcées de fuir en Afrique. La marche a attiré l'attention sur la situation d'urgence au Soudan du Sud et fait appel à la solidarité panafricaine pour venir en aide aux personnes déplacées sur le continent, dans l'esprit de LuQuLuQu. Les entreprises partenaires, notamment *EcoBank*, *Healthy U*, *Seneca Securities* et la station de radio *Capital FM*, ont offert une aide en nature et parrainé la participation de leurs salariés à la marche de 10 km. En 2019, des initiatives similaires seront de nouveau organisées avec le concours d'entreprises partenaires en Afrique du Sud, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Kenya, au Nigéria et au Sénégal. En outre, en 2019, le service des partenariats avec le secteur privé du HCR en Afrique encouragera les réseaux de femmes chefs d'entreprises, les sociétés partenaires et les forums philanthropiques à amplifier le soutien et la sensibilisation aux opérations pour les réfugiés dans la région.

Lien entre action humanitaire et développement

Les besoins toujours croissants des réfugiés nécessitent des réponses qui vont au-delà de l'action humanitaire. L'aide humanitaire doit être associée à des activités de développement et le HCR plaide pour un engagement significatif des acteurs du développement dans les situations de déplacement, dans le cadre de partenariats renforcés. Le HCR continuera d'impliquer d'importants acteurs du développement, comme la Direction générale de la coopération internationale et du développement (DG-DEVCO) de l'Union européenne, ainsi que des institutions financières comme le Groupe de la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et la Banque islamique de développement, dans la recherche de solutions.

Le partenariat entamé par le HCR et le Groupe de la Banque mondiale en Afrique pour appliquer une approche conjointe aux déplacements forcés, associant aide humanitaire et développement, a produit ses premiers résultats tangibles en 2018 : la Banque a approuvé le déblocage d'un crédit de l'Association internationale de développement, d'un montant de 2 milliards de dollars. En 2019, la mise en œuvre des premiers projets visera à élargir l'accès des réfugiés et des communautés d'accueil des pays à faibles revenus aux soins médicaux, à l'éducation, à la protection sociale, aux moyens de subsistance et aux infrastructures au Cameroun, au Congo, à Djibouti, en Éthiopie, au Niger, en Ouganda, et au Tchad. Les propositions de projets soumises par un deuxième groupe de pays seront examinées par la Banque mondiale à la fin de l'année 2018, en vue d'une possible exécution de ces projets en 2019-2020.

CONTRAINTES

L'insécurité, le manque d'accès humanitaire et les pénuries alimentaires, aggravés par l'instabilité politique, les changements climatiques et l'insuffisance du financement, sont les principales contraintes auxquelles les opérations du HCR sont confrontées en Afrique. Les élections en RDC pourraient entraîner des déplacements supplémentaires. L'insécurité qui persiste au Mali, au Nigéria, en Somalie et au Soudan du Sud entrave la capacité du HCR et de ses partenaires à fournir une aide humanitaire.

Les sécheresses et les inondations, causées ou amplifiées par les changements climatiques, menacent la sécurité alimentaire des personnes déplacées et de leurs communautés d'accueil dans toute l'Afrique subsaharienne. Au cours de la seule année 2018, les inondations qui ont eu lieu dans les régions du centre et du sud de la

Somalie ont touché plus d'1 million de personnes. De graves pénuries alimentaires ont affecté 1,2 million de personnes au Soudan du Sud et des populations encore plus nombreuses dans le bassin du lac Tchad et dans le nord-est du Nigéria. L'insécurité alimentaire qui règne dans la région est aggravée par les réductions des rations alimentaires, qui affectaient plus de 2,4 millions de personnes à la mi-2018, et devrait persister en 2019.

Si les pays de la région ont en très grande partie laissé leurs frontières ouvertes et accueilli les réfugiés, la tendance à la réduction de l'espace d'asile, due à la volonté des gouvernements de sauvegarder la sécurité du territoire national, devrait persister. Le HCR soutiendra les gouvernements dans leurs efforts pour accroître leurs capacités de vérification et d'enregistrement des réfugiés.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Budget

- **2,7 milliards** de dollars, soit **31%** du budget total du HCR.
- **-5%** par rapport à l'actuel budget 2018, principalement du fait du retour escompté de déplacés internes dans leurs régions d'origine, de l'arrivée d'un plus petit nombre de réfugiés sud-soudanais en Ouganda, et de chiffres prévisionnels à la baisse pour les personnes relevant de la compétence du HCR au Niger et au Tchad.

Répartition du budget régional par pilier

- **84%** du budget de l'Afrique sont alloués au Pilier 1 (programmes pour les réfugiés).
- 8% au Pilier 4 (projets pour les déplacés internes).
- 7% au Pilier 3 (projets de réintégration).
- 1% au Pilier 2 (programmes pour les apatrides).

Besoins sous-régionaux

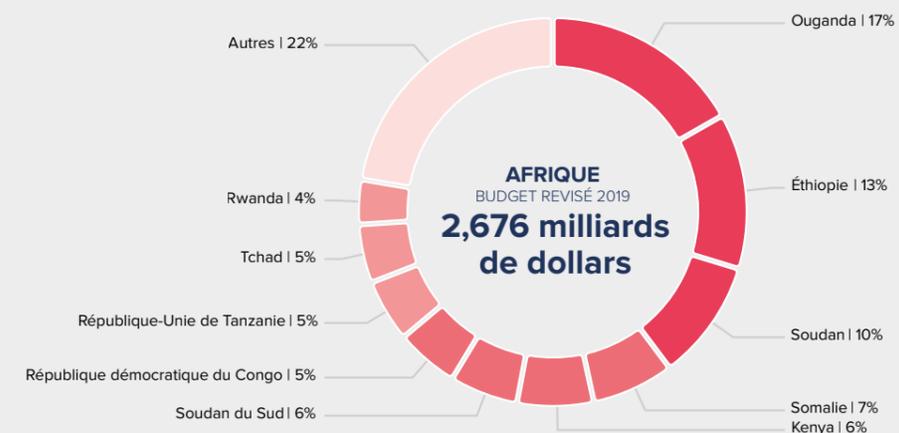
- **65%** du budget régional (1,7 milliard de dollars) sont alloués à la sous-région de l'Afrique de l'Est et de la Corne de

l'Afrique, les principaux besoins étant liés à la situation sud-soudanaise et à la situation somalienne.

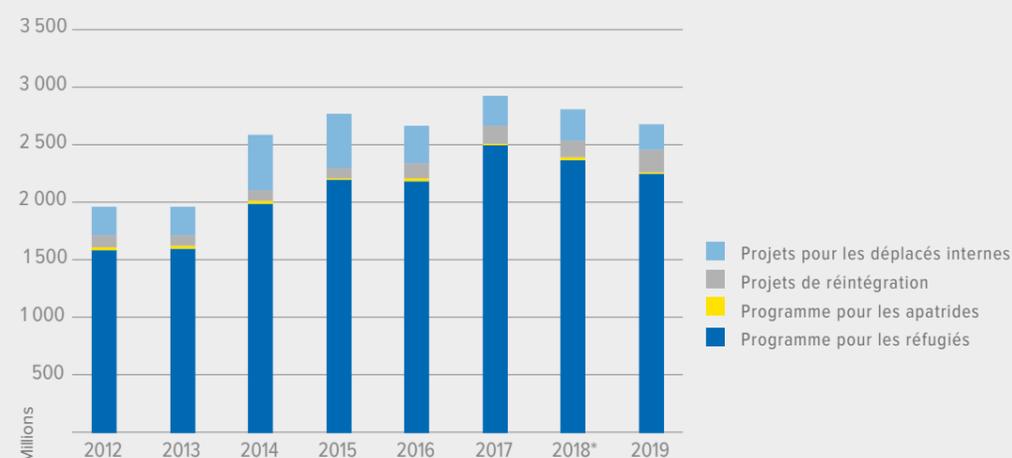
- 21% du budget régional (561 millions de dollars) sont prévus pour la région de l'Afrique centrale et des Grands Lacs afin de répondre aux besoins engendrés par la situation centrafricaine, la situation congolaise (RDC) et la situation burundaise.
- 9% du budget régional (251 millions de dollars) sont alloués à la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, notamment pour répondre aux besoins liés aux situations malienne et nigériane.
- 5% du budget régional sont alloués à la prise en charge des besoins dans la sous-région de l'Afrique australe.

Principaux groupes de droits fondamentaux

- **50%** du budget régional (1,3 milliard de dollars) sont destinés à la satisfaction des besoins de base des personnes relevant de la compétence du HCR, à la prestation de services essentiels et à la fourniture d'une aide vitale.
- 20% du budget de l'Afrique sont dédiés aux solutions durables (210 millions de dollars) ainsi qu'à l'autonomisation et à l'autosuffisance des communautés (308 millions de dollars).

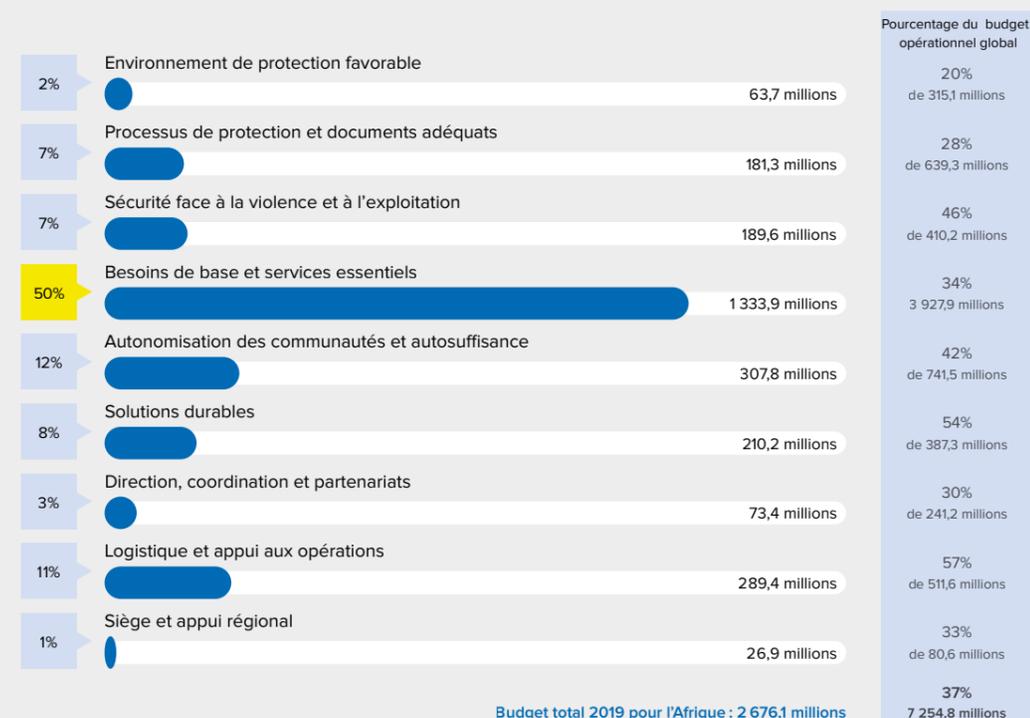


BUDGETS POUR L'AFRIQUE 2012-2019 | millions - USD



* Au 30 juin 2018

BUDGET 2019 POUR L'AFRIQUE PAR GROUPE DE DROITS FONDAMENTAUX | millions - USD



BUDGETS POUR L'AFRIQUE | USD

OPÉRATIONS	TOUS PILIERS	PILIER 1	PILIER 2	PILIER 3	PILIER 4	TOTAL
	2018 Budget actuel (au 30 juin 2018)	Programme pour les réfugiés	Programme pour les apatrides	Projets de réintégration	Projets pour les déplacés internes	

AFRIQUE CENTRALE ET DES GRANDS LACS

Burundi	30 924 595	28 825 982	12 017		2 086 596	30 924 595
Cameroun	86 727 806	77 343 297	478 282		4 470 004	82 291 583
République centrafricaine	41 269 421	8 685 060		14 202 915	19 712 025	42 600 001
Congo	23 474 168	23 015 437	1 250 599		2 158 222	26 424 258
République démocratique du Congo - Bureau régional ¹	200 978 901	100 478 820	1 056 962	2 342 300	36 672 397	140 550 479
Rwanda	98 776 039	97 024 713		2 650 000		99 674 713
République-Unie de Tanzanie	125 862 064	136 888 223		2 182 815		139 071 038
SOUS-TOTAL	608 012 994	472 261 532	2 797 860	21 378 030	65 099 245	561 536 667

AFRIQUE DE L'EST ET CORNE DE L'AFRIQUE

Tchad	148 984 744	123 727 254	1 054 253	2 425 000	3 177 506	130 384 013
Djibouti	26 730 931	16 925 148				16 925 148
Érythrée	4 788 197	3 943 202				3 943 202
Éthiopie	327 804 676	341 494 170			5 015 689	346 509 859
Éthiopie (Bureau régional de liaison auprès de l'UA et de la CEA)	4 162 503	4 300 000				4 300 000
Kenya	191 063 372	169 562 836	555 990			170 118 825
Kenya - Centre d'appui régional	7 933 251	7 946 358				7 946 358
Somalie	186 384 275	34 113 313		112 636 247	36 394 302	183 143 862
Soudan du Sud	155 287 323	119 752 839	1 156 964		31 273 540	152 183 344
Soudan	255 898 799	221 517 240	2 820 954	21 949 236	22 442 193	268 729 623
Ouganda	470 580 499	448 628 121	200 000			448 828 121
Activités régionales	6 899 403	7 392 462				7 392 462
SOUS-TOTAL	1 786 517 971	1 499 302 942	5 788 161	137 010 483	98 303 230	1 740 404 816

AFRIQUE AUSTRALE

Angola	30 322 416	28 998 774				28 998 774
Malawi	17 501 336	16 196 964				16 196 964
Mozambique	5 946 214	6 830 197	117 973			6 948 171
Afrique du Sud - Bureau régional ²	30 447 291	29 556 709	1 110 311			30 667 020
Zambie	32 279 067	32 118 798				32 118 798
Zimbabwe	7 817 850	7 745 481	260 006			8 005 487
SOUS-TOTAL	124 314 175	121 446 924	1 488 290			122 935 214

AFRIQUE DE L'OUEST

Burkina Faso	24 650 996	26 857 898	436 361			27 294 259
Côte d'Ivoire	16 300 001	3 279 672	9 431 205	3 088 491		15 799 369
Ghana	8 085 878	7 158 992				7 158 992
Libéria	11 580 063	11 041 618				11 041 618
Mali	20 841 507	8 282 250		8 049 999	1 100 000	17 432 250
Niger	92 783 815	54 376 369	916 541		9 769 824	65 062 734
Nigéria	80 400 000	7 127 369		27 086 020	38 271 611	72 485 000
Sénégal - Bureau régional ³	38 883 676	32 417 889	2 564 750			34 982 639
SOUS-TOTAL	293 525 936	150 542 057	13 348 857	38 224 511	49 141 435	251 256 860

TOTAL	2 812 371 075	2 243 553 455	23 423 168	196 613 025	212 543 910	2 676 133 558
--------------	----------------------	----------------------	-------------------	--------------------	--------------------	----------------------

¹ Coordonne les activités au Gabon et en République démocratique du Congo.

² Les activités au Botswana sont présentées sous le Bureau régional d'Afrique du Sud à partir de 2018.

³ Les activités en Guinée sont présentées sous le Bureau régional du Sénégal à partir de 2018 avec les activités au Bénin, en Gambie, en Guinée-Bissau, au Sierra Leone et au Togo.

Amériques



AVANT-PROPOS

En 2018, les Amériques ont été marquées par une situation complexe qui ne ressemblait à rien de ce que la région avait connu depuis des décennies. Des milliers de personnes ont abandonné leur foyer en République bolivarienne du Venezuela et se sont rendues dans les pays voisins, dans l'espoir d'y trouver la sécurité, des moyens de subsistance et une protection. Dans ce contexte, il a été réconfortant d'assister à des actes de solidarité à tous les niveaux. Au niveau régional, les pays ont uni leurs forces pour trouver des solutions aux problèmes des plus vulnérables et les Nations Unies se sont rassemblées pour les soutenir. Au niveau communautaire, il a été encourageant de voir certaines personnes relevant de la compétence du HCR, figurant parmi les plus pauvres et les plus vulnérables, comme les déplacés internes colombiens et les déplacés de retour, ouvrir leurs portes à des Vénézuéliens qui se trouvaient à leur tour dans une situation analogue à la leur. La région Amériques a, une fois encore, fait preuve d'une solidarité remarquable.

En prévision de l'adoption du pacte mondial sur les réfugiés, une série de nouvelles initiatives ont été développées en 2018 et se poursuivront en 2019. L'année 2018 était la première année de mise en œuvre, par les pays d'Amérique centrale et le Mexique, des engagements souscrits au titre du MIRPS, acronyme espagnol du Cadre d'action global pour les réfugiés.

Des Vénézuéliens en quête de travail et de sécurité marchent et font de l'autostop le long de la route qui conduit à Pamplona en Colombie.

Bien que la version régionale du Cadre ait initialement été conçue pour répondre à la situation dans le Nord de l'Amérique centrale, il est encourageant de constater que le MIRPS a été appliqué à de nouveaux contextes, comme les situations vénézuélienne et nicaraguayenne.

Au niveau local, l'initiative Villes solidaires a reconnu et soutenu le rôle clé des municipalités dans l'intégration socio-économique et culturelle, ainsi que dans la recherche de solutions pour les réfugiés et les migrants.

L'élimination de l'apatridie a également progressé. Le Chili et Haïti ont récemment adhéré à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie. Un système de suivi régional a été mis en place, dans le cadre des préparatifs de l'évènement de haut niveau sur l'apatridie, que le HCR organisera avec ses partenaires en octobre 2019.

Ces initiatives reflètent les priorités du HCR pour 2019, qui consistent à faire progresser l'action opérationnelle régionale pour répondre à la situation des réfugiés et des migrants vénézuéliens, à l'augmentation des déplacements en Colombie, à l'exode des réfugiés en Équateur et à l'intensification des flux de réfugiés en provenance du Nicaragua et du Nord de l'Amérique centrale. L'organisation entend également mettre en œuvre et quantifier les engagements au titre du MIRPS, le mécanisme de suivi des progrès en direction de l'élimination de l'apatridie et le déploiement de l'initiative Villes solidaires. Le HCR s'investira aussi dans le renforcement des régimes d'asile de la région en encourageant la coopération régionale et étendra le réseau régional d'espaces sécurisés vers le corridor andin pour venir en aide aux Vénézuéliens en déplacement.

Renata Dubini

Directrice du Bureau régional du HCR pour les Amériques

9,9 MILLIONS DE PERSONNES
RÉLEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR AUX AMÉRIQUES



Chiffres des populations vérifiés de janvier 2018



- SITUATIONS**
- < 1,5 million de personnes relevant de la compétence du HCR
 - > 3 millions de personnes relevant de la compétence du HCR
 - Pays mettant en œuvre le CRRF
 - Pays mettant en œuvre des stratégies pluriannuelles et de partenariats multiples (MYMP)

Les chiffres de population pour les situations sur cette carte sont les derniers chiffres disponibles en 2018.



Des Vénézuéliens franchissent le pont international Simon Bolivar qui mène à la ville frontalière de Cúcuta, en Colombie.

SITUATION VÉNÉZUÉLIENNE

Aperçu

Depuis 2015, plus de 2,4 millions de Vénézuéliens sont partis dans d'autres pays, situés dans la région ou au-delà. Alors que dans un premier temps, les Vénézuéliens citaient, comme raisons de leur départ, le manque de vivres, de médicaments ou de services sociaux essentiels, ils ont été de plus en plus nombreux ces derniers mois à évoquer l'absence de systèmes de protection dans le pays, l'insécurité et les actes de violence, ciblant en particulier certains individus ou groupes, comme les journalistes et les étudiants, entre autres. Chaque jour, 5 000 personnes en moyenne continuent à quitter le pays.

Les événements des derniers mois ont renforcé la position du HCR exposée dans la Note d'orientation sur l'exode de Vénézuéliens, publiée en mars 2018 selon laquelle une proportion importante et croissante de Vénézuéliens ayant quitté leur pays ont besoin de la protection internationale accordée aux réfugiés. Plus de 360 000 Vénézuéliens ont déposé des demandes d'asile à travers le monde. En s'appuyant sur les cadres juridiques régionaux existants et en prenant des mesures spécifiques, les pays de la région ont adopté des modalités d'accueil

pragmatiques, tenant compte des besoins de protection, qui facilitent l'accès des Vénézuéliens au séjour régulier. Fin septembre 2018, plus de 967 000 Vénézuéliens avaient bénéficié de diverses formes de séjour légal en Amérique latine. Cependant, un grand nombre de Vénézuéliens, sans papiers, sont en situation irrégulière. Ils sont donc particulièrement exposés à une série de risques, comme l'exploitation sexuelle, le travail forcé, la discrimination et la xénophobie.

L'exploitation par le travail et les abus qui y sont liés, l'exploitation et la violence sexuelles, les autres formes de violence de genre et la traite des personnes, sont des préoccupations prioritaires dans le domaine de la protection. Ces abus touchent particulièrement les femmes et les jeunes filles, ainsi que les lesbiennes, gays, transgenres et intersexués (LGBTI), mais les garçons et les hommes en sont également victimes.

L'accès aux services essentiels reste problématique. De nombreux enfants vénézuéliens sont privés d'école car l'accès aux structures de l'éducation nationale est limité. L'accès restreint aux services de santé, notamment aux traitements et médicaments pour les maladies chroniques, met en danger les Vénézuéliens qui souffrent de

« Les Vénézuéliens qui n'ont pas accès à un statut légal sont particulièrement exposés à l'exploitation, à la traite des personnes et à la discrimination »

—Filippo Grandi, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, lors d'une visite en Colombie

maladies graves dans les pays d'accueil. La situation a également des répercussions sur les personnes qui avaient trouvé refuge en République bolivarienne du Venezuela et qui rentrent à présent dans leur pays d'origine.

Si la plupart des pays de la région ont fait preuve d'une solidarité louable, continuant à pratiquer une politique de la porte ouverte et facilitant l'accès des Vénézuéliens à la protection et à l'assistance, certains atteignent désormais le stade où ils ont besoin de toute urgence de l'aide de la communauté internationale pour poursuivre leurs efforts.

La Colombie est le principal pays d'accueil des Vénézuéliens. On estime cependant que la moitié d'entre eux poursuivent leur voyage vers le sud, ce qui donne une dimension régionale à cette crise. Dans le cadre de leur engagement en faveur d'une réponse régionale coordonnée, les États ont accepté de coopérer sur des questions clés, comme l'accès des personnes dans le besoin à un statut régulier et à l'asile, la délivrance de documents, la fourniture d'une aide humanitaire, la collecte de données, la prévention des violences sexuelles et de genre et de la traite, tout en appelant la communauté internationale à accroître son soutien. D'autres initiatives ont conduit des services de migration, des médiateurs et des ONG à travailler ensemble pour promouvoir les droits des Vénézuéliens et faciliter l'accès de ces derniers aux services essentiels dans la région.

Réponse

Le HCR appliquera une approche sur mesure pour répondre aux besoins des

Vénézuéliens aux différents stades de leur déplacement, en intervenant notamment auprès des Vénézuéliens qui s'installent dans un pays d'accueil, ceux qui sont en transit, ceux qui se trouvent le long des frontières ou qui se rendent dans les pays limitrophes pour de courtes périodes. L'organisation continuera de renforcer sa présence sur le terrain dans la région et aidera les gouvernements à répondre aux besoins essentiels et de protection les plus pressants des Vénézuéliens dans les pays d'accueil.

Compte tenu de la complexité des mouvements en cours dans la région, le HCR et l'OIM ont nommé un Représentant spécial conjoint pour les réfugiés et les migrants vénézuéliens, qui s'attachera à promouvoir le dialogue et le consensus nécessaires à la réponse humanitaire, notamment en ce qui concerne l'accès au territoire et à la protection, les modalités de séjour légal et l'identification de solutions pour les réfugiés et les migrants vénézuéliens.

De plus, une nouvelle plateforme de coordination interorganisations régionale, placée sous la responsabilité conjointe du HCR et de l'OIM, a été créée pour guider la réponse opérationnelle. Elle réunit un large éventail d'acteurs, dont les Nations Unies, d'autres organisations internationales, la société civile, des institutions financières et de développement et le secteur privé. La plateforme a élaboré un plan d'intervention régional pour les réfugiés et les migrants vénézuéliens en 2019, qui sert d'appel commun pour solliciter l'aide de la communauté internationale.

Un budget supplémentaire de **72 millions de dollars** sera nécessaire pour répondre aux besoins croissants suscités par la situation vénézuélienne

BUDGET POUR LA SITUATION VÉNÉZUÉLIENNE

Budget approuvé par l'ExCom
74 millions de dollars

Budget supplémentaire
72 millions de dollars

Besoins revus
146 millions de dollars

La Colombie est le principal pays hôte des Vénézuéliens.

La Note d'orientation sur la protection face à l'exode des Vénézuéliens est accessible ici :



Lire la note (en anglais)



La Colombie à l'aide des Vénézuéliens vulnérables

« J'étais tellement maigre quand nous sommes arrivés ici qu'un savon aurait pu entrer ici », dit Liliana Paz, 55 ans, en montrant l'os de sa clavicule gauche. Liliana et Gleiber, son petit-fils de 10 ans, dorment depuis trois mois à même le sol sur des cartons aplatis dans un parking où ils paient l'équivalent de 1 dollar par nuit, à Macao, en Colombie.



Lire la suite



Liliana Paz, une Vénézuélienne vulnérable qui cherche de l'aide chez ses voisins colombiens.

© HCR/Stephen Ferry

AUTRES SITUATIONS IMPORTANTES

Situation colombienne



Si l'attention du public s'est récemment tournée vers la situation vénézuélienne, la mise en œuvre de l'accord de paix historique conclu par le

Gouvernement et les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) reste problématique. La situation humanitaire s'est dégradée dans les régions de Colombie où des acteurs armés irréguliers se disputent le contrôle des territoires évacués par les FARC. Une insécurité considérable et une grande violence règnent donc dans ces régions. Les responsables communautaires, les fermiers, les jeunes et les enfants sont particulièrement vulnérables. Le nombre des déplacés internes en Colombie est passé de quelque 15 000 en 2017 à plus de 20 000 à la fin du mois d'août 2018. Les déplacements, nouveaux et récurrents, ainsi que les restrictions à la liberté de mouvement en Colombie, continuent d'entraîner un afflux de réfugiés en Équateur.

La stratégie de protection et de recherche de solutions pluriannuelle et de partenariats multiples (MYMP) pour la période 2018-2020 constituera toujours le cadre de l'engagement du HCR en Colombie, avec des adaptations pour tenir compte du caractère de plus en plus mixte de l'opération. En 2019, le HCR plaidera pour

la protection des déplacés internes et la prévention de nouveaux déplacements, en mettant l'accent sur les communautés ethniques, la prévention et la réponse en matière de violences sexuelles et de genre, et la protection de l'enfance. L'organisation soutiendra la légalisation des installations informelles périurbaines qui figure parmi les priorités de sa stratégie de recherche de solutions durables pour les déplacés internes.

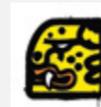
Le HCR continuera de soutenir l'application de l'accord de paix, en recommandant de respecter les droits des victimes (y compris des déplacés internes), et d'appuyer la Juridiction spéciale pour la paix et la Commission pour la vérité. Le renforcement de la coordination entre les institutions publiques de surveillance, le Gouvernement et la Cour constitutionnelle, en vue d'accélérer la résolution de la situation inconstitutionnelle relative aux déplacements, restera un volet important du programme en faveur des déplacés internes.

En Équateur, le HCR ajustera continuellement sa stratégie MYMP pour la période 2018-2020 afin d'y inclure la réponse à l'afflux continu de Vénézuéliens. L'Équateur, tout comme le Costa Rica, participe à l'initiative *Solutions Capital*, un pacte proposé par le HCR aux donateurs pour permettre aux opérations de mettre en œuvre la totalité de leurs programmes de protection et de solutions prévues par leurs stratégies MYMP (Voir aussi les chapitres *Renforcer la réponse collective* et *Les besoins de financements du HCR en 2019*).

2 pays appliquant la stratégie pluriannuelle et de partenariats multiples participent à l'initiative *Solutions Capital*.



Pour en savoir plus (en anglais)



Le projet *El Jaguar* du HCR

Le HCR et ses partenaires en Amérique centrale ont mis en place une plateforme pour fournir des informations sur les régimes d'asile dans les pays d'origine, de transit et de destination aux personnes qui fuient l'insécurité et les persécutions. Cette plateforme est unique en son genre car elle propose une page Facebook, d'accès simple et rapide, et un service d'assistance téléphonique, sous le nom « *Confiar en el Jaguar* » ('Fais confiance au jaguar'). Le HCR a souhaité rendre cette plateforme innovante plus attrayante que les outils de communication habituels, afin de lutter contre les idées reçues des demandeurs d'asile au sujet de l'aide humanitaire. Le HCR partage actuellement des informations et des messages de protection avec les personnes relevant de sa compétence, tout en répondant directement aux questions et aux doutes via la fonction de messagerie de Facebook.



Pour en savoir plus (en espagnol)

L'organisation consolidera le régime d'asile national en vue de répondre aux besoins des nouveaux arrivants provenant à la fois de Colombie et de la République bolivarienne du Venezuela, d'améliorer les conditions d'accueil, d'appuyer la délivrance de documents et d'œuvrer à l'autonomisation grâce au « modèle de progression ». Ce modèle est une intervention échelonnée et multisectorielle qui permet aux ménages les plus pauvres et les plus vulnérables de se procurer des revenus durables et de sortir de l'extrême pauvreté au cours d'une période spécifiée. Par des évaluations des besoins et des conseils techniques, le HCR aidera également le Gouvernement à gérer la situation à la frontière, de plus en plus difficile.

Situation dans le Nord de l'Amérique centrale



Le nombre de personnes fuyant la violence et les persécutions dans le Nord de l'Amérique centrale a considérablement

augmenté: près de 300 000 demandeurs d'asile et réfugiés avaient été enregistrés dans le monde à la mi-2018 principalement aux États-Unis d'Amérique et au Mexique. Au premier semestre 2018, les expulsions de personnes originaires de pays du Nord de l'Amérique centrale ont également augmenté de 43%. La violence qui règne dans ces pays a également entraîné des déplacements à l'intérieur des frontières,

avec environ 245 500 déplacés internes au Honduras et en El Salvador, selon les estimations fournies par les campagnes conjointes établissant les profils des déplacés menées par les Gouvernements et le HCR.

En 2019, conformément au MIRPS, le HCR continuera à aider les gouvernements à consolider les régimes d'asile des pays de destination, à renforcer les mécanismes visant à fournir des solutions durables et à répondre aux besoins de protection urgents, à identifier et protéger les personnes expulsées qui ont besoin de protection, et à sécuriser le transit le long des principaux itinéraires migratoires. À cet effet, des réseaux de protection seront mis en place et une aide humanitaire sera offerte, en accordant une attention particulière aux plus vulnérables (femmes, enfants et personnes LGBTI).

Nicaragua

Depuis le mois d'avril 2018, des milliers de Nicaraguayens ont fui les tensions politiques croissantes, la violence, les persécutions et les graves atteintes aux droits de l'homme. Plus de 21 500 demandes d'asile ont été déposées par des Nicaraguayens dans les pays du Nord et de l'Amérique centrale, avec une augmentation, pendant la période de juin à novembre 2018, de 4 000 % par rapport aux mois précédents. Parallèlement, 10 000 Nicaraguayens ont pris rendez-vous pour demander l'asile au Costa Rica. Si le Costa Rica est le pays qui a reçu le plus grand nombre de requêtes, le Mexique et le Panama, ainsi que les pays du Nord de

Plus de **21 500** demandes d'asile avaient été déposées par des Nicaraguayens dans les pays du Nord et de l'Amérique centrale en novembre 2018.

l'Amérique centrale, ont également connu une hausse des demandes soumises par des Nicaraguayens en quête de protection internationale.

En 2019, le HCR mettra en œuvre un plan d'intervention régional pour renforcer le régime d'asile, ainsi que l'état de préparation et la capacité des structures d'accueil. Dans ce cadre, l'organisation renforcera la surveillance aux frontières, soutiendra les centres de transit assurant un hébergement temporaire, mènera des interventions d'assistance en espèces, fournira une aide et recherchera des solutions.

STRATÉGIE RÉGIONALE

Progresser dans la recherche de solutions

En 2019, le HCR entend promouvoir des politiques publiques encourageant l'inclusion sociale, économique et culturelle. Le cadre des Villes solidaires, qui reconnaît et soutient comme il se doit le rôle clé joué par les municipalités dans l'inclusion socio-économique et culturelle des réfugiés et des migrants, ainsi que dans la recherche de solutions à leur situation, sera davantage élargi et appliqué. Ceci contribue à la mise en œuvre effective des objectifs de développement durable qui intègrent transversalement le principe de « ne laisser personne de côté ».

Le HCR continuera à soutenir une approche fondée sur la participation de l'ensemble de la société, concernant l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de réinstallation et de parrainage communautaire, ainsi que les voies d'accès complémentaires dans la région. Ceci apportera des solutions durables, conformément aux engagements pris dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants.

Le HCR continuera également d'aider les pays à :

- Promouvoir l'intégration locale, en particulier pour les réfugiés qui ont des besoins spécifiques et les cas complexes.
- Maintenir et renforcer le dispositif de transfert aux fins de protection, un outil innovant, pouvant sauver des vies, qui permet aux personnes en danger dans leur pays d'origine d'accéder en toute sécurité et légalité à la réinstallation dans un pays tiers.
- Encourager l'augmentation des voies complémentaires et des places de réinstallation, en particulier pour les LGBTI et les autres personnes en situation de risque accru.

L'organisation appuiera une large gamme de campagnes abordant des thèmes comme la discrimination et la xénophobie pour encourager le respect et la tolérance à l'égard des personnes relevant de sa compétence dans la région.

Édifier un régime d'asile harmonisé

En 2017, les demandes d'asile déposées aux Amériques ont connu une forte hausse, avec environ 1,3 millions de dossiers en attente qui ont surchargé les régimes d'asile. En 2018, la plupart des pays des Caraïbes n'avaient pas mis en place de régimes d'asile gérés par l'État et certains étaient dépourvus de législation nationale. L'Initiative régionale d'assurance qualité (2017-2019) appuie les pays qui cherchent à consolider leurs régimes d'asile pour faire face à l'augmentation des besoins de protection internationale et encourage un accès juste et efficace à la protection. À plus long terme, les États pourraient reconnaître et entériner l'existence d'une zone d'asile harmonisée dans la région.

En 2019, le HCR continuera d'aider les 10 États de la région qui se sont engagés à améliorer l'efficacité de leurs régimes d'asile dans le cadre de l'Initiative

d'assurance qualité. Il s'agit de l'Argentine, de la Bolivie (État plurinational de), du Brésil, du Chili, du Costa Rica, de l'Équateur, du Mexique, du Panama, du Pérou et de Trinité-et-Tobago. L'organisation invitera d'autres États — Aruba, le Belize, le Guatemala, le Honduras et l'Uruguay — à se joindre à l'Initiative. Le HCR organisera la troisième réunion régionale sur l'Initiative et inscrira dans ses priorités la coopération entre les organes d'asile des États dans le cadre du Groupe d'appui à l'asile, en créant des groupes de travail sur des sujets spécifiques.

En 2019, l'organisation prévoit de réorganiser l'enregistrement, la gestion des cas et les mécanismes d'orientation afin d'améliorer la compatibilité entre les systèmes utilisés par les services d'immigration et d'asile, l'accès à la procédure et la délivrance rapide de documents. Compte tenu de l'augmentation du nombre de réfugiés et de migrants vénézuéliens, le HCR renforcera et étendra ses activités de suivi de protection et intensifiera son assistance juridique auprès des personnes relevant de sa compétence. Pour réaliser ce deuxième objectif, le HCR soutiendra le Réseau des Amériques pour l'aide juridique aux réfugiés, qui oriente, conseille et représente les personnes ayant besoin de protection internationale.

Mettre fin à l'apatridie

Dans l'esprit de la Campagne mondiale visant à mettre fin à l'apatridie et du cadre régional décennal fixé par le Plan d'action du Brésil, les États ont tenu en juin 2018 une réunion régionale pour préparer l'évènement de haut niveau sur l'apatridie et se sont mobilisés autour d'un objectif commun : faire en sorte que la région soit la première à éliminer l'apatridie.

En 2019, le HCR s'attachera en priorité à accroître le nombre d'adhésions aux Conventions sur l'apatridie dans la région, en orientant ses efforts sur Cuba, le Mexique, El Salvador et la République

bolivarienne du Venezuela. L'adoption de règlements internes sur les apatrides en Argentine, au Chili et en Uruguay sera également considérée comme prioritaire, dans le cadre de l'application des « Projets d'articles sur la protection des apatrides ». De même, l'organisation continuera à renforcer son partenariat avec le Réseau des Amériques sur la nationalité et l'apatridie afin d'appuyer des projets spécifiques conçus et mis en œuvre par la société civile.

Aux États-Unis, le HCR soutient la création d'un réseau de plaidoyer et d'entraide animé par des apatrides (*United Stateless*) et continuera de consolider cette initiative dans les années à venir. Le HCR s'est également associé au *Centre for Migration Studies* afin de mieux mesurer l'ampleur de la population apatride aux États-Unis et de mieux comprendre les souffrances auxquelles elle est confrontée. Cette étude guidera les efforts déployés par le HCR et ses partenaires pour apporter une protection et des solutions aux apatrides qui résident aux États-Unis.

Dans le cadre des préparatifs de l'évènement de haut niveau sur l'apatridie prévue en 2019, la région a identifié les engagements des États et adopté un mécanisme d'évaluation et de suivi. Ce mécanisme vise à déterminer les besoins existants et à élaborer des projets nationaux peu coûteux et à fort impact pour mettre fin à l'apatridie dans les Amériques. Cet outil permet aux pays intéressés, au HCR, aux organisations de la société civile et aux apatrides de collaborer à la conception et à l'exécution de projets, en garantissant une allocation de fonds suffisante au niveau national. Étant donné que certains pays se sont faits les champions de la campagne *#IBelong* pour mettre fin à l'apatridie et que la lutte contre l'apatridie est une priorité dans la région, la participation des pays d'Amérique latine et des Caraïbes à l'évènement devrait être élevée.

Protection de l'enfance et violences sexuelles et de genre

Les populations déplacées dans les Amériques et les Caraïbes continuent de souffrir de taux élevés de féminicide, de violences sexuelles et d'exploitation. Le HCR étendra le réseau régional d'espaces sécurisés afin d'améliorer l'accès des victimes de violences sexuelles et de genre et des enfants en danger à des services spécialisés et multisectoriels tout au long du cycle de déplacement entre les pays. En 2019, l'organisation fera de la consolidation de ce réseau dans le Corridor andin une priorité afin de venir en aide aux réfugiés et aux migrants vénézuéliens. Le réseau appliquera également un protocole régional d'échange d'informations et soutiendra l'établissement de profils socio-économiques pour améliorer le ciblage de l'aide et faciliter l'intégration des personnes relevant de la compétence du HCR.

Renforcer la coopération régionale

Dans sa réponse à l'évolution de la situation dans la région, l'organisation continuera d'appuyer la mise en œuvre du MIRPS (*Marco Integral Regional para la Protección y Soluciones*). Ce dernier a réuni six pays et plus de dix partenaires nationaux, régionaux et internationaux dans un même cadre pour offrir protection et assistance aux personnes relevant de la compétence du HCR, partager les responsabilités et renforcer les solutions durables. Les États se rencontreront chaque année pour faire le point sur la mise en œuvre des engagements nationaux, en confiant le mécanisme de suivi à la Commission des questions politiques et juridiques de l'Organisation des États américains (OEA). L'année 2019 sera la deuxième année de mise en œuvre de ce plan triennal.

Le HCR continuera de renforcer les mécanismes de partage des responsabilités du MIRPS pour améliorer la protection des demandeurs d'asile, des réfugiés et des déplacés internes en

forgeant de nouvelles alliances avec les acteurs de développement régionaux et le secteur privé. En outre, l'organisation travaillera à la fois avec la Banque interaméricaine de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement afin d'identifier, dans les budgets nationaux et la coopération internationale, des fonds pour la mise en œuvre des engagements souscrits dans le cadre du MIRPS.

Le HCR appuiera également la compilation et la traduction de la jurisprudence de la Cour interaméricaine des droits de l'homme sur les questions relatives aux personnes qui relèvent de la compétence du HCR. La dimension des droits de l'homme sera intégrée dans toutes les activités régionales de formation et de renforcement des capacités. L'organisation s'efforcera de participer activement à des forums consultatifs régionaux sur les migrations, comme la Conférence régionale sur les migrations, la Conférence sudaméricaine sur les migrations, les Consultations des Caraïbes sur

les migrations et le Forum spécialisé sur les migrations, afin d'assurer l'intégration de garanties de protection. Ceci permettra d'identifier les personnes qui ont besoin de protection internationale au sein des mouvements mixtes et d'éviter l'application de mesures systématiques de contrôle des migrations.

Le HCR sensibilisera également aux enjeux liés à la protection des personnes relevant de sa compétence au sein d'organes régionaux et sous-régionaux tels que la Communauté des Caraïbes (CARICOM), la Marché commun du Sud (MERCOSUR), l'OEA, le Système d'intégration de l'Amérique centrale et autres. Il cherchera également à favoriser les synergies au niveau régional avec d'autres agences des Nations Unies, dont le FNUAP, l'OIM, l'OIT, l'Organisation panaméricaine de la santé/OMS, le PAM et l'UNICEF, afin de mieux coordonner les réponses aux besoins des personnes relevant de la compétence du HCR et des migrants, en se basant sur les mandats et les responsabilités complémentaires de chacune.

© HCR/Santiago Escobar-Jaramillo



Tegucigalpa, Honduras. Les centres éducatifs soutenus par le HCR : des havres de paix dans des quartiers contrôlés par les gangs.

Le MIRPS encourage l'enseignement au Honduras

Dans le cadre du MIRPS, un programme régional intégré de soutien et de protection élaboré par le HCR et les pays d'Amérique latine, le Gouvernement du Honduras s'est engagé à « formuler et appliquer une stratégie de prévention et de protection pour les écoles » d'ici 2020 sous la tutelle du Ministère de l'Éducation.

Épaulés par le HCR, les professeurs ont entrepris d'améliorer la sécurité et les conditions dans les écoles. Le HCR les aide à mettre au point des mesures de protection et des protocoles de sécurité, tant pour le personnel que pour les élèves. Les enseignants créent des réseaux de communication entre eux et avec l'administration des établissements afin de signaler les problèmes et de lancer des alertes, pour la sécurité de tous.



Lire la suite

© HCR/Hannah Marie Finch



Anaïs, 15 ans, a fui les violences au Burundi avec sa mère et sa sœur. Elle suit les cours de l'école secondaire Paysannat, à proximité du camp de Mahama, au Rwanda.

LDS Charities et USA for UNHCR s'associent pour venir en aides aux déplacés les plus vulnérables

Depuis 2004, *LDS Charities*, la branche caritative de l'Église de Jésus-Christ des Saints des derniers jours, est l'un des principaux partenaires de l'association américaine de soutien au HCR, *USA for UNHCR*. *LDS Charities* appuie tout un éventail de projets et de programmes, portant notamment sur les secours d'urgence, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, la santé et l'éducation. L'organisme caritatif privilégie l'aide aux populations les plus vulnérables du monde et considère à ce titre l'assistance aux réfugiés et aux autres personnes déplacées comme l'un des principaux volets de sa mission. Le partenariat entre *LDS Charities* et *USA for UNHCR* s'est développé ces dernières années et continuera de prendre de l'ampleur, en continuant d'accorder la priorité aux besoins non satisfaits des personnes déplacées dans les opérations du HCR.



CONTRAINTES

La région connaît des transformations rapides. Les élections prévues dans certains pays pourraient retarder la mise en œuvre des réponses régionales.

Les changements politiques observés à travers les Amériques ont un impact sur la définition des personnes qui relèvent de la compétence du HCR et sur l'accueil qui leur est réservé. Il convient d'intensifier les efforts visant à préserver l'espace humanitaire, en rappelant aux États la tradition régionale de solidarité, de générosité et de partage des charges qui caractérise le continent.

Les efforts déployés dans certains pays pour mettre en œuvre les recommandations de l'Initiative d'assurance qualité ont été altérés par l'arrivée massive de nouveaux demandeurs d'asile. Il sera nécessaire d'appliquer des réponses de protection plus pragmatiques, notamment des processus accélérés ou simplifiés d'examen des demandes et de prise de décisions, ainsi que des réponses et des procédures de reconnaissance collectives ou par groupes. En dépit des évolutions juridiques et politiques positives constatées dans la région, comme l'enregistrement inclusif et sur un pied d'égalité des personnes ayant des identités

de genre et des orientations sexuelles diverses, accompagnée de la délivrance de documents à leur intention, il y a encore des défis au sein des régimes d'asile existants.

Le HCR cherche à résoudre les problèmes liés à la reconnaissance des documents d'identité des réfugiés dans toutes les opérations où les réfugiés et les demandeurs d'asile ont des difficultés à accéder à l'emploi et au logement, à ouvrir des comptes en banque ou à entreprendre des démarches administratives.

L'afflux de réfugiés et de migrants vénézuéliens a engendré des problèmes considérables dans les pays des Caraïbes du Sud. En raison de l'application de politiques migratoires de plus en plus restrictives à l'égard des Vénézuéliens, le HCR coopèrera plus systématiquement avec les États pour garantir l'accès des Vénézuéliens et des autres personnes relevant de sa compétence au territoire, à l'asile et aux services de base. Un renforcement continu des capacités, des interventions de protection ciblées et une consolidation ultérieure des Consultations des Caraïbes sur les migrations sont indispensables au maintien de l'espace de protection de la région et à la mise en place de régimes d'asile.

INFORMATIONS FINANCIÈRES*

Budget

- **213 millions**, représentant 2,5% du budget total du HCR.
- **+8** par rapport à l'actuel budget 2018, principalement du fait des besoins de protection des Vénézuéliens qui demandent l'asile dans les pays des Caraïbes et en Amérique latine, mais aussi pour élargir l'application du MIRPS.

Répartition du budget régional par pilier

- **88%** du budget Amériques sont alloués au Pilier 1 (programmes pour les réfugiés)
- 8% au Pilier 4 (projets pour les déplacés internes en Colombie)
- 4% au Pilier 2 (programmes pour les apatrides)

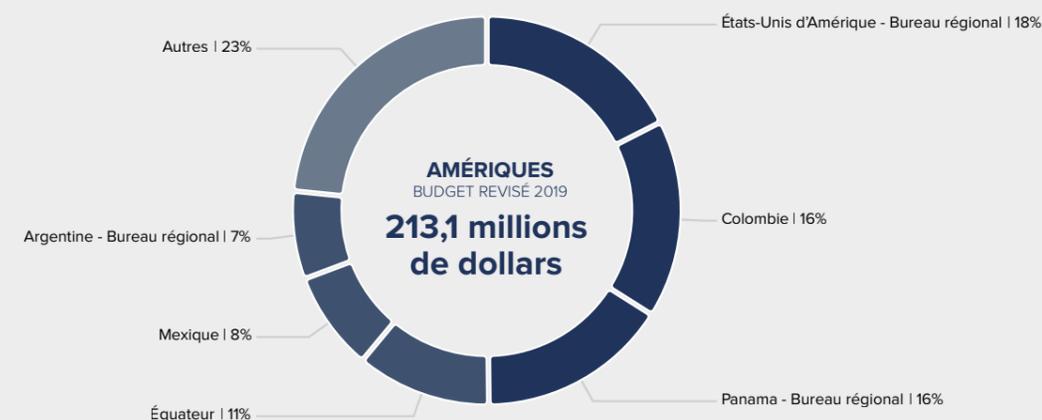
Besoins sous-régionaux

- **82%** du budget régional (173 millions de dollars) sont alloués à la sous-région de l'Amérique latine pour répondre aux besoins liés principalement aux situations colombienne, du Nicaragua, du Nord de l'Amérique centrale et du Venezuela (République bolivarienne du).

- 18% du budget régional (39 millions de dollars) sont alloués à l'Amérique du Nord et à la sous-région des Caraïbes, notamment pour répondre aux besoins des Vénézuéliens qui demandent l'asile dans les pays des Caraïbes.

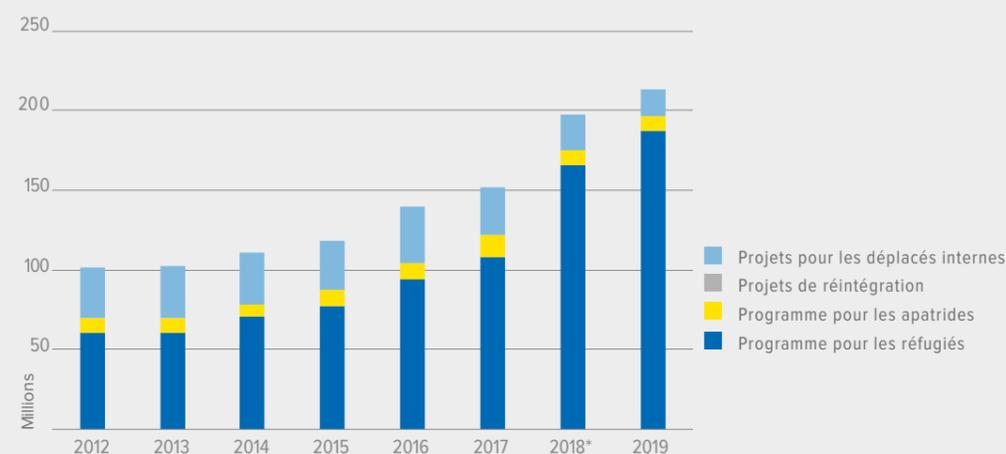
Principaux groupes de droits fondamentaux

- **35%** du budget régional sont destinés à financer les activités visant à créer un environnement de protection favorable (42 millions de dollars) et des processus de protection et documents adéquats (32 millions de dollars) dans la région en 2019.
- 25% du budget régional sont prévus pour les activités visant à assurer des solutions durables (28 millions de dollars) ainsi que l'autonomisation et l'autosuffisance des communautés (25 millions de dollars).
- 16% du budget régional seront alloués à la prise en charge des besoins de base des personnes relevant de la compétence du HCR dans la région Amériques et à la fourniture de services essentiels à leur intention.
- 10% (22 millions de dollars) sont prévus pour les programmes visant à assurer la Sécurité face à la violence et à l'exploitation.



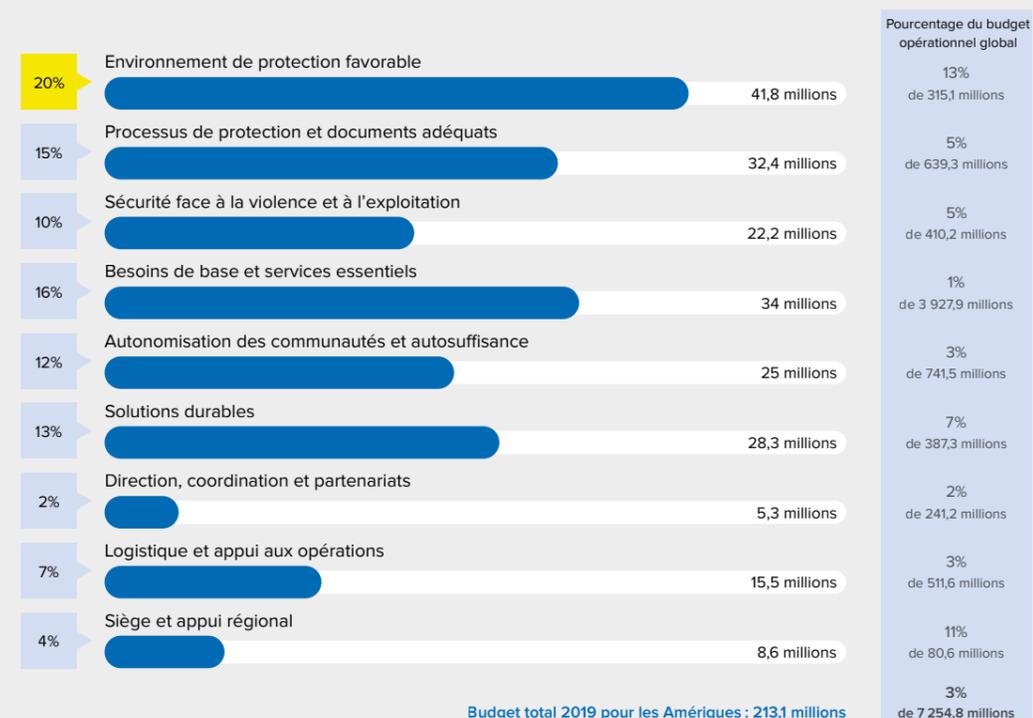
* Les chiffres et pourcentages ne tiennent pas compte du budget supplémentaire de 72 millions de dollars pour la réponse à la situation vénézuélienne, approuvé en novembre 2018.

BUDGETS POUR LES AMÉRIQUES 2012-2019 | millions USD



* Au 30 juin 2018

BUDGET 2019 POUR LES AMÉRIQUES PAR GROUPE DE DROITS FONDAMENTAUX | millions - USD



BUDGETS POUR LES AMÉRIQUES | USD

OPÉRATIONS	TOUS PILIERS	PILIER 1	PILIER 2	PILIER 3	PILIER 4	TOTAL
	2018 Budget actuel (au 30 juin 2018)	2019				
	Budget actuel (au 30 juin 2018)	Programme pour les réfugiés	Programme pour les apatrides	Projets de réintégration	Projets pour les déplacés internes	
AMÉRIQUE LATINE						
Argentine - Bureau régional ¹	11 291 809	15 579 632	-	-	-	15 579 632
Brésil	13 828 400	13 412 482	-	-	-	13 412 482
Colombie	31 816 893	18 100 038	-	-	16 963 267	35 063 305
Costa Rica	9 150 306	9 281 703	-	-	-	9 281 703
Costa Rica- unité juridique régionale	4 261 616	3 858 564	981 548	-	-	4 840 112
Équateur	22 705 543	23 860 423	-	-	-	23 860 423
Mexique	17 788 265	17 600 000	-	-	-	17 600 000
Panama - Bureau régional ²	27 033 209	33 818 444	-	-	-	33 818 444
République bolivarienne du Venezuela	17 813 695	11 987 612	-	-	-	11 987 612
Activités régionales ³	5 153 801	8 283 259	-	-	-	8 283 259
SOUS-TOTAL	160 843 538	155 782 158	981 548	-	16 963 267	*173 726 972
AMÉRIQUE DU NORD ET CARAÏBES						
Canada	1 887 351	1 939 540	97 935	-	-	2 037 474
États-Unis d'Amérique - Bureau régional ⁴	33 870 142	28 985 369	8 317 075	-	-	37 302 444
SOUS-TOTAL	35 757 493	30 924 909	8 415 010	-	-	39 339 919
TOTAL	196 601 031	186 707 066	9 396 558	-	16 963 267	213 066 891

¹ Inclut les activités dans l'État plurinational de Bolivie, au Chili, au Paraguay, au Pérou et en Uruguay.
² Couvre les activités au Belize (depuis 2018), à Cuba, en El Salvador, au Guatemala, au Honduras et au Nicaragua.
³ Les activités régionales couvrent entièrement la région des Amériques.
⁴ Inclut les activités en République Dominicaine et Haïti.

* Les chiffres et pourcentages ne tiennent pas compte du budget supplémentaire de 72 millions de dollars pour la réponse à la situation vénézuélienne, approuvé en novembre 2018.

Asie et Pacifique

AVANT-PROPOS

Fin 2018, la région Asie et Pacifique abritait plus de 60% de la population mondiale. S'agissant d'un continent caractérisé par des populations en mouvement à la recherche de nouvelles perspectives d'avenir, cela pose toutes sortes de problèmes au niveau des mouvements mixtes, qui englobent souvent des populations jeunes et très mobiles, voyageant à travers la région dans l'espoir de trouver des solutions.

La région accueille 9,5 millions de personnes relevant de la compétence du HCR. Elle présente un éventail de situations complexes, exigeant la présence du HCR et illustrant tous les aspects du déplacement forcé, des situations d'urgence aux situations qui nécessitent des solutions à plus long terme, ainsi que des situations d'apatridie.

La longue tradition d'hospitalité à l'égard des réfugiés demeure forte en Asie et dans le Pacifique. Cette tradition s'est vérifiée récemment lorsque le Bangladesh a accueilli environ 725 000 réfugiés rohingyas apatrides, fuyant les violences qui avaient éclaté au Myanmar à la fin du mois d'août 2017. L'afflux a profondément modifié le contexte opérationnel du HCR, qui a dû réorienter son action pour faire face à l'urgence. En 2019, l'organisation aura besoin d'un appui considérable pour répondre aux besoins humanitaires continus et pour contribuer à la recherche de solutions à cette crise — des solutions qui se trouvent au Myanmar.

Compte tenu de l'ampleur et de la diversité des défis auxquels le peuple de l'État rakhine est confronté et de la nécessité urgente de trouver des solutions, en 2018, le HCR a commencé à promouvoir le concept d'une "Approche solidaire pour le peuple de l'État rakhine".

Sous une pluie de mousson battante, des réfugiés rohingyas descendent un sentier boueux du camp de Kutupalong, situé dans le district de Cox's Bazar, au Bangladesh.

© HCR/DVIDS A238

Cette approche vise à réunir un large éventail de parties prenantes afin de soutenir la résilience, les solutions et une vie décente pour les personnes originaires de l'État rakhine, où qu'elles se trouvent.

L'apatridie pose toujours un grave problème dans la région, et le HCR devra poursuivre ses efforts et son action de plaidoyer auprès des gouvernements nationaux en 2019. Un évènement de haut niveau sur l'apatridie marquera le milieu de la campagne #IBelong visant à mettre fin à l'apatridie d'ici 2024. Le HCR saisira l'opportunité de cet évènement pour renforcer sa collaboration avec les États afin de veiller à ce qu'ils prennent, et mettent en œuvre, des engagements concrets pour prévenir et réduire l'apatridie d'ici 2024.

Le déplacement en masse des Afghans a commencé en 1979, et pourtant, 40 ans plus tard, il y a encore 2,6 millions de réfugiés afghans, représentant un peu plus de 13% de la population réfugiée à travers le monde. Plus que jamais, la situation nécessite des solutions à long terme qui créent des conditions propices au rapatriement volontaire. Dans cette optique, à la fin de l'année 2018, l'Afghanistan s'est engagé à appliquer

le Cadre d'action global pour les réfugiés, une décision qu'il convient de saluer. Le Cadre viendra compléter la « Stratégie de recherche de solutions pour les réfugiés afghans (SSAR), destinée à appuyer le rapatriement volontaire, la réintégration durable et l'assistance aux pays d'accueil ». La SSAR a été le principal cadre régional et pluriannuel pour rechercher des solutions à la situation prolongée des réfugiés afghans, qui vivent principalement dans les Républiques islamiques d'Iran et du Pakistan, ainsi que pour répondre aux mouvements de population mixtes.

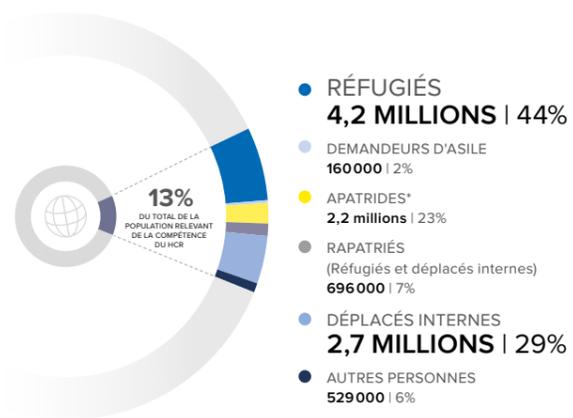
En s'appuyant sur les progrès accomplis les années précédentes, le HCR continuera en 2019 à offrir protection et assistance aux personnes relevant de sa compétence, à rechercher des solutions à leur situation et à renforcer ses partenariats avec une série d'acteurs. À l'heure où l'organisation est confrontée aux plus grands défis dans son action autour du monde, le HCR appelle la communauté internationale à renouveler son soutien aux populations réfugiées, apatrides et déplacées de la région de l'Asie et du Pacifique.

Indrika Ratwatte

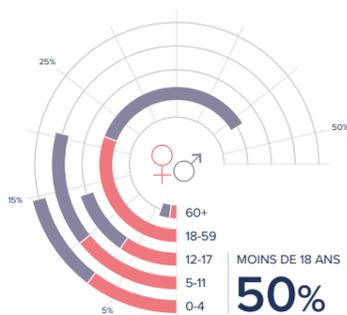
Directeur du Bureau régional du HCR pour l'Asie et le Pacifique



9,5 MILLIONS DE PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR EN ASIE ET PACIFIQUE



RÉPARTITION PAR ÂGE ET GENRE DES RÉFUGIÉS ET DEMANDEURS D'ASILE



* La population apatride inclut 932 000 réfugiés du Myanmar au Bangladesh et 126 000 déplacés internes apatrides au Myanmar qui sont également comptés parmi les populations réfugiés et déplacés internes.

Chiffres des populations vérifiés de janvier 2018



SITUATION AFGHANE

2,4 millions de RÉFUGIÉS

sont accueillis principalement au Pakistan et en République islamique d'Iran

175 800

Personnes ont dû se déplacer rien qu'au cours des six premiers mois de 2018

1,9 million

de DÉPLACÉS INTERNES

444 670

RAPATRIÉS depuis 2016



SITUATION DU MYANMAR

894 200 RÉFUGIÉS

sont accueillis au Bangladesh

128 000

DÉPLACÉS INTERNES dans le centre de l'État rakhine



PRINCIPALES SITUATIONS

Si l'Asie et le Pacifique continuent de bénéficier globalement d'une bonne croissance économique et d'une hausse du niveau de vie, en 2019, des millions de gens vivant dans la région n'auront toujours pas de nationalité, de papiers ni de lieu où ils puissent se sentir véritablement chez eux. Fin 2018, la région accueillait 9,5 millions de personnes relevant de la compétence du HCR — dont 4,2 millions de réfugiés, 2,7 millions de déplacés internes et 2,2 millions d'apatrides. La plupart des réfugiés sont originaires d'Afghanistan et du Myanmar : deux opérations très différentes, qui illustrent la complexité du travail du HCR en Asie et dans le Pacifique et montrent pourquoi sa présence est nécessaire.

La violence qui règne en Afghanistan continue à déplacer les familles et empêche un grand nombre de personnes de regagner leurs foyers. Comme certains Afghans sont déplacés depuis plusieurs années, voire depuis des décennies, la situation requiert des solutions innovantes à plus long terme de la part du HCR. La création de conditions propices au rapatriement volontaire et l'appui aux communautés qui accueillent des réfugiés afghans restent au centre de son action.

Parallèlement, des centaines de milliers de réfugiés qui se sont enfuis au Bangladesh pour échapper à la violence qui sévissait au Myanmar vivent en situation de grande précarité dans des installations ou des camps surpeuplés. Leurs besoins, pressants dans tous les domaines, nécessitent une aide d'urgence de grande envergure de la part du HCR et de toute une série de partenaires. En outre, la région abrite environ la moitié de la population mondiale des apatrides.

Situation afghane



Les Afghans représentent toujours la plus importante population de réfugiés relevant de la compétence du HCR dans la région de l'Asie et du Pacifique, avec

environ 1,4 million de réfugiés afghans accueillis au Pakistan et près d'un million en République islamique d'Iran. Ces deux pays accueillent également un grand nombre d'Afghans sans papiers, dont certains ont peut-être besoin de protection internationale. En outre, il y a 1,9 million de déplacés internes en Afghanistan (estimation de septembre 2018). En 2018, l'insécurité qui régnait dans le pays a continué à produire des déplacements : plus de 175 800 personnes ont ainsi été obligées de fuir leur foyer au cours des huit premiers mois de l'année.

Si la SSAR constitue toujours le cadre général de recherche de solutions au déplacement des Afghans, il est en plus admis, en raison du nombre record de personnes déplacées à travers le monde, que le déplacement forcé n'est pas seulement un défi humanitaire mais aussi un enjeu en termes politiques, de consolidation de la paix et de développement. Le pacte mondial sur les réfugiés et le CRRF qui l'accompagne, ainsi que le pacte mondial pour les migrations, viendront compléter la SSAR et constitueront un cadre global pour répondre aux mouvements mixtes de population de manière holistique. Il est de plus en plus difficile de mobiliser un appui financier et politique pour les réfugiés afghans, en raison des autres crises humanitaires qui sévissent autour du monde. La SSAR cherchera à tirer parti de ces initiatives mondiales et à élargir les partenariats pour trouver des solutions au déplacement des Afghans.

La SSAR facilite le retour volontaire et la réintégration durable des réfugiés afghans tout en aidant les pays hôtes.



Pour en savoir plus (en anglais)

© HCR/Aarif Shanzad



Gul Bibi défend avec ferveur les intérêts des femmes au sein de sa communauté afghane à Quetta (Pakistan). Grâce à ses talents de couturière, acquis dans un centre de formation financé par le HCR et UNIQLO, elle parvient à subvenir aux besoins de sa famille. Gul Bibi incarne le changement en cours dans sa communauté.

Le HCR et UNIQLO : un partenariat inventif

Depuis 2007, le champ d'application du partenariat entre le HCR et UNIQLO s'est considérablement élargi. Dans le cadre de l'actuel accord de partenariat, la contribution de 10 millions de dollars versée par UNIQLO a renforcé le programme d'appui aux moyens de subsistance du HCR en Asie et dans le Pacifique, en apportant une aide d'urgence sous forme de dons en nature. Par ailleurs, 65 réfugiés sont actuellement employés dans les magasins de l'enseigne à travers le monde, et les salariés d'UNIQLO au Japon ont formé plus de 120 000 étudiants à la problématique des réfugiés. Ce partenariat multiforme est un modèle, qui guidera le HCR dans ses efforts pour s'associer au secteur privé et mobiliser un soutien global pour la cause des réfugiés.

Le Pakistan offre l'hospitalité à plus d'1,4 million de réfugiés afghans enregistrés, et ceux-ci sont moins nombreux à regagner leur pays d'origine. Dans le cadre du programme de rapatriement volontaire facilité par le HCR, 58 800 réfugiés afghans sont rentrés en Afghanistan, principalement du Pakistan. Mais au cours des neuf premiers mois de l'année 2018, ils n'ont été que 13 300 à regagner leur pays ; la plupart (89%) ont quitté le Pakistan, tandis que les 11% restants venaient de la République islamique d'Iran. Le HCR a facilité et soutenu le retour volontaire de plus de 5,2 millions de réfugiés afghans depuis 2002. L'organisation continuera de le faire en 2019, même si l'on s'attend à ce que le taux de retours reste modeste en raison de l'insécurité qui règne en Afghanistan.

Au Pakistan, l'initiative pour les zones d'accueil de réfugiés ou touchées par leur présence (RAHA) continue à jouer un rôle essentiel pour favoriser la cohésion sociale entre les réfugiés et les communautés hôtes. Le Gouvernement a également

enregistré près de 880 000 Afghans sans papiers et leur a délivré des cartes de citoyens afghans qui ne leur confèrent pas le statut de réfugié mais régularisent néanmoins leur séjour temporaire au Pakistan.

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran continue d'offrir protection et assistance à près d'1 million de réfugiés afghans et irakiens. Il a également pris des mesures pour régulariser l'importante population d'Afghans sans papiers résidant sur le territoire. Il met également en œuvre des politiques de protection sociales inclusives qui facilitent l'accès des enfants réfugiés afghans à l'école et permettent à tous les réfugiés de s'affilier au régime public d'assurance maladie universelle. Le HCR appuiera les efforts du Gouvernement en prenant en charge la prime d'assurance des réfugiés vulnérables identifiés, tout en œuvrant avec les autorités à la recherche de solutions durables.

5,2 millions de réfugiés afghans sont rentrés volontairement avec l'aide du HCR depuis 2002.

© HCR/Merissa Nekoubazi



Une femme médecin iranienne rend visite à des réfugiés afghans dans un centre médical situé à Savejbolagh, dans la province d'Alborz, au nord-ouest de Téhéran.

Un système d'assurance-maladie innovant pour les réfugiés en République islamique d'Iran

La République islamique d'Iran est l'un des rares pays à faire bénéficier les réfugiés d'une assurance médicale aux mêmes conditions que ses propres ressortissants.

« Cette initiative mise en œuvre par le gouvernement iranien est particulièrement exemplaire car elle a permis d'inclure les réfugiés dans son système national de santé », explique Irina Korenyak, une responsable du HCR en République islamique d'Iran.

Lire la suite >



Situation du Myanmar

Selon les prévisions du HCR, il y aura environ **900 000** réfugiés rohingyas apatrides au Bangladesh en 2019 dont **200 000** qui ont fui l'État rakhine auparavant.



La situation d'urgence qui touche les réfugiés dans le district de Cox's Bazar, au Bangladesh, reste l'une des principales priorités opérationnelles du HCR, qui continuera d'aider le

Gouvernement du Bangladesh à offrir une protection et une aide vitale. Plus d'un an après le début de la crise, des réfugiés rohingyas continuent à fuir au Bangladesh, quoique en nombre plus restreint qu'en 2017. Selon les prévisions du HCR, il y aura environ 900 000 réfugiés rohingyas apatrides au Bangladesh en 2019, dont quelque 200 000 réfugiés ayant fui l'État rakhine lors de précédentes vagues de déplacements.

Parmi ses priorités stratégiques au Bangladesh, le HCR s'efforcera en 2019 de garantir aux réfugiés rohingyas l'identité juridique qui leur a été refusée au Myanmar, de renforcer l'environnement de protection des réfugiés et de veiller à ce qu'ils puissent exercer leurs droits fondamentaux. De plus, l'organisation améliorera les conditions de vie des réfugiés dans les sites d'installation, tout en renforçant la coexistence pacifique et le soutien aux communautés d'accueil,

en autonomisant les réfugiés et en appuyant la mise en place de systèmes de gouvernance qui encouragent la résilience.

Il faut de toute urgence trouver des solutions aux problèmes considérables auxquels le peuple de l'État rakhine est confronté, notamment par le biais du rapatriement volontaire ou d'autres solutions qui permettront aux réfugiés de mener une vie digne et sûre. À cet égard, l'« Approche solidaire pour le peuple de l'État rakhine » offre aux États et aux autres acteurs — dont les organisations régionales, les institutions financières internationales, les ONG, les réfugiés, les personnalités influentes et les acteurs du secteur privé — plusieurs possibilités de contribuer à la recherche de solutions globales pour le peuple de l'État rakhine, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du Myanmar. Le HCR entend dégager, au sein de ce groupe divers d'intervenants, un consensus autour d'une approche cohérente, en veillant à ce que les acteurs concernés soient consultés tout au long du processus.

L'accent sera mis sur la mise en œuvre du mémorandum d'accord tripartite conclu par le HCR, le PNUD et le Gouvernement du Myanmar en juin 2018. Le mémorandum a défini un cadre de coopération visant à créer les conditions propices au

rapatriement volontaire et durable des réfugiés rohingyas, dans la sécurité et la dignité. En septembre 2018, après avoir reçu l'autorisation du Gouvernement du Myanmar, le HCR et le PNUD ont entrepris des évaluations dans 23 villages. Il s'agissait de la première étape de la mise en œuvre échelonnée du mémorandum d'accord, qui vise également à favoriser la cohésion sociale. Le HCR continue de travailler avec le Gouvernement du Myanmar pour élargir l'accès des organisations humanitaires et de développement. Tout en reconnaissant les difficultés et les contraintes auxquelles le Gouvernement du Myanmar est confronté, le HCR soulignera que des progrès graduels mais réguliers sont nécessaires et fera valoir qu'au terme de la première étape, les évaluations devraient être étendues rapidement à d'autres régions.

STRATÉGIE RÉGIONALE

Les besoins humanitaires des personnes relevant de la compétence du HCR dans la région de l'Asie et du Pacifique sont considérables, divers, et ne semblent pas près de diminuer. Au premier semestre 2018, 11 500 personnes supplémentaires ont été obligées de fuir du Myanmar au Bangladesh, en raison de la violence et de l'insécurité. 336 000 déplacés internes ont abandonné leur maison et leurs biens pour aller chercher la sécurité dans une autre région de leur pays (en Afghanistan, au Myanmar et aux Philippines). L'organisation continuera de renforcer la protection, d'offrir une assistance et de rechercher des solutions pour les réfugiés et les autres personnes relevant de sa compétence, conformément à ses priorités stratégiques globales. En gardant à l'esprit les opportunités et les défis propres à la région de l'Asie et du Pacifique, le HCR a identifié les priorités suivantes pour son action dans la région en 2019.

Préserver l'accès à la protection et à l'asile

Tout en recommandant aux États de se doter de procédures d'asile ou d'améliorer

les procédures existantes et en offrant un soutien à cet effet, le HCR continuera à promouvoir la mise en place de systèmes tenant compte des besoins de protection pour gérer les mouvements mixtes dans la région. Le HCR continuera également d'assurer la détermination du statut de réfugié dans les pays dépourvus de procédures d'asile nationales.

L'organisation travaillera avec les États et d'autres acteurs concernés pour trouver des alternatives à la détention des demandeurs d'asile, assurer la protection des personnes relevant de sa compétence et mettre en place des mécanismes susceptibles de leur apporter des solutions, notamment dans le cadre de dispositifs régionaux autres que la réinstallation dans des pays tiers, comme des accords sur la mobilité des travailleurs. Le renforcement de la protection des communautés de réfugiés et des déplacés internes restera au premier plan des priorités en 2019.

En septembre 2018, le Gouvernement du Pakistan a approuvé l'extension de validité des cartes attestant l'enregistrement jusqu'à la fin juin 2019.

En Asie du Sud-Est, le HCR continuera de participer activement au processus de Bali. La septième conférence ministérielle du Processus de Bali, en août 2018, a donné aux États concernés l'opportunité de réaffirmer les engagements souscrits dans la Déclaration de Bali en 2016. La conférence a de plus offert une plateforme pour solliciter l'appui des États et des acteurs régionaux, en les invitant à partager les responsabilités relatives à la crise des réfugiés rohingyas dans le cadre d'une « Approche solidaire pour le peuple de l'État rakhine », comme indiqué précédemment. Le HCR poursuivra sa collaboration avec l'Association des

Au premier semestre 2018, il y avait **336 000** déplacés internes en Afghanistan, au Myanmar et aux Philippines.



Une enseignante assure des heures supplémentaires pour offrir une scolarité aux jeunes filles rohingyas

L'éducation d'Alinesa a commencé plus tard que celle des autres. Aujourd'hui, Alinesa est une enseignante dévouée, décidée à aider les jeunes réfugiés à obtenir la scolarité dont ils ont besoin.

« Je suis tellement heureuse d'avoir la chance d'aller à l'école. Je ne savais ni lire ni écrire avant d'arriver ici. Maintenant, j'apprends », dit timidement Rosina, une des élèves d'Alinesa.

Selon un rapport du HCR, à travers le monde, seuls 61% des enfants réfugiés sont inscrits à l'école primaire, 23% dans le secondaire et un pour cent en post secondaire.



Lire la suite



Une enseignante réfugiée rohingya, Alinesa, âgée de 32 ans, donne des cours du soir aux jeunes réfugiés qui viennent d'arriver, comme Rosina Akhter (à droite), 12 ans, scolarisée pour la première fois de sa vie.

© HCR/Caroline Gluck

Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) pour s'attaquer aux causes profondes du déplacement dans l'État rakhine et veiller à ce que le retour des réfugiés rohingyas soit durable.

En Asie centrale, dans le cadre des efforts entrepris pour préserver l'accès aux procédures d'asile, le HCR et l'OIM continueront à soutenir la présidence du Processus d'Almaty sur la protection des réfugiés et les migrations internationales. Les deux partenaires poursuivront en outre leur collaboration avec d'autres organisations et la mise en œuvre de projets destinés aux agents frontaliers des cinq pays d'Asie centrale pour renforcer les systèmes de gestion des frontières.

Rechercher des solutions durables aux situations prolongées

Du fait du conflit en cours en Afghanistan et de la capacité d'absorption limitée du pays, le HCR n'encourage pas le rapatriement des réfugiés. Cependant, le HCR continuera de venir en aide aux réfugiés qui choisissent librement de rentrer en 2019, en accord avec son mandat et dans le cadre de la SSAR et du CRRF.

En 2017, plus de 1500 réfugiés sri-lankais ont regagné leur pays — c'est le nombre de

rapatriés le plus élevé des cinq dernières années. À la mi-2018, 675 retours avaient été enregistrés, et le nombre de retours en 2018 devrait donc excéder celui de 2017. Le HCR continuera à travailler en étroite collaboration avec les autorités sri-lankaises et indiennes pour accroître les possibilités de retour en 2019.

Entre le début du programme de réinstallation à grande échelle en 2008 et le mois d'août 2018, plus de 113 000 réfugiés bhoutanais sont partis dans huit pays de réinstallation et 85% d'entre eux à destination des États-Unis d'Amérique. À la fin de l'année 2018, le programme de réinstallation s'achèvera. Selon les estimations, il reste environ 6 500 réfugiés à Damak (Népal) et le HCR continuera à rechercher des solutions durables et dignes pour mettre un terme à cette situation de déplacement prolongé.

Le HCR continue de promouvoir des voies d'admission alternatives pour les réfugiés dans la région. Par exemple, l'organisation soutient des programmes de bourses, parrainés par le Gouvernement japonais, qui permettent à des réfugiés syriens de suivre des études supérieures.

Le programme a débuté en 2017 et devrait se poursuivre en 2019.

Plus de **1500** réfugiés sri-lankais ont regagné leur pays en 2017. À la mi-2018, 675 retours avaient été enregistrés.



Les télécommunications améliorent les soins médicaux dans les camps de réfugiés du Népal

Du fait de la mise en œuvre de programmes de réinstallation dans des pays tiers, la population de réfugiés bhoutanais accueillie dans des camps au Népal a diminué. Le HCR a cherché des moyens innovants d'offrir avec efficacité des services de santé à la population réfugiée restante. L'organisation a ainsi testé la « télémédecine » pour renforcer la fourniture des services d'urgence de nuit. Grâce aux technologies de l'information et de la communication, le personnel médical de nuit a été en mesure de traiter les cas non urgents à distance et les docteurs ont pu communiquer directement avec des spécialistes des centres de médecine secondaire et tertiaire gérés par l'État. Ceci a permis de toucher avec efficacité un plus grand nombre de patients et a réduit le nombre de transferts dans des centres de soins spécialisés.

Pour en savoir plus (en anglais)



Une responsable des questions de santé au HCR s'entretient avec un personnel local pour déterminer les moyens d'améliorer les services médicaux d'urgence de nuit dans le camp de réfugiés de Beldangi, situé à proximité de Damak, au Népal.

© HCR/Salina Khanon

Offrir une protection et des solutions durables aux déplacés internes

Il y a 2,7 millions de déplacés internes dans la région, dont environ 1,9 million en Afghanistan. En 2019, la situation dans le pays devrait rester difficile pour les déplacés internes, qui auront encore besoin de l'aide du HCR pour subvenir à leurs besoins particuliers. L'organisation fournira des articles de secours essentiels aux familles déplacées à l'intérieur du pays. Le HCR continuera également d'appuyer des mesures de protection communautaire pour réduire les vulnérabilités et les risques de protection, tout en encourageant la coexistence pacifique et l'intégration des déplacés internes et des réfugiés de retour, notamment des personnes ayant des besoins spécifiques, au sein des communautés d'accueil. Ces mesures porteront comme précédemment sur les installations et infrastructures d'appui aux communautés, l'aide en espèces et en nature pour la subsistance, la promotion de la représentation dans les structures de prise de décisions communautaires et la formation professionnelle, en particulier pour les femmes et les jeunes.

Aux Philippines, 106 000 personnes sont encore déplacées sur l'île méridionale de Mindanao, notamment les personnes touchées par le conflit à Marawi. L'objectif du HCR est d'aider le Gouvernement à promouvoir le retour volontaire, dans la sécurité et la dignité, de 77 170 familles déplacées, ou à trouver d'autres solutions pour les personnes qui résidaient dans les zones les plus impactées et qui ne peuvent pas rentrer.

Au Myanmar, l'organisation continuera de travailler avec ses partenaires et avec

le Gouvernement pour protéger et aider environ 107 000 déplacés internes dans l'État kachin et le nord de l'État shan. Dans le centre de l'État rakhine, où se trouvent environ 128 000 déplacés internes, le HCR continuera d'exhorter le Gouvernement à élaborer un plan pour fermer les camps de déplacés, conformément aux recommandations de la Commission consultative pour l'État rakhine.

Réduire et prévenir l'apatridie et protéger les apatrides

Avec 2,2 millions d'apatrides dans la région de l'Asie et du Pacifique, la lutte contre l'apatridie reste une priorité stratégique clé pour le HCR, qui continuera de coopérer étroitement avec l'ASEAN dans ce domaine. La situation la plus urgente dans la région est celle des Rohingyas au Myanmar, où, en conséquence directe de leur apatridie, ils sont victimes d'une discrimination tenace, de la marginalisation et du déni de toute une série de droits fondamentaux, qui ont entraîné des vagues successives de déplacement. Le HCR poursuivra sa collaboration avec le Gouvernement pour s'attaquer aux causes profondes du déplacement et veiller à ce que les Rohingyas puissent véritablement jouir de leurs droits fondamentaux et, par la suite, d'un accès à la citoyenneté.

Comme la campagne #IBelong visant à mettre fin à l'apatridie d'ici 2024 arrivera à mi-parcours en 2019, le HCR intensifiera sa coopération avec les États de la région et d'autres partenaires pour œuvrer à la réalisation des objectifs de la campagne, tirer parti des succès de la région dans ce domaine et encourager d'autres engagements.

Il y avait **2,2 millions** d'apatrides dans la région de l'Asie et du Pacifique au premier semestre 2018.



Pour en savoir plus

77 170 familles déplacées à Mindanao, aux Philippines bénéficieront d'un soutien pour un retour volontaire ou pour trouver des solutions alternatives en 2019.



De toute ma vie, je n'ai même pas vécu cinq minutes de paix

Quatre générations d'une famille rohingya réfugiée racontent l'ombre que l'apatridie a toujours jetée sur leur vie — et sur leur espoir de rentrer au Myanmar. Les yeux délavés par l'âge, la nonagénaire Gul Zahar évoque les injustices qui ont poursuivi sa famille pendant toute une vie. Chez eux, au Myanmar, ils étaient privés des libertés et des droits les plus fondamentaux. Gul a fui au Bangladesh pour la première fois en 1978, puis une deuxième fois en 1991 et une nouvelle fois encore en août dernier, lorsque son village a été mis à sac et réduit en cendres au cours d'une attaque meurtrière. Cette arrière-grand-mère vit aujourd'hui dans ce camp de réfugiés, dans un abri d'une seule pièce avec les quatre générations de sa famille élargie.

« Ma vie n'est qu'une longue série de malheurs », dit-elle.



Oli Ahmed, 53 ans, sa mère, Gul Zahar, 90 ans, et son fils, Mohammad Siddiq, 25 ans, posent pour un portrait dans l'abri de la famille au Bangladesh.

Voir la vidéo >



470 000

apatrides sont enregistrés en Thaïlande.

Le Gouvernement du Royaume de Thaïlande continue d'exprimer une forte volonté politique de résoudre la question de l'apatridie. Le Gouvernement a apporté son soutien à la campagne #IBelong et est devenu l'un des chefs de file du « groupe d'amis » de la campagne. Il a accordé la nationalité à plus de 110 000 apatrides entre 2008 et la fin du premier semestre 2018. Le HCR poursuivra sa collaboration avec le Gouvernement thaïlandais, afin d'accélérer l'examen des demandes de naturalisation de plus de 470 000 apatrides enregistrés dans le pays.

En Asie centrale, entre 2014 et le milieu de l'année 2018, 46 200 personnes au total ont pu résoudre leur situation d'apatridie. En outre, les cinq pays d'Asie centrale ont réaffirmé en juin 2018 leur volonté d'œuvrer à la prévention et à la réduction de l'apatridie. En s'appuyant sur les réalisations positives observées en Asie centrale, le HCR continuera d'accorder la priorité à la réduction des cas d'apatridie dans la sous-région en 2019.

CONTRAINTES

L'insécurité qui règne en Afghanistan rend l'accès des organisations humanitaires difficile dans certaines parties du pays. Le personnel du HCR, en particulier le personnel national, s'expose aussi à des attentats et à des blessures.

Au Bangladesh, les camps de réfugiés de Cox's Bazar restent surpeuplés et les services surchargés. Les mécanismes de coordination existants doivent être adaptés pour permettre aux différents intervenants, nationaux et internationaux, de travailler plus efficacement ensemble à la réalisation d'objectifs communs dans les secteurs de la protection, de l'aide humanitaire, du développement, de la résilience, tout en s'efforçant de soutenir les communautés d'accueil.

Au Myanmar, en particulier dans le nord de l'État rakhine, le HCR continuera de plaider pour un accès humanitaire effectif. L'organisation travaillera à une application réussie du protocole d'accord tripartite conclu par le HCR, le PNUD et le Gouvernement du Myanmar.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Budget

- **775 millions**, représentant **9%** du budget total du HCR.
- **+11%** par rapport à l'actuel budget 2018, principalement du fait d'une augmentation de 77,1 millions de dollars pour la prise en charge ininterrompue des besoins des réfugiés originaires du Myanmar au Bangladesh, et en dépit d'une réduction du budget liée à la limitation de l'accès humanitaire, qui affecte la mise en œuvre du programme de réintégration.

Répartition du budget régional par pilier

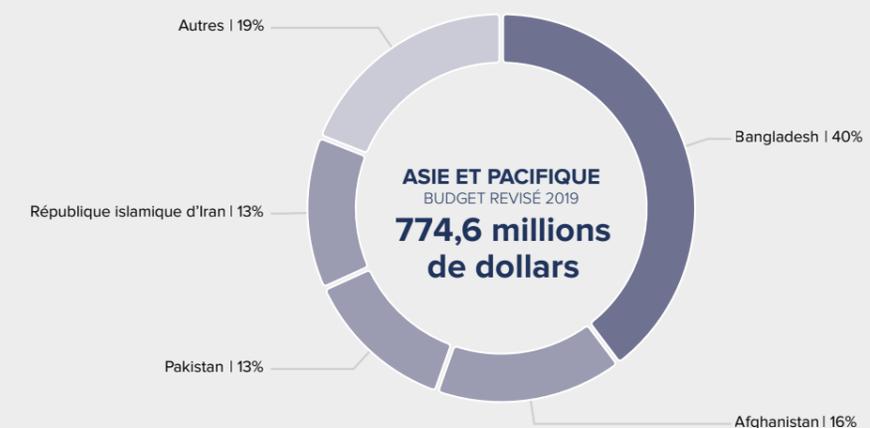
- **79%** du budget régional sont alloués au Pilier 1 (programmes pour les réfugiés).
- **12%** au Pilier 3 (projets de réintégration) en Afghanistan et au Pakistan.
- **4%** au Pilier 2 (programmes pour les apatrides).
- **4%** au Pilier 4 (projets pour les déplacés internes).

Besoins sous-régionaux

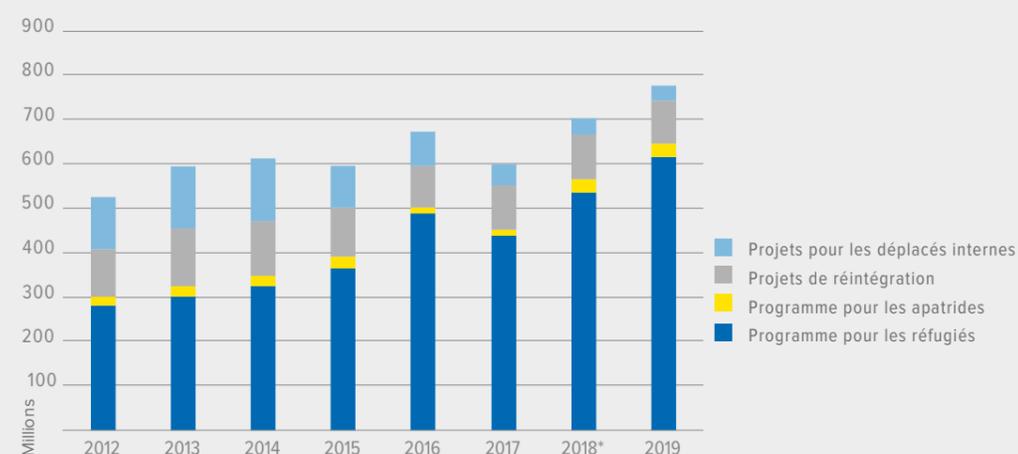
- **52%** du budget régional (403 millions de dollars) sont alloués à la sous-région Asie du Sud-Est, principalement en raison de la situation des réfugiés et déplacés du Myanmar.
- **41%** du budget régional (320 millions de dollars) sont destinés à la sous-région Asie du Sud-Ouest, essentiellement pour répondre aux besoins relatifs à la situation afghane.

Principaux groupes de droits fondamentaux

- **53%** du budget régional (409 millions de dollars) sont alloués à la prise en charge des besoins de base et à la fourniture de services essentiels pour les personnes relevant de la compétence du HCR, ainsi qu'à la fourniture d'une aide vitale.
- **23%** du budget régional sont destinés aux solutions durables, ainsi qu'à l'autonomisation et à l'autosuffisance des communautés (respectivement 82 et 93 millions de dollars).

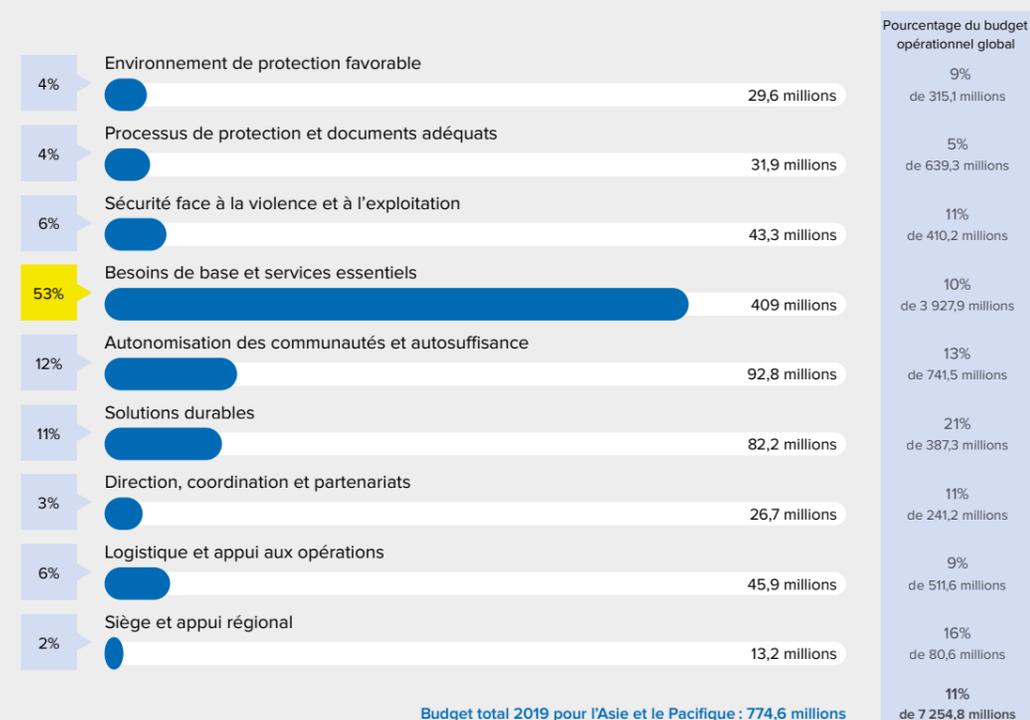


BUDGETS POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE 2012-2019 millions - USD



* Au 30 juin 2018

BUDGET 2019 POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE PAR GROUPE DE DROITS FONDAMENTAUX | millions - USD



BUDGETS POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE | USD

OPÉRATIONS	TOUS PILIERS	PILIER 1	PILIER 2	PILIER 3	PILIER 4	TOTAL
	2018 Budget actuel (au 30 juin 2018)	Programme pour les réfugiés	Programme pour les apatrides	Projets de réintégration	Projets pour les déplacés internes	
ASIE CENTRALE						
Kazakhstan - Bureau régional ¹	5 520 373	4 328 075	1 200 774	-	-	5 528 849
Kirghizistan	913 899	539 101	274 735	-	-	813 836
Tadjikistan	2 181 727	1 317 877	1 015 585	-	-	2 333 462
SOUS-TOTAL	8 615 999	6 185 054	2 491 094	-	-	8 676 147
ASIE DE L'EST ET PACIFIQUE						
Australie - Bureau régional ²	3 074 491	3 107 803	46 818	-	-	3 154 621
Chine	4 871 650	4 963 622	136 379	-	-	5 100 000
Japon	3 504 112	3 474 354	64 777	-	-	3 539 131
République de Corée	1 734 528	1 980 508	92 319	-	-	2 072 827
Activités régionales	1 082 333	2 782 579	-	-	-	2 782 579
SOUS-TOTAL	14 267 114	16 308 866	340 292	-	-	16 649 158
ASIE DU SUD						
Inde	15 814 434	16 019 427	148 804	-	-	16 168 231
Népal	6 727 104	5 019 071	480 929	-	-	5 500 000
Sri Lanka	5 141 830	4 071 629	31 136	-	-	4 102 765
SOUS-TOTAL	27 683 367	25 110 127	660 869	-	-	25 770 996
ASIE DU SUD-EST						
Bangladesh	220 442 812	307 553 397	-	-	-	307 553 397
Indonésie	7 190 917	7 864 301	365 047	-	-	8 229 348
Malaisie	16 593 397	17 088 602	863 183	-	-	17 951 785
Myanmar	46 116 560	6 973 421	22 230 162	-	9 520 417	38 724 000
Philippines	4 051 402	397 796	392 338	-	2 867 883	3 658 017
Thaïlande	24 932 669	18 632 009	920 504	-	-	19 552 513
Thaïlande - Bureau régional ³	7 260 299	7 106 737	913 146	-	-	8 019 883
SOUS-TOTAL	326 588 056	365 616 263	25 684 380	-	12 388 301	403 688 943
ASIE DU SUD-OUEST						
Afghanistan	125 834 134	29 156 568	-	71 229 102	21 320 010	121 705 680
République islamique d'Iran	98 756 622	98 916 706	-	-	-	98 916 706
Pakistan	99 201 669	73 015 649	558 163	25 627 856	-	99 201 669
SOUS-TOTAL	323 792 426	201 088 924	558 163	96 856 958	21 320 010	319 824 055
TOTAL	700 946 962	614 309 233	29 734 798	96 856 958	33 708 311	774 609 300

¹ Inclut les activités en Ouzbékistan.

² Couvre les activités en Nouvelle-Zélande, dans les pays insulaires du Pacifique et en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

³ Inclut les activités au Cambodge, en Mongolie et au Viet Nam.

Europe



AVANT-PROPOS

L'environnement de protection des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence du HCR varie considérablement d'un pays européen à l'autre. Des différences dans l'application des normes internationales, associées à des politiques d'asile restrictives dans certains États, persistent et favorisent les mouvements secondaires irréguliers à l'intérieur de l'Europe. Dans plusieurs pays, un discours négatif, voire discriminatoire, entrave l'élaboration de politiques bénéfiques et orientées sur les résultats. Alors que 85% des réfugiés relevant du mandat du HCR se trouvent dans des régions en développement, l'insuffisance de l'aide aux pays hôtes et l'absence de solutions durables contribuent à des mouvements en direction, et à l'intérieur du continent. Dans leur quête de protection, un grand nombre de personnes continuent de tenter la traversée de la Méditerranée, qui s'avère de plus en plus périlleuse.

En cette fin 2018, l'Europe accueille globalement plus de 5,2 millions de réfugiés et la Turquie reste le pays d'accueil le plus important, avec plus de 3,9 millions de réfugiés. Alors que le conflit en Ukraine demeure irrésolu, le déplacement massif et prolongé persiste, avec 1,5 million de déplacés internes.

Les discussions sur les réfugiés et les migrants occupent toujours une place centrale dans l'arène politique et électorale européenne. Il est cependant rare que le débat public produise des solutions concrètes conformes aux valeurs européennes de solidarité et de responsabilité.

Le débarquement à Malte de 58 personnes secourues par l'Aquarius.

Les divisions politiques et la rhétorique toxique créent un environnement de fragilité pour les réfugiés et les autres personnes relevant de la compétence du HCR, et les réfugiés évoquent un climat croissant de méfiance, et même de peur dans de nombreux pays.

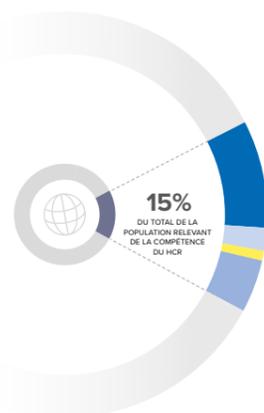
Néanmoins, l'Europe et les citoyens européens ont apporté un soutien remarquable aux réfugiés et aux demandeurs d'asile, en particulier au niveau local et municipal, où de nombreux actes de solidarité et de générosité ont été observés. Plusieurs États et dirigeants continuent d'appliquer des normes élevées en matière de politiques et de régimes d'asile, ainsi que de généreuses mesures de solidarité à l'égard des réfugiés et des communautés d'accueil, aussi bien sur leur territoire qu'au niveau international.

En Europe, le HCR continuera de promouvoir l'adoption de mesures d'asile réalisables et efficaces susceptibles d'aboutir à un régime de protection géré collectivement et fondé sur les principes de solidarité. De nouvelles collaborations et de nouveaux partenariats doivent être encouragés afin d'apporter des solutions globales aux personnes relevant de la compétence du HCR. En particulier, des instruments financiers bien conçus et des engagements politiques seront également nécessaires pour aider les communautés d'accueil, mais aussi pour favoriser la paix et la stabilité dans les régions d'origine et de transit.

Pascale Moreau
Director of UNHCR's Regional Bureau for Europe

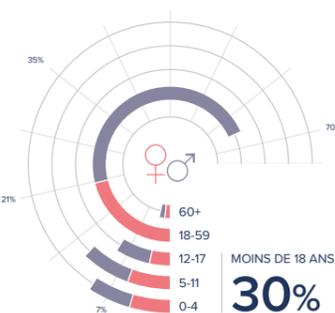


11 MILLIONS DE PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR EN EUROPE



- RÉFUGIÉS **6,1 MILLIONS** | 55%
- DEMANDEURS D'ASILE **1,3 million** | 12%
- APATRIDES **552 000** | 5%
- RAPATRIÉS (Réfugiés et déplacés internes) **600**
- DÉPLACÉS INTERNES **3 MILLIONS** | 27%
- AUTRES PERSONNES **77 000** | 1%

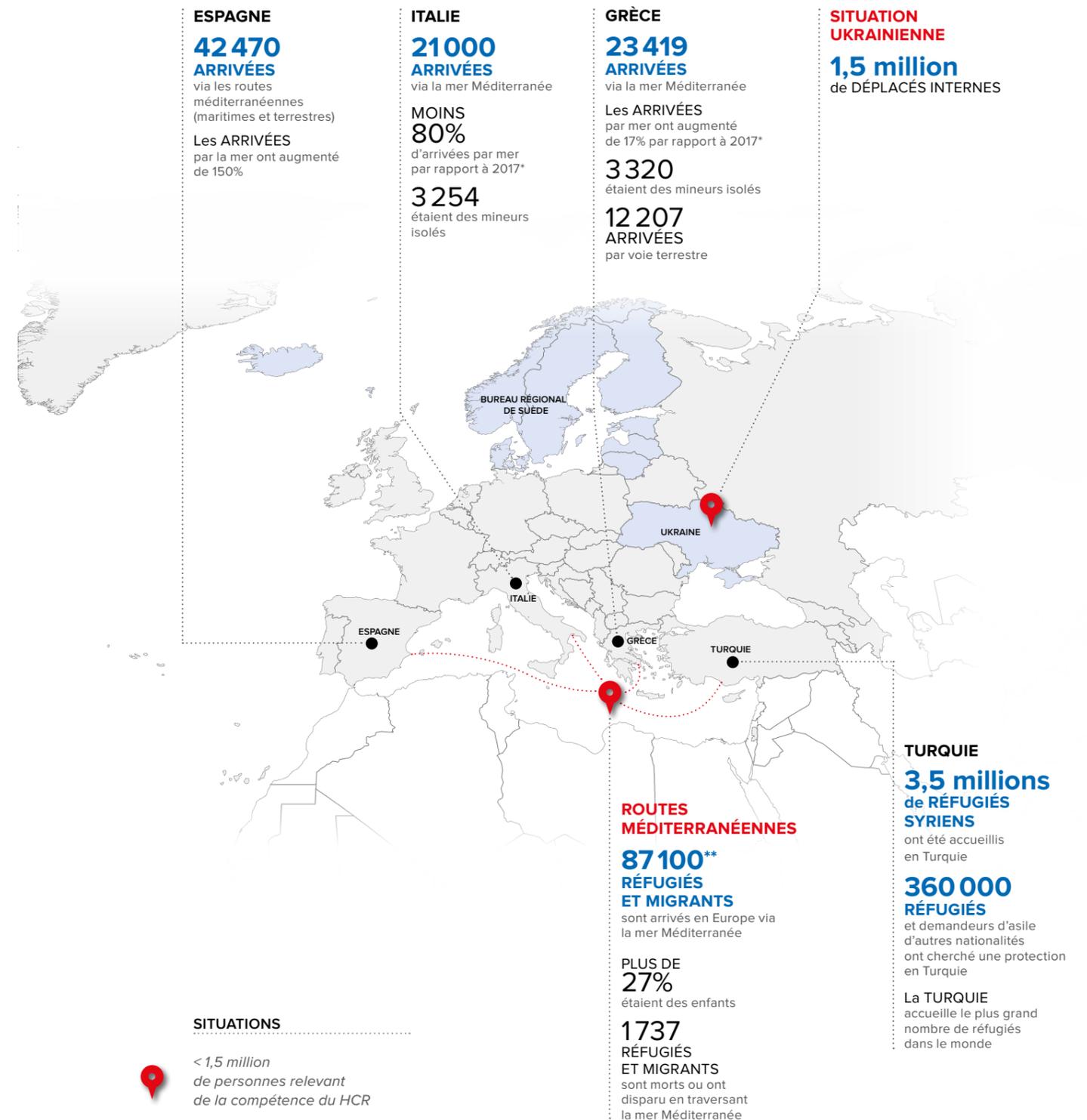
RÉPARTITION PAR ÂGE ET GENRE DES RÉFUGIÉS ET DEMANDEURS D'ASILE



Chiffres des populations vérifiés de janvier 2018.



SITUATION UKRAINIENNE **1,5 million** de DÉPLACÉS INTERNES



* Les chiffres de 2018 sont comparés à la même période en 2017.
** Comprend les arrivées par mer à Chypre et à Malte.

Les chiffres de population pour les situations sur cette carte sont les derniers chiffres disponibles en 2018.

PRINCIPALES SITUATIONS

En septembre 2018, **104 300** réfugiés et migrants étaient arrivés en Europe.

En septembre 2018, 104 300 réfugiés et migrants étaient arrivés en Europe via la mer Méditerranée ou par voie terrestre et plus de 330 000 demandes d'asile avaient été déposées pour la première fois dans l'Union européenne (UE). Sur l'ensemble des arrivants, 27% étaient des enfants et 16% des femmes.

Situation des réfugiés en Europe

En 2018, des milliers de personnes en quête de sécurité ont cherché à rejoindre l'Europe, aux côtés d'un grand nombre de gens qui voyageaient pour d'autres raisons, notamment la recherche d'opportunités économiques et éducatives. L'Espagne est devenue le premier point d'entrée des personnes qui traversent la Méditerranée, avec quelque 42 500 arrivées en 2018. Si les arrivées par mer ont augmenté de 150% en Espagne, elles ont globalement diminué de 30% dans l'ensemble du bassin méditerranéen. Cette baisse s'explique principalement par les nouvelles mesures de lutte contre l'immigration irrégulière en Méditerranée centrale, les restrictions supplémentaires à l'action des ONG impliquées dans des opérations de

recherche et de sauvetage, et les possibilités limitées de débarquement en lieu sûr pour les réfugiés et les migrants.

En Espagne, le HCR renforcera son engagement opérationnel du fait de l'augmentation des arrivées par mer et aidera les pouvoirs publics à remédier aux insuffisances du dispositif d'accueil. En collaboration avec les autorités, l'organisation offrira des conseils sur les moyens de garantir un hébergement suffisant et adapté aux demandeurs d'asile et réfugiés, en accordant une attention particulière aux personnes qui ont des besoins spécifiques. En outre, le HCR contribuera à la mise en place d'un réseau de proximité pour déceler les lacunes dans le dispositif de protection et orienter les cas identifiés sur les services compétents.

Les arrivées sur les îles grecques se sont poursuivies et ont causé de graves problèmes de surpeuplement dans les centres d'accueil, où les gens ont vécu des mois durant dans de terribles conditions. Tout en poursuivant son processus de transition, le HCR soutiendra le programme d'hébergement et les services qui y sont liés, de même que la distribution d'aides en espèces; parallèlement, les opérations de transfert entre les îles et le continent et les

activités de transport associées seront confiées comme prévu aux pouvoirs publics. En s'appuyant sur les progrès accomplis au niveau de la prise en charge des cas individuels et des interventions de protection, en particulier pour les mineurs isolés, le HCR soutiendra le système de tutelle, les modalités de garde alternatives, ainsi que la prévention et la réponse contre les violences sexuelles et de genre avec le forum de coordination interorganisations. Le HCR soutiendra également la conception de politiques d'intégration pour les personnes qui relèvent de sa compétence dans le pays.

En Italie, les services d'asile et d'accueil restent surchargés en raison d'une augmentation considérable des demandes au cours des deux dernières années. Le HCR demeurera impliqué dans la prise en charge des besoins particuliers des demandeurs d'asile, en particulier des victimes de violences sexuelles et de genre, de détentions arbitraires, de mauvais traitements physiques graves et de tortures, et des personnes handicapées. En 2019, l'organisation s'engagera dans des interventions de protection communautaires et renforcera sa communication avec les communautés pour prévenir les violences sexuelles et de genre et mettre des services de protection à la disposition des victimes de ces violences et des mineurs isolés.

Les mouvements mixtes se poursuivent en Europe centrale, à un rythme toutefois plus lent que les années précédentes, en raison des restrictions matérielles et juridiques accrues qui poussent souvent les réfugiés et les migrants sur des routes dangereuses. Alors que des expulsions collectives continuent d'être signalées à travers la région, l'organisation et ses partenaires s'efforceront de consolider les régimes d'asile dans la mesure du possible et d'offrir une protection aux plus vulnérables des personnes relevant de la compétence du HCR, notamment les

mineurs isolés et les victimes de violences sexuelles et de genre.

En Europe du Sud-Est, le HCR renforcera son suivi de protection portant sur la mise en œuvre des normes internationales et des politiques et procédures nationales correspondantes, notamment en ce qui concerne les systèmes adéquats d'accueil et d'orientation, et accordera dans ce cadre une attention particulière aux enfants, aux victimes de violences sexuelles et de genre et aux autres populations vulnérables. Tout en coordonnant son action avec les intervenants clés, le HCR élaborera et appliquera une stratégie transrégionale pour faciliter la création d'un environnement qui permette aux réfugiés et aux autres personnes dans le besoin de demander et d'obtenir une protection dans le pays où ils se trouvent et d'être intégrés dans les programmes nationaux de services sociaux. Le HCR s'engagera dans une collaboration stratégique avec les gouvernements, afin de promouvoir des solutions durables pour les déplacés internes et les déplacés vulnérables ayant regagné leur localité d'origine.

Les gouvernements d'Europe de l'Ouest et du Nord continuent d'investir considérablement dans des programmes d'intégration sociale et d'inclusion des réfugiés. Le HCR continuera à promouvoir de tels systèmes et à plaider pour l'intégration des réfugiés et d'autres solutions durables. L'organisation poursuivra ses efforts pour assurer un accès efficace et effectif à l'asile, par exemple en systématisant et en renforçant le suivi ainsi que les capacités de collecte de données, en appuyant les évolutions législatives nationales et en menant des interventions judiciaires stratégiques.

Plus de 3,5 millions et demi de réfugiés syriens ont trouvé la sécurité en Turquie, aux côtés de 360 000 réfugiés et demandeurs d'asile originaires d'autres pays.



« Voyage du désespoir » : une adolescente érythréenne retrouve l'harmonie en Europe

« Dans certains hangars en Libye, ils nous laissaient chanter, à voix basse. [...] Dans d'autres, par contre, tout était interdit. Grâce à la musique, j'ai pu garder espoir tout le long de mon effroyable voyage », se rappelle Kokob* (16 ans), après avoir réchappé aux trafiquants en Libye. L'adolescente a puisé un peu de réconfort dans la musique, avant de trouver la sécurité en Europe.

Selon un rapport récent du HCR, le nombre de personnes arrivées en Europe est en diminution mais le taux de décès a considérablement augmenté, surtout parmi ceux qui rejoignent le continent par la mer Méditerranée, souvent après un voyage particulièrement éprouvant par voie terrestre.



Lire la suite



Kokob* sur le balcon du centre pour jeunes filles non accompagnées de Pozzallo, une petite ville située non loin de la pointe sud de la Sicile.

© HCR/Marco Rotundo

*Nom modifié pour des raisons de protection.

90%
des réfugiés
accueillis en
Turquie vivent en
milieu urbain.

Comme 90% des réfugiés vivent en milieu urbain, le HCR continuera d'encourager et de soutenir leur inclusion dans les systèmes nationaux, en renforçant sa coopération avec les ministères compétents et les institutions concernées au niveau national, provincial et local, et en fournissant une aide technique ainsi qu'un appui au renforcement des capacités. Le HCR s'emploiera également à promouvoir une gestion des frontières qui tienne compte des besoins de protection et l'accès à la protection des personnes relevant de sa compétence, notamment par l'amélioration de l'accès à l'information et à l'assistance juridique.

Dans toutes ces régions, des efforts plus concertés seront entrepris pour diversifier et multiplier les partenariats, en particulier avec les municipalités, les villes et les acteurs du secteur privé et en s'assurant que les réfugiés et les autres personnes relevant de la compétence du HCR puissent s'exprimer.

Conflit en Ukraine



Environ 1,5 million de personnes sont toujours déplacées en Ukraine et de nombreux résidents des zones non contrôlées par le gouvernement devraient continuer à

franchir quotidiennement la ligne de contact pour subvenir à leurs besoins essentiels. Il sera toujours difficile d'assurer une protection et de trouver des solutions pour les déplacés internes et les autres populations touchées par le conflit, notamment ceux qui ont des besoins particuliers. La liberté de mouvement et l'accès humanitaire demeureront probablement restreints. Le HCR continuera de promouvoir les mesures visant à faciliter et à accélérer le franchissement de la ligne de contact, tout en travaillant en étroite coopération avec les organisations communautaires pour soutenir les déplacés internes et les personnes en situation de risque.

STRATÉGIE RÉGIONALE

En 2019, le HCR continuera d'aider les gouvernements des différents pays européens à maintenir l'accès à des régimes de protection efficaces en défendant les droits des demandeurs d'asile, des réfugiés et des apatrides. L'organisation cherchera à sensibiliser l'opinion publique européenne afin de faciliter l'intégration des réfugiés au sein de leurs nouvelles communautés. Le HCR continuera également d'offrir aux États européens une aide relative à la gestion de l'accueil, à l'identification des personnes qui ont des besoins particuliers, à la prévention et à la réponse en matière de violences sexuelles et de genre et aux systèmes nationaux de protection de l'enfance.

Sauvegarder l'espace d'asile et assurer des conditions d'accueil appropriées

En 2019, le HCR travaillera en étroite collaboration avec les gouvernements et d'autres partenaires pour améliorer la capacité de réponse et la planification de mesures d'urgence, en particulier concernant les dispositifs d'accueil. L'organisation maintiendra son engagement opérationnel stratégique en Europe, poursuivant notamment ses efforts en vue de constituer une meilleure base de données réelles pour les interventions de protection et d'intensifier la communication avec les communautés locales pour améliorer la prévention et la réponse relatives aux violences sexuelles et de genre. Pour améliorer les perspectives d'intégration des réfugiés et la protection de l'enfance, le HCR étudiera de nouvelles pistes de collaboration avec les gouvernements, les autorités locales, les ONG, le secteur privé et les acteurs de développement nationaux et internationaux. Le HCR collaborera avec les gouvernements et ses partenaires pour consolider les progrès accomplis en matière d'amélioration des conditions de vie des personnes

relevant de sa compétence en Grèce continentale et en Turquie. Les programmes d'hébergement en milieu urbain et d'assistance en espèces en Grèce sont deux exemples de ces efforts de collaboration. Ils apportent un soutien direct et bien utile aux demandeurs d'asile et encouragent leur autonomie.

Dans l'ouest des Balkans, le HCR poursuivra une stratégie régionale destinée à soutenir les efforts déployés par les autorités pour renforcer les capacités des régimes d'asile, à communiquer avec les communautés pour s'assurer que les personnes ayant besoin de protection puissent déposer une demande là où elles se trouvent, et à contribuer à la mise en place de conditions d'accueil adéquates. L'environnement de protection en Europe de l'Est sera renforcé par la poursuite des activités régionales d'amélioration de la qualité et par un engagement stratégique dans le domaine de la protection, centré en particulier sur les groupes vulnérables.

Le HCR poursuivra ses pratiques de surveillance aux frontières de l'Europe, notamment dans l'ouest des Balkans et sur le littoral méditerranéen, pour s'assurer que des mesures de protection et une gestion des frontières axée sur la protection sont en place, et pour garantir l'accès au territoire et aux procédures d'asile aux personnes ayant besoin d'une protection internationale. L'organisation travaillera en étroite coopération avec les autorités locales, en les aidant à renforcer leurs capacités d'accueil et à améliorer l'identification et l'orientation des personnes qui ont des besoins spécifiques, à l'aide de méthodologies adaptées au contexte des migrations mixtes et des mouvements secondaires.

Édifier et maintenir des régimes d'asile et de protection équitables et efficaces

Les efforts visant à améliorer le droit d'asile actuellement en vigueur au sein de l'UE, par la réforme du régime d'asile européen

commun, se heurtent à de multiples obstacles, concernant notamment la mise en place de mesures de solidarité. Alors que plusieurs États mettent l'accent sur la gestion des frontières, l'admissibilité et les retours, le HCR continuera à souligner la nécessité de garantir l'accès au territoire et aux procédures d'asile, d'assurer le partage des responsabilités et d'intensifier les efforts pour offrir davantage de voies d'accès sûres et légales. Dans le cadre de ses efforts pour présenter des réponses concrètes, en 2018, le HCR a proposé, conjointement avec l'OIM, un mécanisme de débarquement régional pour le bassin méditerranéen. Les efforts pour augmenter les capacités de recherche et de sauvetage ainsi que pour assurer un débarquement prévisible seront poursuivis, de même que le plaidoyer pour l'adoption de procédures accélérées et simplifiées d'examen des demandes d'asile.

Dans l'ouest des Balkans, avec l'Instrument d'aide à la préadhésion et en collaboration avec le Bureau européen d'appui en matière d'asile, l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) et l'OIM, le HCR jouera un rôle essentiel dans le renforcement de la capacité des gouvernements à gérer les problèmes de protection associés aux mouvements mixtes et dans le fonctionnement efficace des régimes d'asile et de migration.

Concilier les préoccupations relatives à la sécurité nationale et les dispositions applicables du droit international des réfugiés demeure un exercice difficile. En Europe de l'Est, l'Initiative pour un asile de qualité a permis de renforcer la capacité d'asile des États et d'encourager des relations plus étroites entre le HCR et les autorités des six pays ciblés. Cette initiative sera essentielle pour garantir l'accès au territoire et des procédures d'asile de qualité. En 2019, le HCR s'appuiera sur ses récentes évaluations pour guider les travaux entrepris dans le cadre de l'Initiative et faire en sorte qu'ils remédient aux lacunes décelées dans les régimes d'asile.

L'Instrument d'aide
à la préadhésion



(en anglais)

Garantir des solutions durables

Conformément à la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants et au pacte mondial sur les réfugiés, le HCR appellera les États européens à faire preuve de solidarité à l'égard des pays qui accueillent la majorité des réfugiés recensés dans le monde. L'organisation plaidera également pour une augmentation des possibilités de réinstallation et de regroupement familial.

Le HCR estime qu'il y a plus de **550 000** apatrides en Europe.

Rappelant qu'un 1,4 million de réfugiés à travers le monde ont besoin d'être réinstallés, le HCR recommande de diversifier l'éventail des pays de réinstallation et d'augmenter le nombre de places mises à disposition, en particulier pour les plus vulnérables.

L'organisation exhortera également les États européens à mettre en place d'autres voies d'admission, afin de compléter les places de réinstallation. Un certain nombre d'États européens ont d'ores et déjà montré qu'ils étaient capables de mener, à titre expérimental, des initiatives couronnées de succès, comme des programmes de parrainage communautaire et des projets de bourses d'études, ou examinent actuellement de telles possibilités. Le HCR soutiendra ces efforts dans le cadre de l'Initiative mondiale de parrainage des réfugiés, parmi d'autres.

Le HCR continuera de plaider en faveur d'un accès élargi au regroupement familial pour les personnes qui ont besoin d'une protection internationale. Une augmentation des possibilités de regroupement familial offrirait des voies supplémentaires d'admission en Europe dans de bonnes conditions de sécurité et réduirait le recours aux passeurs. L'organisation fera campagne pour l'élimination des obstacles juridiques et pratiques au regroupement familial, comme les restrictions relatives à l'admissibilité des conjoints et des adultes non mariés, les brefs délais impartis pour la présentation des demandes, le manque d'assistance et

d'informations pour guider les demandeurs dans les méandres des procédures administratives, les difficultés d'obtention des titres de voyage et le coût prohibitif des voyages.

Prévenir et résoudre les situations d'apatridie

Comme l'année 2019 coïncide avec le milieu de la campagne *#IBelong* visant à mettre fin à l'apatridie d'ici 2024, des efforts supplémentaires seront menés pour apporter des solutions à plus de 550 000 apatrides vivant en Europe. Le HCR intensifiera son aide technique aux gouvernements qui cherchent à combler les lacunes des lois sur la nationalité en introduisant des garanties pour prévenir l'apatridie à la naissance ou plus tard dans la vie. Les efforts concertés se poursuivront, pour confirmer la nationalité des personnes qui ont le droit de s'inscrire à l'état civil et de recevoir les pièces correspondantes, mais qui n'ont pas pu obtenir jusqu'à présent de document prouvant leur nationalité, en particulier en Europe du Sud-Est.

Le HCR collaborera avec l'OSCE pour élaborer les développements des deux visites d'étude conjointe entreprises en 2017-2018, dans le cadre de la coopération HCR-OSCE, en vue de remédier aux situations d'apatridie au sein des populations roms. Dans le même temps, le HCR collaborera avec les gouvernements et les institutions nationales pour renforcer l'identification des apatrides, par la mise en place de procédures de détermination du statut d'apatride ou l'amélioration de ces dernières. Ces procédures sont particulièrement importantes pour identifier et enregistrer les apatrides parmi les réfugiés et les migrants qui arrivent en Europe. Des efforts seront également entrepris pour améliorer la disponibilité des données quantitatives et qualitatives sur les apatrides en Europe.

L'organisation invitera également les États européens à adhérer aux conventions sur l'apatridie, s'ils ne l'ont pas déjà fait, et offrira une assistance technique pour faciliter la révision et la mise en conformité des législations nationales avec ces instruments internationaux. La collaboration du HCR avec le Réseau européen sur l'apatridie se poursuivra au niveau national et régional, notamment en ce qui concerne les efforts de renforcement des capacités et de plaider auprès du Conseil de l'Europe et des institutions européennes.

Renforcer les relations extérieures et la communication stratégique dans la région

Du fait de l'amplification de la rhétorique négative, publique et politique, ciblant les réfugiés, le HCR renforcera sa stratégie de communication afin de lutter contre les préjugés répandus au sein de la population et de donner une image positive des réfugiés.

Le HCR continuera de s'engager aux côtés de différents acteurs, comme les États, les municipalités, les institutions de l'UE, les ONG, les bénévoles, les acteurs du secteur privé, les établissements universitaires et les réfugiés eux-mêmes

pour améliorer l'intégration économique, sociale, culturelle et juridique des réfugiés et des demandeurs d'asile en Europe.

Les nouvelles lois et stratégies d'intégration récemment adoptées en Italie et à Malte donneront au HCR l'opportunité de collaborer étroitement avec les gouvernements sur l'intégration des réfugiés. Cette coopération repose par exemple sur les ateliers sur l'emploi organisés avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour mettre des employeurs, des représentants des pouvoirs publics et des agences pour l'emploi en contact avec des communautés de réfugiés et de migrants.

Le HCR et le PNUD continueront à présider conjointement la coalition thématique sur les mouvements importants de personnes, le déplacement et la résilience. Cette plateforme interorganisations vise à harmoniser les messages clés de plaidoyer relatifs aux déplacements massifs de réfugiés et de migrants et à offrir aux gouvernements des conseils sur l'élaboration et l'application de politiques guidées par le principe de « ne laisser personne de côté », dans leurs efforts pour atteindre les objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

© HCR/Georgina Goodwin



Nirinzia, 11 ans, (à gauche) et Muganzifuri, 12 ans, (à droite) sont inscrits à l'école Paysannat L du camp de réfugiés de Mahama, situé à Kirehe, dans l'est du Rwanda.

Les loteries néerlandaise et suédoise soutiennent l'éducation et les moyens de subsistance durables pour les réfugiés

Les loteries néerlandaise et suédoise comptent parmi les plus importants partenaires du HCR dans le monde et illustrent bien l'impact que peuvent produire des partenaires du secteur privé sur la vie quotidienne des réfugiés. Les partenariats du HCR avec les loteries néerlandaise et suédoise remontent respectivement à 2002 et 2009.

L'aide accordée par les deux loteries associe le financement d'activités de base et des subventions de certains projets, qui offrent la possibilité de travailler sur des initiatives clés, consistant par exemple à soutenir l'éducation pour les réfugiés et rendre leurs moyens de subsistance plus durables. Des millions de réfugiés bénéficient de ce soutien vital.



CONTRAINTES

L'environnement de protection pour les réfugiés et les migrants varie considérablement d'un bout à l'autre de la région européenne, allant d'environnements accueillants dans certains pays à des contextes caractérisés par une rhétorique négative et des approches peu accueillantes. Des différences dans l'application des normes internationales, associées à des politiques d'asile restrictives dans certains États, persistent et favorisent des mouvements secondaires irréguliers à l'intérieur de l'Europe.

Le HCR est préoccupé par la législation restrictive en vigueur dans de nombreux pays, y compris au sein de l'Union européenne, en matière de contrôle des frontières, de procédures d'asile et de regroupement familial. Ceci a un effet négatif sur la recherche d'approches communes, nécessaires pour améliorer la solidarité intra-européenne. Les restrictions supplémentaires concernant les opérations de recherche et de sauvetage et l'absence de mécanismes de débarquement prévisibles peuvent mettre des vies en danger. Les possibilités limitées en matière de réinstallation et de regroupement familial contribuent également aux mouvements irréguliers et permettent aux réseaux criminels de continuer à proposer

des passages irréguliers et dangereux. Les États ont toujours des positions fondamentalement différentes au sujet du partage des responsabilités relatives aux réfugiés et aux demandeurs d'asile : certains expriment ouvertement leur réticence à accueillir des demandeurs d'asile sur leur territoire, réagissant parfois avec un sentiment xénophobe. Ces divergences entravent les efforts destinés à soutenir les États qui, en dépit de leur bonne volonté, ont des difficultés à faire face aux pressions intenses exercées sur leur régime d'asile.

En Europe de l'Est, les préoccupations relatives à la sécurité, conjuguées aux difficultés économiques, continuent de dominer la politique d'asile, et les régimes d'asile ne disposent pas des moyens nécessaires pour assurer effectivement la protection des plus vulnérables. En Europe du Sud-Est, les réfugiés et les migrants sont souvent décidés à poursuivre leur chemin et estiment que leur séjour est temporaire. Ceci s'explique par l'impression, justifiée ou non, qu'ils ont retirée de leurs expériences dans le pays. Cette attitude renforce la tendance qu'ont ces États à se considérer comme des pays de transit et non comme des pays dans lesquels les réfugiés pourraient s'intégrer et trouver des opportunités.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Budget

- **833 millions**, représentant **10%** du budget total du HCR.
- **-5%** par rapport à l'actuel budget de 2018, principalement du fait d'une réduction escomptée de 11% du nombre de personnes relevant de la compétence du HCR en Turquie et de 12% du nombre de réfugiés participant à des flux migratoires mixtes en Europe du Sud-Est en 2019, ainsi que du transfert progressif des responsabilités d'hébergement, entamé en 2018, aux autorités grecques.

Répartition du budget régional par pilier

- **96%** du budget de l'Europe sont alloués au Pilier 1 (programmes pour les réfugiés).
- 3% au Pilier 4 (projets pour les déplacés internes).
- 1% au pilier 2 (programmes pour les apatrides).

Besoins sous-régionaux

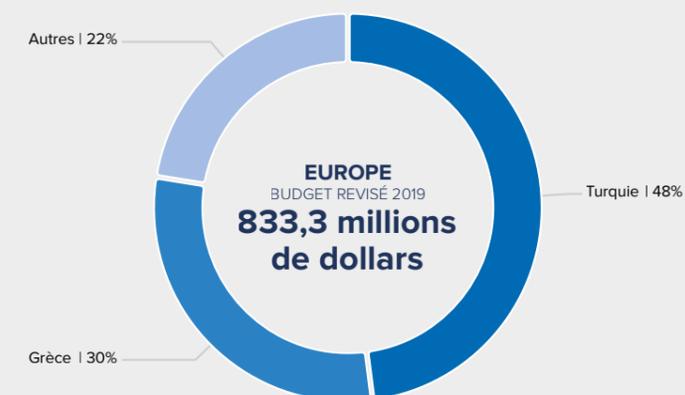
- **54%** du budget régional (452 millions de dollars) seront alloués à la sous-région

de l'Europe de l'Est, essentiellement pour répondre aux besoins des personnes relevant de la compétence du HCR en Turquie et en Ukraine.

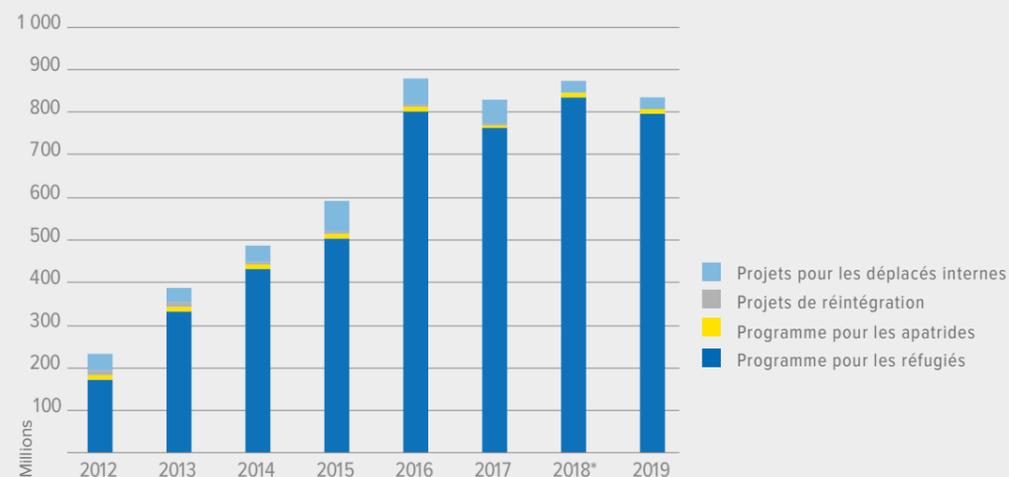
- 41% du budget régional sont destinés à la sous-région de l'Europe du Nord, de l'Ouest, centrale et du Sud, dont 246 millions de dollars pour l'opération en Grèce et 30 millions de dollars alloués au Bureau régional du HCR en Italie pour les besoins relatifs aux réfugiés arrivant par la route de la Méditerranée.
- 5% sont alloués aux programmes en Europe du Sud-Est, principalement pour promouvoir et appuyer l'amélioration des régimes d'asile.

Principaux groupes de droits fondamentaux

- **47%** du budget régional sont prévus pour financer les activités destinées à créer un environnement de protection favorable (73 millions de dollars) et des processus de protection et documents adéquats (314 millions de dollars).
- 30% du budget régional (246 millions) seront alloués au financement des besoins de base et des services essentiels pour les personnes relevant de la compétence du HCR en Europe en 2019.

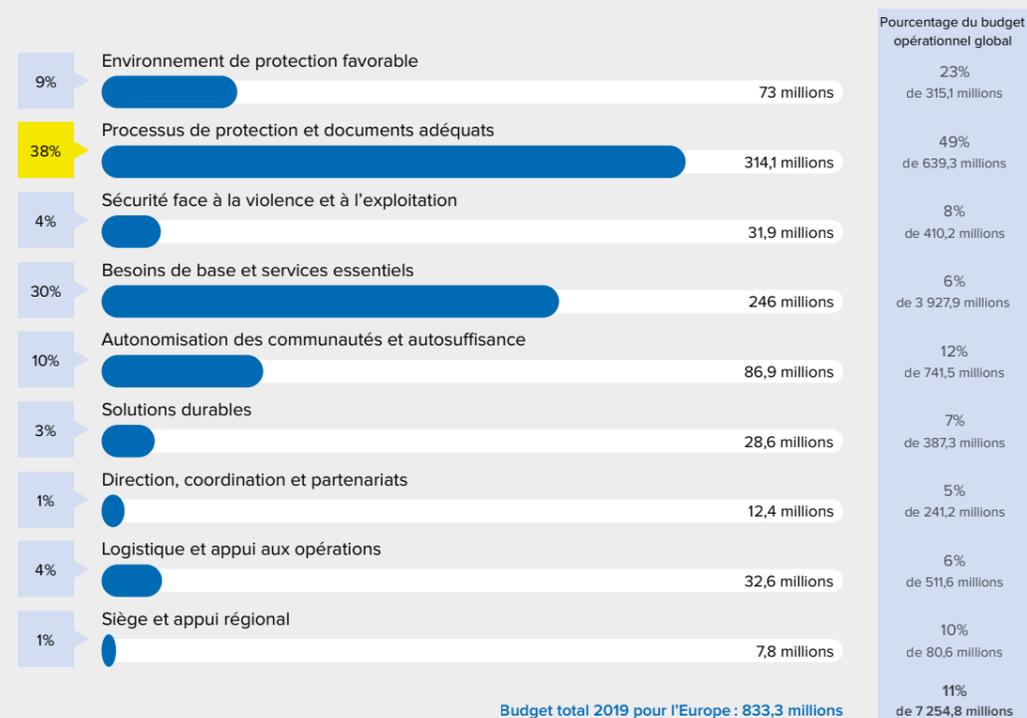


BUDGETS POUR L'EUROPE 2012-2019 | millions - USD



* Au 30 juin 2018

BUDGET 2019 POUR L'EUROPE PAR GROUPE DE DROITS FONDAMENTAUX | millions - USD



BUDGETS POUR L'EUROPE | USD

OPÉRATIONS	TOUS PILIERS	PILIER 1	PILIER 2	PILIER 3	PILIER 4	TOTAL
	2018 Budget actuel (au 30 juin 2018)	Programme pour les réfugiés	Programme pour les apatrides	Projets de réintégration	Projets pour les déplacés internes	
EUROPE DE L'EST						
Bélarus	1 639 328	1 907 754	45 000			1 952 754
Géorgie - Bureau régional ¹	16 522 700	10 984 604	647 656		4 277 545	15 909 804
Fédération de Russie	6 148 481	5 585 930	876 487			6 462 417
Turquie	436 067 478	399 574 258	5 000			399 579 258
Ukraine	31 083 924	5 156 445	910 783		22 215 123	28 282 352
SOUS-TOTAL	491 461 911	423 208 992	2 484 926		26 492 668	452 186 586
EUROPE DU NORD, DE L'OUEST, CENTRALE ET DU SUD						
Belgique - Bureau régional ²	15 204 989	19 943 789	833 082			20 776 871
France	3 187 291	3 150 763	213 710			
Allemagne	2 963 994	2 314 803	34 393			
Grèce	239 307 212	246 581 093	30 000			246 611 093
Hongrie - Bureau régional ³	15 736 198	13 734 845	477 248	255 925		14 468 018
Italie - Bureau régional ⁴	30 992 559	30 790 600	135 927			30 926 527
Suède - Bureau régional ⁵	5 280 435	4 958 452	434 803			5 393 255
Royaume-Uni	2 350 920	1 954 766	404 163			
Activités régionales	24 156 179	14 846 123	350 000			15 196 123
SOUS-TOTAL	339 179 776	338 275 234	2 913 325	255 925		341 444 483
EUROPE DU SUD-EST						
Bosnie-Herzégovine - Bureau régional ⁶	45 029 501	34 920 930	4 769 808			39 690 738
SOUS-TOTAL	45 029 501	34 920 930	4 769 808			39 690 738
TOTAL	875 671 189	796 405 156	10 168 059	255 925	26 492 668	833 321 807

¹ Inclut les activités en Arménie et Azerbaïdjan.
² Inclut les activités en Autriche, France, Allemagne, Irlande, aux Pays-Bas, du Bureau de liaison en Suisse et, jusqu'en 2018, au Royaume-Uni.
³ Inclut les activités en Bulgarie, Croatie, République de Moldova, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Tchèque.
⁴ Inclut les activités à Chypre, en Espagne et à Malte.
⁵ Inclut les activités au Danemark, en Estonie, Finlande, Islande, Lettonie, Lituanie et Norvège.
⁶ Inclut les activités en Albanie, au Kosovo (résolution 1244 [1999]), au Monténégro, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, et en Serbie.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

AVANT-PROPOS

La région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord continue de poser des difficultés presque insurmontables, car les situations d'urgence complexes et les défis de protection ont atteint une gravité et un ampleur quasiment sans précédent. L'insécurité qui règne en Libye, en République arabe syrienne (Syrie) et au Yémen a de graves conséquences non seulement sur les réfugiés et les déplacés internes, mais aussi sur les pays et les communautés d'accueil. Les économies, les services publics et sociaux, ainsi que les structures civiles et politiques, sont soumis à une charge à la limite de l'insoutenable.

À travers la région, la poursuite des conflits est la variable clé qui détermine la capacité du HCR à offrir une protection et une assistance vitale, ou à promouvoir des solutions aux besoins à plus long terme. Au terme de sa huitième année, le conflit en Syrie reste le plus important du monde. En 2018, les combats se sont intensifiés dans certaines régions, déplaçant des centaines de milliers de gens. La prise en charge de leurs besoins sera une priorité en 2019 et le HCR sera donc prêt à fournir une aide humanitaire vitale et des services essentiels aux déplacés internes et aux populations de retour, tout en se préparant à répondre à tout nouveau déplacement dans un environnement qui évolue rapidement.

En Iraq, où il faut déjà répondre aux besoins actuels de la population déplacée, de nombreuses personnes ayant regagné leur région d'origine en 2018 risquent d'être déplacées de nouveau, expulsées et victimes d'attaques lancées en représailles contre certaines communautés.

Au Yémen, la situation humanitaire ne s'est pas améliorée depuis l'an dernier. Les combats se poursuivent, notamment autour du port d'Al Hudaydah et de la ville

© HCR/Basam Dlab

Après le siège de la Ghouta orientale (Syrie), des habitants ayant regagné leur domicile repartent à zéro au milieu des décombres.

de Taïz. Malgré la dégradation dramatique des conditions de sécurité en 2018, le HCR continuera à fournir une aide vitale aux personnes dans le besoin et à coordonner les secours.

En Libye, des incidents sporadiques et fragmentés, alimentés par des rivalités nationales, ont perduré à Tripoli, mettant en danger la vie de réfugiés et de demandeurs d'asile déjà vulnérables. Dans ce contexte, depuis la fin de l'année 2017, le HCR a sauvé la vie de nombreux réfugiés en les évacuant des centres de détention où ils étaient retenus en Libye et a fourni une aide aux déplacés internes, ainsi qu'aux déplacés de retour dans leur localité d'origine. Le HCR continuera à rechercher des solutions d'urgence en Libye, où l'insécurité demeure un défi majeur.

Du fait de l'évolution rapide du contexte opérationnel au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et de l'augmentation des besoins humanitaires sur le terrain, le HCR et ses partenaires humanitaires peuvent s'attendre à ce que 2019 soit encore une année difficile pour la région. En plus de la Syrie et du Yémen, où le Comité permanent interorganisations a déclaré des situations d'urgence de niveau 3, mobilisant l'ensemble du système, la Libye est toujours en situation d'urgence de niveau 2, déclarée par le HCR. Les trois déclarations d'état

d'urgence demeureront en vigueur en 2019, et il est possible que les conditions de sécurité se détériorent dans ces pays.

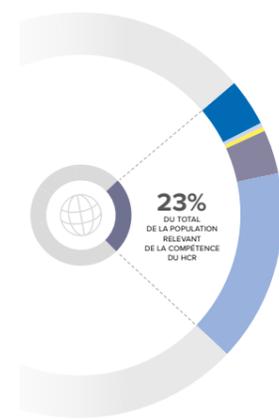
Malgré l'insécurité et un accès restreint, le HCR est déterminé à poursuivre son action dans toute la région. Avec ses partenaires, l'organisation atteint des millions de bénéficiaires, en leur fournissant une aide multisectorielle comprenant des services de protection, des abris, des articles de première nécessité, des aides en espèces à usages multiples et une assistance médicale. La fourniture de l'aide est fondée sur la participation directe et active des personnes relevant de la compétence du HCR : le dialogue avec les communautés, en vue d'identifier les besoins prioritaires et les solutions possibles, est un élément crucial des stratégies de protection du HCR.

Avec l'appui constant de la communauté internationale et en soutien aux pays d'accueil, le HCR renforcera sa présence et sa capacité pour fournir une aide vitale aux personnes qui en ont besoin. Au-delà de cet appui, cependant, le HCR recommande vivement d'offrir des possibilités de réinstallation et des voies complémentaires d'admission, de manière à apporter des solutions durables et à assurer le partage international des responsabilités.

Amin Awad

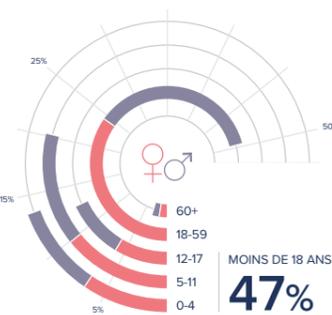
Directeur du Bureau régional du HCR pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord

16,8 MILLIONS
DE PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR
AU MOYEN-ORIENT ET EN AFRIQUE DU NORD



- RÉFUGIÉS **2,7 MILLIONS** | 16%
- DEMANDEURS D'ASILE **235 000** | 1%
- APATRIDES **371 000** | 2%
- RAPATRIÉS (Réfugiés et déplacés internes) **2,5 millions** | 15%
- DÉPLACÉS INTERNES **11 MILLIONS** | 65%
- AUTRES PERSONNES **15 000**

RÉPARTITION PAR ÂGE ET GENRE
DES RÉFUGIÉS ET DEMANDEURS D'ASILE



Chiffres des populations vérifiés de janvier 2018



SITUATION SYRIENNE

5,6 millions
de RÉFUGIÉS

sont accueillis principalement en Egypte, en Iraq, en Jordanie, au Liban et en Turquie

6,2 millions
de DÉPLACÉS INTERNES

750 000
DÉPLACÉS INTERNES RAPATRIÉS

rien que dans les huit premiers mois de 2018

23 000
RÉFUGIÉS RAPATRIÉS

rien que dans les huit premiers mois de 2018



SITUATION IRAQUIENNE

271 500
RÉFUGIÉS

sont accueillis principalement en Egypte, dans les pays du Conseil de coopération du Golfe, en Jordanie, au Liban, en Syrie et en Turquie

2,9 millions
de DÉPLACÉS INTERNES

4,1 millions
de DÉPLACÉS INTERNES RAPATRIÉS



SITUATION YÉMÉNITE

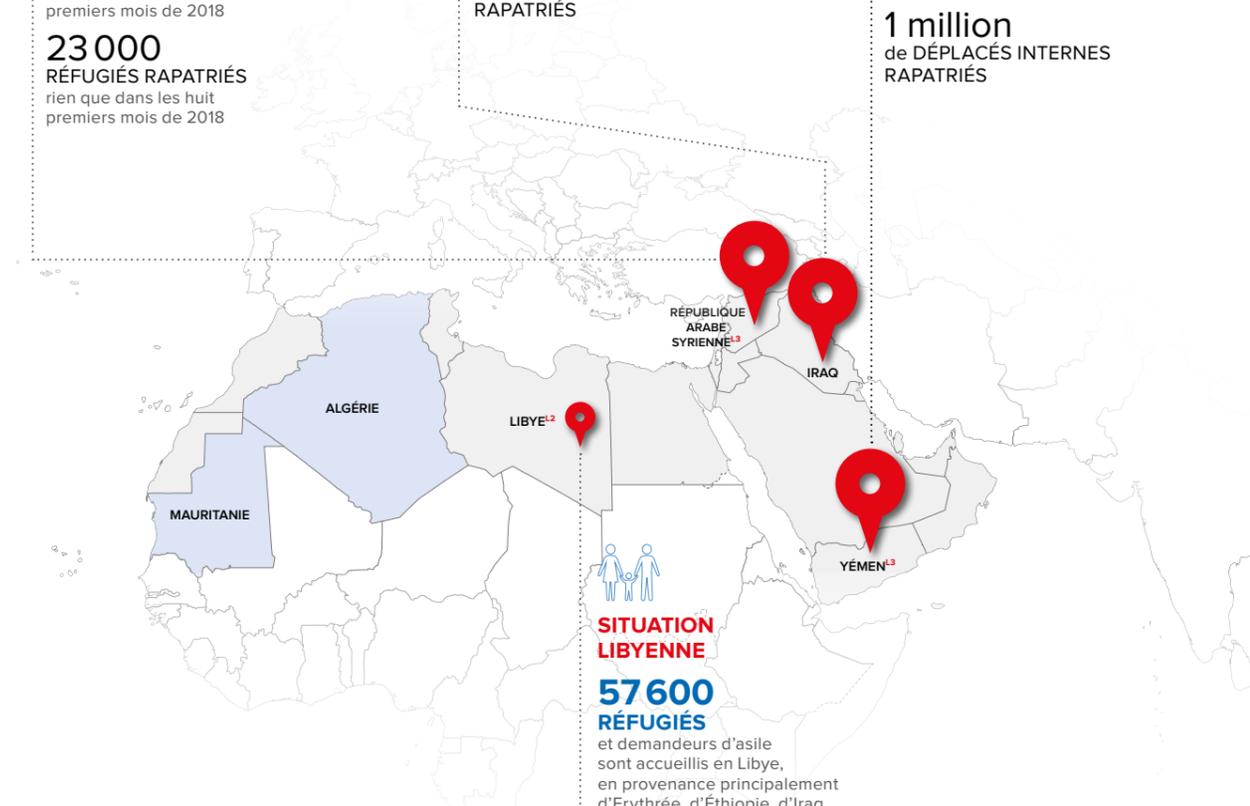
282 000
RÉFUGIÉS

et demandeurs d'asile sont accueillis au Yemen, principalement d'Ethiopie et de Somalie

100 000
NOUVEAUX ARRIVANTS par an

2 millions
de DÉPLACÉS INTERNES

1 million
de DÉPLACÉS INTERNES RAPATRIÉS



SITUATION LIBYENNE

57 600
RÉFUGIÉS

et demandeurs d'asile sont accueillis en Libye, en provenance principalement d'Erythrée, d'Éthiopie, d'Iraq, de l'État de Palestine, de Somalie, du Soudan et de Syrie

193 600
DÉPLACÉS INTERNES

382 200
DÉPLACÉS INTERNES RAPATRIÉS

13 600
PERSONNES ont été secourus en mer dans les premiers neuf mois de 2018

5 400
RÉFUGIÉS ET MIGRANTS sont détenus en Libye dont 3 900 personnes relevant de la compétence du HCR

SITUATIONS

< 1,5 million de personnes relevant de la compétence du HCR

> 3 millions de personnes relevant de la compétence du HCR

Pays mettant en œuvre des stratégies pluriannuelles et de partenariats multiples (MYMP)

L2, L3 Niveau d'urgence

Les chiffres de population pour les situations sur cette carte sont les derniers chiffres disponibles en 2018.

PRINCIPALES SITUATIONS

De nombreuses situations d'urgence, complexes et évolutives, continuent à causer d'immenses souffrances au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, notamment en Syrie et au Yémen. En cette fin 2018, la région accueillait près de 21 millions de personnes relevant de la compétence du HCR — soit plus de 7,7 millions de réfugiés, 13 millions de déplacés internes et environ 200 000 apatrides.

La situation en Syrie reste instable, bien qu'elle ait considérablement évolué. Même si l'on a assisté à des mouvements de retour, importants dans le cas des déplacés internes et plus restreints pour les réfugiés, vers des régions relativement stables du pays, la majorité des familles déracinées sont éloignées de leur foyer depuis des années. La fourniture d'une aide humanitaire aux plus vulnérables, dans le contexte actuel de déplacement et d'insécurité, s'avère difficile.

La violence et l'instabilité qui règnent au Yémen continuent d'avoir un effet dévastateur sur les familles, et l'on s'attend à de nouvelles vagues de déplacements en 2019. Des millions d'Iraqiens sont rentrés dans leurs localités d'origine mais ne peuvent subvenir à leurs besoins essentiels au milieu de bâtiments et d'infrastructures dévastés. Le pays accueille également de nombreux réfugiés syriens, qui vivent toujours dans des conditions très difficiles. En Afrique du Nord, des centaines de milliers de réfugiés et de demandeurs d'asile ont besoin de l'aide ininterrompue du HCR — en particulier en Libye.

Situation iraquienne

2,9 millions
de personnes sont
déplacées par le
conflit en Iraq.



En Iraq, près de 2,9 millions de personnes sont toujours déplacées à l'intérieur du pays par le conflit, qui a commencé en 2014. Selon la matrice

de suivi des déplacements de l'OIM, plus de 4,1 millions de déplacés internes sont rentrés dans leur lieu d'origine. La plupart de ces personnes font face à un accès très limité aux services de base, à des risques incessants pour leur sécurité, à la destruction massive des habitations et des infrastructures essentielles, et au manque de moyens de subsistance ou de ressources financières. Les chiffres relatifs aux retours ne tiennent pas compte des déplacements secondaires ou des réadmissions dans les camps lorsque le retour n'était pas possible ou viable.

Au-delà des déplacés internes, 271 500 réfugiés iraqiens sont enregistrés au HCR dans les pays voisins, à savoir dans les pays du Conseil de coopération du Golfe (3 200), en Égypte (6 920), en Jordanie (67 175), au Liban (15 330), en Syrie (35 220) et en Turquie (142 640).

Le HCR dirige les groupes sectoriels de la protection, de la coordination et de la gestion des camps (CCCM) ainsi que celui des abris/articles non alimentaires dans le cadre de la réponse pour les déplacés internes. L'organisation préside également, conjointement avec ONU-Habitat, le Groupe de travail sur les solutions durables pour les déplacés internes dans le cadre du Programme de relèvement et de renforcement de la résilience pour l'Iraq. Dans le cadre du Plan régional pour les réfugiés et la résilience (3RP), destiné à répondre à la crise syrienne, le HCR dirige aussi l'intervention humanitaire pour les réfugiés syriens en Iraq, en coordination avec les autorités.

Le HCR travaille actuellement sur la protection sociale en collaboration avec les autorités iraqiennes, ainsi qu'avec les acteurs humanitaires et de développement, en vue de sortir progressivement des interventions humanitaires pour les déplacés internes et d'assurer leur inclusion dans les plans de développement.

L'organisation soutient une absorption progressive de l'aide axée sur les besoins dans le système iraqien de protection sociale. Pendant la transition vers les programmes de développement, le HCR étudie les moyens d'étendre le système public de protection sociale à un plus grand nombre de déplacés internes et de personnes de retour, en assurant une protection adéquate aux plus vulnérables. L'organisation poursuit également une stratégie dans la région du Kurdistan iraqien pour veiller à ce que les réfugiés syriens bénéficient d'un statut juridique durable, garantissant leurs droits civils, culturels et économiques.

Situation yéménite



Au Yémen, plus de 22 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire, dont plus de 2 millions de déplacés internes, près d'1 million de déplacés de retour

dans leur localité d'origine et plus de 282 000 réfugiés et demandeurs d'asile, principalement éthiopiens (13 250) et somaliens (256 770).

Les événements en cours dans le Gouvernorat d'Al Hudaydah et l'importante augmentation des besoins humanitaires et de protection en résultant, ont contraint environ 50 000 familles à fuir leur foyer depuis juin 2018. Si les combats pour le contrôle de sites stratégiques comme le port d'Al Hudaydah s'intensifient, ce chiffre devrait augmenter. L'insécurité alimentaire, qui s'aggrave, rend les civils beaucoup plus vulnérables et accroît le risque de famine dans le pays. Une quantité importante d'articles d'aide humanitaire, dont des produits alimentaires, est stockée sur le port mais il est pratiquement impossible d'y accéder pour les distribuer.

Le HCR dirige la réponse multisectorielle pour les réfugiés et les demandeurs d'asile au Yémen, tant en milieu urbain que dans le camp de réfugiés de Kharaz. L'organisation entretient des relations régulières avec les autorités nationales et locales, les ONG nationales et internationales et les réfugiés. Pour assurer une réponse coordonnée et guidée auprès des populations déplacées et touchées par le conflit, le HCR dirige les groupes sectoriels de la protection, des abris/articles non alimentaires et de la coordination et la gestion des camps.



Les « abris écologiques » protègent les déplacés yéménites contre les éléments

Déracinés par la guerre au Yémen, Mohammed Ali et sa famille se sont retrouvés bloqués par les éléments.

« Quand les premières pluies tombaient... nous n'avions pas de bâches en plastique ou quoi que ce soit d'autre. Je jure devant Dieu que je prenais dans mes bras mes enfants et ma femme et que je pleurais », se souvient Mohammed.

Depuis le début de la guerre civile au Yémen en 2015, plus de trois millions de personnes ont été chassées de leur foyer par le conflit, et plus de deux millions d'entre elles sont toujours déplacées à l'intérieur du pays. Pour répondre aux besoins des plus vulnérables, le HCR a construit 4 700 « abris écologiques » à Abs, une ville de la plaine côtière dans le gouvernorat de Hajjah.

Les abris sont conçus et construits avec l'aide des Yéménites déplacés, en utilisant des matériaux et des méthodes de construction traditionnelles.

© HCR/Abdul Rhimn Al Anisi



Des déplacés internes yéménites construisent leurs abris écologiques à l'aide de matériaux naturels près de la ville d'Abs, au nord-ouest du pays.



Lire la suite

Le nombre de nouveaux arrivants au Yémen, migrants et demandeurs d'asile confondus, est estimé à **100 000** par an.

Au-delà des déplacés internes et des déplacés de retour, le Yémen abrite plus de 282 000 réfugiés enregistrés. Le nombre de nouveaux arrivants au Yémen — migrants et demandeurs d'asile confondus — est estimé à 100 000 par an. En raison de l'extrême insécurité, le Yémen n'est pas un pays propice à l'asile, d'autant qu'on y applique des politiques de détention arbitraire, d'arrestations, et à l'occasion, d'expulsions sommaires. Les réfugiés et les demandeurs d'asile constituent l'un des groupes les plus vulnérables au Yémen, et il sera particulièrement difficile en 2019 de préserver l'espace de protection et de venir en aide aux personnes relevant de la compétence du HCR.

Situation libyenne

5 400 réfugiés et migrants, dont **3 900** relevant de la compétence du HCR, sont détenus en Libye.



En Libye, les civils continuent de souffrir d'une situation sécuritaire toujours plus instable, dans un pays fragmenté politiquement et déchiré par la guerre. Quelque

382 200 déplacés internes sont rentrés chez eux dans des conditions de protection difficiles, et le HCR plaidera pour le retour sûr, digne et volontaire des 193 600 Libyens qui sont encore déplacés. Dans cette situation éprouvante, quelque 57 600 réfugiés et demandeurs d'asile sont enregistrés auprès du HCR en Libye ; ils sont principalement originaires d'Érythrée (7 719), d'Éthiopie (1 183), d'Iraq (3 139), de l'État de Palestine (7 364), de Somalie (3 345), de Syrie (23 742), du Soudan (10 754) et de divers autres pays (354).

En 2018, la stratégie du HCR consistait à atténuer les risques encourus par les personnes relevant de son mandat dans les mouvements mixtes, le long des routes migratoires qui mènent à la Libye ou la traversent, ainsi qu'en Méditerranée. L'organisation entendait également élargir l'accès à la protection internationale et

aux solutions pour les personnes qui en avaient besoin. En dépit de ces objectifs, d'importants mouvements mixtes se sont poursuivis en direction de la Libye, passant principalement par l'Algérie, l'Égypte et le Soudan. Les autorités libyennes ont intercepté ou secouru plus de 13 600 personnes en mer au cours des neuf premiers mois de l'année 2018 (pour plus de détails, voir le chapitre *Sauvegarder les droits fondamentaux*). Du fait de l'augmentation considérable des débarquements en Libye, les centres de détention sont de plus en plus surpeuplés, et les conditions de vie des réfugiés et des migrants dans ces structures suscitent la plus vive préoccupation.

Selon les estimations du HCR, environ 5 400 réfugiés et migrants sont détenus en Libye. Parmi eux se trouvent 3 900 personnes relevant de la compétence du HCR, dont plus de 2 700 enregistrées par l'organisation. Entre novembre 2017 et le milieu du mois d'octobre 2018, le HCR a évacué quelque 2 082 réfugiés et demandeurs d'asile vulnérables de Libye, en les transférant par le Mécanisme de transit d'urgence récemment créé au Niger, dans le Centre de transit d'urgence en Roumanie et en Italie (1 675 au Niger, 312 en Italie et 95 en Roumanie). Le HCR a également soumis les dossiers de 930 personnes en vue de leur réinstallation directe depuis la Libye dans sept pays (Canada, France, Italie, Norvège, Pays-Bas, Suède et Suisse).

Avec l'OIM, le HCR codirige le Groupe de travail sur les migrations mixtes chargé de coordonner la protection et l'assistance aux migrants, réfugiés et demandeurs d'asile en Libye. Le HCR est également responsable de la réponse de protection, des abris/articles non alimentaires et des aides en espèces destinés aux déplacés internes et aux déplacés de retour.

Après la levée des mesures d'évacuation au début de l'année 2018, le HCR a réinstallé son personnel international à Tripoli. Cependant, la situation sécuritaire reste difficile, en particulier depuis la flambée de violence d'août 2018. En 2019, le personnel de l'organisation s'efforcera d'offrir une protection vitale aux réfugiés et plaidera pour la libération de toutes les personnes détenues qui relèvent de la compétence du HCR, et en faveur des alternatives à la détention.

Situation syrienne



La crise en Syrie continue de déclencher des déplacements en masse, avec plus d'1,2 million de mouvements de population observés en Syrie pendant le seul

premier semestre 2018. En septembre 2018, 5,64 millions de réfugiés étaient enregistrés dans les pays voisins, à savoir l'Égypte (1 310 000), l'Iraq (250 185), la Jordanie (671 920), le Liban (976 000) et la Turquie (3,6 million). Selon les estimations, environ 6,2 millions de personnes sont toujours déplacées à l'intérieur de la Syrie.

Les gouvernements et les communautés d'accueil ont fait preuve d'une générosité exceptionnelle en cette huitième année de guerre, malgré les difficultés démographiques, sociales, économiques, politiques et sécuritaires croissantes. Dans toute la région, les frontières sont strictement contrôlées limitant de ce fait la possibilité pour des milliers de gens de chercher la sécurité à l'étranger. En 2019, le HCR devra continuer à plaider pour l'accès à l'asile et pour un plus grand partage international des responsabilités, afin de réduire la pression exercée sur les pays d'accueil de la région.

Environ 750 000 déplacés internes et plus de 23 000 réfugiés sont rentrés spontanément dans des régions relativement stables de la Syrie, entre janvier et août 2018. Ceci a porté à 100 000 le nombre de retours organisés par les réfugiés depuis 2015. Le HCR reconnaît que les réfugiés ont le droit fondamental de regagner leur pays d'origine dans des conditions sûres et dignes, à la date de leur choix. Si l'on peut s'attendre à ce que certains réfugiés syriens rentrent, à moyen terme, beaucoup d'entre eux resteront sans doute dans leur pays d'accueil. La communauté internationale doit donc conserver une approche globale en matière de recherche de solutions. De même, en reconnaissant que certains réfugiés ne pourront pas rentrer, la communauté internationale doit élargir l'accès à d'autres solutions, telles que la réinstallation et les voies complémentaires. Ces réfugiés, tout comme les Gouvernements et les communautés qui les accueillent avec générosité, ont besoin d'un appui soutenu.

Le HCR continuera de codiriger le Plan régional pour les réfugiés et la résilience (3RP) avec le PNUD, coordonnant le travail de plus de 270 partenaires dans les cinq principaux pays d'accueil des réfugiés syriens. En 2019, le 3RP continuera de mettre l'accent sur les approches novatrices qui encouragent l'efficacité tout en favorisant les synergies entre les programmes de renforcement de la résilience et les programmes d'aide humanitaire. En Syrie, le HCR coordonnera les groupes sectoriels de la protection, des abris/articles non alimentaires et de la CCCM. L'organisation jouera également un rôle essentiel au sein du Groupe de travail sur les retours et la réintégration en Syrie, récemment constitué.

750 000 déplacés internes et plus de **23 000** réfugiés sont spontanément rentrés chez eux en Syrie entre janvier et août 2018.

Coordonnant le travail de plus de 270 partenaires dans les 5 principaux pays d'accueil des réfugiés syriens, le HCR continuera à codiriger le 3RP avec le PNUD en 2019.



Pour en savoir plus (en anglais)

STRATÉGIE RÉGIONALE

Les besoins humanitaires sont immenses au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et la fourniture d'une aide aux personnes les plus vulnérables est un véritable défi pour les travailleurs humanitaires, ne serait-ce qu'en raison de la forte insécurité qui règne à certains endroits.

Au premier semestre 2018, 350 000 réfugiés supplémentaires ont été obligés de fuir leurs foyers dans la région du fait de la violence et de l'insécurité; dans le même temps, 12 500 personnes, à la recherche de voies vers une vie plus sûre et plus prospère, sont arrivées en Libye. Selon les prévisions du HCR, le nombre de personnes originaires de la région qui auront besoin de son aide en 2019 devrait rester plus ou moins identique.

L'organisation poursuivra son travail d'assistance, de recherche de solutions et de renforcement de la protection auprès des réfugiés, des demandeurs d'asile et des autres personnes relevant de sa compétence au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, conformément à ses priorités stratégiques globales. En gardant à l'esprit les opportunités et les défis propres à cette région, le HCR a identifié les priorités suivantes pour l'action qu'il y mènera en 2019.

Réponse humanitaire d'urgence

Compte tenu de l'évolution rapide du contexte et des priorités opérationnelles dans la région, le HCR maintiendra sa capacité de réponse d'urgence et continuera de réévaluer, de coordonner et d'ajuster en conséquence ses allocations de ressources aux opérations. Avec ses partenaires, l'organisation fournira une aide humanitaire vitale par divers moyens, dont la distribution d'aides en espèces à usages multiples.

Les programmes d'aides en espèces du HCR ne sont qu'une composante d'un réseau beaucoup plus large et intégré d'activités visant à offrir protection et assistance aux plus vulnérables. Dans la situation syrienne, l'organisation a identifié 1,2 million de personnes éligibles à l'assistance en espèces en 2018; cependant, en octobre 2018, elle n'avait pu fournir des allocations mensuelles qu'à 450 000 personnes au plus, en raison de contraintes de financement. Au total, entre janvier et juillet 2018, le HCR a aidé plus de 640 000 personnes et versé plus de 95 millions de dollars.

En Syrie, le HCR a répondu aux grandes crises qui ont éclaté dans la Ghouta orientale, à Afrin et dans le sud-ouest du

pays en offrant une aide dans le secteur des abris, des conseils juridiques, une assistance médicale et des articles de secours essentiels. L'organisation est également intervenue dans les situations d'urgence en cours en Libye et au Yémen, où les opérations faisaient face à une forte augmentation des besoins humanitaires. En s'appuyant sur les capacités existantes, le HCR continuera à élargir son soutien en 2019 en renforçant l'aide humanitaire et les services fournis aux plus vulnérables des personnes relevant de sa compétence, aux communautés d'accueil et aux autres populations touchées par les crises.

Préserver l'espace de protection et faciliter l'accès aux régimes d'asile nationaux

Comme l'espace de protection continue de se réduire dans la région, la stratégie du HCR consistera en premier lieu à plaider pour l'accès des réfugiés et des déplacés internes à l'asile et à la sûreté, en assurant dans le même temps la protection des personnes relevant de sa compétence dans tout l'éventail des situations de déplacement forcé. Si rien n'indique que des expulsions systématiques aient eu lieu,

ni des refus d'admission, la prolifération des obstacles à l'admission sont importants et l'on observe des problèmes de protection persistants, en particulier en ce qui concerne les réfugiés syriens.

Le HCR a renforcé son appui aux gouvernements pour faciliter l'enregistrement des réfugiés et des demandeurs d'asile en 2018. Il continuera de le faire en 2019, avec un recours accru à l'enregistrement biométrique pour les personnes qui ont besoin de protection internationale. L'organisation consolidera également les services de protection spécialisés et multisectoriels. Les approches communautaires amélioreront les possibilités d'offrir une protection dans la région. Compte tenu des tendances et des éléments observés les années précédentes, il est prévisible que la majorité des personnes déplacées vivront en milieu urbain en 2019. Le HCR continuera à concevoir des activités de proximité et d'engagement tenant compte des critères d'âge, de genre et de diversité afin d'améliorer l'inclusion et l'intégration des personnes relevant de sa compétence dans les systèmes nationaux, comme les systèmes d'éducation.

Le HCR a identifié **1,2 million** de personnes éligibles à l'assistance en espèces dans la situation syrienne en 2018.



Les réfugiés syriens confrontés aux rigueurs de l'hiver sur fond d'épuisement des financements

Alors qu'il se prépare pour un autre hiver loin de chez lui, Radwan, réfugié syrien au Liban, est déjà confronté à la difficulté de tenir sa famille au chaud et au sec. « L'hiver est très rude ici. Chaque fois qu'il pleut, nos maisons sont inondées », dit-il. Après avoir enduré la guerre et le déracinement, Radwan et des millions de Syriens dans sa situation, risquent d'être confrontés à d'autres épreuves vu l'imminence d'un déficit de financement qui menace l'action de secours menée par le HCR et ses partenaires. « Nous sommes endettés à l'épicerie. Nos enfants ont besoin de soins de santé, de médicaments, de lait, mais nous n'avons pas les moyens de payer ».

Voir la vidéo



Une jeune Syrienne sécurise les bâches qui couvrent sa tente avec des sacs de sable alors que le vent souffle dans une installation informelle à Minyara, dans le nord du Liban.

© HCR/Mawwan Naamani



L'inventivité au service de la communication avec les réfugiés

Le HCR a recherché des moyens innovants d'amplifier la voix des personnes pour lesquelles il travaille. Par exemple, au Liban, des groupes Facebook animés par des réfugiés communiquent avec plus de 150 000 réfugiés. Par ailleurs, dans une série de contextes différents, les opérations du HCR au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ont testé des conversations en ligne pour communiquer avec les personnes relevant de la compétence de l'organisation. Constatant qu'il est parfois difficile de rendre la technologie inclusive et disponible pour tout le monde, le HCR-Liban a commencé à concevoir une assistance directe en ligne inclusive, qui n'utilise pas le texte mais la voix. Cette assistance en ligne fournira des informations aux utilisateurs et leur permettra de se déplacer dans l'interface. Le service Innovation du HCR aidera d'autres opérations désireuses de mettre une assistance en ligne à la disposition des utilisateurs.

Voir la vidéo



© HCR



Le groupe Facebook, très apprécié des Syriens réfugiés au Liban, a été créé par une Syrienne ayant fui en 2012.

Assurer la protection contre la violence et l'exploitation

Les efforts soutenus visant à promouvoir l'égalité des genres dans les législations et les politiques demeureront une priorité du HCR en 2019 et au cours des années à venir.

Les violences conjugales, les mariages d'enfants et les mariages forcés, l'exploitation et les violences sexuelles sont les principales formes de violence sexuelle et de genre (SGBV) signalées par les femmes et les filles réfugiées, et en particulier par les femmes chefs de famille. En Afrique du Nord et au Yémen, les réfugiées et les demandeuses d'asile sont exposées à des violations supplémentaires de leurs droits, notamment les enlèvements par des groupes armés non étatiques, la traite des êtres humains, et à la nécessité de recourir à la prostitution de survie.

La prévention, l'atténuation et la réponse en matière de SGBV sont des priorités pour le HCR et ses partenaires. Dans cette optique, la stratégie régionale de l'organisation en 2019 visera à renforcer les capacités et les systèmes nationaux, les initiatives communautaires de protection et de réponse, la promotion de l'égalité des genres dans les lois nationales, la protection contre l'exploitation et les violences sexuelles, et l'amélioration de la collecte et de l'analyse des données.

Les autres priorités clés de l'année 2019 portent notamment sur la recherche de modalités de garde à plus long terme et de solutions durables pour les mineurs isolés, en priorité pour les enfants qui ont bénéficié de dispositifs existants de prise en charge. Certains de ces enfants font face à des problèmes de protection pressants, alors que leurs parents sont parfois morts ou disparus. Après un engagement soutenu du HCR, les États membres de la région commencent à se montrer désireux d'investir dans les besoins éducatifs des jeunes réfugiés, y compris dans les cycles secondaire et supérieur.

Lutter contre l'apatridie

Conformément à la stratégie régionale contre l'apatridie, le HCR accordera la priorité aux possibilités de prévention de l'apatridie dans le contexte des situations d'urgence de grande ampleur qui touchent la région. Les quatre objectifs de cette stratégie consistent à assurer l'accès aux documents d'état civil, tels que les actes de naissance et de mariage, à promouvoir l'égalité des genres dans les lois sur la nationalité, à renforcer les données et les renseignements, et à promouvoir les normes internationales sur la prévention et la réduction des cas d'apatridie. L'action menée par le HCR dans la région pour améliorer l'accès aux documents d'état civil a donné lieu à des progrès considérables, et les efforts soutenus visant à promouvoir l'égalité des genres dans la législation et les politiques demeureront une priorité en 2019 et au cours des années à venir.

La « Déclaration arabe sur l'appartenance et l'identité juridique », adoptée par la Ligue des États arabes en février 2018 est l'opportunité de veiller à ce que tous les enfants de la région bénéficient du droit à l'identité juridique et la réaffirmation de cet engagement commun. En tirant parti de cette dynamique, l'Envoyé spécial du HCR pour les questions d'apatridie (voir le chapitre *Sauvegarder les droits fondamentaux*) renforcera l'importance de la mise en œuvre des principes et des conclusions de la déclaration en 2019, dans le cadre de la préparation de l'évènement de haut niveau sur l'apatridie. En s'appuyant sur ces éléments, le HCR cherchera à examiner et à traiter les problèmes d'apatridie dans les nouveaux contextes, notamment celui des mouvements migratoires mixtes et dans le cas des enfants nés à la suite de violences sexuelles et de genre.

Rechercher des solutions durables

Les places de réinstallation disponibles pour les réfugiés de la région ont considérablement diminué après avoir atteint un pic en 2016. Le HCR appellera les États à offrir des places à tous les réfugiés et continuera, en 2019, à coordonner les groupes chargés des solutions durables dans la région et dans les pays d'accueil afin d'assurer une approche interorganisations cohérente, alignée sur les seuils de protection. En Libye, où il y a des dizaines de milliers de demandeurs d'asile et de réfugiés, l'organisation poursuivra la recherche de solutions comme des alternatives à la détention, des options d'évacuation et la réinstallation accrue et accélérée.

Dans les pays qui accueillent des réfugiés syriens, le HCR s'engagera dans un dialogue avec les autorités gouvernementales et les autres parties prenantes afin de mettre en avant la nécessité que tout retour soit volontaire et conforme aux normes internationales. L'organisation cherchera à être présente lors des mouvements de retour afin de les surveiller et s'assurer que les réfugiés puissent prendre des décisions aussi éclairées que possible. De manière plus générale, le HCR continuera à évaluer

les besoins des réfugiés qui expriment l'intention de rentrer en Syrie et offrira un soutien juridique pour faciliter l'obtention de documents d'état civil, dans le cadre de l'aide humanitaire fournie aux personnes qui rentrent.

À travers la région, le HCR recherchera d'autres voies d'accès à la sécurité et à un avenir viable, notamment par les dispositifs de mobilité liée au travail, le regroupement familial et les bourses d'études universitaires. L'accès des réfugiés aux moyens de subsistance et à l'emploi sera également une priorité.

Mobiliser un appui public, politique, financier et opérationnel grâce à des partenariats stratégiques

Conformément à l'application du Cadre d'action global pour les réfugiés, répondre aux crises régionales de réfugiés au moyen d'une approche inclusive reste une priorité des partenariats stratégiques du HCR dans la région. L'organisation entend renforcer les capacités des organisations de la société civile — au niveau local et national — qui soutiennent les réfugiés et les communautés d'accueil. Parmi celles-ci figurent toute une série d'associations locales et communautaires.

© HCR



La campagne du ramadan et Qatar Charity

En 2018, pendant le ramadan, le HCR a touché 11,7 millions de personnes et collecté plus de 3 millions de dollars pour les réfugiés au Bangladesh, en Jordanie et au Liban. Ayant obtenu l'autorisation de collecter et distribuer la *zakat*, le HCR tirera parti de ce succès pour étendre son Initiative *zakat* à d'autres réfugiés et déplacés internes en 2019.

Qatar Charity s'est positionnée comme un partenaire humanitaire international en s'engageant généreusement à financer les programmes du HCR au cours des cinq prochaines années. L'organisation a également été la première à financer l'Initiative *zakat* du HCR, en versant une contribution pionnière de 10 millions de dollars. Au total, plus d'1 million de réfugiés et de déplacés internes dans le monde ont bénéficié de ce partenariat en plein essor.



Pour en savoir plus
(en anglais)

Certaines assurent des services de protection et d'assistance, d'autres se concentrent sur le plaidoyer, la sensibilisation et les recherches qui influencent le discours sur les réfugiés et la manière dont ceux-ci sont perçus.

Le réseau de la société civile du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord sur le déplacement.



Pour en savoir plus (en anglais)

Ainsi, en 2018, le Réseau de la société civile du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord sur le déplacement a offert une plateforme unique pour la collaboration transrégionale, l'échange de connaissances, le plaidoyer conjoint et la mise en œuvre coordonnée. L'évolution et la croissance du réseau seront appuyées en 2019 pour optimiser son impact sur les programmes de protection et d'assistance dans toutes les opérations de la région. Le HCR étudiera avec le secteur privé les moyens de soutenir les réfugiés et les communautés d'accueil, en accordant une attention renouvelée à la philanthropie confessionnelle et à l'entrepreneuriat social à travers la région.

CONTRAINTES

Le manque d'accès humanitaire sûr et sans entraves réduit la capacité du HCR et de ses partenaires à fournir une aide dans des contextes non sécurisés. De plus, l'absence d'environnement de protection adéquat et les politiques d'asile restrictives en vigueur dans la région incitent les demandeurs d'asile à entreprendre de périlleux voyages, en recourant souvent à des passeurs. Ceci peut conduire à des mécanismes d'adaptation néfastes, tels que le travail des enfants et les mariages précoces, la prostitution de survie et autres, qui se traduisent par des vulnérabilités supplémentaires.

À travers la région, il y a d'autres difficultés comme par exemple celle d'assurer l'accès des personnes qui ont vécu des expériences difficiles et traumatisantes aux soins de santé mentale et au soutien psychosocial, en particulier dans les régions qui sortent d'un conflit et dans lesquelles les déplacés internes rentrent.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Budget

- **2,8 milliards** de dollars, représentant **32%** du budget total du HCR.
- **+11%** par rapport à l'actuel budget de 2018, principalement du fait des situations de conflit et de l'insécurité observées en Iraq, en Libye, en Syrie et au Yémen, ainsi que des flux migratoires mixtes.

Répartition du budget régional par pilier

- **58%** du budget régional sont alloués au Pilier 1 (programmes pour les réfugiés).
- **32%** au Pilier 4 (projets pour les déplacés internes).
- **9%** au Pilier 3 (projets de réintégration).

Besoins sous-régionaux

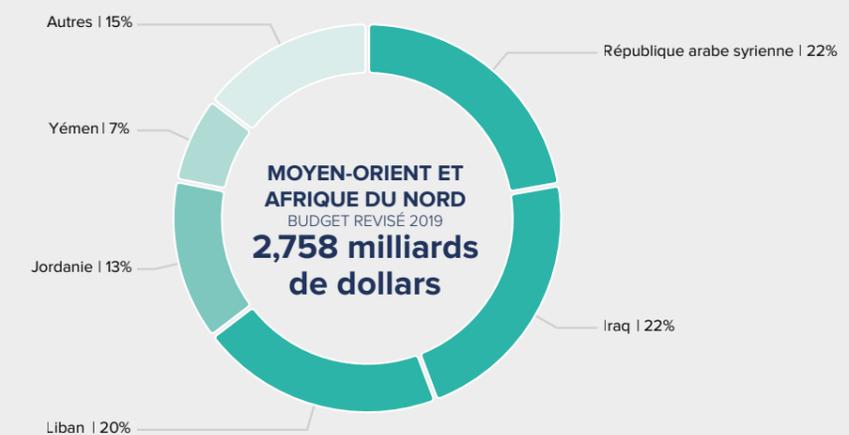
- **90%** du budget régional (2,5 milliards de dollars) sont destinés à la sous-région Moyen-Orient pour répondre aux besoins liés aux situations iraquienne, syrienne et yéménite et pour mettre en œuvre

une approche de somme forfaitaire dans les programmes d'aides en espèces à usages multiples en Iraq, en Jordanie et au Liban.

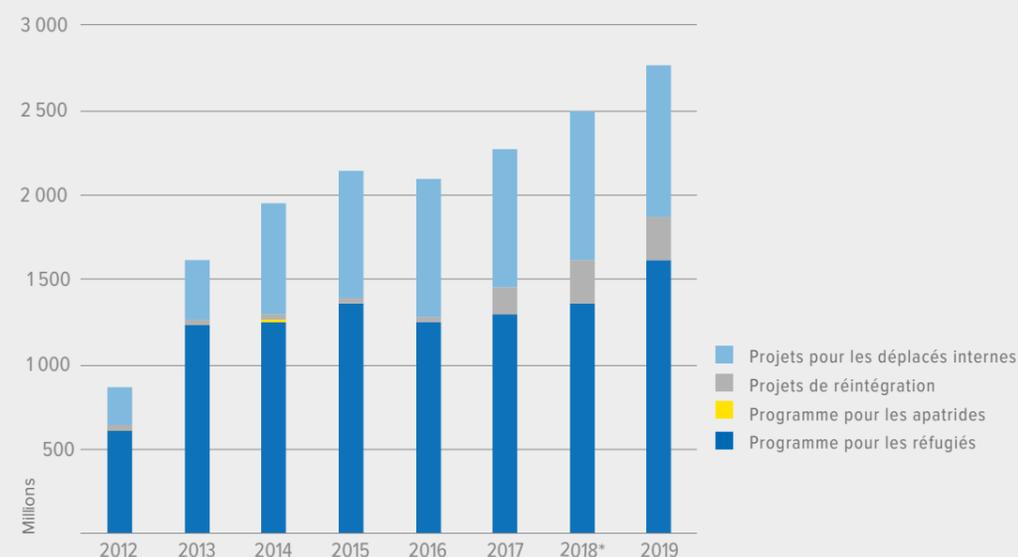
- **10%** du budget régional (275 millions de dollars) seront alloués à la prise en charge des besoins de la sous-région de l'Afrique du Nord, avec une augmentation du budget des opérations en Égypte et en Libye pour répondre aux besoins liés aux routes des migrations mixtes et pour mettre en œuvre une approche de somme forfaitaire dans les programmes d'aides en espèces à usages multiples en Égypte.

Principaux groupes de droits fondamentaux

- **69%** du budget régional (1,9 milliard de dollars) sont destinés à la prise en charge des besoins de base et des services essentiels, ainsi qu'à la fourniture d'une aide vitale aux personnes relevant de la compétence du HCR.
- **9%** du budget régional sont alloués aux solutions durables, ainsi qu'à l'autonomisation des communautés et l'autosuffisance (respectivement 38 millions et 229 millions de dollars).

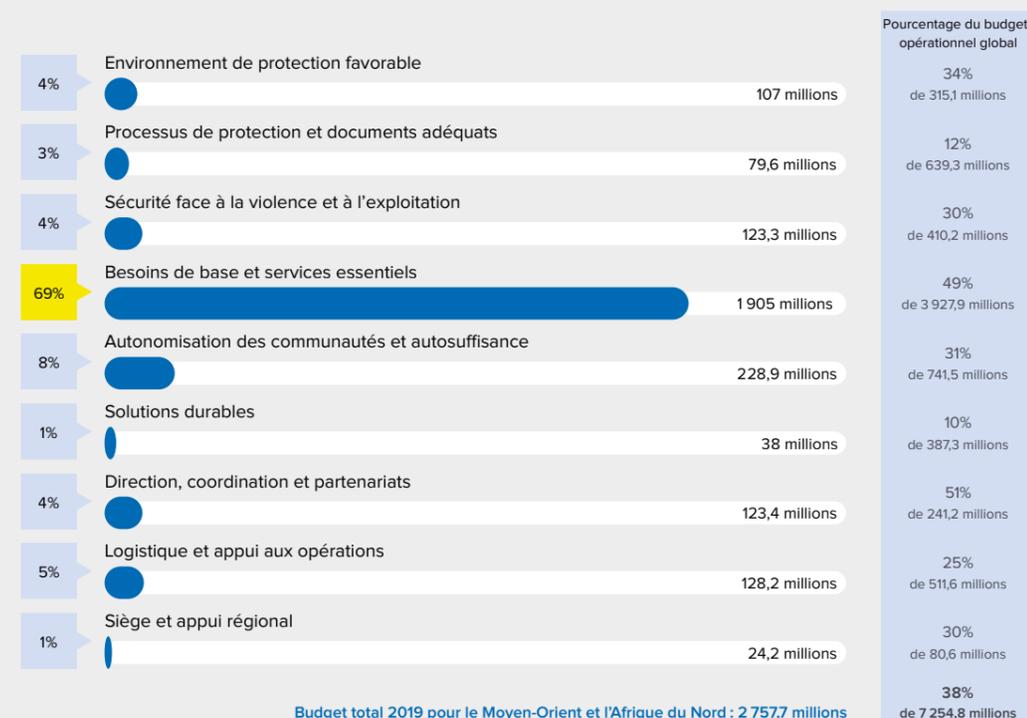


BUDGETS POUR LE MOYEN-ORIENT ET L'AFRIQUE DU NORD 2012-2019 | millions USD



* Au 30 juin 2018

BUDGET 2019 POUR LE MOYEN-ORIENT ET L'AFRIQUE DU NORD PAR GROUPE DE DROITS FONDAMENTAUX | millions - USD



BUDGETS POUR LE MOYEN-ORIENT ET L'AFRIQUE DU NORD | USD

OPÉRATIONS	TOUS PILIERS	PILIER 1	PILIER 2	PILIER 3	PILIER 4	TOTAL
	2018 Budget actuel (au 30 juin 2018)	2019				
	Budget actuel (au 30 juin 2018)	Programme pour les réfugiés	Programme pour les apatrides	Projets de réintégration	Projets pour les déplacés internes	
MOYEN-ORIENT						
Iraq	559 826 117	185 673 863	465 781	-	421 520 296	607 659 940
Israël	3 957 076	4 291 967	-	-	-	4 291 967
Jordanie	274 896 607	371 820 283	-	-	-	371 820 283
Liban	463 035 224	562 157 934	603 045	-	-	562 760 980
Arabie saoudite - Bureau régional	6 087 650	5 871 485	216 077	-	-	6 087 562
Syrie - Bureau régional de coordination pour les réfugiés	612 189 000	46 968 149	198 641	259 382 854	305 833 049	612 382 693
République arabe syrienne	56 847 235	22 500 000	-	-	30 000 000	52 500 000
Émirats arabes unis	4 833 010	4 833 009	-	-	-	4 833 009
Yémen	198 743 637	88 514 717	-	-	110 133 920	198 648 637
Activités régionales	56 582 816	60 917 255	-	-	-	60 917 255
SOUS-TOTAL	2 236 998 371	1 353 548 662	1 483 544	259 382 854	867 487 265	2 481 902 325
AFRIQUE DU NORD						
Algérie	36 256 053	36 777 580	-	-	-	36 777 580
Égypte - Bureau régional	74 468 653	104 156 716	-	-	-	104 156 716
Libye	84 999 998	61 152 106	-	-	26 968 830	88 120 936
Mauritanie	20 094 194	19 314 853	-	-	-	19 314 853
Maroc	7 749 546	8 000 000	-	-	-	8 000 000
Tunisie	5 615 843	6 320 784	-	-	-	6 320 784
Sahara occidental (Mesures de rétablissement de la confiance)	8 478 237	7 259 413	-	-	-	7 259 413
Activités régionales	6 901 525	5 800 000	-	-	-	5 800 000
SOUS-TOTAL	244 564 051	248 781 451	-	-	26 968 830	275 750 281
TOTAL	2 481 562 422	1 602 330 113	1 483 544	259 382 854	894 456 095	2 757 652 606



Gestion et appui aux opérations

Dans le camp de Buramino (Éthiopie), des techniciens formés, issus de la communauté réfugiée et de la communauté d'accueil, assurent l'entretien d'un panneau solaire qui était cassé.

© HCR/Diana Diaz

SIÈGE

Le personnel du Siège, basé à Genève, à Budapest, à Copenhague et dans d'autres capitales régionales, veille à ce que le HCR s'acquitte de son mandat de manière efficace, cohérente et transparente.

Tout au long de l'année 2019, les divisions et les bureaux du Siège continueront à guider et à soutenir les opérations sur le terrain, notamment en assumant les fonctions clés suivantes :

- Élaboration de la doctrine et de la politique de protection.
- Formulation des orientations stratégiques au niveau régional.
- Sélection des priorités et allocation des ressources.
- Gestion des urgences, de la sécurité et de l'approvisionnement à l'échelle de l'organisation.
- Contrôle financier conformément aux règles et règlements des Nations Unies et du HCR.
- Direction du développement et de la gestion de l'organisation.
- Suivi, mesure et rédaction de rapports (dont gestion axée sur les résultats).
- Contrôle (inspections, évaluations, enquêtes et audits).
- Appui à une meilleure compréhension de l'innovation et renforcement des compétences et capacités correspondantes dans l'ensemble du HCR.
- Gestion de la collecte de fonds et de la mobilisation des ressources.
- Coordination et gestion de la communication et des relations extérieures.
- Appui au Comité exécutif et aux autres organes de gouvernance, pour leur permettre d'assumer leurs fonctions de contrôle.
- Soutien aux relations interorganisations et aux partenariats stratégiques.
- Renforcement de la résilience et de la recherche de solutions.

Nouvelles initiatives

En juin 2017, le HCR a lancé un processus de réforme biennal prévoyant un certain nombre de changements au Siège afin d'appuyer les opérations du HCR dans le monde. Dans le cadre du processus de réforme et des efforts déployés par le HCR pour adopter une stratégie plus holistique et plus globale de recherche de solutions, allant au-delà des approches traditionnelles et visant à renforcer la résilience, une Division de la résilience et des solutions a été créée. La nouvelle Division est responsable de l'opérationnalisation et de l'intégration du Cadre d'action global pour les réfugiés (CRRF), ainsi que du développement des partenariats, des stratégies, du plaidoyer et de la mobilisation des ressources qui y sont liés.

En outre, un Service global des partenariats, réunissant l'actuel service des partenariats et les fonctions existantes de coordination interorganisations, est désormais en place. Le nouveau Service des partenariats travaille avec les autres entités en charge des partenariats, notamment la Division de la résilience et des solutions, le Service de gestion des partenariats d'exécution et le Service des partenariats avec le secteur privé. L'objectif est de créer, au sein du HCR, une approche plus cohérente en matière de partenariats.

La revue de la Division des ressources humaines du HCR a également été menée à terme. Dans le cadre des efforts plus amples de changement organisationnel et de décentralisation, la Division reconfigure actuellement son modèle de gestion des ressources humaines pour le rendre plus stratégique et davantage orienté sur les besoins du terrain, et veiller ainsi à ce que le HCR soit suffisamment flexible et apte à répondre rapidement, grâce à un personnel de qualité, bien traité.

Le principal objectif du processus de changement en cours au HCR est de donner aux opérations l'espace nécessaire pour déterminer les priorités pour l'usage des fonds de manière optimale, collecter les connaissances propres au contexte et les transposer en programmes viables, avec des gains d'efficacité et d'efficience, dans le cadre de l'effort collectif visant à protéger et à aider les personnes déracinées et les apatrides. Dans le cadre de ce processus, le HCR élabore une nouvelle structure organisationnelle destinée à améliorer l'exécution des activités sur le terrain, avec des bureaux de pays flexibles, innovants et réactifs, en première ligne. Les Représentants du HCR et leurs équipes auront le pouvoir nécessaire, et les responsabilités correspondantes, pour assurer la protection et trouver des solutions conformément aux normes mondiales, et pour mobiliser des partenaires et des ressources.

PROGRAMMES GLOBAUX

Outre ses opérations d'envergure nationale ou régionale, le HCR entreprend un vaste éventail d'activités à caractère global, gérées par les divisions du Siège. Les objectifs de ces programmes sont de coordonner et de soutenir les opérations sur le terrain dans plusieurs domaines prioritaires à l'échelle mondiale, au niveau opérationnel et par l'élaboration de politiques. Destinés à être exécutés sur le terrain, les programmes globaux sont néanmoins budgétisés et gérés au Siège. Les interventions sont guidées par les stratégies globales à cinq ans définies en 2014 pour la santé publique, les installations et les abris, les moyens de subsistance et l'accès sûr aux combustibles et à l'énergie, ainsi que par une politique quinquennale sur l'aide en espèces lancée en 2016. Ces programmes sont décrits de manière plus détaillée dans les chapitres thématiques de cet Appel global.

Nouvelles initiatives

Conformément aux objectifs de développement durable et au CRRF, les programmes seront exécutés en étroite collaboration avec des partenaires, dans le but de faire le lien entre les programmes humanitaires du HCR et les efforts de développement à plus long terme, au bénéfice des personnes relevant de la compétence de l'organisation.

En conséquence, la nouvelle Division de la résilience et des solutions veille à ce que tous les efforts déployés par l'organisation pour améliorer la protection et l'aide offertes aux réfugiés, aux apatrides et aux déplacés internes soient fondés sur le renforcement de la résilience et la recherche de solutions. La nouvelle Division offre aux opérations sur le terrain des conseils et un appui technique dans des domaines cruciaux, comme l'éducation, l'autonomie et l'inclusion économique, la consolidation de la paix et la prévention des conflits, le rapatriement volontaire et la réintégration, l'état de droit et la gouvernance — concernant notamment le logement, les terres et la propriété — et les possibilités d'intégration locale. En outre, elle soutient la réalisation des buts du pacte mondial sur les réfugiés en facilitant la mise en œuvre des objectifs du CRRF par les opérations du HCR concernées. Enfin, la Division de la résilience et des solutions s'attache à produire des analyses et des données socio-économiques afin de guider les efforts des gouvernements, du HCR et de ses partenaires pour cibler les personnes les plus vulnérables au sein des populations déplacées et pour optimiser l'emploi des ressources.

Cap sur l'innovation

Pour progresser et s'adapter aux changements, une organisation doit faire preuve d'inventivité et s'appuyer sur les enseignements tirés de l'expérience. Le Service de l'innovation facilite et encourage l'innovation dans le travail quotidien des collaborateurs du HCR. Il aide les membres du personnel à déterminer comment l'innovation peut améliorer l'efficacité de l'organisation,

tout en leur fournissant des ressources et des méthodologies pour lancer des approches inventives dans leurs opérations. Dans le cadre du processus d'innovation, le HCR peut promouvoir des systèmes et des changements organisationnels qui renforceront l'impact de son action auprès des personnes relevant de sa compétence et qui prépareront mieux l'organisation à faire face aux déplacements à venir.



Une description plus détaillée des fonctions et des activités du siège est accessible sur le site Global Focus. Plus de détails sur les objectifs et les résultats des programmes globaux sont également donnés dans les chapitres régionaux et thématiques de cet Appel Global.

© HCR/Muhammad Saeed



Le projet d'analyse prédictive du HCR marque un tournant, en révélant l'impact possible qu'une prise de décisions fondée sur des données pourrait avoir sur les personnes déplacées de force.



Pour en savoir plus
(en anglais)

Utiliser l'intelligence artificielle pour prévoir les déplacements

Le Service de l'innovation du HCR s'est efforcé de comprendre la relation intrinsèque entre les changements climatiques, les conflits violents et les déplacements. À l'aide de techniques d'apprentissage machine, le Service a conçu « Jetson », un moteur qui intègre des données et utilise des modèles établis pour prévoir les déplacements de population en Somalie, en fonction de variables comme la météorologie, les conflits et les cours du marché. L'expérience menée dans le cadre de ce projet vise à mieux déterminer comment l'intelligence artificielle et l'apprentissage machine peuvent être utilisés pour prévoir les mouvements de population en Afrique subsaharienne. Associant la science des données, des processus statistiques, des techniques de conception et des méthodes de recherche qualitative, Jetson offre au HCR et aux autres organismes humanitaires la possibilité de devenir plus proactifs dans leurs efforts de réponse — une transformation qui pourrait améliorer considérablement les services de secours sur le terrain, et, de manière plus importante, la vie des personnes déplacées. Pour que des projets comme Jetson continuent d'évoluer, il faudra que les organisations humanitaires créent davantage d'espaces d'expérimentation sécurisés et améliorent le mode de collecte, d'utilisation et de partage des données dans le secteur.



BUDGETS 2018-2019 POUR LE SIÈGE¹ | USD

PILIER 1 - PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS

DIVISIONS/ DÉPARTEMENTS	2018 Budget actuel (au 30 juin 2018)	2019
DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION		
Bureau exécutif	5 407 214	5 001 001
Bureau de liaison à New York	4 522 408	4 683 116
Bureau de l'Inspecteur général	11 101 459	11 350 649
	4 339 842	4 901 285
Service de la gouvernance	2 103 247	2 412 721
Bureau du Médiateur	516 244	538 036
Bureau du Directeur pour la gestion des changements	2 331 931	2 331 932
Bureau de la déontologie	1 526 600	2 107 561
Gestion des risques au sein de l'entreprise	1 193 356	1 369 715
Service de l'évaluation	2 122 307	3 689 443
Service de la gestion et du développement de l'organisation	1 044 661	2 571 506
SOUS-TOTAL	36 209 269	40 956 966
DIVISION DES RELATIONS EXTÉRIEURES		
Bureau du Directeur	2 607 441	2 761 603
Sections et services spécialisés	19 491 463	19 176 558
SOUS-TOTAL	22 098 904	21 938 161
DIVISION DE LA PROTECTION INTERNATIONALE		
Bureau du Directeur	3 289 676	2 430 825
Sections et services spécialisés	13 960 398	11 565 616
SOUS-TOTAL	17 250 075	13 996 441
DIVISION DE LA GESTION ET DE L'APPUI AUX PROGRAMMES		
Bureau du Directeur	2 295 286	6 754 785
Sections et services spécialisés	8 960 975	3 857 881
SOUS-TOTAL	11 256 261	10 612 666
DIVISION DES URGENCES, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'APPROVISIONNEMENT		
Bureau du Directeur au siège	1 564 299	1 616 046
SOUS-TOTAL	1 564 299	1 616 046
BUREAUX RÉGIONAUX AU SIÈGE		
Bureau pour l'Afrique	10 393 808	9 457 614
Bureau pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord	7 669 854	6 046 989
Envoyé spécial pour la situation de la Méditerranée centrale	1 588 973	
Bureau pour l'Asie et le Pacifique	5 838 561	5 311 040
Réponse d'urgence pour l'Europe	3 927 110	2 379 400
Bureau pour l'Europe (y compris le Bureau à Bruxelles jusqu'en 2018)	3 799 088	4 346 164
Bureau pour les Amériques	3 336 402	4 297 569
SOUS-TOTAL	36 553 797	31 838 775
DIVISION DE LA RÉSILIENCE ET DES SOLUTIONS		
Bureau du Directeur	983 060	3 052 059
SOUS-TOTAL	983 060	3 052 059
DIVISION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS		
Bureau du Directeur (y compris coûts pour les TIC)	18 570 391	18 136 467
Sections et services spécialisés	6 737 300	6 736 150
SOUS-TOTAL	25 307 691	24 872 617

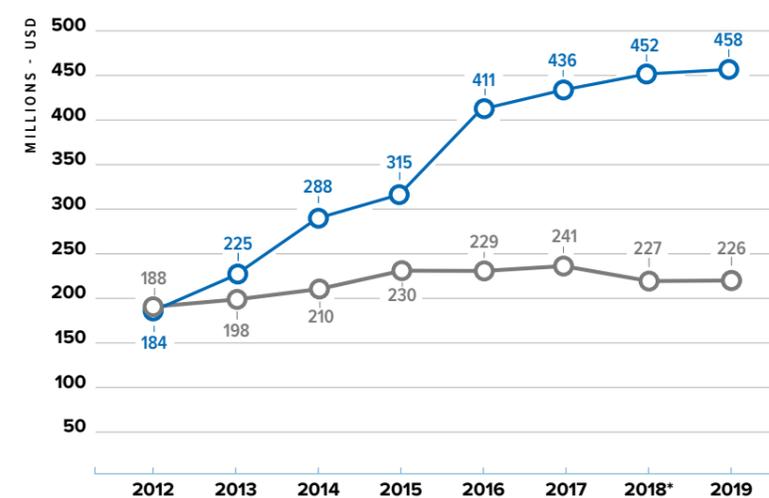
BUDGETS 2018-2019 POUR LE SIÈGE¹ | USD

PILIER 1 - PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS

DIVISIONS/ DÉPARTEMENTS	2018 Budget actuel (au 30 juin 2018)	2019
DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES		
Bureau du Directeur	2 557 568	2 691 921
Sections et services spécialisés	9 651 834	10 717 594
SOUS-TOTAL	12 209 402	13 409 515
DIVISION DE LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE		
Bureau du Directeur	4 435 378	4 655 427
Sections et services spécialisés	22 464 780	21 993 172
SOUS-TOTAL	26 900 157	26 648 599
CENTRE DE SERVICES GLOBAUX (BUDAPEST)		
Unité de gestion	3 589 447	4 177 696
Sections et services spécialisés	27 357 847	28 210 666
SOUS-TOTAL	30 947 294	32 388 362
CENTRE DE SERVICES GLOBAUX (COPENHAGUE)		
Unité de gestion	4 630 004	4 357 690
SOUS-TOTAL	4 630 004	4 357 690
Conseil du Personnel	696 259	706 537
TOTAL	226 606 472	226 394 435

¹ Le Budget-programme annuel inclut le Budget ordinaire des Nations Unies comme suit: 42,9 millions de dollars USD pour 2018 et 43,3 millions de dollars USD pour 2019. Les données sont provisoires, sous réserve de l'approbation du Budget-programme final des Nations Unies et d'une réactualisation ultérieure des coûts.

BUDGETS POUR LES PROGRAMMES GLOBAUX ET LE SIÈGE (PILIER 1) | 2012-2019



* Au 30 juin 2018

● Programmes globaux
○ Siège

BUDGETS POUR LES PROGRAMMES GLOBAUX 2018-2019 | USD

ACTIVITÉS	PILIER 1 - PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS	
	2018 Budget actuel (au 30 juin 2018)	2019
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Aides en espèces incitatives	800 000	1 129 784
Solutions durables	3 193 013	4 055 960
Projets liés à l'éducation	20 779 786	24 401 273
Projets liés aux urgences	32 208 381	36 872 653
Projets liés à l'environnement	250 000	750 000
Groupes sectoriels globaux	3 331 975	3 428 661
Projets liés à la santé	5 350 000	5 852 979
Projets d'innovation	2 513 374	3 118 732
Collecte de fonds du secteur privé	118 578 042	129 211 401
Projets liés à la protection	7 522 404	6 032 192
Projets liés à l'information publique et aux médias	8 822 355	9 214 995
Femmes, enfants et adolescents réfugiés	1 958 971	1 601 686
Enregistrement, gestion des données et des informations	5 316 000	8 312 450
Recherche, évaluation et documentation	4 500 000	4 069 436
Réinstallation	13 223 168	8 698 136
Projets liés aux abris	24 255 000	21 815 000
Projets liés à la formation	1 150 273	1 372 500
Divers	773 600	647 800
SOUS-TOTAL	254 526 342	270 585 638

ACTIVITÉS D'APPUI AUX PROGRAMMES

DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION		
Projet d'innovation	2 146 990	1 267 700
Bureau de l'Inspecteur général- activités de terrain	1 826 709	1 943 181
Section des affaires juridiques- activités de terrain	709 133	920 705
Gestion des risques 2.0	1 656 834	3 193 782
DIVISION DES RELATIONS EXTÉRIEURES		
Sections et services spécialisés	9 351 737	9 814 736
Collecte de fonds du secteur privé - fonds d'investissement et activités	14 271 658	15 592 764
DIVISION DE LA PROTECTION INTERNATIONALE		
Sections et services spécialisés	6 488 704	4 080 301
DIVISION DE LA GESTION ET DE L'APPUI AUX PROGRAMMES		
Groupes sectoriels globaux - appui au terrain	260 000	474 813
Appui technique au terrain	14 078 702	14 420 602
DIVISION DES URGENCES, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'APPROVISIONNEMENT		
Section de la gestion des capacités dans les situations d'urgence	5 187 661	4 569 680
Section de la sûreté sur le terrain - appui au terrain	11 840 133	12 111 767
Gestion de l'approvisionnement - renforcement et appui au terrain	16 771 248	17 698 656



BUDGETS POUR LES PROGRAMMES GLOBAUX 2018-2019 | USD

ACTIVITÉS	PILIER 1 - PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS	
	2018 Budget actuel (au 30 juin 2018)	2019
DIVISION DE LA RÉSILIENCE ET DES SOLUTIONS		
Sections et services spécialisés	17 486 929	12 114 337
DIVISION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS		
Technologies de l'information et télécommunications - appui au terrain	37 050 048	27 189 018
DIVISION DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES		
Soutien global au logement du personnel	722 033	1 420 326
Coûts spéciaux relatifs au personnel (y compris séparation volontaire)	21 966 432	18 245 989
Formation du personnel du HCR	7 881 681	11 406 991
DIVISION DE LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE		
Sections et services spécialisés	5 000 000	4 500 000
CENTRE DES SERVICES GLOBAUX (BUDAPEST)		
Division des urgences, de la sécurité et de l'approvisionnement	1 716 574	1 617 988
CENTRE DES SERVICES GLOBAUX (COPENHAGUE)		
Division des Relations extérieures	8 293 528	9 204 069
Division de la protection internationale	700 420	2 280 569
Division des systèmes d'information et des télécommunications	9 466 582	11 510 829
Division de la gestion et de l'appui aux programmes	819 980	
Partenariats avec le secteur privé	1 586 824	1 610 996
SOUS-TOTAL	197 280 541	187 189 799
TOTAL	451 806 883	457 775 437





Sauvegarder les droits fondamentaux

Abu Mohammad, originaire de la Ghouta orientale, décrit à un employé du HCR les conditions de vie dans l'abri de la centrale électrique d'Adra située dans un quartier rural de Damas, en Syrie.

La protection des droits fondamentaux exige une approche centrée sur la dignité humaine de toutes les personnes relevant de la compétence du HCR. Depuis plusieurs décennies, la définition du réfugié énoncée dans la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés fait l'objet de développements par le biais d'instruments régionaux, de pratiques étatiques et d'interprétations jurisprudentielles. La possibilité de fuir et d'être reconnu comme réfugié peut être une question de vie ou de mort. Le respect de la dignité doit être au cœur de l'élaboration et de la mise en œuvre progressive du droit et des normes de protection des réfugiés.

Cet impératif sous-tend toutes les activités du HCR destinées à assurer le plein exercice des droits des réfugiés.

Le pacte mondial sur les réfugiés offre un cadre pour créer de nouvelles opportunités d'accorder la priorité à la dignité des réfugiés et des communautés qui les accueillent et de faire une réelle différence dans leurs vies. Parmi les solutions proposées, le HCR doit continuer de mettre l'accent sur la réinstallation et les voies complémentaires qui sont essentielles pour la mise en œuvre réussie du pacte mondial. Dans le cadre de la stratégie triennale prévue dans le pacte mondial, le HCR espère remédier à l'écart

grandissant entre le nombre de réfugiés ayant besoin d'une réinstallation et les places disponibles dans le monde, et encourager les États à développer et à faciliter l'accès à des voies complémentaires d'admission.

De la même manière, dans le contexte des déplacements internes, l'élaboration du droit et des politiques, tout comme l'action humanitaire, doivent être centrés sur le respect de la dignité. A l'occasion du 20^{ème} anniversaire des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, cette dimension est au cœur d'une stratégie triennale – le plan d'action GP 20 – destinée à promouvoir la mise en œuvre des Principes directeurs dans les principales situations de déplacement à travers le monde. Le 10^{ème} anniversaire de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala) crée une dynamique supplémentaire pour recentrer l'attention sur les déplacements internes.

Le droit à une nationalité, qui reconnaît que les êtres humains ne sont pas des objets soumis aux puissants mais des sujets de

droit, dotés de dignité et ayant par conséquent droit à une identité juridique, est fondamental pour lutter contre l'apatridie.

Le droit à une nationalité constituait une aspiration forte de l'article 15 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et le HCR a observé récemment une renaissance de cette ambition. L'objectif de développement durable n°16 offre un moyen de garantir ce droit et la campagne du HCR #IBelong visant à mettre fin à l'apatridie d'ici à 2024, a maintenu l'attention sur cet objectif. La campagne continuera d'encourager les initiatives visant à respecter et à rétablir la dignité en accordant une identité juridique.

La nouvelle politique du HCR en matière d'âge, de genre et de diversité (AGD) permettra d'aller plus loin et de donner plus de visibilité aux expériences et aux avis de toutes les personnes relevant de sa compétence et les placer au premier plan de la planification, de l'engagement et de la communication. Cette politique servira de base à toutes les actions menées pour promouvoir la protection efficace des droits fondamentaux. L'amélioration de la surveillance et des rapports établis sur

des données solides, renforceront la responsabilité du HCR envers les personnes relevant de sa compétence.

Le nombre de personnes déplacées en raison de violations des droits de l'homme, de conflits armés, de violences et de troubles à l'ordre public, a atteint un nouveau record, ce qui rend la protection internationale des réfugiés plus pertinente que jamais. Les défis sont immenses pour s'assurer que le cadre juridique de protection des réfugiés soit convenablement mis en œuvre et que les personnes ayant besoin d'une protection internationale aient accès à des procédures d'asile justes et efficaces et soient correctement accueillies et prises en charge.

Le HCR œuvre à la promotion d'un plus grand respect des droits des réfugiés, demandeurs d'asile, déplacés internes, apatrides et autres personnes relevant de sa compétence. La protection est au cœur de toute réponse humanitaire et les activités dans ce domaine doivent viser à assurer le respect complet des droits des personnes conformément au droit international des réfugiés, aux droits de l'homme et au droit international humanitaire.

Conformément à son mandat, le HCR assurera la promotion et la surveillance de l'application des normes de protection, en veillant à leur respect par les États, en renforçant les systèmes nationaux et en intégrant la protection dans tous ses domaines d'activité. Pour ce faire, il élaborera et diffusera notamment des recommandations juridiques, politiques, procédurales, opérationnelles et spécifiques pour certains pays, ainsi que des outils, relatifs aux questions actuelles en matière de protection internationale. Celles-ci portent notamment sur la protection des personnes déplacées en raison des changements climatiques, de la dégradation de l'environnement et des catastrophes naturelles, le droit des réfugiés à une vie familiale dans le contexte de la réunification familiale, le droit au travail des réfugiés et le principe de l'immunité pénale des réfugiés pour entrée ou séjour irrégulier.

Le HCR assurera également la promotion des principes de protection internationale dans le cadre de ses partenariats stratégiques à l'échelle internationale et locale, en particulier à l'occasion du suivi des pactes mondiaux sur les réfugiés et les migrants. Il se joindra à l'Union africaine pour commémorer le 50^{ème} anniversaire de la Convention de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) sur les réfugiés et soutiendra le processus du Comité exécutif du HCR (ExCom) conduisant à l'adoption de Conclusions sur la protection internationale des réfugiés. Il s'engagera également dans divers mécanismes de protection des droits de l'homme des Nations Unies afin de promouvoir un plus grand respect des droits des réfugiés, des demandeurs d'asile, des apatrides et des autres personnes relevant de sa compétence, en pratique et en droit.

En 2018, 148 États étaient parties à la Convention de Genève de 1951, à son Protocole de 1967 ou aux deux instruments. En outre, 46 États membres de l'Union africaine sur 55 étaient parties à la Convention de l'OUA de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique.

Approximativement 138 États membres des Nations Unies disposaient d'une forme ou d'une autre de loi ou de décret suscitant des problèmes de protection des réfugiés à des degrés divers – qu'il s'agisse de lois nationales sur l'immigration en général ou d'autres lois ou décrets régissant les étrangers. En renforçant les capacités des États, le HCR et d'autres parties prenantes contribueront à assurer une interprétation et une application cohérentes et logiques des normes de protection, en soutenant notamment les processus d'adoption de lois et de traités à l'échelle mondiale, régionale et nationale et en collaborant avec des universitaires, des avocats et des autorités judiciaires. Le HCR présentera des tierce-interventions et s'engagera de manière stratégique dans le cadre d'institutions et de procédures judiciaires sur des questions

ASSURER L'ACCÈS À LA PROTECTION



Des demandeurs d'asile fuyant la violence au Nicaragua font la queue pour remplir leur dossier au bureau de l'immigration à San Jose, au Costa Rica.

pertinentes relatives à la protection internationale et aux droits des personnes relevant de sa compétence.

Partenariats

Les partenariats stratégiques sont essentiels pour faire respecter et renforcer les principes de protection internationale. Cela implique notamment la participation aux processus et mécanismes internationaux – en particulier dans le domaine des droits de l’homme, des migrations, des changements climatiques et des déplacements liés à la dégradation de l’environnement et aux catastrophes naturelles. En 2019, ces partenariats incluront des experts et des institutions académiques, l’Association internationale des juges en matière de réfugiés et de migration, la Coalition internationale contre la détention, la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes, l’Union interparlementaire, la Commission

Internationale de Juristes, le CICR, l’OIM, l’Organisation maritime internationale, l’UNICEF et l’ONU-Femmes.

Les partenariats opérationnels seront également importants. Le HCR continuera de coopérer étroitement avec le HCDH, le Conseil des droits de l’homme, les organes de traités sur les droits de l’homme des Nations Unies et les titulaires de mandats dans le cadre des procédures spéciales. Ces collaborations devraient encourager l’adoption de recommandations à l’attention des États concernant les droits fondamentaux présentant un intérêt immédiat pour les personnes relevant de la compétence du HCR, notamment la protection des déplacés internes, la prévention et la réponse aux violences sexuelles et de genre, la détention des demandeurs d’asile, le respect du principe de non-refoulement, l’enregistrement universel des naissances et la prévention de l’apatridie.

DOMAINES D’INTERVENTION PRÉVUS EN 2019

PRINCIPALES RÉALISATIONS CIBLÉES EN 2019

ENVIRONNEMENT DE PROTECTION FAVORABLE

ÉLABORATION ET RENFORCEMENT DES LOIS ET POLITIQUES. EN 2019, LE HCR PRÉVOIT DE :

Plaider pour l’adoption ou la révision de lois conformes aux normes internationales

Fournir une assistance technique pour encourager les États à adopter ou modifier leurs lois et faire des recommandations politiques afin d’y intégrer de meilleures normes de protection.

Élaborer, publier et diffuser des recommandations sur des sujets clés

Ces sujets concerneront notamment les déplacements liés aux effets des changements climatiques, de la dégradation de l’environnement et des catastrophes naturelles; le droit des réfugiés à une vie familiale dans le contexte de la réunification familiale; le droit au travail des réfugiés; le principe de l’immunité pénale des réfugiés pour entrée ou séjour irrégulier.

Promouvoir l’examen, par les organes de surveillance des traités et l’Examen périodique universel (EPU), du respect des droits des personnes relevant de la compétence du HCR

Renforcer la collaboration avec les mécanismes des droits de l’homme des Nations Unies, notamment dans le cadre de l’EPU, des procédures spéciales et des mécanismes de surveillance des traités.

Organiser des séminaires en ligne sur les organes de surveillance des traités et l’EPU afin d’améliorer les capacités des personnels du HCR sur le terrain et leur permettre d’utiliser de manière stratégique les mécanismes des droits de l’homme des Nations Unies dans leurs activités de protection et de plaidoyer.

Instaurer et renforcer des procédures d’asile équitables et efficaces



Le personnel du HCR vérifie et assiste des réfugiés, demandeurs d’asile et autres Vénézuéliens relevant de sa compétence dans l’abri Rondon I récemment ouvert à Boa Vista, dans l’État du Roraima, au Brésil.

Le nombre de demandeurs d’asile dans le monde est élevé et il augmente, ce qui pose des défis quant à la manière de répondre efficacement aux besoins de protection qui émergent dans un contexte d’importants mouvements migratoires mixtes. Le HCR continuera de participer de manière stratégique à la détermination du statut de réfugié (DSR) dans une perspective transfrontalière à la fois nationale et régionale. L’objectif est d’ancrer ses activités de DSR à des stratégies de protection et de solutions plus larges, que ce soit dans les pays disposant d’un système national d’asile ou dans ceux où le HCR effectue la DSR dans le cadre de son mandat.

Les États ont la responsabilité spécifique d’assurer la protection complète des réfugiés et la recherche de solutions durables. Le HCR a l’obligation de les aider à assumer la responsabilité des activités de DSR et s’engagera dans le développement progressif et durable de leurs capacités. Cela nécessite d’avoir une vision globale des systèmes d’asile

et de mettre en place des transitions totalement intégrées à l’état de droit et soutenues par des institutions étatiques bien organisées et bien équipées. Le HCR se réjouit des déclarations d’intention et des mesures allant dans le sens d’un plus grand engagement en matière de DSR et coopérera activement avec les États concernés en 2019.

Comme le prévoit le pacte mondial, le HCR mettra en place un groupe de soutien aux capacités en matière d’asile afin d’aider les États, à leur demande, à renforcer leurs systèmes nationaux d’asile pour identifier et répondre aux personnes ayant besoin d’une protection internationale de manière équitable et rapide et pour qu’ils aient la capacité de s’adapter en cas de pressions liées à un grand nombre de demandes.

Le HCR recherchera les opportunités d’assurer un soutien technique global permettant de veiller à une prise de décision efficace en matière d’asile, par le biais d’initiatives d’assurance qualité, de sessions de formation et

30 États parties à la Convention de Genève de 1951 et à son Protocole de 1967, ou à l’un de ces deux instruments, n’ont pas de législation nationale sur l’asile ou les réfugiés.

d'un soutien à la révision des cadres juridiques. Le HCR collaborera avec un large éventail d'acteurs, y compris des partenaires de la société civile et du secteur du développement, afin de soutenir les capacités institutionnelles des instances d'asile. Pour contribuer à améliorer l'efficacité, le HCR continuera d'aider les États en leur proposant des modalités différenciées d'instruction des dossiers permettant de rationaliser les procédures pour qu'elles s'adaptent aux profils spécifiques et aux nombres de

dossiers afin de prévenir ou de remédier aux retards. Il fournira également des recommandations spécifiques à certains pays pour aider les décideurs.

Le HCR mènera aussi des activités de DSR dans le cadre de son mandat et les évaluera en permanence afin d'assurer que son engagement constitue un élément nécessaire et utile de sa réponse en matière de protection. Il orientera d'autres cas vers des réponses de protection collectives ou communautaires.

DOMAINES D'INTERVENTION PRÉVUS EN 2019

PRINCIPALES RÉALISATIONS CIBLÉES EN 2019

PROCÉSSUS DE PROTECTION ET DOCUMENTS ADÉQUATS

AMÉLIORER L'ACCÈS ET LA QUALITÉ DES PROCÉDURES DE DSR. EN 2019, LE HCR PRÉVOIT DE :

Développer et superviser a mise en œuvre de politiques, de recommandations, de normes et de procédures relatives à la DSR

Mettre en place un groupe de soutien aux capacités en matière d'asile afin d'aider les États, à leur demande, à renforcer leurs systèmes d'asile et de DSR.

S'impliquer dans le renforcement durable des capacités et fournir des recommandations juridiques, procédurales et stratégiques pour l'instruction des dossiers, notamment par le biais d'initiatives d'assurance qualité pour les États disposant de systèmes nationaux de DSR ou qui s'apprentent à prendre en charge la responsabilité de la DSR.

Soutenir les initiatives comme les listes de réserve d'experts techniques et de personnel chargé de l'instruction des dossiers avec des profils plus polyvalents. Rechercher et créer des synergies pour l'évaluation et le renforcement des capacités institutionnelles.

Fournir des recommandations aux gouvernements, au personnel du HCR et à d'autres parties prenantes pour l'application des critères d'exclusion énoncés dans la Convention de Genève de 1951.

Fournir des recommandations sur les dispositions de la Convention de Genève de 1951, répondre aux préoccupations relatives à la sécurité et faire respecter les normes nécessaires pour la protection des réfugiés conformément au droit international.

Renforcer les capacités du personnel du HCR chargé de la DSR et des opérations, notamment par des déploiements

Élaborer et dispenser une formation ciblée sur la DSR, jusqu'à 3 sessions du programme d'apprentissage prévues pour 90 personnels du HCR.

Déployer les outils et les sessions d'apprentissage en ligne du programme de formation à la conduite d'entretiens.

Déployer un module d'initiation en ligne pour les nouveaux personnels chargés de la DSR.

Soutenir les opérations de DSR relevant du mandat du HCR en déployant des experts de la DSR.

Fournir aux personnels chargés de prendre des décisions sur les demandes d'asile des informations actualisées sur les pays d'origine et des recommandations axées sur certains pays

Publier des lignes directrices en matière d'éligibilité et d'autres recommandations axées sur les principaux pays d'origine.

Commander des rapports d'informations sur les pays d'origine à des organisations indépendantes dotées d'une expertise dans ce domaine de recherche.

Actualiser en permanence les informations sur les pays d'origine figurant dans Refworld à l'attention des gouvernements, du personnel du HCR et d'autres parties prenantes impliquées dans les procédures d'asile et de DSR.

Alternatives à la détention



Des femmes et des enfants qui étaient retenus dans le centre de détention de Triq Al Sika à Tripoli (Libye), sont enfin acheminés vers le Niger, d'où ils espèrent être réinstallés dans un pays tiers.

Chaque année, des centaines de milliers de personnes en mouvement, dont des demandeurs d'asile, des réfugiés et des apatrides, sont détenues pour des motifs liés à l'immigration. Dans de nombreux cas, elles sont détenues de manière arbitraire dans des conditions qui ne répondent pas aux normes internationales minimales. La plupart d'entre elles ne devraient pas, en principe, être détenues du tout, étant donné que le fait de demander l'asile n'est pas un acte illégal.

Cette tendance inquiétante est généralisée et elle est encouragée par des pratiques de gestion des frontières de plus en plus restrictives qui rendent l'accès aux territoires et à l'asile toujours plus difficile. Les études montrent pourtant que même les politiques de détention les plus sévères ne dissuadent pas les mouvements migratoires irréguliers, ni ne découragent les personnes de demander l'asile. Les conséquences physiques et psychologiques de la détention sont aussi bien connues. Le HCR plaide pour que les États recueillent systématiquement des données relatives aux pratiques de

détention et les utilisent pour identifier des alternatives à la détention.

La consolidation de la stratégie globale du HCR «Au-delà de la détention (2014-2019)» s'est concentrée sur trois objectifs spécifiques en vue de soutenir les gouvernements et d'impliquer la société civile pour mettre un terme à la détention des enfants, veiller à ce que des alternatives à la détention existent pour les demandeurs d'asile et promouvoir des conditions de détention qui répondent aux normes internationales.

En 2019, l'aboutissement d'un projet collectif réalisé dans le cadre de l'Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme visant à prévenir la détention des enfants conduira à la production de trois programmes d'apprentissage relatifs à la détention pour des motifs liés à l'immigration et d'autres outils de formation à l'attention du personnel du HCR, des États et d'autres partenaires. Ces programmes mettront l'accent sur les principes de base de la

détention pour des motifs liés à l'immigration, les alternatives à la détention et la surveillance de la détention pour des motifs liés à l'immigration. Le projet contribuera à renforcer les capacités des États de mettre en place de nouveaux mécanismes de prise en charge et des alternatives communautaires à la détention pour les enfants et leurs familles dans certaines opérations dans les Balkans, au Moyen-Orient, en Amérique du Nord et en Asie du Sud-est.

Le HCR s'efforcera d'intégrer la détention aux autres priorités opérationnelles qui y sont liées et veillera à ce que le plaidoyer mondial sur les questions de détention se poursuive dans le cadre d'autres engagements opérationnels. En 2019, le HCR produira un kit complet d'outils de plaidoyer contenant des messages ciblés sur certains pays pour soutenir les trois objectifs de sa stratégie. Il collaborera également plus étroitement avec les Bureaux régionaux pour réaliser des exercices de cartographie de la détention afin de mieux cibler les interventions destinées à promouvoir des alternatives à la détention.

Le HCR soutiendra « l'Étude mondiale des Nations Unies sur les enfants privés de liberté » qui devrait être présentée à l'Assemblée générale des Nations Unies en octobre 2019. En collaboration avec d'autres agences des Nations Unies et des acteurs de la société civile, le HCR pilote la rédaction du chapitre relatif aux enfants privés de liberté dans le contexte migratoire. Cette étude devrait constituer une étape décisive concernant les engagements des États de fournir des informations systématiques et fiables sur ce sujet sensible.

Les partenariats sont essentiels pour assurer un impact maximal aux activités du HCR dans le domaine de la détention. Ces partenariats impliquent de collaborer avec les autorités étatiques, les autres agences des Nations Unies et la société civile, y compris la Coalition internationale contre la détention et ses nombreuses et actives organisations membres.

DOMAINES D'INTERVENTION PRÉVUS EN 2019

PRINCIPALES RÉALISATIONS CIBLÉES EN 2019

PROTECTION CONTRE LA VIOLENCE ET L'EXPLOITATION

RÉDUCTION DES RISQUES LIÉS À LA DÉTENTION ET AMÉLIORATION DE LA LIBERTÉ DE CIRCULATION. LE HCR PRÉVOIT DE :

Plaider pour des cadres juridiques et politiques pertinents en matière de détention et d'alternatives à la détention conformes aux normes internationales

Consolider l'augmentation du nombre de pays engagés dans la stratégie.
Continuer de fournir des conseils techniques à certains pays pour qu'ils adoptent ou modifient leur législation afin d'inclure de meilleures garanties en matière de détention, notamment des alternatives à la détention.
Évaluer la mise en œuvre et les progrès réalisés par certains pays cibles dans le cadre des plans d'action nationaux.
Dans le cadre de la mise en œuvre du projet relevant de l'Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme intitulé « Programme mondial d'assistance technique et de renforcement des capacités visant à prévenir la détention des enfants et à protéger les enfants et autres demandeurs d'asile en détention pour la période 2016 - 2019 » : mettre en œuvre trois programmes d'apprentissage en matière de surveillance de la détention et d'alternatives à la détention ; dispenser cinq ateliers en lien avec ces programmes d'apprentissage dans le monde (en Asie et aux Amériques) ; organiser une table ronde mondiale sur l'accueil et les alternatives à la détention des enfants.

Cœuvrer pour mettre fin à la détention des enfants demandeurs d'asile et apatrides

Fournir des conseils techniques aux gouvernements et à d'autres parties prenantes dans le domaine des alternatives à la détention adaptées aux enfants.
Élaborer des outils de protection des enfants dans le contexte de la détention, tels que des évaluations de leur intérêt supérieur et des mécanismes d'orientation pour prévenir la détention des enfants demandeurs d'asile.
Mettre en place un/des projet(s) pilote(s) et des visites d'études avec les autorités nationales et les partenaires sur l'accueil et les alternatives à la détention des enfants et des familles.

Répondre et faire face aux mouvements migratoires mixtes



Des employés du HCR évaluent les besoins de réfugiés et de migrants interceptés alors qu'ils tentaient d'effectuer la traversée vers l'Europe et détenus dans le centre de détention de Triq Al Sikka, situé dans la banlieue de la capitale libyenne.

Depuis quelques années, de plus en plus de personnes issues de différentes régions du monde se déplacent au sein de mouvements migratoires mixtes. Il est difficile de chiffrer ce phénomène mondial avec précision. Ces personnes ne sont, pour la plupart, jamais enregistrées parce qu'elles ne peuvent souvent pas accéder aux moyens de demander l'asile, ne se manifestent pas par crainte d'être détenues et expulsées ou trouvent la mort quelque part le long des routes dangereuses qu'elles empruntent.

Les personnes ayant besoin d'une protection internationale voyagent aux côtés des migrants, souvent de façon irrégulière, en empruntant les mêmes routes et les mêmes moyens de transport. Bien qu'elles migrent pour des raisons différentes, elles font souvent face aux mêmes menaces pour leur vie et leur sécurité, comme l'exploitation et la violence commises par des trafiquants et des passeurs. Elles subissent de longues séparations avec les membres de leur

famille, risquent l'enlèvement, la détention dans des conditions déplorables et pour de longues périodes, les violences physiques et les abus sexuels, la torture et le racket de la part de groupes criminels.

L'implication du HCR dans les questions relatives aux flux migratoires mixtes vise à garantir que les personnes ayant besoin d'une protection internationale puissent la demander et l'obtenir. Le HCR s'intéresse particulièrement aux flux migratoires mixtes qui empruntent notamment les routes depuis l'Afrique de l'Ouest et de l'Est à travers la Méditerranée vers l'Europe du Sud, depuis la région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique vers l'Afrique australe, à travers la mer Rouge et le Golfe d'Aden vers le Yémen, et depuis l'Amérique du Sud et l'Amérique centrale vers l'Amérique du Nord.

Conscient de la complexité et des réalités des mouvements migratoires mixtes, le HCR continuera de soutenir en premier lieu les mesures qui réduisent la nécessité pour les personnes d'entreprendre ces périodes dangereuses. Il le fera dans le

cadre des pactes mondiaux. Ces mesures devront s'attaquer aux causes profondes des déplacements et soutenir la mise en place de systèmes d'asile dans les pays des régions d'origine et le long des routes. Le développement et le renforcement des systèmes d'asile contribueront à assurer que les personnes ayant besoin d'une protection internationale aient accès au territoire, bénéficiant de structures d'accueil adéquates et que le principe du non-refoulement soit pleinement respecté.

Le HCR continuera de développer et de renforcer les partenariats permettant de promouvoir l'accès à la protection internationale des personnes qui en ont besoin, ainsi que l'application aux mouvements migratoires mixtes de tous les instruments et normes internationaux et régionaux pertinents en matière de droits de l'homme et de droit des réfugiés. Il participera au Réseau des Nations Unies pour les migrations et s'efforcera de contribuer à une mise en œuvre cohérente, globale et coordonnée du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Pour 2019, les partenariats avec l'OIM, le HCDH, l'UNICEF, l'ONUDC ainsi qu'avec le Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des

personnes, le Forum mondial sur la migration et le développement, et divers processus consultatifs régionaux seront particulièrement importants.

La situation en Méditerranée

Malgré les efforts déployés pour limiter les risques encourus par les personnes embarquées dans des flux migratoires mixtes le long des routes qui conduisent vers et à travers la Libye et par delà la Méditerranée, d'importants mouvements de populations continuent d'avoir lieu et se sont diversifiés avec d'autres points de départ en 2018. Les stratégies de communication, qui s'appuient notamment sur la participation et le témoignage de personnes ayant tenté et survécu à ces dangereux périple, ont réussi à sensibiliser aux risques encourus. Toutefois, ces témoignages et ces preuves n'auront pas à eux seuls un impact suffisant pour dissuader la poursuite de ces dangereux périple. Le sous-financement chronique de programmes essentiels visant à apporter une aide et une protection vitales et le manque d'attention accordée aux causes profondes des déplacements continuent d'encourager les départs et les mouvements secondaires.

« Le sauvetage en mer a été pris en otage par la politique. Le partage des responsabilités a été remplacé par la fuite devant les responsabilités ».

—Filippo Grandi, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, lors de son allocution d'ouverture de la 69^{ème} session du Comité exécutif.

Guidés par les enseignements du passé, les efforts du HCR pour 2019 porteront en priorité sur les capacités d'accueil et l'accès à la protection internationale le long des principales routes des mouvements migratoires mixtes. Les programmes ciblés sur les enfants et les jeunes, en particulier les mineurs isolés, doivent être renforcés. Les enfants ont représenté une part très importante de ceux qui ont cherché à atteindre et à traverser la Méditerranée en 2018 et cela devrait encore être le cas en 2019. Proposer aux enfants et aux jeunes de véritables alternatives, notamment par des voies d'accès légales, doit constituer une priorité.

Le HCR est préoccupé par le fait que certains enfants sont privés d'une assistance de base, ce qui les rend plus vulnérables à la traite. L'amélioration du recueil et de l'analyse des données relatives aux risques de protection encourus le long des routes menant vers la Libye, a conduit à une compréhension plus précise des besoins, ainsi que des lacunes, en termes de fournitures de services. Les mécanismes d'orientation pour les victimes de la traite et les autres personnes ayant des besoins spécifiques, ainsi que les services de prise en charge adaptés, sont encore insuffisants dans de nombreux pays de transit. En 2019, le HCR redoublera d'efforts pour combler ces lacunes en collaboration avec les partenaires.

Par l'intermédiaire du Groupe restreint pour la réinstallation et des voies complémentaires renforcées le long de la route de la Méditerranée centrale, le HCR

a demandé 40 000 places de réinstallation pour les réfugiés présents dans 15 pays d'asile prioritaires situés le long de cette route. Des éléments de preuve montrent que de nombreux réfugiés susceptibles d'être éligibles à la réunification familiale ne peuvent pas avoir accès à cette possibilité en raison d'obstacles juridiques ou administratifs. En 2019, le HCR et ses partenaires poursuivront leurs efforts destinés à faciliter l'accès à la réunification familiale dans plusieurs pays pilotes et continueront de plaider pour des procédures de réunification familiale plus souples ou simplifiées pour les réfugiés. En parallèle, le HCR continuera d'identifier les personnes ayant besoin d'une protection internationale présentant des besoins ou des vulnérabilités graves dans l'ensemble des 15 pays d'asile, tout en recherchant des soutiens pour leur réinstallation.

En réponse à la détérioration de la situation sécuritaire en Libye, et en complément du mécanisme de transit d'urgence (ETM), le HCR cherche à élargir rapidement les solutions possibles, notamment l'évacuation des réfugiés vers des pays où ils ont été préalablement enregistrés ou admis.

Le HCR et l'OIM ont proposé un mécanisme régional de coopération pour le débarquement rapide et prévisible des personnes secourues en mer. Celui-ci repose sur la solidarité de tous les pays touchés et les États ont la responsabilité principale de sa mise en œuvre. Le HCR reste disposé à jouer un rôle de facilitateur en 2019, en collaboration avec l'OIM.



Le HCR met en garde sur les capacités de sauvetage en Méditerranée

Le HCR continue d'appeler à une augmentation des opérations de recherche et sauvetage dans la méditerranéenne centrale, tout en laissant de la place pour une contribution coordonnée des ONG à ces efforts. Il s'agit d'une responsabilité collective, avec pour priorité la sauvegarde de vies.

« Il s'agit de vies humaines. Les réfugiés et les migrants ne peuvent pas être continuellement mis en danger pendant que les États se disputent à propos de leurs responsabilités », a déclaré Filippo Grandi, Haut Commissaire pour les Réfugiés.



Lire la suite



Le navire Aquarius, affrété par une ONG, arrive au port de la Valette (Malte), en août 2018.

© HCR/HCR

DOMAINES D'INTERVENTION PRÉVUS EN 2019

PRINCIPALES RÉALISATIONS CIBLÉES EN 2019

ENVIRONNEMENT DE PROTECTION FAVORABLE

AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AU TERRITOIRE ET DIMINUTION DU RISQUE DE REFOULEMENT. EN 2019, LE HCR PRÉVOIT DE :

Soutenir les capacités des États et des partenaires pour qu'ils répondent aux défis liés à la gestion des mouvements migratoires mixtes en prenant en compte les préoccupations de protection

Soutenir les États pour la mise en place de systèmes d'asile et de gestion des frontières qui garantissent l'accès au territoire, un accueil adéquat et le respect du principe de non-refoulement et qui tiennent compte des préoccupations de protection.

Préparer et diffuser des recommandations juridiques et politiques, notamment concernant la terminologie relative aux mouvements migratoires mixtes. Cela consistera aussi à diffuser des bonnes pratiques, comme celles issues de la mise en œuvre du « plan d'action du HCR en 10 points sur la protection des réfugiés et les mouvements migratoires mixtes ».

Plaider pour des politiques et des pratiques qui répondent aux besoins et aux droits particuliers des personnes ayant besoin d'une protection internationale qui se déplacent au sein de mouvements migratoires mixtes

Collaborer avec les États au plan bilatéral ou dans le cadre de forums multilatéraux comme le Forum mondial sur les migrations et le développement et d'autres processus consultatifs régionaux pertinents afin de poursuivre le dialogue sur l'élaboration de systèmes d'entrée qui prennent en compte les préoccupations de protection.

Élaborer des recommandations, des conseils techniques et des formations sur les questions juridiques et politiques relatives au lien entre l'asile et la traite, en collaborant notamment dans le cadre de forums interinstitutions, comme le Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes.

Faire des recommandations et soutenir les États et les acteurs pertinents sur les questions relatives à la protection en mer, notamment dans le domaine du sauvetage, de l'interception et du débarquement.

APPORTER DES RÉPONSES EN MATIÈRE DE PROTECTION



Des Vénézuéliens se présentent pour être enregistrés dans le site d'accueil de Nova Canaã à Boa Vista (Brésil), ouvert en partenariat avec les autorités brésiliennes fin avril 2018.

Comprendre les besoins et s'appuyer sur les capacités des personnes relevant de la compétence du HCR

Le déplacement peut conduire de nombreuses personnes à être confrontées à des risques accrus et parfois cumulés en raison de leur genre, de leur âge, de leur handicap, de leur orientation sexuelle et de leur identité de genre, de leur appartenance à une minorité ou à un groupe autochtone ou d'autres aspects liés à la diversité. Ces risques sont aggravés par les obstacles auxquels elles font face pour accéder à la protection et à l'assistance.

Il est essentiel que les programmes et les interventions du HCR tiennent compte des besoins, des expériences, des capacités et des priorités des personnes relevant de sa compétence afin de mieux appréhender et répondre aux risques. La politique du HCR en matière d'âge, de genre et de diversité (AGD) vise à induire progressivement des changements pour parvenir à mieux intégrer les perspectives des personnes relevant de sa compétence dans les programmes de protection et de solutions et répondre de manière plus efficace et plus responsable à leurs besoins.

Selon les estimations mondiales, il y aura **10 millions** de personnes déplacées de force handicapées en 2019 (d'après un calcul basé sur un pourcentage de 15% d'handicapés parmi le total des personnes déplacées de force).

La responsabilité envers les populations affectées est au cœur des activités du HCR.

La politique du HCR en matière d'âge, de genre et de diversité, actualisée en 2018 énonce formellement les engagements du HCR sur ces questions en présentant 10 actions clés qui encouragent leur inclusion dans les programmes ainsi que la responsabilité envers les populations affectées et l'égalité entre les genres. Pour respecter ses engagements en matière de responsabilité envers les populations affectées, le HCR doit permettre la participation éclairée et effective des personnes relevant de sa compétence, mettre en place des canaux de communication adaptés au contexte et accessibles à tous les groupes de la communauté, solliciter les contributions des personnes relevant de sa compétence et y répondre, adapter les programmes, les stratégies et les politiques en tenant compte de ces contributions et publier ces enseignements.

En 2019, le HCR continuera d'institutionnaliser et d'intégrer les 10 actions clés de sa politique AGD. Il mettra l'accent sur le renforcement de la résilience et des capacités des personnes relevant de sa compétence, en particulier celles présentant des risques accrus de marginalisation ou d'exclusion comme les ménages dirigés par des femmes, les personnes handicapées, âgées, jeunes, lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI), les minorités et les peuples autochtones.

Cela sera en grande partie réalisé en partenariat avec les personnes relevant de la compétence du HCR dans le cadre de la protection communautaire qui les met au cœur de la prise de décision, soutient leurs capacités et encourage le rôle des femmes, des hommes, des filles et des garçons de tous les âges et de toutes les origines dans leur propre protection et celle de leurs familles et communautés.

Les crises et les déplacements ne sont pas neutres en termes de genre. Les femmes, les hommes, les filles et les garçons sont affectés de manière différente et les femmes et les filles sont souvent désavantagées de manière disproportionnée. Réaffirmant son engagement envers les femmes et les filles, le HCR tient compte de cet impact différencié et de la nécessité de soutenir des actions spécifiques pour promouvoir l'égalité entre les genres. Si des progrès importants ont été réalisés, les femmes et les filles du monde entier font toujours face à des expériences quotidiennes de discrimination et de violence, ainsi qu'à la prévalence d'attitudes et de comportements qui banalisent et dévalorisent les actions en faveur de l'égalité des genres. Le sous-financement chronique et l'absence de priorités accordées par les institutions et de ressources nécessaires pour promouvoir cette égalité, constituent également des

obstacles. Ces défis sont tous importants et ils nécessitent une responsabilisation et des investissements accrus dans des actions qui luttent contre la discrimination systémique à l'encontre des femmes et des filles et veillent à leur accès équitable aux services et à l'assistance.

Cinq actions clés de la politique AGD du HCR se concentrent sur la promotion de l'égalité entre les genres et l'autonomisation des femmes et des filles. Elles proposent des actions concrètes pour renforcer les activités du HCR et le responsabiliser davantage dans la mise en œuvre de cette politique. Ces actions impliquent notamment que les femmes et les filles :

- Participent à égalité et de manière effective à l'ensemble du processus de décision, notamment à la gestion et la direction.
- S'enregistrent et obtiennent des documents à titre individuel.
- Aient un accès égal et un contrôle de la gestion et de la distribution de la nourriture, des articles de secours essentiels et des aides en espèces.
- S'autonomisent sur le plan économique, grâce notamment à un accès égal à une éducation et à des services de santé de qualité.
- Bénéficient d'actions de prévention et de réponse aux violences sexuelles et de genre.

Les partenariats avec des organisations de personnes handicapées sont essentiels pour veiller à ce que ces personnes soient intégrées dans tous les efforts destinés à promouvoir leurs droits à l'échelle locale, nationale, régionale et mondiale. Le HCR poursuivra également sa collaboration avec des partenaires clés du système des Nations Unies et de la société civile pour promouvoir la « Charte pour l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire ».

60% de la mortalité maternelle évitable se produit dans les situations de conflit, de déplacement et de catastrophes naturelles.

© HCR/Colin Dufosse



Adeline Hatangimana (à gauche), 30 ans, a perdu un œil lorsqu'elle était enfant. Elle travaille aujourd'hui avec Mathias Nzorigendera (à droite) pour fabriquer des articles ménagers avec de la ferraille.

Les réfugiés burundais en RDC se construisent un avenir meilleur

« Les handicapés ont plus de mal à trouver un emploi. Mais au travers de notre association, nous avons trouvé du travail », explique Mattias Nzorigendera, président de l'association Dufashanye.

Des réfugiés handicapés ont créé un atelier où ils transforment de la ferraille en articles ménagers.

Voir la vidéo



Le HCR encouragera les partenariats avec des organisations locales pour mieux accompagner et comprendre les besoins spécifiques des personnes LGBTI. Il sensibilisera les organisations LGBTI partenaires aux risques particuliers de protection liés aux déplacements forcés et cherchera à mettre en place avec elles des mécanismes d'orientation pour les personnes LGBTI présentant des risques accrus.

Afin de mieux comprendre et répondre aux divers besoins des personnes relevant de sa compétence, le HCR investira dans l'amélioration de la collecte et de l'analyse des données. Les méthodes actuelles de recueil des données seront renforcées pour permettre de les ventiler par âge, sexe, handicap et autres aspects de la diversité, ce qui permettra de promouvoir l'égalité entre les genres et la non-discrimination, notamment sur la base du handicap.

Le HCR développera et renforcera les méthodes innovantes et les bonnes pratiques, comme le recours à des volontaires communautaires de proximité ou à des outils spécifiques d'identification pour l'enregistrement, afin d'améliorer ses capacités d'identifier les groupes ou les personnes présentant des risques accrus. Cela garantira leur identification rapide

et une réponse adaptée à ces groupes tout en améliorant la capacité du HCR de surveiller leur accès à la protection et à l'assistance.

Enfants

Les enfants représentent plus de la moitié des réfugiés dans le monde. Pour répondre à leurs besoins, il est essentiel de disposer de systèmes de protection renforcés pour les enfants et les jeunes. L'objectif est de garantir leur accès à des systèmes nationaux de protection de l'enfance, de mettre en œuvre des mesures spécifiques aux enfants dans le cadre des systèmes de protection et d'asile, en particulier pour la gestion des dossiers, et de protéger les enfants dans les situations d'urgence. Le HCR continuera également de coopérer avec ses partenaires pour appliquer le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant et autonomiser les jeunes, en particulier dans les situations d'urgence et au sein des mouvements migratoires mixtes.

En 2017, les opérations du HCR ont comptabilisé **173 800** mineurs isolés



Le mariage précoce semblait être notre seule option, racontent des jeunes congolais déplacés

La pauvreté extrême que subissent les personnes déplacées, qui ne reçoivent pas suffisamment d'aide humanitaire en raison du manque de financements, force certains parents à marier leurs enfants.

« La vie a volé mon enfance. Je ne devrais pas être marié aujourd'hui », témoigne Boniface.

Voir la vidéo (en anglais)



Boniface et Anuarite font partie des nombreux adolescents congolais déplacés obligés de se marier à un jeune âge.

Conformément à ses Orientations stratégiques 2017-2021, le HCR investira dans la gestion de l'information et l'analyse des données pour aider les opérations à maximiser leurs ressources – garantissant ainsi des programmes de protection des enfants et des jeunes plus pertinents, plus efficaces et basés sur des données factuelles. Grâce au déploiement de l'écosystème numérique du HCR pour l'enregistrement de la population et la gestion de l'identité (PRIMES, voir détails ci-dessous) – un ensemble d'applications en constante évolution permettant de fournir une identité juridique et numérique reconnue aux réfugiés et aux autres personnes déplacées de force – le HCR améliorera sa capacité de gestion de l'information. Ce déploiement sera particulièrement utile pour l'analyse des données ventilées par âge, genre et diversité, pour renforcer les programmes de protection des enfants et des jeunes et pour la gestion des informations à des fins de gestion des cas individuels, ainsi que pour la recherche et la réunification

des familles. Le HCR continuera également d'élaborer des analyses prédictives relatives au déplacement des mineurs isolés en s'appuyant sur une modélisation statistique. Ce travail de pointe fournira des outils de prévision pratiques et basés sur des données factuelles pour soutenir la planification et la mise en œuvre d'activités de protection pour les jeunes.

En 2019, les activités du HCR dans le domaine de la protection des enfants et des jeunes seront axées sur la démultiplication des capacités et des partenariats existants à l'échelle nationale, régionale et mondiale. Fort du succès de son plaidoyer auprès de la Communauté d'Afrique de l'Est, le HCR collaborera avec ses partenaires pour dispenser des sessions régionales de formation sur la protection de l'enfance dans les situations de réfugiés à destination des employés gouvernementaux chargés de la protection de l'enfance et de l'aide sociale dans la région de l'Afrique de l'Est.

Le HCR coopérera également de manière stratégique avec les États, les organisations des Nations Unies et la société civile pour concrétiser le pacte mondial avec, et en faveur des enfants et des jeunes.

Le HCR utilisera son Fonds d'initiative pour la jeunesse pour œuvrer directement avec les jeunes à la mise en œuvre de méthodes innovantes et continuera aussi d'utiliser le sport pour des programmes de protection. En 2019, le HCR soutiendra 15 projets supplémentaires dans le cadre du Fonds d'initiative pour la jeunesse et il continuera de collaborer avec les

groupes de jeunes existants pour garantir la durabilité et l'intégration des projets au sein des structures gouvernementales et de la société civile. Il poursuivra son soutien au Conseil consultatif mondial de la jeunesse pour concrétiser les « actions clés pour les jeunes réfugiés », très proches de « l'approche impliquant l'ensemble de la société » développée par les pactes mondiaux. En 2019, le HCR veillera à ce que le Conseil consultatif mondial de la jeunesse participe aux principaux événements politiques et de plaidoyer afin que la voix des jeunes soit entendue à tous les niveaux de son action.

Depuis 2014, **118** projets dans le cadre du Fonds d'initiative pour la jeunesse ont été mis en œuvre, pilotés par plus de 2 400 jeunes réfugiés et déplacés. Ils ont bénéficié à plus de 100 000 membres des communautés.

Intégrité

Dans le cadre de ses efforts globaux visant à responsabiliser les personnes relevant de sa compétence et dans le contexte de l'Initiative de gestion des risques 2.0 du Haut Commissaire, le HCR a lancé en 2017 sa politique pour « Gérer les fraudes commises par des personnes relevant de la compétence du HCR » en étendant la portée des recommandations antérieures aux fraudes commises non seulement par des réfugiés mais par toute personne relevant de la compétence du HCR. Cette politique s'attaque de manière globale aux fraudes commises tout au long du processus de gestion des cas individuels, depuis l'enregistrement initial jusqu'aux solutions, en passant par l'ensemble des activités de protection et d'assistance. Cette approche large encourage les synergies entre les différentes divisions du HCR et sensibilise à la nécessité de mettre en place des mesures efficaces de lutte contre la fraude à travers l'ensemble des processus et procédures liés à la protection.

Cette politique offre un cadre clair pour faciliter les enquêtes et les actions décisives pour remédier à la fraude. Ces efforts contribueront à renforcer les capacités institutionnelles visant à prévenir, détecter et remédier à la fraude dans les systèmes et processus de protection. Les personnes relevant de la compétence du HCR seront directement impliquées en ayant un rôle participatif dans les mécanismes de plainte et de communication. Un programme d'apprentissage sera déployé à l'échelle mondiale en 2019 à l'attention des référents chargés des questions de lutte contre la fraude. En parallèle, le HCR continuera de mener des missions de soutien polyvalent sur le terrain pour évaluer les risques de fraudes au niveau des procédures et des pratiques opérationnelles au sein des processus de protection, pour suggérer des réponses proactives et mettre en place des garanties conformes à sa politique.

DOMAINES D'INTERVENTION PRÉVUS EN 2019

PRINCIPALES RÉALISATIONS CIBLÉES EN 2019

BESOINS DE BASE ET SERVICES ESSENTIELS

REINFORCEMENT DES SERVICES POUR LES PERSONNES AYANT DES BESOINS SPÉCIFIQUES. EN 2019, LE HCR PRÉVOIT DE :

Déployer la politique AGD dans des pays éloignés dans différentes régions

Offrir un soutien ciblé à 13 opérations pour mettre en œuvre la politique AGD et en tirer des enseignements à intégrer dans un cadre de surveillance.
Élaborer des recommandations et des outils pour la mise en œuvre des actions clés.
Élaborer et déployer le programme d'apprentissage en ligne sur la politique AGD.
Élaborer un cadre de surveillance de la politique AGD.

Renforcer les capacités du personnel du HCR et des partenaires à collaborer avec diverses communautés et veiller à l'engagement actif de tous les groupes AGD au sein de la communauté tout au long du cycle de gestion des opérations

Élaborer un programme mondial de protection communautaire et de formation de formateurs sur la base d'un projet pilote mené au Moyen-Orient et en Afrique du Nord en 2018.
Compiler et diffuser les bonnes pratiques en matière d'AGD, de protection communautaire et de responsabilité envers les populations affectées.
Fournir des recommandations directes et un soutien technique.
Soutenir les équipes polyvalentes pendant les opérations pour assurer une programmation intégrant toutes les dimensions AGD, en dispensant le programme d'apprentissage sur la planification de la protection.

Renforcer les capacités du personnel du HCR et des partenaires d'assurer un accès à l'égalité à la protection et à l'assistance pour toutes les personnes relevant de sa compétence et identifier et remédier aux risques spécifiques de protection

Déployer un nouveau programme d'apprentissage en ligne et des recommandations révisées « À savoir » sur comment travailler avec des personnes handicapées dans les situations de déplacement forcé.

PROTECTION CONTRE LA VIOLENCE ET L'EXPLOITATION

REINFORCEMENT DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE. EN 2019, LE HCR PRÉVOIT DE :

Mise en place et en œuvre de procédures de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant

Finaliser et diffuser les « Principes directeurs du HCR relatifs à l'évaluation et à la détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant » et répondre aux demandes de soutien technique pour mettre en œuvre des systèmes de gestion des cas concernant des enfants à risque de manière efficace et protectrice.
Organiser un séminaire mondial à destination du personnel du HCR et de ses partenaires sur les principes directeurs révisés du HCR en matière de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant et sur le nouveau programme de formation des travailleurs sociaux en matière de protection de l'enfance.

Renforcement des capacités en matière de protection de l'enfance

Fournir un soutien opérationnel et technique à 15 opérations au minimum en déployant des experts de la protection de l'enfance.
Dispenser des formations interorganisations sur la protection des enfants dans les situations de réfugiés pour 50 professionnels de la protection de l'enfance issus du HCR, des gouvernements et de la société civile.

Évaluation et analyse

Soutenir 4 opérations pour renforcer la gestion de l'information pour la gestion des cas individuels par le biais de PRIMES.
Produire des analyses des données relatives à la protection de l'enfance avec des recommandations pour une situation régionale de réfugiés au minimum.

Renforcement des programmes pour les adolescents et les jeunes

Soutenir 15 projets de protection initiés et pilotés par des jeunes par le biais du Fonds d'initiative pour la jeunesse.
Soutenir 2 opérations pour inclure les « Actions clés pour les jeunes réfugiés » dans les plans de déploiement AGD.

AUTONOMISATION COMMUNAUTAIRE ET AUTOSUFFISANCE

REINFORCEMENT ET DÉVELOPPEMENT DE LA MOBILISATION COMMUNAUTAIRE. EN 2019, LE HCR PRÉVOIT DE :

Élaborer et mettre en œuvre des politiques, recommandations et bonnes pratiques en matière d'égalité des genres

Renforcer la mise en œuvre des actions clés et prioritaires en matière d'égalité des genres comme prévu par la politique actualisée du HCR en matière d'âge, de genre et de diversité (2018).
Diffuser des informations sur les bonnes pratiques de programmation en matière d'égalité des genres dans l'ensemble des régions.

Renforcer les capacités en matière d'égalité des genres aux employés du HCR

Renforcer les capacités des référents pour les questions de genre, en dispensant notamment le programme finalisé d'apprentissage sur l'égalité des genres aux personnels du HCR et des partenaires dans différentes régions.
Lancer le programme d'apprentissage en ligne sur l'égalité des genres pour les personnels du HCR et de ses partenaires.

Fournir une expertise technique en matière d'égalité des genres

Soutenir les opérations du HCR avec une expertise technique.
Soutenir les secteurs, Bureaux, Divisions en leur apportant une assistance technique et des contenus pour l'intégration de l'égalité des genres dans les programmes ainsi que des programmes ciblés sur l'égalité des genres si nécessaire.
Renforcer les partenariats avec des parties prenantes clés afin de mener des efforts conjoints pour intégrer l'égalité des genres dans les opérations.

Enregistrement et gestion de l'identité



Les empreintes digitales d'un réfugié rohingya sont scannées dans le cadre du projet de vérification de l'identité biométrique mis en œuvre dans le site de Shalbagan-Nayapara près de Cox's Bazar, au Bangladesh.

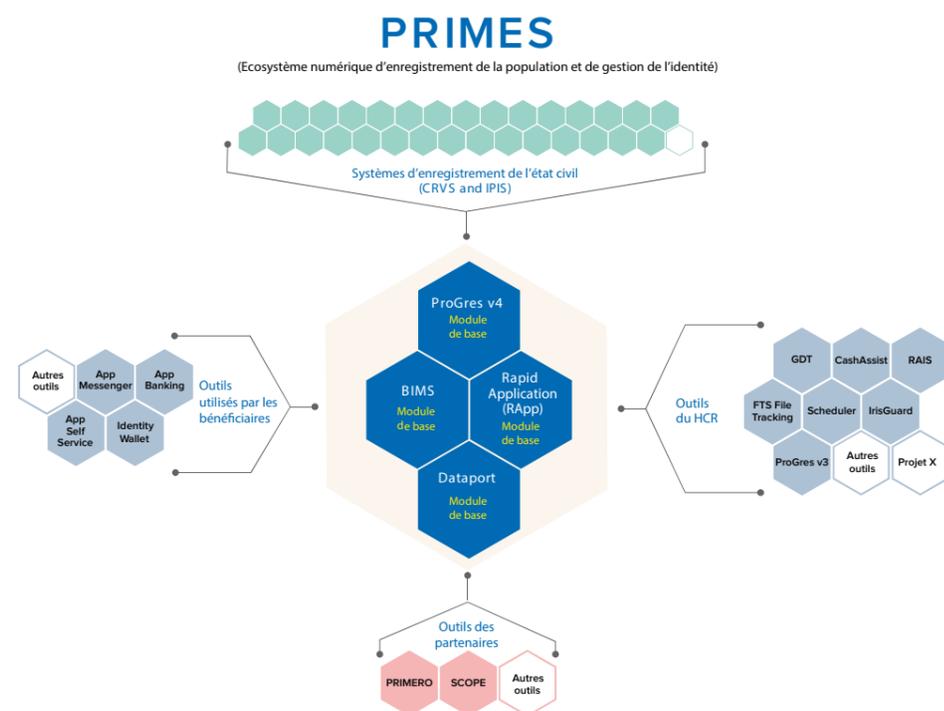
L'enregistrement est un processus consistant à saisir, vérifier et mettre à jour des informations sur les personnes relevant de la compétence du HCR. Il relève principalement de la responsabilité de l'Etat d'accueil et constitue un outil essentiel pour la protection, la gestion des opérations et la réalisation des solutions durables. Par exemple, le

nombre de personnes ayant besoin d'une protection et d'une assistance détermine le volume de nourriture, d'eau et d'autres aides matérielles nécessaires, ainsi que la taille des abris, des établissements de santé et des installations sanitaires. L'enregistrement est essentiel pour identifier les personnes à risque ou celles qui ont des besoins spéciaux.

La création, la préservation et la gestion des identités sont essentielles pour le mandat du HCR et servent de base à tous les aspects de ses activités de protection, d'assistance et de recherche de solutions. La responsabilisation des personnes relevant de la compétence du HCR fait partie des principaux objectifs du HCR en matière de gestion de l'identité.

La « gestion de l'identité » comprend la succession de processus liés à l'identité menés par le HCR dans l'exercice de son

mandat. Parmi les divers éléments de la gestion de l'identité, « l'enregistrement » sert à la saisie et à l'actualisation des données d'identité dans les systèmes du HCR. Si cela est requis par les gouvernements ou les prestataires de services, un processus distinct permettra la « validation » ou l'authentification des identités (sur la base des preuves disponibles et des interactions avec le HCR sur la durée), donnant ainsi une assurance élevée, importante ou modérée concernant l'identité alléguée.



PRICES est un ensemble d'outils interopérables pour l'enregistrement, la gestion de l'identité et des dossiers par le HCR. Les principales applications de PRICES comprennent une base de données centralisée appelée proGres v4, un système de gestion de l'identité biométrique connu sous le nom de BIMS, l'outil d'enregistrement hors connexion RApp (« rapide application ») et Data Port,

un outil d'analyse économique donnant accès à des données statistiques. En juillet 2018, PRICES avait été déployé dans 51 opérations et bureaux régionaux, et plus de 6,4 millions de personnes avaient été enregistrées par biométrie dans 54 opérations. En 2019, le HCR s'efforcera de mettre en œuvre et de gérer PRICES à l'échelle mondiale, dans l'ensemble de ses opérations.

La structure support de PRIMES, située au siège de l'organisation, sera renforcée et les opérations régionales et locales seront soutenues pour fournir un soutien au système PRIMES.

Le HCR veillera également à ce que les outils PRIMES soient accessibles et interopérables avec les systèmes des partenaires. Cela contribuera à rationaliser la gestion de l'identité des bénéficiaires, permettra un accès sûr et efficace des partenaires aux données (notamment via le système SCOPE du PAM, sa plate-forme de gestion des bénéficiaires et des transferts) et facilitera le transfert des données aux États partenaires pour la réinstallation. Au final, grâce à la distribution numérique reposant sur la vérification biométrique de l'identité, les cas de recyclage et de distributions multiples seront réduits. Cela devrait conduire à des économies globales d'assistance et à la garantie que l'assistance est affectée et distribuée aux bénéficiaires légitimes.

Dans les situations d'urgence, les opérations de terrain seront soutenues par le déploiement de personnel qualifié et formé dans le domaine de l'enregistrement, ainsi que par la livraison rapide d'équipements et de fournitures pour l'enregistrement. Le HCR continuera d'aider les gouvernements à mettre en place des systèmes d'asile, d'état civil et d'identité juridique complets et prenant en compte les préoccupations de protection. L'avantage sera aussi de fournir une identité juridique aux personnes relevant de la compétence du HCR dans l'État d'accueil et de garantir leur accès aux droits et aux services. Le HCR s'assurera que ses activités sont intégrées dans les stratégies nationales visant à atteindre la cible 16-9 des objectifs de développement durable consistant à garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement de toutes les naissances d'ici à 2030.



Compter les familles rohingyas grâce à des techniques innovantes pour mieux cibler l'aide du HCR



Des enfants réfugiés rohingyas se tiennent debout devant un abri renforcé contre les pluies de mousson dans l'installation de Kutupalong (Bangladesh).

Les équipes du HCR ont été déployées à travers les vastes installations de réfugiés rohingyas au Bangladesh pour compter les familles sur place et se renseigner sur leurs besoins afin de fournir une carte détaillée des besoins des plus de un demi-million de nouveaux arrivants. Les enquêteurs ont utilisé des outils innovants sur leurs smartphones pour recueillir des données personnalisées et obtenir une vue d'ensemble de l'afflux lié à cette crise humanitaire qui a connu la croissance la plus rapide dans le monde. Cet exercice de comptage des familles, organisé avec le gouvernement du Bangladesh, a conduit à la délivrance d'une carte d'identité familiale à chaque chef de famille. Le processus a permis au HCR de focaliser ses efforts de protection et de cibler les personnes ayant les besoins les plus urgents. De plus, chaque maison d'une famille réfugiée est référencée par des coordonnées GPS pour aider le HCR à identifier la localisation des familles et créer une carte claire et interactive des besoins les plus urgents dans les installations.

Voir la vidéo (en anglais)



Identifier les besoins des personnes relevant de la compétence du HCR

Les données sociales et économiques relatives aux personnes relevant de la compétence du HCR sont importantes. Elles permettent au HCR de mieux comprendre leurs besoins et d'adapter les réponses afin qu'elles soient pertinentes et complètes. Il est toutefois difficile de recueillir et de partager des données sur les réfugiés et les déplacés internes compte tenu de leur mobilité et de l'absence de normes internationales reconnues dans ce domaine. Certains pays ont besoin d'assistance et de conseils pour recueillir et produire des données de haute qualité. Par conséquent, le HCR doit continuellement adapter ses outils et ses connaissances pour adopter de nouvelles méthodes de collecte des données.

En 2019, le HCR poursuivra sa collaboration avec des partenaires importants, notamment le Service commun de profilage des déplacés internes. Afin d'établir un profil plus complet des personnes auxquelles il cherche à venir en aide, le HCR nouera des partenariats avec d'autres partenaires des organisations humanitaires, du secteur privé et des institutions académiques. L'analyse des données et des médias sociaux améliorera la compréhension du profil des populations affectées et fournira aux partenaires humanitaires et du secteur du développement des informations utiles pour le plaidoyer, leurs activités et la recherche de solutions.

PRÉVENIR ET METTRE FIN À L'APATRIDIE



Immaculate Ainamie, une femme apatride de descendance burundaise qui travaille comme pasteur à Mombasa, pose pour une photo avec ses filles, à l'extérieur de leur maison.

DOMAINES D'INTERVENTION PRÉVUS EN 2019

PRINCIPALES RÉALISATIONS CIBLÉES EN 2019

PROCÉSSUS DE PROTECTION ET DOCUMENTS ADÉQUATS

AMÉLIORATION OU MAINTIEN DE LA QUALITÉ DE L'ENREGISTREMENT ET DU PROFILAGE. LE HCR PRÉVOIT DE :

Améliorer et soutenir le logiciel d'enregistrement et de gestion des dossiers du HCR, en améliorant notamment l'interopérabilité avec les systèmes des partenaires

Déployer les outils PRIMES dans toutes les opérations du HCR non couvertes. Piloter et améliorer une plateforme de transfert des données pour partager des données biométriques et des données biographiques liées à la réinstallation avec les États de réinstallation.

Renforcer les capacités et soutenir les activités d'enregistrement sur le terrain

Dispenser des formations sur l'enregistrement en situation d'urgence et entretenir le fichier de réserve pour le déploiement de personnel qualifié afin de renforcer les besoins dans les domaines de l'enregistrement, de la biométrie et de la gestion de l'identité dans les opérations d'urgence.

Publier la politique et les recommandations en matière de gestion de l'identité et d'enregistrement.

Améliorer la gestion de l'identité et l'identité numérique

Déployer le système BIMS dans 15 opérations, portant le nombre total d'opérations dotées de systèmes biométriques à 70 dans le monde entier.

Déployer l'outil de distribution global du HCR dans 8 opérations. En 2018, l'outil a été utilisé dans des opérations comme l'Ouganda pour vérifier les identités aux points de distribution de nourriture. Il a rendu le processus de distribution plus rapide et plus sûr, permettant de produire des rapports sur la distribution en temps réel.

Travailler en partenariat avec l'initiative Identification pour le développement (ID4D) de la Banque mondiale pour promouvoir l'inclusion des personnes relevant de la compétence du HCR dans les projets de l'État en vue de renforcer les systèmes d'identité juridique et d'enregistrement de l'état civil.

Contribuer au Groupe d'experts des Nations Unies sur l'identité juridique pour atteindre la cible 16-9 des objectifs de développement durable d'ici à 2030.

Piloter la validation du principe du système d'identité numérique permettant de fournir aux personnes relevant de la compétence du HCR un accès et un contrôle de leurs données, un accès aux services et la jouissance d'une identité juridique.

Parvenir à des solutions

Depuis son lancement en novembre 2014, la campagne du HCR #IBelong visant à mettre fin à l'apatridie d'ici à 2024 a donné lieu à une collaboration dynamique entre le HCR et les gouvernements, les agences des Nations Unies, la société civile et les populations affectées en vue de combattre et d'éliminer l'apatridie. Cette campagne a conduit à des avancées importantes dans de nombreuses régions, facilitées par l'adoption d'initiatives nationales et intergouvernementales pertinentes. De nombreux États ont initié des réformes législatives et politiques et beaucoup d'autres ont accordé ou confirmé la nationalité de centaines voire de milliers d'apatrides au cours de l'année dernière.

Malgré ces succès de la campagne qui sera à mi-parcours en 2019, il reste beaucoup à faire pour parvenir aux objectifs ambitieux fixés dans le Plan d'action mondial pour

mettre fin à l'apatridie. Des réformes doivent encore être menées dans certains pays où vivent d'importantes populations apatrides. Les mères ne peuvent pas transmettre leur nationalité à leurs enfants sur un pied d'égalité avec les pères dans 25 États et la majorité des États ne communiquent pas de données fiables sur leurs populations apatrides.

L'un des objectifs essentiels pour 2019 vise à accélérer la réduction des cas d'apatridie, en particulier dans les pays où vit un nombre important d'apatrides. Quelque 160 000 personnes ont acquis une nationalité ou vu leur nationalité confirmée entre 2015 et 2017. En 2019, le HCR souhaite que le nombre de ces confirmations augmente. Un autre objectif clé vise à ce que 17 États supplémentaires deviennent parties aux Conventions des Nations Unies sur l'apatridie en 2019.

En 2019, le HCR espère que :
150 000 personnes acquerront une nationalité ou verront leur nationalité confirmée.
17 États adhéreront aux Conventions des Nations Unies sur l'apatridie.
15 États commenceront à communiquer des données quantitatives fiables sur les apatrides.



Le Brésil concrétise le rêve d'une activiste apatride

Maha Mamo a été informée de sa naturalisation lors d'une cérémonie surprise à Genève, qui a mis fin au cauchemar de l'apatridie vécu par des millions de personnes à travers le monde.

« Je n'aurais jamais imaginé que ce jour viendrait ... c'est le rêve de ma vie qui devient réalité », déclare Maha.

Lire la suite >



Maha Mamo, ancienne activiste apatride, est photographiée au Palais des Nations à Genève après avoir obtenu la nationalité brésilienne.

© HCR/Susan Hopper

Saisir les opportunités

Pour marquer l'étape de mi-parcours de sa campagne #IBelong, le HCR organisera un évènement de haut niveau sur l'apatridie en octobre 2019. Cette occasion donnera aux États et à d'autres acteurs l'opportunité de présenter les résultats obtenus depuis le lancement de la campagne et leur offrira une tribune importante pour s'engager dans de nouvelles actions en vue d'éliminer l'apatridie au cours des cinq prochaines et dernières années. C'est une occasion unique pour les États de renforcer leur soutien à la campagne et à ses objectifs.

Dans le cadre des préparatifs de cet évènement de haut niveau, le HCR, d'autres organisations internationales et des acteurs clés de la société civile devront encourager et soutenir les États, notamment par le biais d'une assistance technique accrue, pour accélérer leurs progrès et les aider à concrétiser leurs engagements. A cette fin, le Haut Commissaire a désigné un Conseiller spécial sur l'apatridie chargé de diriger les efforts de sensibilisation tout au long de la phase préparatoire de cet évènement.

La campagne a montré que de nombreux succès avaient été obtenus avec des ressources financières limitées. Le soutien supplémentaire qui sera accordé accélèrera les progrès en cours vers la

résolution et la prévention de l'apatridie permettant, par exemple, que les interventions réussies soient intensifiées ou accélérées dans des pays ou des régions où une forte dynamique existe.

A l'approche de l'évènement de haut niveau, des ressources seront nécessaires pour soutenir les réunions préparatoires régionales et sous-régionales organisées par les États et le HCR, et pour renforcer l'assistance technique au niveau des pays. Ces réunions régionales permettront aux États de partager leurs bonnes pratiques, de sensibiliser aux défis à surmonter dans les régions et d'élaborer les engagements qui seront annoncés lors de l'évènement d'octobre 2019.

Des ressources seront également nécessaires pour une action visant à améliorer les données quantitatives et qualitatives sur les apatrides, en lien étroit avec l'action 10 de la campagne. Actuellement, moins de 75 pays communiquent des statistiques sur les apatrides, ce qui signifie que leur nombre total n'est pas connu. Le HCR collaborera avec d'autres organisations, en particulier la Commission des Nations Unies chargée des statistiques, afin d'encourager un meilleur recueil des données à l'échelle nationale, ainsi qu'une estimation plus rigoureuse du nombre d'apatrides dans le monde.

Encourager les partenariats pour mettre fin à l'apatridie

Les partenariats – avec les autres agences des Nations Unies, les organisations internationales et régionales, les ONG et d'autres groupes issus de la société civile, les institutions nationales de défense des droits de l'homme, les universitaires, les associations de juristes et les institutions financières – sont essentiels pour les activités du HCR dans le domaine de l'apatridie.

Fin 2016, le HCR et l'UNICEF ont lancé ensemble la Coalition sur le droit de chaque enfant à une nationalité. Des stratégies communes sur l'apatridie sont actuellement en cours dans plus de 20 pays pour veiller à ce qu'aucun enfant ne naisse apatride. L'augmentation du nombre de stratégies et le renforcement du soutien financier pour leur mise en œuvre constituent un objectif important pour 2019.

Le HCR collaborera avec l'Institut international de droit humanitaire pour dispenser des sessions de formation sur l'apatridie à l'attention des représentants gouvernementaux et des ONG. Il prévoit d'élaborer des principes directeurs sur la perte et la privation de la nationalité, une question qui fait l'objet d'une attention croissante ces dernières années. En outre, le HCR prévoit de réaliser un guide comprenant des outils pour les recherches sur l'apatridie afin d'aider à cartographier et à mesurer la question dans différents contextes. Ce guide sera un manuel de terrain, comprenant des conseils techniques, des exemples de bonnes

pratiques et des outils pratiques pour renforcer les capacités des opérations du HCR et des autres acteurs de mener des recherches de manière efficace et cohérente.

Une collaboration plus étroite avec les réseaux de la société civile qui travaillent sur l'apatridie dans le monde est également essentielle pour renforcer le soutien aux populations apatrides. Afin d'améliorer son assistance en 2019, le HCR a l'intention de renforcer la coopération avec ces réseaux, actuellement présents dans les Amériques, en Asie et Pacifique, en Asie centrale, en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, et en Afrique australe.

Plusieurs conférences et déclarations régionales importantes relatives à la résolution et à la prévention de l'apatridie ont eu lieu. Le Plan d'action du Brésil, adopté en décembre 2014, a constitué la première réponse régionale au lancement de la campagne. Il a été suivi par la Déclaration d'Abidjan des ministres des États membres de la CEDEAO sur l'élimination des cas d'apatridie en février 2015. En octobre 2017, une déclaration sur l'élimination de l'apatridie a été signée par les ministres des Affaires étrangères des États membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. La Ligue des États arabes a organisé une réunion ministérielle en février 2018 qui a adopté la Déclaration arabe relative à l'appartenance et à l'identité juridique. Le défi pour 2019 et au-delà, sera de transposer ces évolutions régionales notables en changements concrets pour la protection des apatrides et la résolution de l'apatridie.

DOMAINES D'INTERVENTION PRÉVUS EN 2019

PRINCIPALES RÉALISATIONS CIBLÉES EN 2019

ENVIRONNEMENT DE PROTECTION FAVORABLE

ÉLABORATION ET RENFORCEMENT DES LOIS ET POLITIQUES. EN 2019, LE HCR PRÉVOIT DE :

Plaider et fournir des conseils techniques aux gouvernements pour qu'ils réforment leurs lois, politiques et procédures sur la nationalité afin de combler les lacunes susceptibles d'engendrer des situations d'apatridie et de veiller à ce que les apatrides puissent acquérir une nationalité	Encourager 20 États à améliorer leurs lois, politiques et procédures sur la nationalité, contribuant ainsi à la cohérence des normes internationales sur la prévention et la réduction de l'apatridie.
Plaider et fournir des informations techniques aux gouvernements pour qu'ils élaborent ou améliorent leurs procédures de détermination de l'apatridie	Soutenir 15 États pour la mise en place ou l'amélioration des procédures de détermination de l'apatridie.
Plaider et fournir des conseils techniques aux gouvernements pour qu'ils suppriment la discrimination fondée sur le genre de leurs lois sur la nationalité	Aider 6 États à supprimer la discrimination fondée sur le genre de leurs lois sur la nationalité.

ADHÉSION, RATIFICATION OU RENFORCEMENT DES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX ET RÉGIONAUX. LE HCR PRÉVOIT DE :

Promouvoir l'adhésion aux Conventions des Nations Unies sur l'apatridie	Encourager les États à adhérer aux Conventions des Nations Unies sur l'apatridie pour augmenter de 17 le nombre d'États parties.
---	--

PROCÉSSUS DE PROTECTION ET DOCUMENTS ADÉQUATS

AMÉLIORATION DE L'IDENTIFICATION DE L'APATRIDIE. EN 2019, LE HCR PRÉVOIT DE :

Soutenir les exercices d'identification et d'enregistrement et les enquêtes pour améliorer les connaissances sur le nombre d'apatrides, leur situation et les solutions possibles	Améliorer les données de base quantitatives et qualitatives pour 15 États supplémentaires.
Plaider et fournir des conseils techniques pour améliorer les statistiques sur les apatrides	Plaider pour augmenter de 15 pays le nombre de pays pour lesquels le HCR publie des données statistiques sur les apatrides.

RÉDUCTION DES CAS D'APATRIDIE. EN 2019, LE HCR PRÉVOIT DE :

Élaborer et mettre en œuvre des stratégies pour remédier aux situations d'apatridie prolongées	Élaborer au moins 5 stratégies pluriannuelles de solutions pour remédier aux situations d'apatridie prolongées.
Aider les apatrides et les personnes sans nationalité déterminée à acquérir une nationalité ou à faire confirmer leur nationalité	Aider au moins 150 000 apatrides à acquérir une nationalité ou à faire confirmer leur nationalité.
Dispenser des formations et des conseils techniques aux représentants gouvernementaux sur les mesures de réduction des cas d'apatridie, notamment sur l'acquisition de la nationalité par les apatrides et la confirmation de leur nationalité par les personnes sans nationalité déterminée	Continuer de dispenser un cours spécialisé sur l'apatridie à l'Institut international de droit humanitaire de San Remo (Italie). Fournir des conseils techniques sur les lois relatives à la nationalité à au moins 25 pays, pour soutenir les réformes législatives nécessaires à la prévention et à la réduction des cas d'apatridie. Maintenir le cours sur l'apatridie de l'Institut international de droit humanitaire. S'associer avec l'Université de Melbourne (Australie) pour organiser des sessions de formation et d'autres initiatives concrètes visant à réduire l'apatridie dans le monde. Collaborer avec les réseaux d'organisations de la société civile sur l'apatridie dans les Amériques, en Asie et Pacifique, en Asie centrale, en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ainsi qu'en Afrique australe.

S'ENGAGER DANS LES SITUATIONS DE DÉPLACEMENT INTERNE



Susan, 3 ans, et Khadija, 5 ans, jouent dans les bâtiments vétustes de la vieille ville d'Amran, au Yémen, tandis que leurs familles sont confrontées à la violence incessante et à la dégradation des conditions de vie dans le pays.

La réponse aux déplacements internes pose des défis importants en matière de protection. La plupart des personnes qui fuient les conflits et les persécutions sont déplacées à l'intérieur des frontières de leur propre pays. Elles sont souvent hébergées dans des abris précaires dans des zones difficiles à atteindre pour les organisations humanitaires et dépendent des autorités nationales qui ne peuvent ou ne veulent pas toujours leur offrir une protection.

Les déplacés internes représentent un groupe important de personnes relevant de la compétence du HCR. Fin 2017, leur nombre s'élevait à 39,1 millions et ce chiffre devrait encore augmenter compte tenu des nouvelles crises, de celles en cours ou de celles qui s'aggravent. En 2018, le HCR était engagé dans des situations de déplacement interne dans 29 pays et assumait un rôle de premier plan pour alléger les souffrances et rétablir la dignité des personnes. Il plaide aussi pour la prévention des déplacements internes et pour la recherche de solutions en faveur des déplacés internes.

Le HCR souhaite s'engager dans les situations de déplacement interne de manière prévisible, cohérente et durable, en veillant à ce que la protection soit au cœur de l'action humanitaire. En tant que responsable du groupe sectoriel de la protection et co-responsable des groupes sectoriels des abris et de la coordination et de la gestion des camps au niveau mondial – une répartition que le HCR incite à répliquer dans chaque opération pays – le HCR joue un rôle majeur dans la réponse aux déplacements internes.

Il s'efforce d'appliquer une méthode globale et intégrée de l'assistance et de la protection accordées aux déplacés internes affectés par les conflits et à leurs communautés d'accueil, y compris ceux dont les besoins de base ne peuvent être couverts et qui ne peuvent faire valoir leurs droits, et ceux qui se trouvent dans des zones et des enclaves difficiles à atteindre et assiégées. Le HCR est également régulièrement sollicité pour fournir des analyses, des conseils, un plaidoyer et un soutien sur un large éventail de questions de protection qui émergent dans les crises humanitaires.

En 2018, le HCR était engagé dans des situations de déplacement interne dans **29** pays.



Des retraités pris au piège du conflit ukrainien luttent pour survivre

« Je ne comprends pas. Nous avons gagné cette pension », déclare Svetlana Shuko, déplacée interne en Ukraine.

Les bombardements, les mines terrestres et les longues queues font partie des risques auxquels les personnes âgées sont confrontées quand elles tentent de retirer leurs pensions.

Voir la vidéo



Des retraités font la queue pour retirer leurs pensions auprès de la banque d'État à Volnovakha.

© HCR/Anastasiya Vlasova

Agir sur tous les aspects du déplacement

L'engagement du HCR dans les situations de déplacement interne en 2019 continuera d'être guidé par ses Orientations stratégiques pour la période 2017-2021, qui recommandent une action systématique à tous les niveaux du déplacement, notamment grâce à un engagement plus décisif et plus prévisible auprès des déplacés internes. Le Haut Commissaire a insisté sur la nécessité pour le HCR de développer les mêmes réflexes en matière de protection, d'autonomisation et de recherche de solutions pour les déplacés internes que pour les réfugiés.

En 2019, le HCR commencera à mettre en œuvre un cadre politique actualisé pour les déplacements internes. Ce document aidera à institutionnaliser les recommandations émises lors de la revue opérationnelle récente. Un élément clé consistera à renforcer la préparation et l'engagement rapide du HCR dans les urgences de déplacement interne grâce à une meilleure analyse, une prise de décision simplifiée et le déploiement rapide de coordinateurs qualifiés et de spécialistes de la gestion de l'information. Le HCR étudiera aussi les changements à plus long terme en matière de programmation, d'approches budgétaires

et d'outils nécessaires pour faciliter une réponse plus intégrée en faveur des déplacés internes, réfugiés, communautés d'accueil et autres personnes relevant de sa compétence.

L'engagement renforcé du HCR dans les situations de déplacement interne sera soutenu par des efforts destinés à mettre en place des effectifs plus polyvalents et plus flexibles. Un nouveau programme d'apprentissage préparera le personnel du HCR à tous les niveaux à travailler efficacement dans le contexte actuel de coordination interorganisations, notamment dans le cadre de l'approche du Comité permanent interorganisations (IASC) qui s'appuie sur des groupes sectoriels. Le HCR renforcera également ses capacités internes et encouragera les méthodes de collaboration interorganisations pour la collecte et l'analyse des données sur les déplacements internes. L'objectif est d'établir la base factuelle nécessaire pour identifier les risques de protection, rendre la réponse humanitaire plus efficace et parvenir à des solutions.

L'année prochaine, le HCR collaborera également avec l'IASC, l'OCHA et d'autres partenaires pour renforcer le rôle central de la protection et veiller à une plus grande cohérence de la réponse interorganisations aux déplacements internes. Dans ce cadre,

le HCR plaide pour des mécanismes de coordination plus légers, plus ciblés sur les résultats, et capables de s'adapter lorsque de nouvelles opportunités se présentent pour renforcer le leadership du gouvernement et impliquer les partenaires du secteur du développement.

Lois et politiques relatives aux déplacés internes

Le HCR continuera de fournir des conseils techniques et un soutien aux États, en partenariat avec le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et d'autres parties prenantes importantes, afin d'encourager l'élaboration et la mise en œuvre de cadres juridiques et institutionnels qui préviennent et répondent aux déplacements internes et facilitent les solutions. Cela consiste notamment à examiner les projets de lois et les politiques en matière de déplacement interne et à actualiser régulièrement la base de données mondiale des lois et politiques relatives aux déplacés internes. Il est également important d'impliquer les déplacés internes dans les consultations nationales.

Pour encourager la coopération stratégique et l'échange d'expériences et de bonnes pratiques, le HCR continuera de s'appuyer sur la dynamique générée par les commémorations du 20^{ème} anniversaire des « Principes directeurs relatifs au déplacement interne » (GP20) en 2018 et le 10^{ème} anniversaire de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en

Afrique (Convention de Kampala) en 2019. Ces opportunités ont permis l'élaboration, en 2018, d'un Plan d'action multipartite triennal pour les GP20 visant à promouvoir la prévention, la protection et la recherche de solutions pour les déplacés internes. Cela a conduit à un nombre croissant d'initiatives à l'échelle régionale et nationale, dont plusieurs en Afrique, qui contribueront aux engagements qui seront annoncés lors du Sommet extraordinaire de l'Union africaine (UA) sur les réfugiés, les déplacés internes et les rapatriés qui célébrera le 50^{ème} anniversaire de la Convention de l'OUA/UA sur les réfugiés en 2019.

Solutions

C'est aux États qu'incombe la principale responsabilité de protéger les déplacés internes, de satisfaire leurs besoins de base et de leur permettre de trouver des solutions. Une approche systémique et des efforts concertés sont nécessaires, impliquant un engagement décisif des organisations humanitaires et de développement, la participation des déplacés internes eux-mêmes dans les décisions qui les concernent et le soutien systématique des donateurs à ceux qui se trouvent dans des situations de déplacement récentes ou à long terme. Les déplacés internes représentent une force de changement positive. Leurs compétences et leurs capacités peuvent apporter une contribution substantielle aux communautés qui les accueillent, tandis que les efforts visant à répondre à leurs besoins peuvent aider à progresser vers la paix, la sécurité et le développement.

Revue opérationnelle de l'engagement du HCR dans les situations de déplacement interne.



rapport en anglais

Le HCR dirige **24** groupes sectoriels ou autres mécanismes de coordination en matière de protection sur les **26** actuellement activés sur le terrain.



Pour en savoir plus sur le GPC (en anglais)

Groupe sectoriel global chargé de la protection

Le HCR dirige le groupe sectoriel global chargé de la protection (GPC), un réseau regroupant des agences des Nations Unies, des ONG et des organisations internationales qui œuvrent pour la protection des personnes affectées par les conflits et les catastrophes naturelles. Le HCR dirige 24 groupes sectoriels chargés de la protection ou autres mécanismes de coordination en matière de protection sur les 26 actuellement activés sur le terrain, notamment dans des situations complexes en Iraq, au Myanmar, en République démocratique du Congo (RDC), au Soudan du Sud, en Syrie et au Yémen.

Afin de maintenir une réponse cohérente et intégrée en matière de protection en 2019, le HCR continuera de coopérer étroitement avec l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), le Service de la lutte anti-mines des Nations Unies (UNMAS) et le Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC), qui ont des responsabilités spécifiques au sein du groupe sectoriel concernant respectivement la protection de l'enfance, les violences de genre, l'action contre les mines, le logement, les terres et le droit de propriété. Le HCR continuera d'améliorer la qualité de la coordination sur le terrain et fournira un appui sur le terrain par le biais d'une cellule pour les opérations composée de personnels du HCR, de la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC) et du Conseil norvégien pour les réfugiés.

Le « Cadre stratégique du Groupe sectoriel global chargé de la protection pour la période 2016-2019 » souligne la nécessité d'une action opérationnelle plus solide, impliquant de nouveaux partenaires et adoptant des pratiques innovantes. En 2019, le GPC poursuivra la mise en œuvre de ce cadre stratégique qui reflète les recommandations émises par l'« Étude indépendante systémique de la protection dans le contexte de l'action humanitaire » ainsi que les résultats du Sommet humanitaire mondial et le Grand compromis. Le plan d'action 2019 mettra en œuvre les volets suivants :

- Un site Internet amélioré pour le GPC et un portail de données dans le cadre d'une stratégie de communication.
- La coordination civile et militaire en vue d'obtenir des résultats en matière de protection.
- Le maintien de la base de données sur les lois et politiques relatives aux déplacés internes.
- Le plaidoyer pour les déplacés internes dans le contexte du GP20 et du 10^{ème} anniversaire de la Convention de Kampala.

Groupe sectoriel global chargé de la coordination et de la gestion des camps

Le groupe sectoriel global chargé de la coordination et de la gestion des camps (CCCM), codirigé par le HCR dans les situations de conflit et par l'OIM dans les situations de catastrophes naturelles, élabore des normes et des politiques globales, renforce les capacités de préparation et de réponse, et fournit un soutien opérationnel aux plateformes de coordination CCCM nationales pour leur permettre d'assumer leurs fonctions essentielles.

Alors qu'il entame la troisième année de sa stratégie pour la période 2017-2021, le groupe sectoriel global CCCM se concentrera sur trois domaines fondamentaux :

- **Veiller à une gestion et une coordination des camps axées sur l'être humain.** Les besoins des femmes, des hommes, des filles et des garçons déplacés dans des camps, des installations apparentées à des camps et des installations communautaires seront pris en compte rapidement et globalement dès le début et tout au long de leur déplacement, avec la participation active et les contributions des populations affectées. Cela constitue l'une des réelles forces du groupe sectoriel CCCM car il travaille directement avec les personnes relevant de la compétence du HCR afin de faire entendre leur voix dans la coordination et la fourniture de services et d'assistance dans leurs communautés. La participation des femmes, les contributions en temps réel

et une plus grande implication des communautés d'accueil font partie des priorités pour 2019 qui produiront des plans d'intervention plus globaux et consultatifs intégrant la voix et la vision des communautés et des personnes affectées.

- **Des réponses de qualité prenant en compte les informations et les avis des populations concernées.** Les activités et les interventions du CCCM et la réponse du HCR concernant les déplacés internes doivent s'appuyer sur des systèmes efficaces de gestion de l'information et sur une analyse fine des besoins de la population, de leurs préoccupations de protection et de leur démographie, ainsi que sur une surveillance continue et des méthodologies d'analyse solides.
- **Le soutien stratégique et inclusif et la collaboration.** Grâce à de nouveaux partenariats et à son Groupe consultatif stratégique, la capacité d'ensemble du groupe sectoriel global de répondre aux situations d'urgence et à la diversité des situations de déplacement sera renforcée. De la même manière, le HCR continuera de soutenir les groupes sectoriels sur le terrain et de recueillir les enseignements tirés de la mise en œuvre de l'expérience du CCCM dans les contextes des déplacements urbains, d'une réponse de proximité et hors des camps. Grâce à de nouvelles collaborations comme celles-ci, le HCR affine le rôle du CCCM, notamment la façon d'adapter les méthodes de gestion des camps aux divers contextes opérationnels.

En 2018, le HCR et l'OIM ont soutenu

15 groupes sectoriels nationaux et des structures équivalentes dans le monde

dont **10** étaient dirigés ou codirigés par le HCR.



Pour en savoir plus sur le CCCM (en anglais)

En 2018, le HCR a dirigé ou codirigé **12** groupes sectoriels chargés des abris sur les **26** actuellement activés au niveau national, dont notamment les urgences de niveau 3 à l'échelle du système en Iraq, en Syrie et au Yémen.



Pour en savoir plus sur le GSC (en anglais)

Groupe sectoriel global chargé des abris

Le groupe sectoriel global chargé des abris (GSC) est codirigé par le HCR dans les situations de conflit et par la FICR dans les situations de catastrophes naturelles. Son principal objectif est de fournir un soutien prévisible, cohérent et durable aux groupes sectoriels nationaux ou aux structures similaires dans les situations concernant des déplacés internes.

Après avoir finalisé sa nouvelle stratégie pour 2018-2022, le HCR soutiendra les efforts du GSC visant à assurer une coordination prévisible pour des interventions localisées, efficaces et rapides en matière d'abris. Un plaidoyer collectif sera également mené pour mieux reconnaître les actions dans le domaine des abris et des installations dans les contextes d'urgence et de redressement, et pour mobiliser des ressources à cette fin.

Afin de s'assurer que les réponses et les stratégies en matière d'abris reposent sur des données factuelles, le HCR fournira un soutien aux évaluations menées au niveau national. Cela enrichira également le plaidoyer et l'apprentissage. À l'échelle globale, l'amélioration des politiques et des pratiques sera soutenue par des groupes de travail techniques s'appuyant sur les bonnes pratiques du terrain pour élaborer des politiques et des conseils techniques destinés à améliorer les pratiques de construction, à renforcer le recours aux

espèces pour les réponses en matières d'abris, à atténuer les violences de genre et à renforcer les réponses dans le domaine des abris urbains.

Le GSC continuera de fournir un soutien ciblé aux groupes sectoriels nationaux si nécessaire. En 2018, le soutien aux groupes sectoriels nationaux et infranationaux chargés des abris en RDC a contribué à renforcer les capacités de coordination et de gestion de l'information dans l'ensemble des provinces affectées par la situation de déplacement interne.

En 2019, le soutien immédiat et à moyen terme continuera avec le déploiement d'experts expérimentés et compétents dans le domaine des abris et de la gestion de l'information, ainsi que de coordinateurs pour les groupes sectoriels. Le déploiement supplémentaire de capacités mobiles dans les domaines de la coordination, de la gestion des informations, des aides en espèces, du logement, des terres et de la propriété renforcera le soutien apporté aux groupes sectoriels nationaux pour répondre aux crises prolongées et assurer des réponses rapides aux besoins de coordination émergeant dans les nouvelles urgences.

En tant que co-responsable à l'échelle globale, le HCR continuera de soutenir les orientations stratégiques et les activités quotidiennes du GSC, notamment l'accueil de 50% de l'équipe de soutien global du GSC.

RÉPONDRE AUX DÉPLACEMENTS CAUSÉS PAR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LES CATASTROPHES



Des survivants vivant dans le village de Petobo, Palu city, sur l'île des Célèbes (Indonésie) découvrent les destructions provoquées par le tremblement de terre et le tsunami le 28 septembre 2018.

Comme énoncé dans ses Orientations stratégiques pour la période 2017-2021, le HCR s'engage à répondre aux changements climatiques, aux catastrophes naturelles et aux déplacements dans deux principaux domaines :

- Promouvoir des solutions juridiques, politiques et pratiques pour protéger les personnes déplacées par les effets des changements climatiques et des catastrophes naturelles.
- Contribuer à une réponse d'urgence interorganisations aux catastrophes naturelles, en s'appuyant en particulier sur son leadership en matière de protection.

En 2019, le HCR continuera de contribuer à l'élaboration d'orientations juridiques et politiques et de normes ainsi qu'au renforcement de la cohérence politique en étroite coopération avec les États, des acteurs de la société civile et des experts universitaires. Cela impliquera la promotion et la diffusion d'études et de conclusions sur les lacunes qui existent dans le contexte des déplacements liés aux catastrophes naturelles et aux effets néfastes des changements climatiques, par le biais de ses partenariats et de sa participation à des processus politiques mondiaux.

En 2019, les objectifs incluront la promotion d'analyses et de recommandations sur l'applicabilité du droit et des instruments relatifs aux réfugiés aux personnes déplacées en raison des changements climatiques, de la dégradation de l'environnement et des catastrophes naturelles. Le HCR souhaite également diffuser les principales conclusions et mettre en œuvre les recommandations énoncées dans diverses études examinant, par exemple, la protection applicable aux personnes déplacées au-delà des frontières en raison des changements climatiques, des catastrophes naturelles, des déplacements, des conflits ou de la violence. Le HCR soutiendra également le suivi des aspects des pactes mondiaux relatifs aux questions de déplacements liés aux changements climatiques, à la dégradation de l'environnement et aux catastrophes naturelles.

Le HCR maintiendra son engagement dans des forums importants, en participant notamment à diverses instances de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) pour contribuer aux recommandations sur les approches intégrées visant à prévenir, minimiser et répondre aux déplacements causés par les effets néfastes des changements climatiques. Le HCR restera également étroitement engagé auprès de la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes naturelles afin de mener à bien son cadre stratégique 2016-2019 et son plan de travail. Il participera aux discussions sur l'avenir des activités de la plateforme, notamment les efforts actuels destinés à mettre en œuvre l'« Agenda pour la protection des personnes déplacées au-delà des frontières dans le cadre de catastrophes et de changements climatiques » élaboré par l'Initiative Nansen en 2015.

DOMAINES D'INTERVENTION PRÉVUS EN 2019

PRINCIPALES RÉALISATIONS CIBLÉES EN 2019

ENVIRONNEMENT DE PROTECTION FAVORABLE

ÉLABORATION ET RENFORCEMENT DES LOIS ET POLITIQUES. EN 2019, LE HCR PRÉVOIT DE :

Promouvoir des solutions juridiques, politiques et pratiques pour protéger les personnes déplacées en raison des effets des changements climatiques, de la dégradation de l'environnement et des catastrophes naturelles

Terminer une étude sur les besoins de protection découlant du lien entre changements climatiques, catastrophes naturelles, déplacements et conflits.

Diffuser les conclusions de l'étude sur la Déclaration du Brésil.

Soutenir la mise en œuvre de la Déclaration du Brésil et du Plan d'action 2014, notamment l'application des critères de la Déclaration de Carthagène sur les réfugiés, susceptibles de s'appliquer aux déplacements dans le contexte des changements climatiques et des catastrophes naturelles.

Élaborer des recommandations sur la manière d'appliquer la Convention de l'OUA de 1969 sur les réfugiés et la Déclaration de Carthagène dans les contextes de catastrophes naturelles.

Soutenir les réflexions du Sommet de l'UA de 2019 sur les instruments juridiques, notamment la Convention de l'OUA sur les réfugiés, la Convention de Kampala et les mécanismes (sous-)régionaux relatifs à la liberté de circulation.

Développer des considérations juridiques sur l'applicabilité de la protection des réfugiés dans le contexte des changements climatiques et des catastrophes naturelles

Promouvoir l'élaboration de recommandations sur la protection internationale des personnes déplacées dans le contexte des changements climatiques et des catastrophes naturelles.

Soutenir la mise en œuvre du pacte mondial sur les réfugiés et du pacte mondial sur les migrants concernant les déplacements liés aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles

Contribuer à une plus grande prise de conscience des liens existant entre les déplacements dans le contexte des changements climatiques et des catastrophes naturelles et le besoin de protection internationale dans certains cas.

Contribuer à la réponse d'urgence interorganisations aux catastrophes naturelles, notamment en apportant son leadership dans le domaine de la protection

Participer activement aux travaux du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques (WIM) et aux réunions de la CCNUCC, et soutenir la mise en œuvre du « Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 » lorsque cela concerne les déplacements liés aux catastrophes naturelles.

Suivre la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail de la COP 24 sur les approches intégrées visant à prévenir, minimiser et répondre aux déplacements liés aux effets néfastes des changements climatiques.

Contribuer au programme de travail du Mécanisme international de Varsovie sur la mobilité humaine, notamment la préparation de recommandations pour la COP 25.

Contribuer davantage au cadre stratégique 2016-2019 et au plan de travail pour la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes naturelles

Cartographier les évolutions politiques et juridiques en matière de déplacement interne intéressantes à l'échelle nationale et régionale et créer une base de données mondiale.

Décider des prochaines étapes pour la diffusion et la mise en œuvre de l'agenda pour la protection élaboré par l'Initiative Nansen.

Apporter une aide vitale

Le personnel du HCR vérifie et aide des réfugiés, des demandeurs d'asile et d'autres personnes relevant de la compétence de l'organisation dans le centre d'hébergement de Rondon I, à Boa Vista, au Brésil.

Les conflits continuent de déclencher d'importants déplacements dans le monde. En septembre 2018, le HCR répondait à dix situations d'urgence de grande ampleur touchant des réfugiés et des déplacés internes dans 24 pays — dont deux situations d'urgence de niveau 3 mobilisant l'ensemble du système, déclarées par le Comité permanent interorganisations (IASC) en République arabe syrienne (Syrie) et au Yémen. Le HCR a également déclaré huit nouvelles urgences de niveau 2 selon sa classification interne pour répondre aux besoins de protection et d'assistance des réfugiés qui arrivaient au Nigéria,

en Ouganda, au Tchad et dans les pays affectés par les situations des mouvements mixtes au nord de l'Amérique Centrale et de la République bolivarienne du Venezuela, ainsi qu'aux besoins des déplacés internes dans les provinces de l'Ituri et du Kivu, en République démocratique du Congo (RDC). Conformément aux Orientations stratégiques du Haut Commissaire, qui accordent la priorité à la préparation et à la réponse aux situations d'urgence pour apporter un soutien solide et rapide aux réfugiés et aux déplacés internes, le HCR poursuivra son action de protection et d'assistance, en particulier dans les

environnements à haut risque pour la sécurité.

La capacité de préparation du HCR est fondée sur une évaluation rigoureuse des risques, qui tient compte des droits, de la dignité et des besoins de protection exprimés par les personnes. Les partenariats restent au cœur de la préparation et de la réponse aux urgences. Pour appuyer les opérations d'urgence en cours dans

le monde, le HCR travaillera en étroite collaboration avec les primo-intervenants qui jouent un rôle essentiel, notamment les gouvernements nationaux, les autorités locales et les organisations non gouvernementales. Le HCR cherchera également à nouer de nouveaux partenariats et renforcera l'engagement de ses partenaires locaux par des initiatives sur mesure, comme des ateliers et des séances de formation.

RÉPONDRE AUX SITUATIONS D'URGENCE



Un convoi de l'ONU atteint Tall Refaat, apportant des articles de secours essentiels à quelque 50 000 femmes, hommes et enfants qui ont été obligés de fuir leurs foyers à Afrin, en Syrie.

La liste **HALEP** permet aux équipes de pays d'identifier leurs points forts et leurs lacunes dans les domaines clés de la préparation aux situations d'urgence.



Pour en savoir plus (en anglais)

Préparation aux situations d'urgence

La collaboration entre le HCR, les gouvernements, la société civile et d'autres acteurs, comme les organismes de développement, dès les premiers stades de la préparation est essentielle pour apporter avec efficacité une aide vitale aux personnes qui ont été forcées de fuir.

Le HCR a identifié, dans 64 pays, 24 situations exposées à un risque d'urgence moyen ou élevé. Pour surveiller ces situations et suivre le niveau de préparation des pays, l'organisation s'appuie sur HALEP,

la liste d'alerte pour la préparation aux situations d'urgence. Cet outil aide à déterminer les points forts et les lacunes de la préparation et à analyser l'aptitude et la capacité des opérations à répondre de manière coordonnée. Il permet également au HCR de fixer le soutien global pour la préparation et la réponse aux situations d'urgence. Les opérations exposées à un risque moyen ou élevé de déclenchement d'une situation d'urgence sont identifiées au moyen d'une analyse régulière des risques. En 2019, la surveillance et l'appui en matière de préparation se poursuivront

et un plus grand nombre d'opérations seront tenues de rendre compte de la mise en œuvre des mesures prescrites par HALEP.

La politique sur les situations d'urgence, publiée en 2017, donne à l'organisation un cadre pour mieux se préparer et mieux répondre aux besoins des personnes déplacées pendant les situations d'urgence, en se concentrant sur l'analyse des risques et la préparation en amont des crises. En 2019, le HCR s'appuiera sur les enseignements passés pour améliorer la rapidité et l'efficacité de la réponse, en débloquent rapidement des fonds d'urgence et des stocks de secours prépositionnés, en accélérant les procédures de sélection afin de déployer du personnel et des partenaires dans

les plus brefs délais, et en impliquant davantage, dès le début des crises, les organisations de développement, les communautés et le secteur privé dans la recherche de solutions.

Pour renforcer sa préparation, le HCR a recours à des sources de données et à des technologies innovantes, comme l'analyse prévisionnelle des mouvements de population pour faciliter la planification des opérations, et les outils de surveillance des réseaux sociaux. En 2019, l'organisation consolidera sa capacité d'analyse en utilisant des sources de données non traditionnelles pour mieux anticiper les urgences et orienter la prise de décisions dans ce domaine.

La « Politique sur la préparation et la réponse aux situations d'urgence » distingue trois niveaux dans les situations d'urgence, avec des responsabilités et des fonctions de coordination clairement définies.

Le **Niveau d'urgence 1**, dit de **préparation proactive**, est déclaré pour déclencher des mesures actives de préparation à une éventuelle crise humanitaire. Ces mesures sont prises dans l'opération ou les opérations concernées avec l'appui du Siège, le déploiement de missions de préparation, et la mise à disposition de moyens financiers, humains et matériels.

Le **niveau d'urgence 2** s'applique à une situation qui nécessite un appui et des ressources supplémentaires du Siège pour permettre à l'opération du pays de répondre efficacement et en temps voulu.

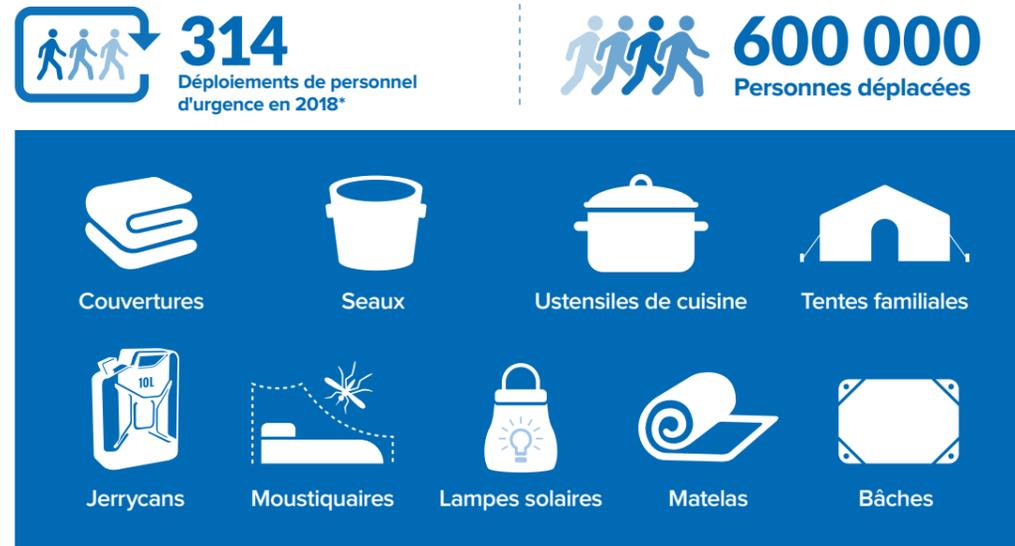
Le **niveau d'urgence 3**, pour une réponse de l'ensemble du HCR, s'applique à une situation exceptionnellement grave, dans laquelle l'ampleur, le rythme d'évolution, la complexité, et les répercussions de la crise dépassent les capacités de réponse existantes au niveau de l'opération présente dans le pays, et exigent une réponse globale impliquant l'ensemble du HCR.

Au niveau de l'ensemble du système humanitaire, une **situation d'urgence de niveau 3 (L3), à l'échelle du système**, vise à renforcer la direction, la coordination et la responsabilité dans les réponses interorganisations aux grandes crises humanitaires. La déclaration d'une situation d'urgence de niveau 3, effectuée par le Coordonnateur des secours d'urgence au nom de l'IASC, entraîne l'activation d'outils et de mécanismes destinés à assurer l'action efficace de l'ensemble du système. Elle crée des outils et des moyens qui permettent au système humanitaire de prendre des décisions rapides et solides et de coordonner efficacement ses activités. Elle engage également les organisations membres de l'IASC à soutenir la mobilisation de niveau 3. Les procédures de déclaration d'une situation d'urgence de niveau 3 sont en cours de révision au sein de l'IASC.

Réponse aux situations d'urgence

ÊTRE PRÊTS POUR RÉPONDRE AUX URGENCES

Le HCR peut fournir du matériel de secours à 600 000 personnes déplacées dans un délai de 72 heures, y compris en cas d'urgences simultanées.



Les stocks de secours du HCR sont prépositionnés dans sept entrepôts stratégiquement situés en Afrique, en Asie et en Europe.
*Chiffres actualisés en octobre 2018.

Pour veiller à ce que les processus, les outils, les ressources et les systèmes de la chaîne d'approvisionnement facilitent une livraison dans les plus brefs délais et s'adaptent à l'évolution rapide des réalités opérationnelles, le HCR continuera de recourir à des stocks prépositionnés dans ses sept entrepôts mondiaux, situés à des emplacements stratégiques en Afrique, en Asie et en Europe. Ces stocks permettent d'approvisionner jusqu'à 600 000 personnes déplacées dans un délai de 72 heures par voie aérienne, terrestre ou maritime. Le HCR et ses partenaires peuvent ainsi livrer des articles de secours apportant aux populations l'aide vitale d'urgence dont elles ont besoin.

La gestion de la chaîne d'approvisionnement et les structures organisationnelles seront systématiquement revues et adaptées. La gestion des stocks mondiaux, un approvisionnement et une gestion des fournisseurs solides ainsi qu'un appui aux

interventions d'aide en espèces, seront assurés. Pour assurer l'utilisation efficace de ses ressources limitées, l'organisation harmonisera et simplifiera les procédures, introduira des systèmes et des outils modernes et professionnaliser son personnel. Le HCR proposera également des solutions de mobilité à d'autres agences des Nations Unies grâce à la gestion mondiale de son parc de véhicules.

La réponse à la crise au Bangladesh offre un bon exemple de ce qui peut être fait et du type de capacité qu'il convient de maintenir en 2019. Dès le début de la crise, le HCR a rapidement accru sa capacité de réponse en déployant un personnel qualifié issu du fichier de réserve, notamment des spécialistes de la protection, des achats, de l'aménagement des sites ou de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH) afin de renforcer les préparatifs en prévision de la mousson.

Pendant les trois premiers mois de la situation d'urgence, plus de 100 membres du personnel d'urgence du HCR et de ses partenaires ont été déployés pour venir en aide à près de 900 000 réfugiés, parallèlement à l'acheminement de produits de première nécessité et d'abris destinés à répondre aux besoins essentiels des ménages.

La mise en œuvre de réponses d'urgence rapides et de qualité nécessite un personnel spécialisé, disponible sur-le-champ. Les membres de l'équipe de réserve du HCR peuvent être déployés dans un délai de 72 heures pour aider les opérations à gérer et à coordonner une intervention

d'urgence globale, fondée sur des principes, centrée sur la population et orientée sur la protection, qui répond aux besoins les plus pressants des réfugiés, des déplacés internes et des populations d'accueil en matière d'aide humanitaire et de protection. L'équipe permanente de réserve est complétée par le fichier ordinaire du personnel mobilisable en urgence et par les équipes des partenaires de réserve, qui réunissent des spécialistes techniques de la sécurité, de la prévention et de la réponse en matière de violences sexuelles ou de genre, de la santé, des ressources humaines, du secteur WASH, ainsi que de la gestion des programmes et de l'approvisionnement.

Partenaires de réserve du HCR

Le HCR travaille avec un large éventail de partenaires de réserve, afin de compléter le personnel permanent des services d'urgence de l'organisation par le déploiement d'experts chargés de la protection, de la coordination, de l'enregistrement et de secteurs techniques. Les partenaires de réserve assurent également des services spécialisés, concernant notamment l'alimentation en eau et l'assainissement, les technologies de communication et les énergies renouvelables. Ils fournissent en outre des infrastructures, comme des bureaux et des dispositifs d'hébergement dans les nouvelles opérations, qui se déroulent souvent dans des sites isolés.

Le HCR a conclu 18 accords, en vigueur actuellement, avec des partenaires de réserve pour assurer la préparation et la réponse aux situations d'urgence. Trois nouveaux accords sont en cours d'élaboration.

- L'Agence fédérale allemande de secours technique *Bundesanstalt Technisches Hilfswerk* (THW)
- L'Agence suédoise pour la protection civile (MSB)
- CANADEM
- Centres pour le contrôle et la prévention des maladies, États-Unis
- La Commission des Casques blancs, Argentine
- Le Conseil danois pour les réfugiés
- Le Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC)
- La Direction de la protection civile et de la planification de mesures d'urgence, Norvège
- La Direction du développement et de la coopération (DDC), Suisse
- *Dutch Surge Support Water*
- *Emergency.lu* / Ministère des Affaires étrangères, Luxembourg
- La Fondation Veolia Environnement
- iMMAP
- *International Humanitarian Partnership*
- *Irish Aid*
- Le Ministère du développement international, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (DFID)
- *RedR* Australie
- *Save the Children* Norvège

Un personnel prêt aux déploiements d'urgence doit être adéquatement formé. Le HCR propose une vaste gamme de formations, notamment une formation en ligne, des sessions sur la gestion des opérations d'urgence et des formations avec mise en situation. Un programme interorganisations sur la direction des équipes d'urgence est exécuté en collaboration avec des partenaires. Dans la mesure du possible, des séances de formation seront assurées par, et en partenariat, avec des gouvernements et des acteurs humanitaires dans des régions et des pays préalablement identifiés. En 2019, la création et le renforcement de fichiers de spécialistes amélioreront la capacité de réponse du personnel de réserve dans plusieurs domaines thématiques essentiels, comme les finances et l'administration, la protection, et les technologies de l'information et de la communication. Le HCR continuera d'étoffer le fichier des cadres supérieurs pour les urgences, qui permet de déployer

un personnel expérimenté pour diriger et coordonner la réponse de l'organisation aux situations d'urgence de grande ampleur.

Le HCR travaille avec les gouvernements pour trouver des solutions dès le début des situations de déplacement. De nouveaux profils, au sein du personnel des partenaires de réserve, apporteront des connaissances spécialisées sur les liens entre l'aide humanitaire et l'aide au développement en vue de favoriser l'inclusion des réfugiés dans les systèmes de développement nationaux.

Le HCR renforcera également la prise de décisions opérationnelles, obtiendra de meilleurs résultats en matière de protection et de recherche de solutions grâce à un mécanisme de collaboration interorganisations permettant de partager les informations recueillies au niveau communautaire sur les populations relevant de sa compétence, ce qui améliorera également l'efficacité de la réponse aux déplacements internes.

Un objectif important du HCR est de veiller au plein respect des règles, réglementations, politiques et instructions applicables par les opérations, en particulier dans les premières phases d'une situation d'urgence. Pour appuyer les opérations d'urgence, le HCR a entrepris des missions de suivi, spécifiquement centrées sur la gestion de l'approvisionnement, en Angola, au Bangladesh et en RDC.

Offrir protection et assistance dans des contextes sécuritaires à haut risque

En 2019, le HCR continuera de travailler dans des contextes sécuritaires complexes et à haut risque afin de protéger et d'aider des personnes qui ont été contraintes de fuir leur foyer. La nécessité de fournir une aide vitale impose au personnel d'opérer à proximité ou à l'intérieur même des zones de conflit actif. La présence continue du HCR dans des pays tels que l'Afghanistan, la Libye, la Somalie, le Soudan du Sud, la Syrie et le Yémen, nécessite de solides mesures et procédures de sécurité pour protéger le personnel qui tente d'avoir accès aux personnes ayant désespérément besoin de secours.

Le respect du devoir de protection de l'organisation à l'égard de son personnel dans l'exercice de sa mission humanitaire demeure un exercice d'équilibre délicat. Le HCR veille à ce que ses collaborateurs soient sensibilisés et formés aux questions de sécurité. Ceci est particulièrement important pour les cadres qui gèrent des opérations à haut risque. Dans les situations où les risques sont élevés, des

spécialistes de la sécurité seront déployés pour entreprendre des évaluations des risques, conseiller les cadres et prendre des mesures. L'intégration de la sécurité du personnel, des réfugiés et des autres personnes touchées par les conflits restera essentielle en 2019. Dans le cadre d'une gestion des risques et de la sécurité prenant en compte l'intégration, le HCR continuera de travailler étroitement avec les populations touchées, réfugiées ou déplacées internes, ainsi qu'avec les communautés d'accueil afin de gagner leur confiance et leur adhésion aux mesures de planification et de préparation.

Ces dernières années, le devoir de protection est devenu l'une des priorités principales du Secrétaire général des Nations Unies. En tant qu'organisme chef de file du groupe de travail interorganisations et interfonctionnel sur le devoir de protection, créé au sein du Comité de haut niveau sur la gestion, le HCR continuera de renforcer son devoir de protection. L'organisation a publié une instruction administrative sur les « mesures d'appui au personnel en poste dans des lieux d'affectation à haut risque » en août 2018. Les prestations et l'appui destinés au personnel nommé dans des sites à haut risque seront améliorés à tous les stades du déploiement. Les activités de formation, de communication et de sensibilisation relatives au devoir de protection seront poursuivies, tout comme la meilleure intégration du devoir de protection dans les objectifs des dirigeants et dans les cadres de gestion des risques et d'organisation des responsabilités du HCR.

Plus de
2 000
membres du
personnel ont
été formés aux
procédures
d'urgence et de
sécurité en 2018.



La Colombie à l'aide des Vénézuéliens vulnérables

« Nous n'avons jamais eu l'intention de partir, et pourtant, aujourd'hui nous sommes là » dit Yuliany Ayala, une Vénézuélienne de 22 ans qui est arrivée il y a un an dans la ville frontalière de Maicao, située dans la région désertique de La Guajira, au nord-est de la Colombie, avec son mari Adrián Vega et Diose, leur fils de quatre ans.

Cet abri est devenu une bouée de sauvetage pour beaucoup et un exemple qui illustre la manière dont les gouvernements, les ONG et d'autres acteurs de la région répondent aux besoins fondamentaux des Vénézuéliens qui ont quitté leur pays.

Comme à Maicao, le HCR soutient les partenaires et les gouvernements locaux, en Colombie et dans la région, pour répondre aux besoins croissants de la population vénézuélienne en mouvement. Les projets vont de l'équipement des cuisines et des abris temporaires, à l'augmentation des ressources aux hôpitaux en passant par le soutien aux services de garde d'enfants.



Des réfugiés et des migrants vénézuéliens reçoivent du pain à la Casa de Paso Divina Providencia, un centre de distribution de vivres géré par l'Église catholique et soutenu par le HCR à Cúcuta, en Colombie.

© HCR/Stephen Ferry

Lire la suite >



DOMAINES D'INTERVENTION PRÉVUS EN 2019

PRINCIPALES RÉALISATIONS CIBLÉES EN 2019

PRÉPARATION ET RÉPONSE AUX SITUATIONS D'URGENCE

CAPACITÉ ET EFFICACITÉ RENFORCÉES EN MATIÈRE DE RÉPONSE D'URGENCE. EN 2019, LE HCR PRÉVOIT DE :

Équipes de réponse d'urgence constituées, formées et déployées

Gérer et coordonner la réponse auprès des populations touchées par un conflit et assurer la prise en charge de leurs besoins les plus pressants dans les situations d'urgence déclarées de niveau 3 dans un délai de 72 heures.

Fournir un appui et des ressources supplémentaires dans les situations d'urgence de niveau 1 et 2 afin d'assurer une réponse rapide et efficace.

Donner aux bureaux de pays la possibilité de combler des lacunes par le déploiement à court terme d'équipes de réserve des services d'urgence.

Mécanismes d'alerte rapide et de planification de mesures d'urgence optimisés

Continuer à s'engager activement dans le Groupe de référence de l'IASC sur la préparation et la résilience, ainsi que dans son Groupe d'analyse sur l'alerte précoce, l'action rapide et les initiatives connexes.

Surveiller les niveaux de préparation globaux pour les situations confrontées à un risque moyen ou élevé au moyen de la liste HALEP, et garantir le respect des obligations déclaratives sur l'état de préparation.

Offrir un appui ciblé pour la préparation, en fonction des évaluations HALEP.

Contribuer à l'élaboration d'outils destinés à améliorer, au sein du HCR, les systèmes de préparation aux situations de déplacement interne.

Gestion des fichiers d'urgence et des partenaires de réserve optimisée pour répondre aux besoins opérationnels

Créer et mettre en service la base de données pour les déploiements.

Diriger les consultations bilatérales du HCR avec les partenaires de réserve, participer aux consultations des partenaires de réserve et aux travaux de leur comité de direction pour la formation et contribuer financièrement au secrétariat des activités de formation.

Faciliter la sélection pour les fichiers internes du HCR, contribuer au maintien de fichiers fonctionnels et faciliter le déploiement de personnels dans les situations d'urgence.

CAPACITÉS, COMPÉTENCES ET CONNAISSANCES STIMULÉES ET PERFECTIONNÉES. EN 2019, LE HCR PRÉVOIT DE :

Formation à la gestion des situations d'urgence assurée

Former plus de 360 membres du personnel du HCR et des organisations partenaires dans le cadre de 3 ateliers sur la gestion des urgences, 3 formations avec mise en situation d'urgence, 1 programme sur la direction des opérations d'urgence et 2 séances de formation interorganisations sur la direction et la préparation des équipes d'urgence.

Former quelque 340 personnes, issues du personnel des ONG, du HCR et des services gouvernementaux via le Centre régional de Bangkok (e-Centre).

Mettre à disposition une formation en ligne sur la préparation et la réponse aux situations d'urgence.

Nouveaux programmes et supports d'enseignement et de formation élaborés

Intégrer les enseignements tirés de la préparation et de la réponse aux situations d'urgence dans les supports de formation et d'orientation, ainsi que dans le programme de diverses sessions de formation.

Créer des sujets ou des entrées pour le manuel des situations d'urgence et publier de nouvelles instructions, ainsi que les leçons tirées de la préparation et de la réponse aux situations d'urgence.

ÉLABORATION DES POLITIQUES AMÉLIORÉE. EN 2019, LE HCR PRÉVOIT DE :

Mise en œuvre et efficacité des politiques suivie et évaluée

Continuer à examiner la rapidité et l'efficacité des opérations d'urgence de l'organisation et suivre l'application de la politique sur les situations d'urgence par des examens en temps réel.

Continuer à entreprendre des analyses qualitatives et quantitatives des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la politique sur les situations d'urgence, ainsi que des défis rencontrés et des progrès réalisés dans le cadre d'un exercice sur mesure.

Politiques actuelles poursuivies et actualisées

Offrir un appui aux révisions de politiques, aux initiatives, aux activités et aux processus internes ou externes en rapport avec les situations d'urgence.

Intégrer et publier des politiques liées aux urgences dans le Manuel en ligne sur les situations d'urgence.

CULTURE DE LA SÉCURITÉ RENFORCÉE AU SEIN DE L'ORGANISATION. EN 2019, LE HCR PRÉVOIT DE :

Identification et déploiement de spécialistes de la sécurité optimisés pour répondre aux besoins opérationnels

Identifier, présélectionner, évaluer et faire passer des entretiens aux candidats aux postes de professionnels de la sécurité sur le terrain.

Accueillir et intégrer les nouveaux conseillers à la sécurité sur le terrain.

Assurer une formation et un perfectionnement de suivi pour renforcer les compétences et les qualifications nécessaires à l'exercice de la fonction de conseiller à la sécurité sur le terrain du HCR.

Exposition globale du HCR aux risques surveillée

Gérer l'ensemble des autoévaluations annuelles sur le respect des normes de sécurité (MOSS).

En tant que secrétariat du Comité directeur pour la sécurité, coordonner les enquêtes ciblées sur certaines opérations à haut risque.

Vérifier toutes les demandes d'habilitation de sécurité déposées pour les missions dans des zones à haut risque.

GESTION DES APPROVISIONNEMENTS MONDIAUX OPTIMISÉE POUR UNE DISTRIBUTION EFFICACE. LE HCR PRÉVOIT DE :

Stocks de matériels logistiques, d'articles et d'équipements informatiques fournis

Fournir des articles de secours à 600 000 personnes relevant de la compétence du HCR dans des situations d'urgence complexes et simultanées dans un délai de 72 heures au moyen de sept stocks mondiaux.

Étendre la révision des passations de marchés à 10 pays préalablement sélectionnés, notamment en y incluant un suivi des passations de marchés par les partenaires, en particulier dans les opérations d'urgence.

Gestion des contrats optimisée pour une plus grande efficacité opérationnelle

Reconduire 60 accords-cadres avec des fournisseurs d'articles de secours essentiels pour la préparation et la réponse aux situations d'urgence, assurant des produits d'excellente qualité, une livraison rapide, une capacité de production suffisante et un coût le plus faible possible.

Simplifier et clarifier les procédures et les directives sur les passations de marchés afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la réponse et de la gouvernance d'urgence. À cet effet, le HCR finalisera la révision du chapitre 8 sur la simplification des instructions administratives.

Passation de marchés internationaux entreprise

Collaborer avec les opérations sur le terrain et les soutenir activement, en mettant l'accent sur l'assistance en espèces et la réponse d'urgence.

Examiner avec efficacité les offres pour les situations d'urgence et les soumettre au Comité des marchés d'urgence dans un délai de 72 heures.

Gestion des entrepôts améliorée et maintenue

Maintenir les pratiques de gestion globale des stocks et d'inventaire des entrepôts mondiaux, renforcer le développement et le suivi afin de sécuriser de manière optimale les infrastructures d'approvisionnement et de préserver les équipements et autres biens.

Systèmes et procédures d'approvisionnement élaborés et améliorés

Entreprendre des contrôles de qualité pour s'assurer que les articles de secours essentiels répondent aux caractéristiques techniques et aux besoins des personnes relevant de la compétence du HCR, ainsi que des audits d'usines, pour vérifier que les produits sont fabriqués conformément aux normes du HCR portant sur les questions éthiques, sociales et environnementales, ainsi que sur les conditions de travail.

Système de gestion du matériel et des équipements élaboré et maintenu

Continuer à mettre en œuvre ses programmes sur la gestion du parc de véhicules, les assurances et la mise au rebut; les activités d'entretien et/ou de réparation, en cours d'élaboration, seront ajoutées.

PRÉVENIR ET RÉPONDRE AUX VIOLENCES SEXUELLES ET DE GENRE



Rahua*, 22 ans, a fui l'Érythrée en 2015 et a été victime de violences physiques, psychologiques et sexuelles, infligées par des passeurs. Le HCR a évacué la jeune femme et ses amies au Niger, un pays qu'elles s'apprentent à quitter pour se réinstaller en Europe et y commencer une nouvelle vie. (*Nom modifié à des fins de protection)

Les violences sexuelles et de genre (SGBV) menacent la vie, la santé, la sûreté et les droits fondamentaux des personnes que le HCR s'est engagé à protéger. Bien que les femmes et les jeunes filles en situation de risque soient les plus touchées, des témoignages de plus en plus nombreux indiquent que les hommes et les garçons en sont également victimes, ce qui souligne la nécessité d'élargir les programmes. Une approche transectorielle générale est nécessaire pour répondre à la problématique complexe des SGBV. En 2019, le HCR lancera une nouvelle politique sur la prévention des violences sexuelles et de genre ainsi que sur les moyens de les atténuer et d'y répondre, et tous les membres du personnel, dans tous les secteurs, appliqueront des mesures de réduction des risques dans leur travail. L'action du HCR dans ce domaine reposera sur une coordination et des partenariats efficaces avec les pouvoirs publics, les autres agences des Nations Unies, les ONG et les communautés.

Atténuer les risques et prévenir les violences sexuelles et de genre

Conformément à sa nouvelle politique sur l'âge, le genre et la diversité (voir le chapitre *Sauvegarder les droits fondamentaux*), le HCR s'est également doté d'une nouvelle stratégie de prévention des violences sexuelles et de genre, qui insiste sur l'importance décisive des mesures de réduction et d'atténuation des risques dans les programmes humanitaires. Tous les secteurs ont une responsabilité dans la réduction des risques de SGBV. Cette politique s'appuiera sur la stratégie appliquée de 2011 à 2016 pour remédier à certaines lacunes et difficultés persistantes dans le travail humanitaire. Parmi les problèmes qui peuvent exposer les femmes et les filles à des risques de SGBV, il y a notamment l'absence de latrines et de salles de bain collectives adaptées et le manque d'accès sûr à l'énergie et aux combustibles. Les interventions visant à atténuer ces risques consisteront, par exemple, à installer un éclairage collectif, à promouvoir des solutions énergétiques

« L'Appel à l'action pour la protection contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence » est un exemple de ces efforts communs. Le HCR compte parmi les nombreuses organisations qui se sont engagées à appliquer la feuille de route sur cinq ans de l'initiative.



Pour en savoir plus (en anglais)

alternatives, qui évitent de collecter du bois de chauffe dans des zones dangereuses, comme les briquettes et le gaz de pétrole liquéfié, et à encourager les programmes de perfectionnement des techniques artisanales.

Conformément aux « Directives de l'IASC pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire », le HCR continuera à renforcer sa capacité à intégrer l'atténuation des risques dans tous ses secteurs d'intervention. Ceci impliquera la mise en œuvre de mesures, comme des audits réguliers sur la sécurité, destinées à identifier les risques de SGBV dans toutes les opérations. L'intégration de mesures d'atténuation des risques devra être assurée de manière responsable dans toutes les interventions.

Le HCR est, depuis des années, à l'avant-garde de la lutte visant à éliminer les risques de SGBV au sein de son personnel. Ceci s'est traduit par une action résolue pour s'attaquer à l'exploitation et aux atteintes sexuelles ou au harcèlement et aux abus sexuels, prenant la forme d'enquêtes efficaces, de sanctions et de procédures claires, qui ont renforcé la confiance dans les procédures existantes et incité un plus grand nombre de victimes à prendre la parole.

En 2019, l'organisation continuera à identifier et à reproduire les pratiques optimales, consistant par exemple à impliquer les hommes dans des actions responsables pour prévenir les SGBV, les atténuer et y répondre.

Répondre aux violences sexuelles et de genre

Les SGBV englobent les menaces de violence et la contrainte. Elles peuvent être physiques, émotionnelles, psychologiques ou sexuelles et prendre la forme d'une privation de ressources ou d'accès à des services. Elles infligent des souffrances aux femmes, aux filles, aux hommes et aux garçons. Le HCR poursuivra et renforcera ses investissements dans les services qui sont à la base des programmes de réponse aux SGBV, notamment en ce qui concerne la santé, l'accompagnement psychosocial, la sûreté et la sécurité, et l'accès des victimes à la justice. Conformément au Cadre d'action global pour les réfugiés (CRRF), des efforts spécifiques continueront de promouvoir des services adaptés et accessibles pour toutes les victimes de violences sexuelles et de genre, y compris pour les hommes et les garçons, et en particulier pour les personnes en situation de risque dès le début des situations d'urgence.



© HCR/Helena Pies



Camp de Mbera, Mauritanie. Dans la tente de ses parents, Fatimata écrit et dessine dans ses cahiers. Empilés derrière elle, les matelas et les couvertures qui lui auraient servi de dot.

Une réfugiée malienne refuse un mariage forcé et poursuit sa scolarité

Fatimata, 12 ans, a résisté à un mariage arrangé et y a échappé de justesse. Son cas est le reflet d'un vaste problème dans la population de réfugiés maliens établis en Mauritanie. C'est grâce à la présence d'un système fiable de protection et d'un réseau de référents pour les enfants dans le camp de Mbera qu'il a été possible d'annuler le mariage forcé et que Fatimata a pu retourner à l'école. Les documents d'état civil constituent également un important outil de protection des enfants, car ils permettent d'intervenir dans les cas de mariages précoces forcés.

« Maintenant que le mariage est annulé, je n'ai plus peur » déclare Fatimata, 12 ans.

La Mauritanie délivre depuis peu des actes de naissance à tous les réfugiés maliens nés dans le camp. Pouvoir établir l'âge de mineurs est déterminant afin d'assurer leur protection ; cela permet aux autorités de recenser les cas de mariages précoces forcés ainsi que d'autres formes d'abus, avant de constituer un dossier de preuves contre les responsables.

Lire la suite >



La présence d'experts sur le terrain, au bon moment, est déterminante pour la mise en œuvre efficace des programmes de réponse. Dans le cadre de son initiative *Safe from the Start*, le HCR avait déployé à la fin du premier semestre 2018 des spécialistes dans 22 pays pour une durée totale de 197 mois. Ces déploiements ont amélioré l'accès des victimes aux services et facilité l'intégration de mesures de réduction des risques de SGBV dans de multiples secteurs. Pour améliorer la programmation et faciliter la présentation de rapports, l'organisation continuera à fournir un appui technique et à déployer des administrateurs expérimentés en charge de la protection, spécialistes de la réponse aux SGBV, tout en renforçant la prise en charge des cas et la gestion de l'information. Le HCR tirera également parti des projets techniques de diverses organisations partenaires — comme l'Agence suédoise pour la protection civile et l'Autorité suédoise de gestion des catastrophes, le Conseil norvégien pour les réfugiés et l'équipe de réserve du Comité international de secours — pour permettre le déploiement d'un personnel spécialisé

dans ses opérations de terrain, à l'appui des programmes de réponse aux SGBV.

Le HCR continuera de travailler en étroite collaboration avec les communautés et le personnel pour identifier les personnes exposées à des risques de SGBV, pour mener une action de sensibilisation, pour offrir les informations pertinentes et pour veiller à ce que des liens soient établis avec les services existants. Pour ce faire, l'organisation aura recours à des programmes de mobilisation des communautés, à des activités de plaidoyer et à des initiatives de formation et d'éducation. En créant un réseau de protection et en encourageant un dialogue continu, le HCR et ses partenaires favorisent les changements de comportement. Ils incitent également les structures communautaires et les institutions nationales à diriger les programmes et les initiatives de prévention et de réponse de telle sorte que tous les acteurs puissent y participer pleinement, dans le cadre de leurs attributions respectives.

DOMAINES D'INTERVENTION PRÉVUS EN 2019

PRINCIPALES RÉALISATIONS CIBLÉES EN 2019

SÉCURITÉ FACE À LA VIOLENCE ET À L'EXPLOITATION

LE RISQUE DE SGBV EST RÉDUIT ET LA QUALITÉ DE LA RÉPONSE AMÉLIORÉE. EN 2019, LE HCR PRÉVOIT DE :

Assurer l'élaboration et la mise en œuvre de programmes contre les SGBV en situation d'urgence

Déployer des administrateurs principaux en charge de la protection dans 10 opérations pour renforcer la prévention, l'atténuation des risques et la réponse aux SGBV.

Fournir des orientations sur l'élaboration et la mise en œuvre de programmes contre les SGBV

Soutenir le déploiement et la mise en œuvre de la politique du HCR sur les SGBV dans les opérations.

Accroître l'efficacité de la gestion des cas et des données

Fournir un appui technique à 10 opérations afin de renforcer la gestion efficace et éthique des cas et de l'information sur les SGBV.

Renforcer la capacité de prévention et de réponse contre SGBV

Promouvoir le respect à 100% par le personnel de ses obligations de s'inscrire et de suivre la formation en ligne sur les SGBV.

Organiser une formation des formateurs pour le personnel du HCR, en particulier pour un groupe cible de collaborateurs nationaux, afin de renforcer la capacité à mener une action de prévention et de réponse contre les SGBV dans l'ensemble de l'organisation.

Soutenir le déploiement des « Directives de l'IASC pour l'intégration d'interventions ciblant les violences basées sur le genre dans l'action humanitaire » dans deux régions afin de faciliter l'intégration multisectorielle des mesures d'atténuation des risques de SGBV.

Soutenir 8 opérations par des projets pilotes multisectoriels innovants destinés à atténuer les risques et à répondre aux SGBV.

RÉPONDRE AUX BESOINS ESSENTIELS DES PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR



Samuda, une femme de 35 ans originaire de Buthidaung (Myanmar), et sa fille font partie des 11 000 familles du camp de Kutupalong (Bangladesh) qui reçoivent une allocation d'environ 30 dollars pour subvenir à leurs besoins essentiels.

Développer les aides en espèces

La plupart des réfugiés vivent dans des lieux où ils ont autant accès aux marchés et aux services que les communautés locales. L'assistance en espèces leur permet de satisfaire leurs besoins de manière digne, tout en stimulant l'économie locale.

Le HCR utilise des aides en espèces pour aider les réfugiés à satisfaire leurs besoins essentiels, notamment en vivres, eau, éducation, soins médicaux et hébergement. Les personnes déplacées qui reçoivent des aides en espèces ont moins tendance à recourir à des stratégies d'adaptation néfastes, comme

la prostitution de survie, le travail des enfants, la séparation des familles et le mariage forcé. Ces interventions ont également un effet bénéfique sur l'économie locale et peuvent favoriser la coexistence pacifique avec les communautés d'accueil. Les aides en espèces sont conçues pour atténuer de nombreux risques en matière de protection et pour y répondre, tout en profitant aux économies locales et aux communautés d'accueil. L'approche du HCR s'appuie sur des services intégrés, comprenant des allocations en espèces et des contributions en nature pour obtenir des résultats dans le domaine de la protection et dans différents secteurs.

Depuis le lancement de la Stratégie pour l'institutionnalisation des aides en espèces au HCR (2016-2020), plus de **1,4 milliard** de dollars ont été distribués à plus de **8 millions** de personnes relevant de la compétence du HCR.

LES AIDES EN ESPÈCES

Le HCR utilise les **aides en espèces** pour protéger et assister les personnes les plus vulnérables.

Le HCR en 2018



8 millions
de bénéficiaires d'aides
en espèces depuis 2016



100 pays
à travers le monde
ont un programme d'aides
en espèces



1,4 milliard
de dollars versés en
aides en espèces depuis
2016



Le HCR en 2019



700 personnels du HCR
et de ses partenaires
seront formés aux aides
en espèces



L'utilisation de
systèmes
interopérables
sera accrue



Des accords avec des
fournisseurs de services
financiers seront établis
dans 15 pays

En 2019, le HCR s'efforcera d'offrir des allocations en espèces dans toutes les situations où cette forme d'assistance est adaptée, permettant ainsi aux bénéficiaires de satisfaire leurs besoins essentiels en leur donnant le choix et de la flexibilité. L'amélioration de la qualité des programmes d'aide en espèces, grâce à l'adoption d'une approche holistique pour les besoins essentiels et la protection, demeure au premier plan des priorités du HCR. L'organisation entreprendra des études de faisabilité et assurera un suivi post-distribution dans les principales opérations fournissant des aides en espèces; les informations recueillies seront utilisées pour s'assurer que les futurs programmes couvrent les besoins des plus vulnérables.

À titre d'exemple, le HCR a exécuté en 2018 un projet pilote de distribution d'espèces pour venir en aide à 9 015 familles au Bangladesh, en coordination avec le gouvernement, l'ONG BRAC et la Société bangladaise du Croissant-Rouge. Les ménages ont reçu une allocation unique d'environ 30 dollars pour subvenir à leurs besoins essentiels. Une étude de suivi post-distribution a montré que les espèces avaient été utilisées pour répondre à des besoins essentiels, comme l'alimentation, les soins médicaux, les vêtements, le remboursement de dettes et les combustibles. Les commerçants des environs ont également accueilli favorablement ce programme, qui a stimulé le marché local.

© HCR/Shahid Abu-nada



Une déplacée yéménite, Fatima Mohammed, reçoit une allocation en espèces du HCR à la banque Al Amal Bank, située dans la capitale, Sana'a.

Comblent l'écart entre les besoins et les ressources

Une campagne mondiale destinée à mobiliser des fonds pour les interventions en espèces du HCR

En tirant parti des enseignements de la campagne «Aucun réfugié laissé pour compte», le HCR lancera en 2019 une nouvelle campagne thématique afin de mobiliser des fonds pour ses interventions en espèces au sein du secteur privé. L'objectif est de faire une importante contribution financière aux programmes de distribution d'espèces exécutés par le HCR dans plusieurs pays et d'offrir un filet de sécurité financier à des milliers de familles de réfugiés vulnérables.

Cette nouvelle campagne mondiale a été conçue pour cibler tout l'éventail des donateurs du secteur privé, des particuliers aux grands donateurs. Elle s'articule autour de trois volets distincts, dont un projet innovant qui vise à établir un flux de financement fiable et prévisible entre les donateurs individuels et les familles de réfugiés syriens vulnérables en Jordanie qui sont éligibles aux aides mensuelles en espèces. Le HCR étudie également des pistes de collaboration avec des donateurs gouvernementaux.

Voir la vidéo



Distribuer des espèces en partenariat

Le HCR travaille en partenariat avec le PAM pour atténuer les risques d'abus de la part des prestataires de services issus du secteur privé lors de la distribution d'espèces. Ce projet conjoint a été élaboré en raison de la dépendance croissante des populations vulnérables à l'égard des transferts d'espèces, qui les expose à des abus de pouvoir de la part des agents des prestataires de services financiers, des commerçants et autres.

Le projet incite les agents, commerçants et prestataires de services à adopter un comportement correct au moyen de sanctions et d'une capacité accrue, renforce les droits des consommateurs dans les contrats et permet aux bénéficiaires d'acquérir des connaissances financières de base. Il sera exécuté en collaboration avec des partenaires issus d'alliances publiques et privées, des agences des Nations Unies, du secteur privé, des milieux universitaires et des ONG. Le projet sera déployé dans 20 pays d'ici la fin de l'année 2019.

Au Cameroun, le HCR et le PAM ont adopté une approche unifiée pour répondre aux besoins non satisfaits des réfugiés, en assurant l'accès de ces derniers aux services nationaux disponibles. Dans le cadre d'un partenariat complémentaire avec le PAM, le HCR a lancé un filet de sécurité sociale de transition, destiné à fournir des aides en espèces aux ménages de réfugiés vulnérables qui ne bénéficient pas de l'aide alimentaire du PAM. Ce système, qui est la réplique du système national de protection sociale, peut s'étendre et accroître la couverture lorsque un financement supplémentaire est nécessaire.

DOMAINES D'INTERVENTION PRÉVUS EN 2019

PRINCIPALES RÉALISATIONS CIBLÉES EN 2019

BESOINS DE BASE ET SERVICES ESSENTIELS

AIDES EN ESPÈCES. EN 2019, LE HCR PRÉVOIT DE :

Permettre aux opérations d'exécuter avec efficacité des programmes d'aide en espèces

Soutenir 12 opérations supplémentaires en déployant un personnel spécialisé.
Former 700 autres membres du personnel du HCR et des organisations partenaires à l'assistance en espèces.
Assurer 4 programmes de formation complets.
Animer des séances de formation technique à l'intention d'équipes multifonctionnelles dans 15 opérations.

Veiller à ce que les compétences, processus, systèmes et outils adaptés soient en place pour définir clairement les obligations et exécuter avec efficacité des programmes d'aide en espèces

Permettre à 15 pays supplémentaires de conclure des accords avec des prestataires de services financiers.
Entreprendre des études de marché et/ou un suivi post-distribution dans 30 opérations.

Renforcer les partenariats et les approches collaboratives sur les aides en espèces

Déployer le système de gestion des espèces du HCR dans les opérations qui exécutent des programmes d'aides en espèces.
Accroître l'utilisation du dispositif commun de transfert d'espèces et des systèmes interopérables.

Abris et sites d'installation



Kalobeyei (Kenya) accueille à titre temporaire plus de 26 000 réfugiés, sud-soudanais pour la plupart. Le camp est en cours d'aménagement et se transformera en un site d'installation intégré pour les réfugiés et pour les communautés d'accueil.

En 2019, la mise à disposition d'abris convenables — qu'il s'agisse d'abris d'urgence, semi-permanents ou durables — pour les personnes relevant de la compétence du HCR est une priorité de l'organisation. Après le déplacement, se mettre à l'abri est une question de survie pour les personnes relevant de la compétence du HCR. Tout en assurant une sécurité et une protection contre les éléments, le fait de disposer d'un toit donne aux personnes déplacées le sentiment d'avoir retrouvé un foyer, ce qui est essentiel pour l'unité de la famille comme pour la vie de la communauté.

Chaque année, le HCR répond aux besoins de quelque 4,9 millions de personnes déplacées vivant dans plus de 420 sites d'installation planifiés. L'organisation leur fournit environ 2 millions de bâches en plastique, entre 70 000 et 100 000 tentes, 15 000 unités de logement préfabriquées et une gamme d'abris locaux. L'innovation et les pratiques exemplaires serviront de base à l'élaboration et l'amélioration des différentes options d'abris pour les personnes relevant de la compétence du HCR. Notamment, une nouvelle tente familiale autoportante et

un kit de préparation à l'hiver seront mis à disposition pour appuyer les réponses d'urgence sur le terrain.

La « Politique sur les alternatives aux camps » encourage la recherche de solutions de substitution, qui évitent de créer des camps lorsque les circonstances le permettent. Cependant, il existe partout dans le monde des camps organisés et des sites d'installation assimilables à des camps. De nombreux sites d'installation humanitaires évoluent, les camps d'urgence se transformant progressivement en sites plus durables. En 2019, le HCR redoublera d'efforts pour repenser la planification : l'objectif est de faire en sorte que la conception des sites humanitaires — camps et installations assimilables à des camps — appuie la réalisation des priorités de développement local et à long terme, conformément aux politiques et aux plans de développement nationaux. Le HCR s'inspirera des enseignements tirés des initiatives de planification de sites en Afrique et en Asie (notamment au Kenya, au Népal et en Ouganda) pour renforcer l'aménagement de l'espace et le développement

En 2019, **75 000** personnes relevant de la compétence du HCR recevront des unités de logement pour réfugiés et plus de **20 pays** s'orienteront vers des installations plus durables.

d'installations humanitaires innovantes, favorisant à la fois le développement local et l'intégration des personnes qui relèvent de la compétence du HCR.

Comme le nombre de personnes vivant à l'extérieur des camps augmente, en 2019, le HCR se concentrera sur les besoins d'environ 11,5 millions de réfugiés urbains, en privilégiant l'hébergement hors des camps et dans les zones urbaines. Les personnes relevant de la compétence du HCR dans des centres urbains sont en général dispersées dans de vastes zones, et par conséquent plus difficiles à joindre ; d'autre part, les personnes déplacées et les populations d'accueil vivent souvent dans des logements insalubres, en raison de la pauvreté urbaine. Le HCR renforcera ses partenariats, ses outils et ses modalités de réponse en milieu urbain par :

- De vastes partenariats transversaux combinant une expertise technique importante et des investissements significatifs pour mener des réponses solides et prévisibles en milieu urbain. Les collaborations fructueuses du HCR avec ONU-Habitat, qui intègrent les

approches de planification du développement au Bangladesh et au Kenya, seront renforcées.

- Des stratégies de réponse locales et multisectorielles, mises en œuvre à l'intérieur des systèmes existants et qui les consolident, pour améliorer les conditions de vie des communautés déplacées comme des communautés d'accueil.
- Une utilisation appropriée des aides en espèces pour le logement en milieu urbain, tirant parti des meilleures pratiques observées lors des réponses aux situations en Europe et en République bolivarienne du Venezuela. Ceci favorisera l'inclusion sociale des personnes relevant de la compétence du HCR dans les marchés locatifs existants.

Le HCR continuera également de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires pour surmonter les obstacles qui entravent la réalisation de solutions de logement durables, en accordant une attention particulière aux considérations liées au logement, aux terres et à la propriété.

11,5 millions

de réfugiés vivant en milieu urbain sont confrontés à la pauvreté.

DOMAINES D'INTERVENTION PRÉVUS EN 2019

PRINCIPALES RÉALISATIONS CIBLÉES EN 2019

BESOINS DE BASE ET SERVICES ESSENTIELS

ABRIS ET SITES D'INSTALLATION. EN 2019, LE HCR PRÉVOIT DE :

Renforcer les réponses appropriées en matière d'abris tenant compte des besoins de protection

75 000 personnes recevront des unités de logement, qui amélioreront les conditions d'hébergement des familles vulnérables.

Concevoir et mettre en œuvre des stratégies de réponse progressives

15 opérations bénéficieront d'une aide pour concevoir des stratégies progressives destinées à répondre aux besoins des personnes relevant de la compétence du HCR en leur fournissant des abris d'urgence, semi-permanents et durables.

Renforcer les réponses centrées sur le logement dans les situations de déplacement en milieu urbain

5 opérations élaboreront des stratégies de réponse spécifiquement centrées sur le logement en milieu urbain.

Recourir à des aides en espèces pour renforcer les réponses dans le secteur des abris

5 opérations augmenteront le recours aux aides en espèces pour appuyer les réponses dans le secteur des abris.

Veiller à ce que l'aménagement des sites d'installation humanitaires soutienne le développement local et l'intégration, conformément à la mise en œuvre du CRRF et à la « Politique sur les alternatives aux camps »

10 opérations élaboreront, pour les sites d'installation humanitaires, des plans d'aménagement encourageant à la fois le développement local et l'intégration des personnes relevant de la compétence du HCR.

Santé publique



Une réfugiée rohingya et sa fille nouveau-née, dans le Centre de services intégrés pour les femmes, aménagé par le HCR dans le camp de Kutupalong, à Cox's Bazar, au Bangladesh. Le centre répond à des besoins essentiels en matière de santé et de protection.

Les interventions d'urgence constituent toujours un pilier important de la réponse du HCR dans le domaine de la santé publique. La mise en place d'une solide capacité de réponse technique, associée à des mécanismes de coordination efficaces et à des outils d'appui, restera essentielle pour répondre aux besoins immédiats des personnes déplacées dans les situations de crise. Tout en élaborant une nouvelle stratégie globale pour la santé publique (destinée à remplacer la stratégie 2014-2018), le HCR travaillera en étroite collaboration avec les ministères de la santé pour assurer l'accès de tous les réfugiés à des services de santé publique de qualité, notamment en ce qui concerne la santé de la procréation, le VIH, la sécurité alimentaire, la nutrition et le secteur WASH.

Le HCR élargit ses partenariats, par exemple avec l'OIT, pour accélérer l'inclusion des réfugiés, y compris des réfugiés qui vivent en milieu urbain et hors des camps, dans les systèmes de santé nationaux et les mécanismes

de financement de la santé. Conformément à l'objectif de développement durable 3, qui est de permettre à tous de vivre en bonne santé, le HCR réalisera des évaluations pour aider les opérations à élaborer, en coopération avec les gouvernements, des plans d'intégration pluriannuels examinant les moyens d'inclure durablement les réfugiés.

La prise en charge des maladies non transmissibles reste insuffisante dans les opérations humanitaires. En collaboration avec des partenaires interorganisations, le HCR élabore et déploie des outils destinés à faciliter la gestion clinique de ces maladies, dont des listes d'équipements et de médicaments essentiels, des protocoles cliniques, ainsi que des conseils sur les systèmes de dépistage et de rappel pour améliorer les services correspondants dans les opérations humanitaires.

Après une période intensive de développement et de mise à l'essai, le HCR a lancé en 2018 un nouveau système intégré d'information sur la

santé des réfugiés (iRHIS) permettant de collecter et d'analyser en temps réel les données communiquées par les services de santé des camps de réfugiés, et aux opérations de rendre compte en ligne, de manière plus rapide et plus précise. En 2019, l'organisation assurera un suivi et une surveillance de qualité, améliorera l'interopérabilité et le partage de données avec les systèmes nationaux d'information sanitaire et renforcera l'intégration d'iRHIS dans le système de gestion axée sur les résultats du HCR.

Le HCR intensifiera son appui aux opérations de terrain afin d'assurer des services de santé durables et de meilleure qualité. Pour cela, l'organisation aura recours à une série d'outils, comme la version actualisée du tableau de bord de performance. Conformément au pacte mondial sur les réfugiés et aux principes relatifs à la couverture maladie universelle, le HCR poursuivra sa collaboration avec des partenaires comme le Fonds mondial, l'Alliance Gavi et l'OMS, entre autres, pour renforcer l'aide financière, technique et matérielle offerte aux gouvernements en vue de faciliter l'inclusion des réfugiés dans les systèmes et services de santé nationaux.

L'intégration des services de santé mentale et de l'accompagnement psychosocial dans les systèmes de santé reste importante pour le HCR. L'organisation continue de soutenir ses partenaires au moyen d'outils et d'activités de renforcement des capacités, afin de faciliter l'intégration des soins de santé mentale dans les services de médecine générale, ainsi que l'introduction d'interventions psychologiques modulables.

Santé de la procréation et VIH

Les services de santé procréative font partie intégrante des programmes de santé publique. En 2019, le HCR continuera à renforcer la coordination et la collaboration avec ses partenaires pour élargir et améliorer l'accès à des

soins de santé maternelle de qualité, dont des soins néonataux et obstétricaux d'urgence intégrés, assurés dans le cadre d'interventions à fort impact et de faible coût. L'organisation lancera de nouveaux outils, relatifs à la santé maternelle, à la planification familiale et à la santé procréative des adolescents, afin de donner la possibilité à son personnel et à celui de ses partenaires de renforcer leurs capacités avec rapidité et efficacité.

À titre d'exemple, une boîte à outils sur la santé procréative des adolescents renforcera les programmes communautaires axés sur la santé sexuelle et procréative des jeunes. Ces programmes sensibiliseront les jeunes à une série de questions, comme les grossesses précoces, les infections sexuellement transmissibles, le VIH et la planification familiale; ils permettront également de lutter contre la stigmatisation des patients.

En coordination avec d'autres agences, comme le FNUAP, le HCR renforcera les capacités de ses partenaires et leur fournira si nécessaire des ressources supplémentaires. L'organisation intensifiera ses efforts pour assurer l'inclusion des jeunes filles réfugiées dans les programmes nationaux de vaccination contre le papillomavirus, ainsi que l'inclusion des femmes réfugiées dans les programmes nationaux de dépistage et de traitement du cancer du col de l'utérus et de la fistule, dans les pays où ces programmes existent. En outre, le HCR renforcera sa collaboration avec le FNUAP pour améliorer la prise en charge, au niveau des pays, des besoins médicaux et de protection des travailleurs et travailleuses du sexe dans les situations d'urgence humanitaires.

Le HCR et le PAM continueront à diriger conjointement l'Équipe spéciale interinstitutions sur la lutte contre le VIH dans les situations d'urgence humanitaires. Le HCR maintiendra certaines alliances clés, notamment avec le Fonds mondial

de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, le Plan d'urgence du président des États-Unis pour la lutte contre le sida et l'ONUSIDA. Ces alliances permettront d'assurer l'accès des réfugiés, y compris des réfugiés qui vivent dans des régions isolées ou peu sûres, au diagnostic et au traitement du paludisme, au dépistage

du VIH et au traitement antirétroviral, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs 90-90-90 de l'ONUSIDA. Enfin, le HCR continuera de s'élever contre le dépistage obligatoire du VIH dans les pays où il constitue une condition préalable à l'entrée des réfugiés ou à l'octroi de l'asile.

© HCR/David Azar



Bangladesh. Un agent de santé communautaire rend visite à une femme enceinte : il s'assure qu'elle reçoit des soins prénatals et fait le point sur l'état de santé de ses enfants, qui ont tous été soignés dans le centre de santé du HCR, situé à proximité.

Voir la vidéo
(en anglais)



Les travailleurs de santé rohingyas, une planche de salut pour les autres réfugiés

Le HCR soutient 290 agents de santé communautaires dans les camps de Rohingyas au Bangladesh. Des efforts considérables ont été consentis pour les impliquer dans la préparation et la réponse aux situations d'urgence : ils ont notamment été formés au rôle de primo-intervenants en cas de fortes pluies, de glissements de terrain, d'inondations et de cyclones. Avec l'appui du HCR, la Société bangladaise du Croissant-Rouge a également assuré une formation sur les premiers secours et les interventions en cas d'événements causant un grand nombre de victimes : 2 024 travailleurs communautaires en ont bénéficié dans l'ensemble des camps au premier semestre 2018.

En 2018, pendant la mousson, les agents de santé communautaires du HCR ont aidé et orienté des réfugiés, accompagnant les personnes blessées de leurs abris aux centres de santé. Ils ont signalé les incidents graves ainsi que les décès, via une surveillance continue de la mortalité, aux responsables des sites. Enfin, ils ont aidé les familles affectées à obtenir l'aide adaptée en les mettant en contact avec les équipes de terrain et le personnel de protection.

Sécurité alimentaire et nutrition

De nombreuses populations de réfugiés sont toujours confrontées à des graves problèmes de sécurité alimentaire et de nutrition. En 2017, une enquête réalisée dans 98 sites accueillant des réfugiés au Bangladesh, au Burundi, au Burkina Faso, au Burundi, à Djibouti, en Érythrée, en Éthiopie, au Kenya, en Mauritanie, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie, au Rwanda, au Soudan, au Soudan du Sud, au Tchad et en Zambie, a révélé des niveaux de malnutrition aiguë globale inacceptables dans 37% des cas. Ce pourcentage représentait néanmoins une amélioration de 9% par rapport à 2016. Les retards de croissance chez les enfants de moins de cinq ans répondaient

à la norme dans 24% seulement des sites couverts par l'enquête, en dépit d'améliorations très nettes dans 19% des cas. Globalement, l'enquête a mis en évidence une mauvaise situation de santé publique : plus de la moitié des sites connaissaient des niveaux critiques d'anémie infantile, malgré une amélioration dans 17% des cas. D'autres enquêtes, couvrant plus de 60 sites de réfugiés, ont été réalisées en 2018.

Selon les principes contenus dans la feuille de route sur « L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde – 2018 », le HCR continuera, en collaboration avec ses partenaires, à lutter contre toutes les formes de malnutrition en renforçant la prévention, la détection et

le traitement. Cette action sera complétée par un soutien aux pratiques d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, ainsi que par une approche multisectorielle de prévention et de prise en charge de la malnutrition. Le HCR étudiera également des méthodes innovantes et non invasives pour identifier et détecter l'anémie.

La sécurité alimentaire des réfugiés reste très préoccupante dans de nombreux contextes, où les réductions des rations alimentaires ont des répercussions sur l'aide de base. Les pays particulièrement exposés à la sécheresse en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique, ainsi qu'au Sahel, sont les plus touchés. Conformément aux Principes conjoints de ciblage de l'aide pour répondre aux besoins alimentaires et autres besoins essentiels des personnes relevant de la

compétence du HCR, le HCR et le PAM continueront de travailler dans différents pays pour veiller à ce que l'aide soit fournie aux personnes qui en ont le plus besoin, tout en continuant à recommander une approche collective pour combler les lacunes dans l'assistance.

Guidés par plusieurs accords globaux, concernant notamment la collaboration sur les aides en espèces (mai 2017), le ciblage (janvier 2018), l'autosuffisance (septembre 2016) et plus récemment, le partage de données (septembre 2018), le HCR et le PAM étendent leur collaboration à tous les niveaux. L'un des résultats de cette démarche est l'engagement d'œuvrer à une plus grande interopérabilité des systèmes qui assure un usage plus efficace et plus efficient des fonds des donateurs.

Conformément au CRRF, le HCR soutiendra la conception de réseaux de distribution de l'eau et d'assainissement durables dès le début des situations d'urgence. Ceci permettra d'assurer une transition fluide entre les services d'urgence et les services à plus long terme dans le secteur WASH. En 2018, l'organisation a réduit le coût de l'approvisionnement en eau grâce à une amélioration des systèmes solaires de pompage de l'eau au Bangladesh, au Kenya, en Mauritanie, en République-Unie de Tanzanie et au Soudan. En s'inspirant de ces initiatives, le HCR adoptera en 2019 des solutions technologiques rentables et respectueuses de l'environnement, et encouragera l'intégration de la fourniture de services aux réfugiés dans les plans de développement nationaux. Le HCR continuera à préserver l'intégrité technique des réponses WASH, publiera

des recommandations sur les moyens d'intégrer les services WASH destinés aux réfugiés dans les systèmes nationaux et élaborera un système de suivi optimisé des camions-citernes pour responsabiliser les services et améliorer la qualité de l'eau potable. La distribution de protections périodiques à toutes les femmes et les jeunes filles est considérée comme un standard établi et se poursuivra en 2019; toutes les dimensions de la gestion de l'hygiène menstruelle seront prises en compte afin de garantir la dignité et la santé des bénéficiaires.

En 2019, le HCR constituera également des capacités pour accroître la mise en œuvre des principes directeurs sur la promotion de l'hygiène dans toutes les opérations WASH.

Eau, assainissement et hygiène



Après l'école, Rihanna Siraj, 15 ans, remplit un jerrycan d'eau pour le rapporter dans la maison qu'elle partage avec ses sœurs à Kakuma (Kenya). Sa sœur aînée, Fauzia, travaille pour que la jeune fille puisse aller en classe dans une école primaire locale financée par le HCR.

DOMAINES D'INTERVENTION PRÉVUS EN 2019

PRINCIPALES RÉALISATIONS CIBLÉES EN 2019

BESOINS DE BASE ET SERVICES ESSENTIELS

RENFORCER LA RÉPONSE ET L'EXÉCUTION DE PROGRAMMES DANS LES SECTEURS DE LA SANTÉ PUBLIQUE, DE LA SANTÉ PROCRÉATIVE, DE LA NUTRITION ET WASH. EN 2019, LE HCR PRÉVOIT DE :

Continuer d'investir dans les données relatives à la santé publique, à la nutrition et au secteur WASH pour guider les réponses centrées sur les besoins et la prise de décisions fondée sur des données réelles

Assurer l'intégrité technique et la qualité des programmes de santé publique, de nutrition et WASH, avec un soutien spécifique pour accroître l'inclusion dans les systèmes nationaux

Continuer d'investir dans l'évaluation, la réponse et la coordination rapides et efficaces des soins de santé primaires dans les situations d'urgence de réfugiés

Les personnes souffrant de maladies non transmissibles), notamment de problèmes de santé mentale, sont mieux identifiées, gérées et protégées. Il en résulte une réduction de la morbidité et de la mortalité prématurées, ainsi que des risques de protection

Offrir un appui à au moins 22 pays déclarants afin de veiller à ce qu'ils utilisent le système intégré d'information sur la santé pour guider leurs programmes dans ce domaine, ainsi que pour détecter les départs d'épidémie et y répondre.

Mettre en œuvre et déployer les outils relatifs à la version révisée des enquêtes nutritionnelles élargies et standardisées.

Collecter des données sur l'accès aux services WASH pour les 8,8 millions de réfugiés recevant un soutien direct du HCR dans ce domaine.

Élaborer des plans d'intégration pluriannuels spécifiquement conçus pour certains pays au moyen de missions d'experts techniques dans 4 ou 5 pays.

Offrir un appui technique au déploiement des nouveaux outils d'évaluation et de coordination de la santé publique en situation d'urgence dans 100% des nouvelles situations d'urgence de réfugiés en 2019.

D'ici fin 2019, faciliter l'introduction de protocoles et d'outils de gestion intégrée des maladies non transmissibles prioritaires dans 4 à 6 pays supplémentaires.



Assurer un avenir meilleur

Jeunes femmes afghanes apprenant le stylisme à l'association iranienne pour l'amélioration de la qualité de vie, partenaire du HCR à Téhéran (Iran).

Une partie essentielle du travail du HCR consiste à trouver des solutions permettant aux réfugiés, aux demandeurs d'asile, aux apatrides et aux déplacés internes de vivre dans la dignité et la paix. Ces solutions comprennent le rapatriement ou le retour volontaire, la réinstallation ou le transfert, et l'intégration locale. Lorsque d'autres solutions durables ne sont pas réalisables pour tous les membres d'une population réfugiée, la réinstallation ou des voies sûres et réglementées d'admission dans des pays tiers peuvent permettre aux réfugiés d'avoir accès à la protection et à des solutions durables.

Il n'existe pas de hiérarchie entre les solutions durables. Une approche intégrée combinant les trois solutions et mise en œuvre en coopération étroite avec les pays d'origine, les États d'accueil, les acteurs humanitaires et du secteur du développement, ainsi qu'avec les personnes relevant de la compétence du HCR elles-mêmes, offre généralement de meilleures chances de succès. Le fait de permettre aux personnes relevant de la compétence du HCR de devenir autonomes en attendant la réalisation d'une solution appropriée à plus long terme constitue un premier pas essentiel

La nouvelle Division du HCR chargée de la résilience et des solutions guidera l'engagement de l'organisation dans la recherche de solutions pour toutes les personnes déplacées de force.

pour parvenir à une solution durable quelle qu'elle soit. La recherche de solutions peut aussi réduire la nécessité de se lancer dans des mouvements migratoires secondaires irréguliers.

Institutionnaliser une approche progressive vers des solutions

Alors que le nombre de personnes forcées de fuir leur foyer dépasse de loin le nombre de celles qui trouvent des solutions durables, le HCR renforce ses activités dans le domaine de la résilience et des solutions pour les personnes déracinées et apatrides et s'efforce d'avoir une approche plus cohérente.

Le pacte mondial sur les réfugiés accorde une importance particulière aux solutions, en incitant les pays à œuvrer ensemble pour renforcer l'inclusion et la résilience des réfugiés et à élargir l'accès à des solutions dans des pays tiers. « Résoudre » fait partie des principales priorités énoncées dans les Orientations stratégiques du HCR pour 2017-2021. Ces dernières mettent l'accent sur la nécessité de renforcer les « réflexes du HCR pour les solutions » et de nouer des partenariats avec une plus grande variété d'acteurs afin d'élargir et de diversifier les possibilités de solutions pour les réfugiés et les déplacés internes. Une telle approche permettrait de s'attaquer aux causes profondes des déplacements et de prévenir et résoudre les problèmes d'apatridie.

L'approche du HCR en matière de solutions implique d'aborder et de régler progressivement quatre dimensions qui sont étroitement liées au plan juridique,

socio-culturel, civil et politique, et économique. Travailler sur l'ensemble de ces quatre dimensions est essentiel pour réussir à trouver des solutions pour les réfugiés, les déplacés internes et les apatrides.

Dans ce contexte, une nouvelle Division du HCR chargée de la résilience et des solutions a été mise en place en février 2018 pour guider l'engagement du HCR dans la recherche de solutions pour toutes les personnes déracinées. Elle s'efforce de veiller à ce que les efforts déployés par le HCR pour apporter une protection et un soutien aux réfugiés, apatrides et déplacés internes soient sous-tendus par l'objectif de renforcer la résilience et d'œuvrer à des solutions.

Cette nouvelle Division fournit des conseils et un soutien technique dans des domaines essentiels comme l'éducation, l'inclusion économique et l'autonomisation, la consolidation de la paix et la prévention des conflits, la protection sociale, le rapatriement volontaire et la réintégration, l'État de droit et la gouvernance – y compris les questions de logement et de propriété (HLP) – ainsi que les opportunités d'intégration locale. De plus, elle répond au but fixé par le pacte mondial sur les réfugiés de concrétiser les objectifs du Cadre d'action global pour les réfugiés dans les différentes opérations du HCR. Enfin, la Division met l'accent sur la production d'analyses et de données socio-économiques pour aider les gouvernements, le HCR et les partenaires humanitaires et du secteur du développement à cibler les personnes plus vulnérables au sein des populations déplacées et à optimiser l'utilisation des ressources.

SOLUTIONS GLOBALES



Batola, Hussen Mohammed et leurs enfants s'apprentent à quitter le port d'Aden au Yémen pour rentrer en Somalie avec le soutien d'un programme de retours spontanés assistés par le HCR et l'OIM destiné aux réfugiés somaliens au Yémen.

Le rapatriement volontaire

En 2019, le HCR continuera de faciliter le rapatriement volontaire par divers moyens, notamment en organisant des visites de reconnaissance pour les réfugiés, en compilant des informations actualisées sur leur pays et leur région d'origine, en menant des activités pour promouvoir la paix et la réconciliation, en facilitant le logement et la restitution des biens et en apportant une assistance et une aide juridique aux rapatriés. Solution durable choisie par la majorité des réfugiés, le rapatriement volontaire en sécurité et dans la dignité nécessite l'engagement total du pays d'origine pour aider à la réintégration de ses propres ressortissants. Il nécessite également le soutien continu de la communauté internationale tout au long de la phase cruciale post-conflit pour veiller à ce que ceux qui prennent la décision de rentrer chez eux puissent refaire leur vie dans un environnement stable.

Conformément au pacte mondial et à son quatrième objectif – aider à créer

les conditions nécessaires dans les pays d'origine pour un retour en sécurité et dans la dignité – le HCR mettra tout en œuvre en 2019 aux côtés des personnes relevant de sa compétence, des États et d'autres parties prenantes essentielles pour créer ces conditions et s'attaquer aux principaux obstacles qui, selon les personnes déplacées, empêchent leur retour volontaire. Cela nécessitera de développer les partenariats innovants avec les acteurs du secteur du développement, de la paix et de la sécurité. Par exemple, sur la base de l'expérience menée en 2018, le HCR et ses partenaires réaliseront des enquêtes de perception de la justice, un outil standard utilisé par les acteurs dans le domaine de la consolidation de la paix et de la gouvernance, auprès des personnes déracinées ou rapatriées. Cela permet de concevoir des programmes qui répondent spécifiquement aux obstacles au retour perçus par les personnes. D'après les précédentes études réalisées, ces obstacles sont plus souvent liés à la justice, à la sécurité, à l'état de droit, aux questions

portant sur le logement et les droits de propriété qu'aux moyens de subsistance ou aux infrastructures.

Le HCR développera ses propres enquêtes sur les intentions de retour en créant des outils prêts à l'emploi s'appuyant sur une technologie mobile adaptée. Il les utilisera pour analyser de façon plus approfondie ce qui est nécessaire pour générer des intentions de retour et pour s'assurer que les rapatriés se réintègrent avec succès.

L'intégration locale et la réintégration



Un projet avec des réfugiés a permis de transformer une ancienne prison en un hôtel tendance aux Pays-Bas. Hayder Al Saadi, 30 ans, originaire de Bagdad (Iraq), gère le restaurant « A Beautiful Mess », situé dans la buanderie de l'ancienne prison d'Amsterdam.

Les partenariats du HCR avec les acteurs du développement, de la paix et de la sécurité permettent de mettre en place des programmes pour répondre aux principales préoccupations des rapatriés potentiels concernant leurs régions d'origine. Ces partenaires peuvent répondre aux préoccupations en matière de sécurité et d'état de droit pour rassurer les rapatriés potentiels et compléter l'aide au retour fournie par le HCR.

1,1 million de réfugiés dans le monde entier ont obtenu la nationalité de leur pays d'asile au cours des dix dernières années.

Lorsque le rapatriement n'est pas une option, trouver un foyer dans le pays d'asile et s'intégrer dans la communauté locale pourrait offrir une solution durable à la situation difficile du réfugié et lui donner une chance de construire une nouvelle vie. L'intégration locale est un processus complexe et progressif qui comporte des dimensions juridiques, économiques, sociales et culturelles. Cela impose de fortes exigences à la personne concernée comme à la société d'accueil. L'acquisition de la nationalité du pays d'asile est souvent l'aboutissement de ce processus. Le HCR estime que 1,1 million de réfugiés dans le

monde entier ont obtenu la nationalité de leur pays d'asile au cours des dix dernières années.

Cependant, lorsque la naturalisation n'est pas une perspective, les réfugiés comme la communauté et le pays d'accueil peuvent bénéficier de certains degrés d'intégration même si le séjour des réfugiés n'a pas vocation à être permanent. Certains volets de l'intégration peuvent être appliqués progressivement ou par modules sur mesure pour répondre à la vision que le gouvernement du pays d'accueil a de l'intégration des réfugiés, même dans les cas où le droit à un séjour permanent n'est

pas envisagé. Il peut s'agir, par exemple, du droit ou de l'accès à l'emploi, au logement et à la terre, à la mobilité, à l'éducation, à la santé, à la protection sociale et à d'autres systèmes et services nationaux. En 2019, le HCR et ses partenaires aideront les gouvernements des pays d'accueil à concevoir et à mettre en œuvre, en particulier au niveau municipal, les volets de l'intégration locale qui répondent le mieux à la vision des gouvernements.

Les questions relatives aux droits au logement, aux terres et à la propriété pour les personnes déplacées sont importantes à la fois durant l'asile et au retour. On est passé d'une politique de camps et de dépendance à l'assistance à une politique hors camps et d'autonomisation. Comme un nombre croissant d'études le montre, les droits aux HLP dans les situations de déplacement constituent une dimension essentielle pour promouvoir l'autonomisation. Les mécanismes de droits fonciers favorisent la mobilité et les moyens de subsistance et créent de la valeur. La résolution des problèmes liés aux HLP dans les régions d'origine incite également davantage au retour et augmente les chances de réussite de la réintégration, de la consolidation de la paix et de la cohésion sociale. Le HCR coopérera avec les autorités nationales et locales pour adapter, si nécessaire, les lois et

les pratiques afin de permettre aux réfugiés d'avoir accès aux espaces commerciaux et d'en garantir la sécurité d'occupation. C'est important car ces espaces ne peuvent pas être exclusivement utilisés pour le logement mais aussi à des fins commerciales ou comme des terres et des biens productifs. Cela montre à nouveau à quel point aider les réfugiés ou les déplacés aide également les communautés d'accueil. Le HCR continuera de réorganiser ses capacités d'expertise et son implication dans les questions relatives aux HLP afin de concevoir et de plaider pour des mesures dans ce domaine qui facilitent l'autonomisation ou le retour. Il collaborera également avec des partenaires pour mettre en œuvre cet élément qui favorise la résilience et les solutions.

Pour assurer des moyens de subsistance aux réfugiés, il est nécessaire de disposer d'un environnement politique, juridique, administratif et économique favorable. Grâce à son nouvel outil de cartographie des droits, le HCR consolidera des informations sur ces facteurs dans des pays clés et développera des approches concertées pour défendre et garantir les changements nécessaires. Par exemple, le HCR s'associera aux acteurs du secteur du développement pour faire part de leurs analyses et bonnes pratiques aux gouvernements des pays d'accueil de réfugiés concernant les

En 2019, un soutien sera apporté aux réfugiés et aux rapatriés pour trouver des solutions aux questions liées aux HLP et faciliter leur réintégration ou leur intégration locale.

© HCR/Gerdan Welters



Andreas Hollstein, maire d'Altena, travaille inlassablement pour accueillir les réfugiés dans sa ville.

Comment accueillir les réfugiés : un maire allemand montre l'exemple

« Les nouveaux venus sont un atout pour la société allemande », déclare Andreas Hollstein, 55 ans. « Nous ne pouvons pas résoudre tous les problèmes des millions de réfugiés à travers le monde, mais nous pouvons faire notre part pour améliorer les choses au mieux de nos moyens. Je pense que c'est ce que nous avons fait et cela ne nous a pas submergés ».

Andreas Hollstein voit les réfugiés comme un atout pour sa ville et lorsqu'ils sont arrivés en nombre sans précédent en Europe en quête de sécurité, il a décidé d'en accueillir plus que ce qui était prévu pour sa ville. Depuis lors, il a travaillé sans relâche pour accueillir les nouveaux arrivants dans sa ville d'Altena, dans l'ouest de l'Allemagne, et pour créer une atmosphère propice à l'intégration. Le maire et sa communauté avaient déjà retenu l'attention de l'OCDE et du gouvernement allemand pour les succès remportés dans l'intégration des nouveaux arrivants.

Lire la suite >



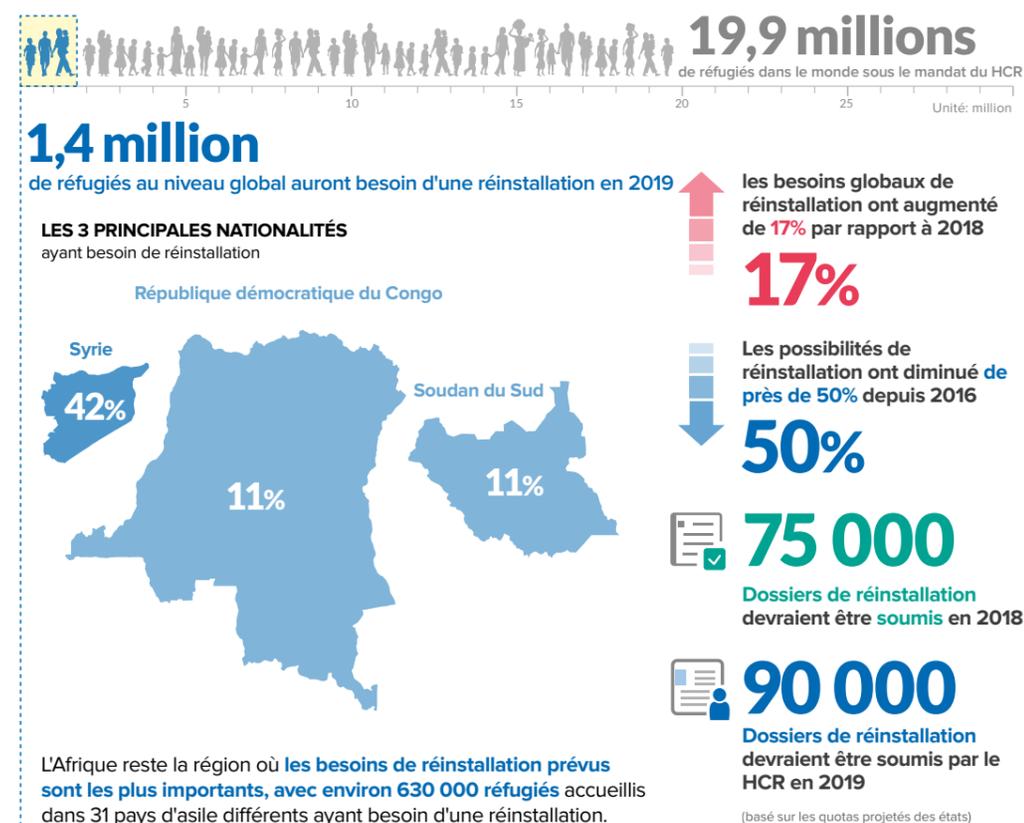
avantages de l'autonomisation économique des réfugiés et de leur inclusion dans les systèmes nationaux ainsi que pour étudier le soutien en matière de renforcement des capacités dont certains gouvernements pourraient avoir besoin pour y parvenir.

S'appuyant sur la Recommandation n°205 de l'OIT sur l'emploi et le travail décent au service de la paix et de la résilience, adoptée en juin 2017, le HCR collaborera avec l'OIT et les gouvernements des pays d'accueil de réfugiés pour valider et mettre en œuvre le droit au travail des réfugiés si

nécessaire et pour rendre l'emploi formel possible. En outre, il coopérera avec les autorités municipales, leurs réseaux et des partenaires intéressés – comme l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) – pour accélérer la diffusion des bonnes pratiques et contribuer à renforcer les capacités et les expériences nécessaires pour que les autorités municipales assument leur rôle de premier plan dans l'accueil et l'intégration des réfugiés.

La réinstallation

LA RÉINSTALLATION DES RÉFUGIÉS DANS LE MONDE EN CHIFFRES



La réinstallation demeure un outil de protection essentiel pour assurer la protection et offrir des solutions aux

réfugiés exposés à des risques spécifiques. C'est également un mécanisme concret de solidarité internationale et de partage des

responsabilités avec les États qui accueillent un nombre important de réfugiés.

Le HCR estime que 1,4 million de personnes dans le monde entier auront besoin d'une réinstallation en 2019, soit une augmentation de 17% par rapport à 2018. Dans un contexte où les déplacements forcés sont sans précédent et augmentent à l'échelle mondiale, le développement de la réinstallation et des voies complémentaires comme mécanismes concrets de partage des responsabilités et des charges constitue l'un des principaux objectifs du pacte mondial sur les réfugiés.

Le pacte mondial prévoit l'élaboration d'une stratégie triennale en matière de réinstallation et de voies complémentaires (2019-2021) en vue d'augmenter l'offre générale de places de réinstallation – notamment dans les pays qui ne participent pas encore aux efforts mondiaux de réinstallation – de consolider les programmes émergents de réinstallation et de développer les voies complémentaires. Les activités du HCR en matière de réinstallation et dans les domaines annexes seront guidées par cette stratégie en 2019 et au-delà.

Dans la mise en œuvre de ses programmes de réinstallation dans plus de 65 pays d'asile, le HCR accordera en 2019 la priorité aux réfugiés les plus vulnérables, notamment les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenre et intersexuées, les femmes et les filles à risque, et les enfants à risque (voir le chapitre *Sauvegarder les droits fondamentaux*). La réinstallation sera également utilisée de manière stratégique pour manifester la solidarité internationale et le partage des responsabilités avec les États d'accueil, en vue de parvenir à des solutions globales en conformité avec la Déclaration de New York, le Cadre d'action global pour les réfugiés et le pacte mondial sur les réfugiés.

Dans cet esprit, le HCR continuera en 2019 de concentrer ses efforts sur

les besoins prioritaires, notamment concernant la situation en Méditerranée centrale, la réinstallation depuis l'Égypte, l'Iraq, la Jordanie, le Liban et la Turquie dans le contexte de la situation syrienne, et également dans les pays appliquant l'approche du Cadre d'action global pour les réfugiés. Le HCR continuera aussi de plaider pour l'utilisation souple des quotas de réinstallation non alloués pour les cas d'urgence à travers le monde.

Le HCR soutiendra les opérations et améliorera la qualité et l'intégrité de son programme mondial de réinstallation en publiant des recommandations politiques et opérationnelles et en renforçant le contrôle, la surveillance et les capacités. Il poursuivra sa collaboration avec les ONG partenaires et les experts disponibles dans le cadre de son mécanisme de déploiement pour la réinstallation afin de veiller à ce que toutes les opportunités de réinstallation ouvertes aux réfugiés soient exploitées.

Pour renforcer la réinstallation durable et les voies complémentaires, il est nécessaire de disposer d'une approche impliquant l'ensemble de la société et de partenariats de grande ampleur. Avec cette nouvelle approche, l'ambition est de générer un changement positif dans le « système » afin de répondre aux besoins croissants de réinstallation. Le HCR intensifiera ses efforts pour diversifier les partenariats en matière de réinstallation en s'associant davantage à des partenaires non-traditionnels et à des acteurs impliqués depuis longtemps dans le domaine de la réinstallation, notamment les communautés locales, les gouvernements, les instituts universitaires et le secteur privé.

Le HCR s'appuiera sur le « mécanisme conjoint pour les nouveaux pays de réinstallation » (ERCM) pour poursuivre sa collaboration avec un vaste éventail de partenaires afin d'offrir aux nouveaux pays de réinstallation un soutien en

Il y a aujourd'hui **35** États de réinstallation dans le monde, ce qui représente une augmentation importante par rapport à 27 États en 2008.

Le portail de données du HCR sur la réinstallation fournit des données de base utiles pour les activités de réinstallation dans le monde.



Pour en savoir plus (en anglais)

matière de renforcement des capacités, des conseils techniques et une expertise pour la conception et la mise en œuvre de programmes de réinstallation. L'ERCM est une plateforme mondiale dirigée par le HCR et l'OIM, conçue pour faciliter et canaliser les soutiens financiers et techniques destinés aux nouveaux pays. Le HCR s'appuiera également sur les ressources développées dans le cadre du projet de l'Union européenne visant à faciliter la réinstallation et l'admission des réfugiés grâce à l'acquisition de nouvelles connaissances.

En 2019, le HCR poursuivra ses efforts de recueil de faits et de données de base

qui montrent l'impact, la disponibilité et l'utilisation de la réinstallation.

Le HCR continuera de soutenir les Consultations tripartites annuelles sur la réinstallation et ses différents groupes de travail, notamment les groupes restreints pour la situation syrienne et pour la situation en Méditerranée centrale. Le rôle des groupes restreints est essentiel pour mobiliser les efforts destinés à augmenter le nombre de places de réinstallation pour les réfugiés les plus vulnérables. Ils recherchent aussi de manière proactive d'autres opportunités d'admissions sûres et réglementées par le biais des voies complémentaires.

Les voies complémentaires d'admission dans des pays tiers



Numeir Khalife, réfugié syrien de 18 ans, est réuni avec sa sœur Anmar, âgée de 7 ans, dans la ville de Lensahn, au nord de l'Allemagne.

Compte tenu de l'augmentation du nombre de réfugiés et de l'écart entre les besoins en matière d'aide humanitaire et les ressources disponibles, des approches innovantes pour améliorer l'accès des réfugiés à la protection et

aux solutions sont essentielles. Les voies complémentaires pour l'admission dans des pays tiers peuvent élargir la gamme des solutions, autonomiser les réfugiés et soulager la pression qui pèse sur les pays d'accueil, en particulier dans les situations

de réfugiés prolongées de grande envergure. Ces voies complémentaires comprennent, de manière non limitative, les programmes d'admission humanitaire, les programmes de visas humanitaires, les programmes de parrainage communautaire ou privé, la réunification familiale, les programmes de mobilité professionnelle et de migration des travailleurs qualifiés, les bourses universitaires ainsi que les programmes d'études et d'apprentissage.

Dans le cadre d'une approche globale des solutions, et en complémentarité avec la réinstallation, le HCR coopère avec les États, la société civile, le secteur privé, les établissements universitaires, les organisations gouvernementales et les réfugiés afin d'identifier, de mettre en place et de développer des voies complémentaires d'admission. Cette approche est en ligne avec la Déclaration de New York et le Cadre d'action global pour les réfugiés, tout en s'inscrivant dans les Orientations stratégiques du HCR pour la période 2017-2021. Le pacte mondial sur les réfugiés souligne l'importance des voies complémentaires pour renforcer la protection et les solutions pour les réfugiés mais aussi pour manifester la solidarité internationale et le partage des responsabilités.

En 2019, grâce à l'élaboration d'une stratégie triennale sur la réinstallation et les voies complémentaires, le HCR plaidera pour augmenter le nombre et la prévisibilité des voies complémentaires. Il continuera d'offrir des conseils et des outils aux États, à son personnel et aux partenaires pour les aider à identifier, élaborer et développer des voies complémentaires de manière plus systématique et durable. Les voies complémentaires testées depuis 2016, comme les programmes de bourses pour les réfugiés et la création d'une base de données indiquant les compétences des

réfugiés susceptibles de correspondre aux besoins d'employeurs potentiels dans le cadre de la mobilité professionnelle, ont suscité l'intérêt des pays souhaitant mettre en place des voies complémentaires en 2019 et au-delà.

Le HCR continuera d'encourager de nouveaux partenariats pertinents, d'aider à la conception de programmes, de surveiller les progrès réalisés, de partager les bonnes pratiques, d'identifier et d'analyser les difficultés, les obstacles et les risques auxquels les réfugiés sont exposés dans chaque région, d'élaborer et de diffuser des informations sur les voies qui facilitent l'accès des réfugiés à des pays tiers. En 2017, le HCR a établi un nouveau partenariat avec *United World Colleges* et *Talent Beyond Boundaries* pour élargir les opportunités d'études et d'emploi pour les réfugiés dans des pays tiers. Ces partenariats, ainsi que le plan d'action conjoint OIT-HCR pour promouvoir les voies permettant la mobilité professionnelle des réfugiés, seront maintenus en 2019 tandis que de nouveaux partenariats seront étudiés et développés.

Il est essentiel d'améliorer les données et les témoignages pour parvenir à des solutions pour les réfugiés. Le HCR et l'OCDE ont mené une étude pilote en 2018 sur l'utilisation par les réfugiés des voies d'entrée régulières non humanitaires et des visas pour entrer dans les pays de l'OCDE. La collaboration se poursuivra dans ce domaine en 2019. S'appuyant sur les conclusions tirées en 2018, le HCR aidera les États membres de l'OCDE à élaborer des recommandations et des politiques fondées sur l'expérience concernant les voies complémentaires d'admission des réfugiés en 2019.

Le HCR plaidera pour augmenter le nombre et la prévisibilité des voies complémentaires dans le cadre de sa stratégie triennale sur la réinstallation et les voies complémentaires.



Après avoir survécu à la torture, une Somalienne retrouve ses fils au Niger

Après 15 mois de captivité, soumise aux violences et aux abus de trafiquants libyens, une mère somalienne retrouve ses fils adolescents à Niamey. Mère de deux enfants, Amina* était robuste et vigoureuse avant de tomber entre les mains de trafiquants libyens. Après plus d'un an d'incessants passages à tabac et d'électrocutions, elle est aujourd'hui brisée et incapable de marcher.

« Ils m'ont infligé d'épouvantables tortures. Je les ai suppliés de ne pas torturer ma famille », raconte Amina.

« Rien n'est plus important pour nous dans notre existence que notre mère et nous sommes pleins de gratitude de la voir en vie », dit Ahmed, avec un grand sourire. « Je veux retourner [en Somalie] un jour », ajoute-t-il. « Je veux apporter du changement dans mon pays... Mais comment pourrais-je le faire quand je ne suis même pas capable de me protéger moi-même ? »



Les retrouvailles d'Ahmed, 14 ans, et de Mohamed, 15 ans, avec leur mère Amina* à Niamey (Niger).

Lire la suite >



* Nom changé pour des raisons de protection

DOMAINES D'INTERVENTION PRÉVUS EN 2019

SOLUTIONS DURABLES

POTENTIEL EN MATIÈRE DE RETOUR VOLONTAIRE RÉALISÉ ET RÉINTEGRATION PLUS DURABLE. EN 2019, LE HCR PRÉVOIT DE :

Encourager l'établissement de conditions favorables au retour et à la réintégration, conformément au quatrième objectif du pacte mondial sur les réfugiés

Coopérer avec des partenaires pour mener des enquêtes de perception de la justice dans 3 situations de réfugiés au minimum.

Collaborer avec les acteurs du secteur du développement et de la consolidation de la paix dans 2 situations de retour au minimum en vue d'établir des conditions favorables au retour et à la réintégration.

Analyser les questions liées aux HLP des rapatriés et élaborer ou encourager des programmes adaptés qui incitent au retour et aident à la réintégration.

Renouveler les subventions récentes allouées par le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix au HCR, au PNUD et à des partenaires pour des projets communs dans ce domaine, en renforçant les liens avec les acteurs de la consolidation de la paix qui peuvent créer des conditions favorables au retour.

S'impliquer de manière adaptée dans les processus mondiaux susceptibles de promouvoir la résilience et des solutions sur le terrain. Ces derniers incluent notamment le coordinateur mondial des Nations Unies en faveur de l'état de droit, le groupe restreint des Nations Unies chargé de la terre et des conflits, et l'Alliance mondiale pour l'objectif de développement durable 16.

Concevoir et mettre en œuvre des programmes de retour et de réintégration

Élaborer des accords tripartites pour veiller à ce que des cadres juridiques soient en place pour soutenir le rapatriement en sécurité et dans la dignité ainsi que la réintégration durable.

Aider les réfugiés qui rentrent par le biais de programmes communautaires et locaux et d'aide en nature et en espèces, en s'appuyant sur les expériences récentes et les bonnes pratiques.

Créer des outils prêts à l'emploi pour réaliser des enquêtes sur les intentions de retour et le suivi de la protection après le retour, connectés au nouveau système d'information proGres v4.

POTENTIEL EN MATIÈRE D'INTÉGRATION RÉALISÉ. EN 2019, LE HCR PRÉVOIT DE :

Aider les gouvernements des pays d'accueil à concevoir un ensemble de droits et d'accès pour les réfugiés, ainsi que d'autres statuts de séjour durable, compatibles avec la vision du gouvernement en matière d'intégration des réfugiés, conformément aux objectifs 1 et 2 du pacte mondial sur les réfugiés

Présenter une liste d'options sur mesure, s'appuyant sur des analyses et des enseignements, aux gouvernements intéressés pour concevoir un ensemble adapté de droits et d'accès. Cela comprend les droits ou l'accès à l'emploi, aux HLP, à la mobilité, à l'éducation, à la santé, à la protection sociale et à d'autres systèmes et services nationaux.

Mobiliser les partenaires pour soutenir les gouvernements des pays d'accueil, en particulier à l'échelle municipale, dans la mise en œuvre des éléments choisis en matière d'intégration locale.

Garantir les droits des réfugiés au logement, à la terre et à la propriété dans les pays et régions d'asile dans la mesure nécessaire pour assurer des moyens de subsistance, la mobilité et la sécurité des réfugiés et de façon à ce que cela bénéficie, dans la mesure du possible, aux communautés d'accueil

Promouvoir un environnement propice à la création de moyens de subsistance pour les réfugiés en termes politiques, législatifs, administratifs, économiques et sécuritaires

Promouvoir les actions à l'échelle municipale en faveur de l'intégration locale des réfugiés

Travailler avec les autorités nationales et locales dans au moins 5 pays d'asile pour adapter la législation et la pratique si nécessaire afin d'accorder aux réfugiés l'accès et la sécurité d'occupation à des espaces commerciaux, à des terres et des biens productifs.

Diffuser des conseils, des formations et d'autres ressources documentaires au personnel sur les questions de HLP inspirés des bonnes pratiques et des enseignements récents sur ces questions en lien avec l'asile et leur interaction avec les autres éléments de résilience et de solutions.

Consolider des informations concernant la création réussie de moyens de subsistance pour les réfugiés dans certains pays clés (en s'appuyant, entre autres, sur le nouvel outil de cartographie des droits) et développer des approches concertées pour défendre et garantir les changements nécessaires.

Collaborer avec l'OIT et les gouvernements des pays d'accueil de réfugiés pour valider et mettre en œuvre le droit au travail des réfugiés, le cas échéant, et rendre le travail formel possible.

Évaluer et diagnostiquer les défis auxquels les personnes relevant de la compétence du HCR et les autorités locales sont confrontées en termes administratifs, de justice et de sécurité. Concevoir des programmes de collaboration pour y répondre, en capitalisant sur l'expertise du PNUD en matière de gouvernance et en soutenant les autorités locales.

Structurer ses actions auprès des autorités municipales, des réseaux et des partenaires intéressés pour renforcer les capacités et l'expérience nécessaires des autorités municipales pour qu'elles assument leur rôle de premier plan dans l'accueil et l'intégration des réfugiés.

POTENTIEL EN MATIÈRE DE RÉINSTALLATION RÉALISÉ. EN 2019, LE HCR PRÉVOIT DE :

Rendre le programme mondial de réinstallation du HCR plus efficace et effectif

Sur la base des besoins estimés en matière de réinstallation et des situations prioritaires dans le monde, assurer la répartition équitable des quotas en maximisant leur utilisation stratégique et leur impact en matière de protection.

Sur la base des quotas estimés par les États, le HCR soumettra des demandes de réinstallation pour environ 90 000 personnes en 2019.

Renforcer l'élaboration et l'utilisation d'approches innovantes, comme le développement de modules de système pour garantir le partage des données biométriques avec les gouvernements et le développement du transfert électronique des demandes de réinstallation.

Développer une base de données factuelles solide pour la mise en œuvre du programme de réinstallation et le plaidoyer, grâce à la collecte, la compilation, l'analyse et la diffusion d'informations statistiques mondiales en matière de réinstallation.

Assurer un contrôle et fournir des conseils politiques et un renforcement des capacités aux opérations sur le terrain pour garantir la qualité et l'intégrité du programme mondial de réinstallation du HCR

Entreprendre des missions techniques et polyvalentes d'évaluation de la fraude afin d'offrir un soutien et des conseils aux opérations du HCR pour remédier aux risques de fraude.

Mener des activités de formation et de renforcement des capacités en matière de procédures et de politiques de réinstallation dans les bureaux du HCR à travers le monde pour mieux préparer les équipes impliquées dans des opérations de réinstallation.

Développer les opportunités de réinstallation, notamment par des partenariats avec plusieurs parties prenantes, un plaidoyer structuré et stratégique et le renforcement des capacités

Plaider auprès des États et les soutenir pour la mise en place de nouveaux programmes de réinstallation et le développement des programmes existants.

Encourager le soutien en faveur de la réinstallation en assurant un plaidoyer ciblé auprès des communautés, des gouvernements locaux et de l'opinion publique dans les pays de réinstallation.

Collaborer avec une grande diversité de partenaires et de parties prenantes pour élaborer et mettre en œuvre la stratégie triennale visant à développer la réinstallation et les voies complémentaires.

Fournir un soutien et une assistance en matière de politique et de conception de programmes aux nouveaux pays de réinstallation dans le cadre du Mécanisme conjoint pour les nouveaux pays de réinstallation.

Élaborer des politiques et des outils de conception pour aider les nouveaux pays de réinstallation à mettre en place et/ou à développer leurs programmes de réinstallation.

ACCÈS À UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ

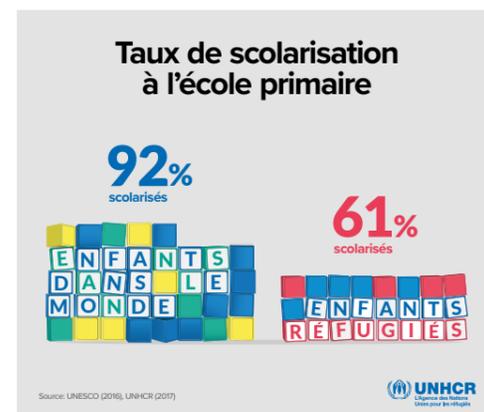


Les jeunes Soudanaises, Nasila, 11 ans (à gauche), et Krula, 9 ans (à droite), sourient quand on leur demande ce qu'elles voudraient faire quand elles seront grandes, dans le camp de réfugiés d'Ajuong Thok, au Soudan du Sud.

Éducation, apprentissage connecté et formation professionnelle

La stratégie d'éducation du HCR sur l'inclusion des réfugiés dans les systèmes nationaux d'éducation a été élaborée suite à de vastes consultations avec un large éventail de parties prenantes et est mise en œuvre depuis 2012. Dans le cadre du pacte mondial sur les réfugiés, le HCR s'appuiera sur les réussites et les enseignements de cette stratégie pour lancer une nouvelle stratégie mondiale en matière d'éducation sur 5 ans (2019-2023). Cette dernière est conçue pour soutenir explicitement le pacte mondial en mobilisant des partenaires clés afin de réduire les lacunes qui existent dans l'éducation des réfugiés. Elle privilégie également une approche multipartite de la programmation afin de réaliser pleinement le deuxième objectif du pacte mondial visant à renforcer l'autonomie des réfugiés. Le HCR se concentrera sur l'amélioration de l'accès et du maintien dans l'enseignement

primaire, secondaire et supérieur. Une attention particulière sera apportée aux programmes de formation professionnelle et d'acquisition de compétences non formelles ainsi qu'un soutien renforcé aux communautés d'accueil, à l'agrandissement durable des installations gérées par les autorités nationales et locales, et à l'amélioration du recrutement d'enseignants salariés qualifiés.



En s'appuyant sur les succès de la stratégie du HCR pour l'inclusion des réfugiés dans les systèmes publics d'éducation nationaux, le HCR va lancer une nouvelle stratégie globale d'éducation pour les 5 années à venir (2019-2023).



Lire et voir la suite (en anglais)

« Sans éducation, le futur des jeunes réfugiés et le futur de leurs communautés sera irrémédiablement assombri. »

—Filippo Grandi, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

La nouvelle stratégie d'éducation renforcera également les domaines de la réponse d'urgence et de l'éducation des jeunes. En 2018, le HCR a amélioré sa capacité d'offrir un enseignement dès le début d'une urgence afin de s'assurer que la réponse initiale investisse dans les systèmes éducatifs et renforce l'accès des jeunes réfugiés à un enseignement durable. Un programme d'éducation de la jeunesse, initié dans quatre pays qui accueillent un nombre élevé de jeunes

réfugiés - Kenya, Pakistan, Rwanda et Ouganda – sera intensifié en 2019. Le HCR ciblera son soutien sur l'amélioration de l'accès à l'enseignement secondaire, à la formation professionnelle et à l'enseignement supérieur. Un important volet portera sur la recherche afin de veiller à ce que les expériences réussies et les bonnes pratiques soient identifiées, diffusées et répliquées, et contribuera à l'amélioration de l'accès des jeunes à l'éducation.

© HCR/Alexis Ariza



De jeunes réfugiés reçoivent leur Tutudesk pour améliorer l'environnement d'apprentissage local du village de réfugiés Turkman.

Des solutions innovantes améliorent l'apprentissage des enfants réfugiés au Pakistan

L'opération du HCR au Pakistan offre un accès à l'éducation à plus de 35 000 réfugiés afghans dans 105 écoles et 40 écoles à domicile pour filles dans des villages de réfugiés situés dans la province de Khyber Pakhtunkhwa. Le *Tutudesk* – un plan de travail portable et résistant que les enfants peuvent poser sur leurs genoux – a été présenté au HCR comme un moyen créatif d'améliorer l'environnement d'apprentissage des enfants réfugiés dans des salles de classe surchargées. Il a été immédiatement retenu pour son coût peu élevé et son design résistant aux impacts. Plus de 12 000 *Tutudesks* ont déjà été distribués à des enfants du 1^{er} au 3^{ème} niveau dans 15 écoles dans des villages de réfugiés. En outre, une évaluation d'impact menée récemment a montré le fort niveau de satisfaction au sein de la communauté réfugiée et une demande forte que cette solution soit davantage déployée. Grâce à un pilotage réussi, le HCR continuera de distribuer les *Tutudesks* à un plus grand nombre d'élèves au Pakistan en 2019.

Pour en savoir plus (en anglais)



Dans le cadre du Partenariat mondial pour l'éducation, le HCR s'efforcera de soutenir l'inclusion des réfugiés dans des programmes éducatifs pluriannuels dans au moins 12 pays, en aidant notamment à la prise de décision grâce au partage de bonnes pratiques. Par le biais du Comité directeur de l'objectif de développement durable 4 – Éducation 2030, qui vise à harmoniser et à renforcer le soutien aux États membres et à leurs partenaires pour remplir les objectifs de l'agenda mondial en matière d'éducation, le HCR contribuera

à surveiller l'inclusion des réfugiés dans les systèmes éducatifs en rédigeant un rapport sur les progrès réalisés qui sera présenté au Forum politique de haut niveau sur le développement durable à la mi-2019. En partenariat avec DFID et la Banque mondiale, des recherches seront menées pour enrichir les pratiques des gouvernements et des partenaires dans le domaine de la planification et de la mise en œuvre des programmes éducatifs qui incluent les réfugiés. En tant que membre du groupe de pilotage pour le Réseau



Par le Comité directeur de l'objectif de développement durable 4, Éducation 2030, le HCR aidera à surveiller l'inclusion des réfugiés dans les systèmes éducatifs.



Lire la suite (en anglais)

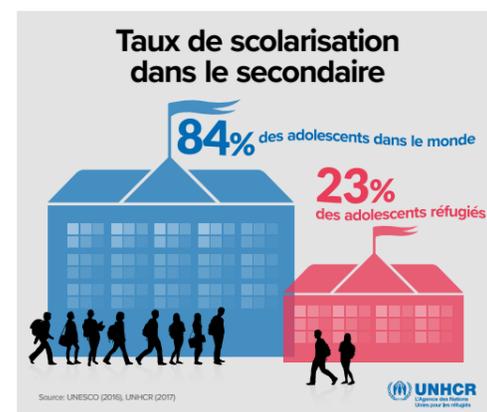
interorganisations pour l'éducation en situation d'urgence, le HCR soutiendra en 2019 des formations et la diffusion de ressources pour le plaidoyer et des conseils sur l'inclusion des réfugiés. L'accent sera mis sur le renforcement des systèmes, les organisations de la société civile et les ministères de l'éducation. Un partenariat mondial entre le HCR, le groupe sectoriel global chargé de l'éducation et le Réseau interorganisations pour l'éducation en situation d'urgence renforcera la base de données factuelles pour la planification, la coordination et la réponse communes, en s'appuyant sur des études de cas menés dans certains pays comme le Bangladesh, l'Éthiopie, la Somalie, la Syrie et le Tchad.

Le HCR entend poursuivre son partenariat avec *Educate A Child* et à étendre davantage l'accès des enfants réfugiés à l'enseignement primaire en s'appuyant sur les succès du programme actuel.

Il existe peu d'opportunités post-enseignement primaire pour les jeunes réfugiés. Moins d'un quart des élèves réfugiés qui ont achevé l'école primaire poursuivent leur scolarité dans des écoles secondaires. Pour combler cet écart, le HCR soutiendra le Programme pour l'éducation des jeunes au Kenya, au Pakistan, au Rwanda et en Ouganda, avec un objectif de 70 000 jeunes réfugiés sur la seule année 2019. Le HCR fixe un nouvel objectif cible pour les initiatives qui s'efforcent de veiller à ce que davantage de jeunes réfugiés aient accès à un enseignement post-primaire de qualité. Il s'agit d'investir dans l'avenir des jeunes réfugiés, de libérer leur potentiel et de les mener vers des solutions. Actuellement piloté au Kenya, en Ouganda, au Pakistan et au Rwanda entre 2017 et 2021, le Programme pour l'éducation des jeunes bénéficiera à plus de 232 000 jeunes réfugiés sur une période de quatre ans.

Les besoins des jeunes à l'échelle mondiale dépassent de loin ce chiffre, et le programme vise à s'appuyer sur les expériences de cette première étape

pour ouvrir de nouvelles opportunités en matière d'éducation et d'inclusion économique à plus grande échelle. En outre, le programme donne la priorité à l'éducation et à la formation pour renforcer la responsabilisation et l'autonomisation des jeunes réfugiés et améliore leur accès à des opportunités d'apprentissage de qualité dans l'enseignement secondaire et supérieur, le développement de leurs compétences et de la formation professionnelle. Des liens plus forts seront tissés pour créer des opportunités d'emploi, d'apprentissage, de moyens de subsistance et d'inclusion économique en 2019.



En étroite collaboration avec le groupe de travail sur l'éducation accélérée, le HCR continuera d'améliorer la qualité des programmes d'éducation accélérée au Kenya, au Pakistan, au Rwanda, au Soudan du Sud et en Ouganda en 2019, en offrant des opportunités adaptées aux enfants et aux jeunes ayant dépassé l'âge requis et qui leur permettent d'accéder à des programmes d'éducation certifiés.

Le Système de gestion des informations sur l'éducation des réfugiés (REMIS) sera piloté avec des partenaires dans 18 pays en Afrique et en Asie, pour améliorer la gestion des données afin de faciliter la planification des programmes d'éducation en utilisant l'école comme unité de mesure. Le HCR renforce son engagement visant à garantir que les réfugiés et les communautés d'accueil puissent avoir accès à des opportunités d'apprentissage adaptées et



© HCR/Hannah Maule-Efrinch



Jacqueline, réfugiée burundaise et entraîneuse de foot au camp de Mahama (Rwanda).

Rwanda. Jacqueline, réfugiée burundaise et entraîneuse de foot

Jacqueline (23 ans) entraîne l'équipe de football dans l'espace destiné aux jeunes, dans le camp de Mahama. Elle a fui le Burundi seule en 2015 à l'âge de 21 ans. Sa mère est décédée alors qu'elle était encore très jeune, laissant huit enfants. Jacqueline vivait avec son frère aîné Charles quand les troubles ont débuté dans son pays. Un jour, en rentrant chez elle, elle a trouvé le corps de son frère et elle s'est évanouie à cause du choc. Il avait été tué par un groupe rebelle. Jacqueline s'est ressaisie et elle a couru chez son voisin qui l'a aidée à fuir vers la frontière. Après un voyage épuisant, elle est arrivée au camp de Mahama, seule et effrayée.

Dans le camp, Jacqueline a commencé à fréquenter le centre pour les jeunes où elle a été formée à l'entraînement.

« Ce qu'un garçon peut faire, une fille le peut aussi », déclare Jacqueline.

Elle entraîne désormais plusieurs équipes de basketball et de football dans le camp et joue aussi régulièrement au sein de l'équipe mixte garçons-filles. Le centre pour les jeunes est important pour Jacqueline car elle peut s'y faire des amis, acquérir des compétences et reprendre espoir pour l'avenir. Elle espère devenir un jour une entraîneuse internationale.

accréditées qui soient soutenues par des réseaux mobiles étendus et des ressources numériques dynamiques. En 2019, le HCR lancera une Alliance pour l'éducation connectée, en coopération avec des partenaires éducatifs et le secteur privé. Cette Alliance préparera le terrain pour de nouveaux standards éducatifs numériques s'appuyant sur une connectivité gratuite, une électricité disponible et des compétences numériques fines dans toutes les écoles publiques qui accueillent des réfugiés. D'ici 2025, le HCR souhaite mettre en place 300 plateformes numériques dans des écoles publiques qui accueillent des réfugiés et 10 campus satellites dans l'enseignement supérieur, en coopération avec les partenaires locaux et les gouvernements. En 2019, 15 nouvelles plateformes numériques d'apprentissage et des campus satellites seront créés, avec le soutien de *Learning Equality*, *Google.org* et *Microsoft*, en Jordanie, au Kenya et en Ouganda.

Le programme de bourses de l'Institut académique allemand Albert Einstein pour les réfugiés (connu sous le nom de « DAFI ») permettra à 1000 étudiants



supplémentaires de s'inscrire à l'université dans 53 pays, en s'étendant au Malawi, au Mexique et à la Somalie, pour un nombre total de 8000 étudiants en 2019.

Grâce au soutien de 16 partenaires du *Connected Learning in Crisis Consortium*, 1000 étudiants supplémentaires participeront à des programmes numériques certifiés en Afrique, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et en Asie.

15 nouvelles plateformes numériques d'apprentissage et des campus satellites seront établis en Jordanie, au Kenya et en Ouganda.



Des étudiants bénéficiaires de bourses DAFI offrent des cours de soutien scolaire à des enfants réfugiés

« Quand j'étais en 3^{ème}, j'ai dû fuir avec ma famille. Nous étions déplacés à l'intérieur de la Syrie. Je n'ai pas pu terminer l'année scolaire mais j'ai quand même réussi à passer l'examen final. Deux ans plus tard, nous avons dû fuir la région et nous déplacer de nouveau. Je suis restée un an sans étudier. J'ai entendu parler du programme DAFI par d'autres étudiants à l'université, » explique Amane.

Depuis le lancement de l'initiative de l'Institut académique allemand Albert Einstein pour les réfugiés (le programme DAFI) en 1992, plus de 14 000 jeunes femmes et hommes réfugiés ont reçu des diplômes de 1^{er} cycle accrédités, dans des disciplines diverses allant des arts aux sciences, au sein des universités et des établissements de leur pays d'asile. Cela les a aidés à développer des compétences de leadership, à bénéficier d'une protection plus importante et à renforcer leur autosuffisance pour eux-mêmes et leurs familles.

« Beaucoup d'enfants et de jeunes réfugiés au Liban n'ont pas accès à l'éducation. Ils devraient avoir plus de soutien », déclare Amane.

En offrant des bourses pour l'enseignement supérieur et en facilitant l'obtention de moyens de subsistance, le programme DAFI améliore la protection, contribue à des solutions à long terme pour les réfugiés et les communautés qui les accueillent et promeut la vision et les objectifs du Cadre d'action global pour les réfugiés et du pacte mondial sur les réfugiés.



Amane, 28 ans, à Aley Baysour (Mont Liban), pendant une activité bénévole de soutien scolaire.

© HCR/Antoine Tereby

DOMAINES D'INTERVENTION PRÉVUS EN 2019

PRINCIPALES RÉALISATIONS CIBLÉES EN 2019

BESOINS DE BASE ET SERVICES ESSENTIELS

ACCÈS À UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ. EN 2019, LE HCR PRÉVOIT DE :

Améliorer l'accès à un enseignement primaire de qualité

Inscrire 138 510 enfants à l'école primaire dans 18 pays.

Améliorer l'accès à un enseignement secondaire de qualité

Inscrire 70 000 jeunes dans le Programme d'éducation de la jeunesse au Kenya, en Ouganda, au Pakistan et au Rwanda.

Améliorer l'accès à un enseignement supérieur de qualité

Inscrire 1000 étudiants supplémentaires bénéficiaires de bourses DAFI dans l'enseignement supérieur.

Inscrire 1000 autres étudiants dans des programmes numériques mixtes par le biais du *Connected Learning in Crisis Consortium*.

Renforcer les données en matière d'éducation et les capacités de gestion des connaissances

Mettre en œuvre et tester dans 18 pays d'Afrique et d'Asie le système de gestion des informations sur l'éducation des réfugiés, connu sous le nom de REMIS, dont l'objectif est d'améliorer la gestion des données qui servent de base à la planification des programmes éducatifs, avec l'école comme unité de mesure.

MOYENS DE SUBSISTANCE ET INCLUSION ÉCONOMIQUE



Noura, rapatriée et mère de sept enfants, travaille sur une machine à coudre fournie par le HCR dans sa maison partiellement détruite à Homs, en Syrie.

© HCR/Vivian Teubner

Conformément aux deux premiers objectifs du pacte mondial sur les réfugiés, le HCR s'efforcera de promouvoir un environnement favorable et appliquera des approches efficaces basées sur le marché pour faciliter l'inclusion des réfugiés dans les économies et les systèmes de marché, contribuant ainsi à renforcer leur autosuffisance et leur résilience tout en soutenant les membres des communautés d'accueil affectées. Le HCR donnera la priorité aux investissements dans 25 pays et les soutiendra à travers l'Afrique, l'Europe, l'Asie et le Pacifique, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, et l'Amérique du Sud. Les expressions d'intérêt reçues de la part des opérations, qui présentent leurs besoins et placent les programmes d'inclusion économique parmi leurs priorités, détermineront l'ordre des priorités. D'autres processus mondiaux en cours, notamment un engagement envers le Cadre d'action global pour les réfugiés et les bénéficiaires de prêts de la Banque mondiale au titre de l'IDA-18, seront pris en compte dans la mesure de leur impact sur les efforts d'inclusion économique.

Promouvoir l'inclusion financière des réfugiés dans les pays d'accueil

Le secteur financier exprime un intérêt croissant pour servir les personnes déplacées de force, car il perçoit leur potentiel en tant que clients rentables. Entre 2017 et 2018, 12 institutions financières dans huit pays ont ouvert leurs services aux réfugiés. Sur cette base, le HCR s'associera à des acteurs du développement du secteur financier, comme le Fonds d'équipement des Nations Unies (UNCDF) et le *Financial Deepening Sector Africa (FSD Africa)* pour mettre en place des aides et une assistance technique qui encourageront les prestataires de services financiers à ouvrir leurs services aux réfugiés dans six pays d'accueil en Afrique, probablement au Cameroun, en Ouganda, en République démocratique du Congo (RDC), en République-Unie de Tanzanie, au Rwanda et en Zambie. Des études seront réalisées dans trois des pays susmentionnés pour construire le modèle économique. *FSD Africa* et l'UNCDF œuvrent en faveur

60 opérations du HCR, en collaboration avec des partenaires du secteur du développement, des entreprises sociales, des ONG et le secteur privé faciliteront les initiatives d'inclusion économique au bénéfice de **5 millions** de personnes relevant de la compétence du HCR et membres des communautés d'accueil.

4 500
réfugiés pourront accéder à des prêts grâce au mécanisme de garantie des crédits en Jordanie et en Ouganda.

de l'inclusion financière des personnes dépourvues de compte bancaire en Afrique et s'appuieront sur leurs projets en cours pour étendre leur portée aux réfugiés.

En organisant des visites et des ateliers pour les entreprises, le HCR les a sensibilisées à l'idée que les réfugiés étaient des clients fiables et a changé la perception des prestataires de services financiers à leur sujet, non plus comme une clientèle à risque mais comme une clientèle solvable. En 2019, des ateliers et des visites similaires seront organisés dans 10 pays pour renforcer la volonté des prestataires locaux de services financiers d'offrir des services aux personnes relevant de la compétence du HCR. Ces pays seront sélectionnés sur la base des réponses à l'appel à manifestation d'intérêt en novembre 2018. Le HCR et l'Agence suédoise pour le développement

international (SIDA) continueront de mettre en œuvre leur mécanisme de garantie du crédit en Jordanie et en Ouganda, qui permettra à 4 500 réfugiés d'avoir accès à des prêts. Tout en incitant à l'ouverture des services financiers aux réfugiés, le HCR soutiendra des solutions financières fondées sur le marché en organisant des concours pour la conception de produits avec *FSD Africa*. Le concours accordera des subventions aux prestataires de services financiers pour qu'ils développent des produits qui répondent aux besoins des personnes relevant de la compétence du HCR. De plus, le HCR utilisera ses aides en espèces comme levier pour défendre et faciliter l'accès des réfugiés aux services financiers traditionnels comme les comptes d'épargne, les assurances, les envois de fonds et les prêts.

Des réfugiés solvables

En 2017, la plateforme de financement participatif Kiva a lancé le Fonds mondial pour les réfugiés afin de catalyser les prêts pour les réfugiés. Le Fonds souhaite mobiliser plus de 26 millions de dollars en capital d'emprunt d'ici la fin de 2020. Les données recueillies par 11 partenaires de Kiva sur le terrain dans six pays montrent que les 7 800 réfugiés et déplacés internes ayant emprunté à ces institutions avaient des taux de remboursement de 96,6%, soit un taux similaire à celui des emprunteurs non réfugiés (96,8%) au cours de la même période. Parmi les prestataires de services financiers pionniers accordant des prêts aux réfugiés, Al Majmoua au Liban enregistre les meilleurs résultats du marché en nombre de clients, avec des taux de remboursement exceptionnels. En avril 2018, Al Majmoua servait 8 520 clients réfugiés syriens. *Microfund for Women* en Jordanie a également acquis un portefeuille impressionnant de 4 047 emprunteurs réfugiés syriens et va bientôt lancer des prêts pour la création d'entreprises et des prêts étudiants pour des Syriens.



Bi Clere Sahota, mère de deux enfants, originaire de RDC, lors d'une rencontre avec l'organisation Young Global Leaders dans son atelier de couture dans le camp de réfugiés de Kakuma, au Kenya. Elle bénéficie d'un programme de prêts renouvelables du HCR qui lui a servi à développer son commerce.

Développer les interventions dans le domaine de la lutte contre la pauvreté des réfugiés

Le modèle de progression, mis en œuvre depuis 2013, a permis d'aider les réfugiés à sortir de la pauvreté. Cependant, pour avoir un réel impact, les efforts doivent être intensifiés. Le HCR réunit un consortium de neuf organisations du secteur du développement afin d'élaborer un programme de reclassement multi-pays

doté de plusieurs millions de dollars en faveur des réfugiés et des communautés d'accueil. Il sera présenté aux donateurs d'ici le premier trimestre 2019. L'accès aux financements permettra aux neuf organisations de cibler les réfugiés à plus grande échelle sur une zone géographique plus vaste qui sera déterminée sur la base des zones prioritaires du HCR. Le HCR assurera l'intégration de la dimension protection, aura un rôle de facilitation et d'organisation et s'appuiera sur ses atouts.

Des entreprises locales permettent à des artisanes réfugiées d'avoir leur autonomie financière

Au Caire, des femmes réfugiées originaires d'Érythrée, d'Éthiopie, du Soudan et de Syrie travaillent aux côtés de femmes égyptiennes dans le cadre de Nilfurat, un projet initié par le HCR dans le domaine de l'artisanat qui permet à des femmes d'être financièrement autonomes tout en renforçant la cohésion de la communauté. Grâce à l'Initiative *Market Access and Design Empowerment initiative* (connue sous le nom de « *MADE51* »), le HCR a collaboré avec Yadawee, une entreprise égyptienne du commerce équitable, pour aider Nilfurat à améliorer les compétences artisanales des femmes et mettre en place des processus de production rentables. Grâce à Yadawee, Nilfurat est désormais en passe de satisfaire les commandes, sur le marché domestique et à l'export, avec une collection de produits immédiatement commercialisables, avec des motifs culturels issus de l'artisanat traditionnel, chacun emprunt de l'histoire unique d'une femme réfugiée.



Des femmes réfugiées burundaises du camp de Mahama au Rwanda se réunissent pour réaliser des produits artisanaux, comme des paniers, sacs, robes, dessus-de-lit et plats, qui sont vendus sur le marché local mais aussi international dans le cadre du projet MADE51 soutenu par le HCR.

Pour en savoir plus (en anglais)



Protection sociale et inclusion des réfugiés dans les programmes nationaux de développement

Fort de l'engagement souscrit dans le pacte mondial sur les réfugiés et dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 de « ne laisser personne de côté », le HCR redoublera d'efforts en 2019 pour plaider pour l'inclusion des réfugiés, déplacés internes et apatrides dans les programmes nationaux de développement. Cela contribuera aussi à soutenir la mise en œuvre des objectifs de développement durable, en mettant l'accent sur l'inclusion des réfugiés dans les services nationaux dans les domaines de la santé et de l'enseignement public.

La priorité stratégique du HCR pour remédier aux situations prolongées de déplacement forcé et trouver des solutions consiste à sortir de la politique des camps et à augmenter les possibilités pour les réfugiés de contribuer à leur autosuffisance (voir ci-dessous, ainsi que le chapitre *Apporter une aide vitale*).

De nombreuses fonctions des secteurs ou modules humanitaires et de protection relèvent des programmes de protection sociale menés par les gouvernements et les acteurs du secteur du développement. Pour soutenir la transition entre l'aide

humanitaire et les systèmes gouvernementaux nationaux ainsi que les programmes internationaux de développement, le HCR mettra en œuvre des processus d'orientation. Lorsque les personnes ne peuvent pas s'appuyer sur les services gouvernementaux, il renforcera les systèmes informels et locaux.

Le HCR redoublera d'efforts pour faire le lien entre les personnes relevant de sa compétence et les programmes de protection sociale nationaux et locaux ciblés sur les aides en espèces, la santé, l'éducation, les moyens de subsistance, la jeunesse et la protection contre les violences sexuelles et de genre. Cette approche correspond à l'engagement souscrit dans le pacte mondial visant à permettre une gestion plus durable des situations de déplacement interne tout en intégrant des mécanismes humanitaires dans les dispositifs nationaux de sécurité sociale qui pourraient permettre d'augmenter l'assistance pendant les situations d'urgence.

DOMAINES D'INTERVENTION PRÉVUS EN 2019

PRINCIPALES RÉALISATIONS CIBLÉES EN 2019

MOYENS DE SUBSISTANCE, INCLUSION ÉCONOMIQUE ET AUTOSUFFISANCE

AMÉLIORATION DE L'AUTOSUFFISANCE ET DE L'ACCÈS AUX MOYENS DE SUBSISTANCE. EN 2019, LE HCR PRÉVOIT DE :

Soutenir et promouvoir un environnement favorable à l'inclusion économique des réfugiés

Organiser des forums de l'OCDE pour le secteur privé dans 4 pays pour promouvoir la mise en œuvre des actions recommandées dans la publication commune *Engaging Employers in Hiring Refugees*.

Poursuivre la cartographie juridique dans au moins 10 opérations pour identifier les lacunes et les opportunités concernant l'accès des réfugiés aux marchés et aux économies.

Promouvoir l'inclusion financière des réfugiés

Ouvrir l'accès à des prêts pour 3000 réfugiés et 1500 membres des communautés d'accueil en Jordanie et en Ouganda par le biais de 3 prestataires de services financiers soutenus par le mécanisme de garantie du crédit de l'Agence suédoise pour le développement international et du HCR.

Collaborer avec *FSD Africa* pour développer des produits financiers fondés sur le marché pour les réfugiés en République démocratique du Congo et éventuellement en Zambie.

En collaboration avec le Fonds d'équipement des Nations Unies (UNCDF), mettre en œuvre le mécanisme d'assistance technique destinés aux prestataires de services financiers afin de développer les services financiers pour les réfugiés dans au moins 3 des 9 pays ciblés.

Faciliter les liens entre les prestataires de services financiers et les réfugiés grâce à des ateliers et des visites d'entreprises dans 10 pays.

Améliorer le niveau de revenus et les opportunités d'emploi pour les réfugiés à court, moyen et long terme

Organiser une collecte de fonds pour financer le programme de reclassement (ou modèle de progression) dans plusieurs pays et le doter de plusieurs millions de dollars.

Soutenir le modèle de progression piloté par le HCR et les partenaires dans 6 pays, en collaboration avec *Trickle Up*, au bénéfice d'environ 7000 réfugiés et membres des communautés d'accueil.

Répondre aux besoins de sécurité alimentaire et faciliter l'inclusion d'un plus grand nombre de réfugiés dans les programmes agricoles dans 6 pays au minimum, en coopération avec la FAO.

Faciliter les interventions en matière de développement économique dans au moins 2 pays avec l'OIT et d'autres partenaires du secteur du développement, afin de créer des opportunités d'emploi pour les réfugiés et les membres des communautés d'accueil.

Favoriser l'accès des réfugiés aux marchés internationaux

Étendre la mise en œuvre du programme *MADE51* de 11 à 23 pays, en doublant le nombre de réfugiés bénéficiaires (de 1000 à 2000) au minimum.

Promouvoir les produits du programme *MADE51* dans au moins 2 foires commerciales internationales et par le biais d'une plateforme de commercialisation en ligne.

Améliorer la capacité du HCR et des partenaires de faciliter les moyens de subsistance et l'inclusion économique

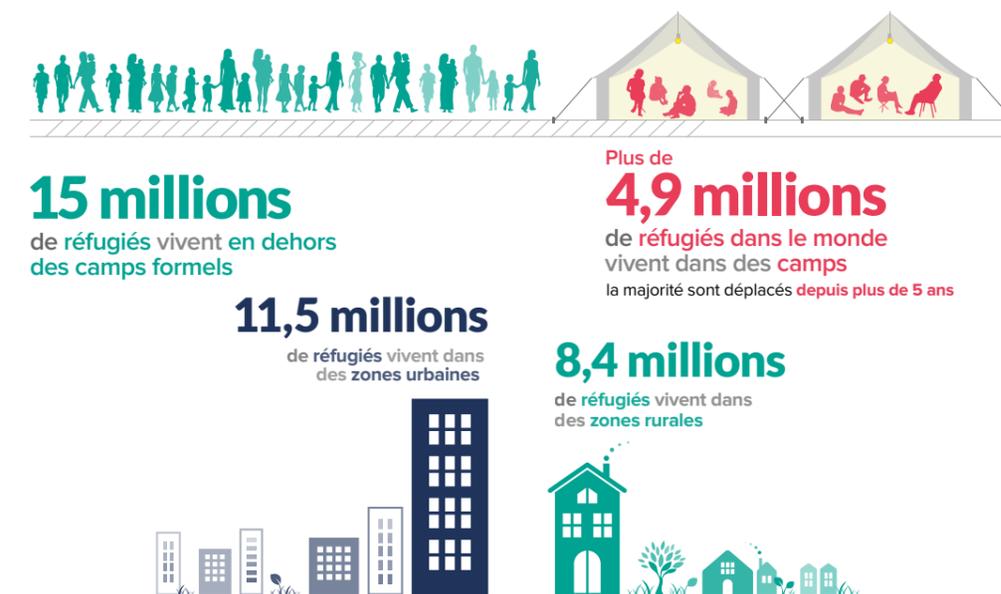
Au moins 300 personnels du HCR et de ses partenaires dans 10 pays seront formés aux approches inclusives des systèmes de marché.

Surveiller l'adoption des nouvelles recommandations pour l'inclusion économique.

Élaborer la stratégie relative aux moyens de subsistance et à l'inclusion économique pour la période 2019-2023.

TROUVER DES ALTERNATIVES AUX CAMPS

NOMBRE ESTIMÉ DE RÉFUGIÉS DANS LE MONDE VIVANT DANS OU HORS DES CAMPS



La Politique du HCR sur les alternatives aux camps vise à garantir que les personnes relevant de sa compétence soient protégées et assistées efficacement sans avoir recours à l'installation de camps et que les camps existants puissent être transformés en installations durables.

En recherchant des alternatives aux camps, le HCR souhaite aider les personnes relevant de sa compétence à exercer leurs droits et leur liberté, à faire des choix réels concernant leur vie, et à avoir la possibilité de vivre dans une plus grande dignité, indépendance et normalité en tant que membres des communautés dès que possible. Néanmoins, plus de 4,9 millions de réfugiés dans le monde vivent actuellement dans des camps. La plupart de ces personnes relevant de la compétence du HCR sont déplacées depuis plus de cinq ans et elles font donc partie intégrante des personnes affectées par les situations de réfugiés les plus prolongées dans le monde. Par ailleurs, 15 millions de réfugiés

vivraient en dehors des camps formels, selon les estimations.

En réponse, la méthodologie du plan directeur pour la planification des installations complète la Politique du HCR sur les alternatives aux camps. Elle vise à garantir que les installations soient liées au contexte local et que les personnes relevant de la compétence du HCR soient définitivement en phase avec les exigences de la population locale, ce qui conduit idéalement à une typologie d'installation qui évolue au fil du temps vers une communauté durable et pleinement intégrée. En tant que telle, l'approche du plan directeur établit une réponse concertée unique, conforme aux plans de développement nationaux et locaux, tout en soutenant les efforts visant à lier les réponses humanitaires aux priorités de développement à long terme énoncées dans le pacte mondial et les objectifs de développement durables.

La Politique du HCR sur les alternatives aux camps vise à permettre aux personnes relevant de sa compétence d'exercer leurs droits et leur liberté et de vivre dans une plus grande dignité.



Pour en savoir plus (en anglais)

S'appuyant sur un examen réalisé en 2018 concernant des expériences pilotes menées dans des opérations notamment au Kenya, au Malawi, au Népal, en Ouganda et au Tchad, le HCR diffusera des recommandations révisées aux opérations sur le terrain. Il offrira également un soutien ciblé aux opérations pour agrandir et améliorer les installations qui facilitent les priorités de développement local à long terme tout en permettant aux personnes déplacées de s'intégrer de manière durable.

De plus, alors que les interventions humanitaires dans les situations de réfugiés ont traditionnellement lieu dans les zones rurales, près de 11,5 millions de réfugiés vivent en zone urbaine selon les estimations. La plupart des personnes relevant de la compétence du HCR qui vivent dans les zones urbaines sont très dispersées, absorbées dans le tissu urbain, moins visibles et accessibles aux interventions ciblées qui répondent à leurs besoins de base.

Compte tenu des réalités contextuelles mentionnées ci-dessus, la réponse aux besoins des personnes déplacées qui vivent dans des zones urbaines présente toute une série de défis à relever. En 2019, le HCR

continuera de renforcer les réponses dans les zones urbaines en s'appuyant sur les cadres financiers et réglementaires, les structures de gouvernance locale, les systèmes de propriété foncière et la prestation de services sociaux – tous essentiels pour concevoir des stratégies de réponse effectives.

Grâce à la coopération avec les gouvernements locaux, les autorités municipales, UN-Habitat et d'autres parties concernées, le HCR offrira un environnement protecteur aux réfugiés urbains, en tenant compte des structures complexes de gouvernance ainsi que de la dynamique des marchés du travail. Les réponses urbaines nécessitent une attention particulière pour veiller à ce que les personnes soient protégées contre des risques comme l'expulsion forcée et leur permettre d'avoir accès à des opportunités financières et de subsistance essentielles pour trouver des solutions d'hébergement durables. Il y a ainsi plus de chances que l'aide fournie ouvre la voie à une solution plus durable pour les personnes relevant de la compétence du HCR. En outre, et conformément au pacte mondial, le HCR s'appuiera sur les infrastructures et les services existants au sein des pays d'accueil.



Une nouvelle installation en Zambie donne aux réfugiés et aux communautés d'accueil la possibilité de prospérer

Une nouvelle stratégie, qui permet aux réfugiés de vivre aux côtés de leur communauté d'accueil dans l'installation de Mantapala, favorise l'accès à des moyens de subsistance pour tous. Mela Mwansa se penche pour donner de l'eau à ses plantes de jardin, en arrosant leurs racines dans le sol rouge et sablonneux. Autour d'elle, les bourgeons se frayent un chemin vers les tâches lumineuses sous les arbres. Ces plantes représentent beaucoup pour Mela, qui a été agricultrice durant toute sa vie. Cette récolte sera la première depuis qu'elle et sa famille ont fui une attaque armée perpétrée dans son village, dans le sud de la République démocratique du Congo (RDC), et qu'ils sont venus chercher la sécurité de l'autre côté de la frontière, en Zambie.

« Je me sens bien quand je vois que les cultures poussent bien dans mon jardin ; toute cette verdure me donne de l'espoir », affirme Mela Mwansa, réfugiée congolaise en Zambie.



Mwansa, âgée de 35 ans, produit et vend du manioc sur le marché du site de Mantapala.

Voir la vidéo >



ACCÈS À L'ÉNERGIE ET À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



Ayatullah, réfugié Rohingya de 28 ans originaire du Myanmar, allume un feu dans son abri installé dans le camp de réfugiés de Nayapara, au sud du Bangladesh avec le gaz liquide distribué par le HCR. Le gaz liquide facilite la cuisson, tout en prévenant la déforestation des bois alentour.

Assurer l'accès à l'énergie

La précarité énergétique – essentiellement le manque de combustible pour la cuisson – ainsi que la dégradation environnementale des sols et de l'eau, demeurent des facteurs essentiels de pauvreté et d'insécurité pour les réfugiés. En 2019, le HCR poursuivra ses efforts visant à assurer aux personnes relevant de sa compétence un accès à l'énergie propre et à promouvoir une gestion environnementale responsable dans les opérations de réfugiés grâce à des approches et des partenariats innovants.

Le HCR cherchera à nouer de nouveaux partenariats avec des acteurs du secteur privé et du développement dans le domaine de l'énergie et de l'environnement. Au Rwanda, il met en œuvre le projet Énergie renouvelable pour les réfugiés, financé par la Fondation IKEA et mené en partenariat avec *Practical Action*. Ce projet est un exemple des nouvelles

initiatives pluri-partenaires conçues pour soutenir le pacte mondial. Il existe d'autres exemples, comme les nouveaux projets du HCR contre le changement climatique menés conjointement avec le PAM, le PNUE et l'UNICEF, qui ont réussi à mobiliser des financements en faveur du climat pour soutenir des actions d'adaptation au changement climatique et de régénération des terres dans les situations de réfugiés au Burundi et au Soudan. Des progrès importants ont également été réalisés grâce à la distribution de gaz de pétrole liquéfié pour la cuisson dans les sites de réfugiés dans toute la Péninsule de Teknaf, au Bangladesh. En 2019, ce programme bénéficiera à 220 000 foyers de réfugiés, ainsi qu'à 20% des foyers dans les communautés d'accueil.

220 000
foyers de réfugiés
au Bangladesh et
20%
des foyers de
la communauté
d'accueil recevront
du gaz de pétrole
liquéfié en 2019.



Nouer des partenariats avec des agences des Nations Unies et d'autres parties prenantes pour offrir des solutions en énergie durable dans les situations humanitaires

Le 11 juillet 2018, le document cadre du « Plan d'action mondial pour l'énergie durable dans les situations de déplacement » a été lancé parallèlement à l'étude mondiale 2018 sur l'objectif de développement durable 7 lors d'un Forum politique de haut niveau à New York. Cet événement a mis en évidence en quoi ce Plan d'action mondial pouvait être un outil pour accélérer les progrès en matière d'énergie durable dans les situations de déplacement. Le Plan d'action mondial réunit des agences des Nations Unies, des entreprises du secteur privé, des ONG, des organismes de recherche, des donateurs et des financeurs en vue d'élaborer des réponses adaptées pour améliorer l'accès à des services abordables, fiables, durables et modernes dans le domaine de l'énergie au bénéfice des personnes déplacées et des communautés affectées. Le HCR est un membre fondateur du groupe de pilotage du Plan d'action mondial. La FAO, l'OIM et le PAM figurent parmi les autres organisations et parties prenantes dans le domaine de l'énergie. L'unité de coordination est pilotée par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR). Le HCR est un porte-parole essentiel pour le développement du Plan d'action mondial car il souhaite s'assurer que son mandat fondamental, qui est de protéger les personnes les plus vulnérables, est pleinement intégré dans cette initiative. En 2019, le Plan d'action mondial conduira à des activités concrètes du HCR et des parties prenantes pour améliorer l'accès à l'énergie dans des installations pour personnes déplacées.



Document cadre du plan d'action mondial pour des solutions d'énergie durable dans les situations de déplacement (en anglais)



© Edoardo Sotgiu

La protection de l'environnement

Le HCR et le PNUE ont noué un partenariat pour mettre en commun leur expertise afin de répondre aux défis environnementaux qui se posent dans les nouvelles opérations comme au Brésil. De nouveaux partenariats avec le secteur privé, en particulier avec l'entreprise *Land Life Company*, ont renforcé les programmes du HCR en matière de protection des terres et des forêts et plus que doublé le taux de réussite des opérations de reboisement. En 2019, le HCR consolidera ces initiatives et ces partenariats en recherchant des soutiens supplémentaires pour les mettre en œuvre.

A Kakuma, au Kenya, le HCR s'est associé à plusieurs partenaires dont le PNUE, le PAM, UN-Habitat et la FAO pour réaliser un examen par les pairs de la performance environnementale dans le camp de réfugiés. Il a aussi aidé à identifier les défis

en matière de gestion des déchets solides. L'examen a servi de base pour nouer un partenariat avec Ingénieurs Sans Frontières Norvège, qui a réalisé un audit complet des déchets plastiques et mis en place un programme de recyclage des déchets plastiques sur site, en Éthiopie et au Kenya. Le programme devrait être mis en œuvre par le HCR et le PNUE en 2019.

Les équipes du HCR qui travaillent dans le domaine de l'environnement et des aides en espèces collaborent également pour veiller à ce que les considérations environnementales soient intégrées dans les programmes d'aides en espèces et recherchent des soutiens pour piloter la mise en œuvre des garanties environnementales dans ces programmes. En 2019, le HCR développera des évaluations similaires de la performance environnementale dans d'autres

opérations. Il s'efforcera d'intensifier ses efforts pour contribuer aux objectifs de durabilité fixés par les Nations Unies en améliorant sa capacité de surveiller les émissions de carbone, de mettre en œuvre

des programmes de recyclage dans les pays où des audits des déchets ont été réalisés, et de piloter l'ensemble des systèmes de gestion environnementale dans certaines opérations.



Des réfugiés déracinés plantent des arbres pour reboiser les forêts ougandaises

Des réfugiés, des Ougandais et leur gouvernement travaillent main dans la main pour sauver l'environnement.

Courbé sous le soleil cuisant de midi, Olany Mario s'éponge les sourcils et arrose les jeunes plants de margousiers verts qui poussent dans la terre fertile d'une pépinière dans l'installation de réfugiés de Palabek, au nord de l'Ouganda.

« Nous cultivons ces jeunes plants d'une espèce locale pour faire repousser tous les arbres qui ont été coupés pour défricher le terrain et nous faire de la place à notre arrivée ici », explique-t-il.

Le HCR a fourni de la nourriture, des matelas et des articles ménagers à Olany ainsi qu'aux 11 000 autres réfugiés sud-soudanais qui vivent dans l'installation. Ils ont également reçu des outils pour bâtir des abris et de jeunes plants pour faire pousser des haies autour de leurs parcelles. L'Ouganda accueille aujourd'hui quelque 1,4 million de réfugiés, la plupart d'entre eux originaires du Soudan du Sud. Ce nombre devrait encore augmenter d'ici la fin de 2018 et avec lui l'inquiétude concernant les répercussions d'un tel nombre sur l'environnement. Au cours des 20 dernières années, l'Ouganda a perdu un tiers de ses forêts et de sa couverture végétale du fait du déboisement pratiqué par la population locale pour l'agriculture et la cuisson au feu de bois. Pour le seul district d'Adjumani, les officiels locaux estiment que 11 millions d'arbres ont été abattus depuis décembre 2013 pour libérer l'espace nécessaire à l'accueil de réfugiés.

« Au lieu de restaurer l'environnement lorsque les réfugiés rentrent chez eux, nous devons prévenir les dégâts dès le début de la phase d'urgence », explique John Paul Magezi, le chargé de l'environnement du gouvernement ougandais.

© HCR/Catherine Robinson



Des réfugiés du Soudan du Sud soignent de jeunes plants dans une pépinière du campement de réfugiés de Palabek en Ouganda.

Lire la suite >



MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DU HCR ET ÉTATS PARTIES AUX CONVENTIONS RELATIVES AUX RÉFUGIÉS ET À L'APATRIDIE

Le HCR est placé sous la direction de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil économique et social (ECOSOC). En 1958, l'ECOSOC a établi le Comité exécutif du Programme du Haut Commissariat suite à une résolution de l'Assemblée générale. Il a pour fonctions principales d'approuver les programmes du Haut Commissariat, de conseiller le Haut Commissaire dans l'exercice de ses fonctions (principalement sur les questions de protection) et de surveiller les finances et la gestion de l'organisation.

Le Comité exécutif tient une session annuelle à Genève, au mois d'octobre. La soixante-neuvième session a eu lieu du 1^{er} au 5 octobre 2018. Des réunions du Comité permanent du Comité exécutif sont organisées à différentes dates au cours de l'année afin de poursuivre le travail entre les sessions plénières.

La participation à l'ExCom est fondée sur la base géographique la plus large possible parmi les États, ayant un intérêt manifeste et se consacrant à la recherche de solutions aux problèmes des réfugiés. Fin 2018, l'ExCom comptait 102 membres – en bleu – dans le tableau ci-dessous qui présente également les pays signataires des Conventions relatives aux réfugiés (Convention relative au statut des réfugiés de 1951 et son Protocole de 1967) et des Conventions relatives à l'apatridie (Convention de 1954 relatif au statut des apatrides et Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie).

	Convention relative au statut des réfugiés et Protocole de 1967		Conventions relative au statut des apatrides et sur la réduction de l'apatridie	
	1951	1967	1954	1961
Afghanistan	2005	2005		
Afrique du Sud	1996	1996		
Albanie	1992	1992	2003	2003
Algérie	1963	1967	1964	
Allemagne	1953	1969	1976	1977
Angola	1981	1981		
Antigua-et-Barbuda	1995	1995	1988	
Argentine	1961	1967	1972	2014
Arménie	1993	1993	1994	1994
Australie	1954	1973	1973	1973
Autriche	1954	1973	2008	1972
Azerbaïdjan	1993	1993	1996	1996
Bahamas	1993	1993		
Bangladesh				
Barbade			1972	
Bélarus	2001	2001		
Belgique	1953	1969	1960	2014
Belize	1990	1990	2006	2015
Bénin	1962	1970	2011	2011
Bolivie (État plurinational de)	1982	1982	1983	1983
Bosnie-Herzégovine	1993	1993	1993	1996
Botswana	1969	1969	1969	
Bésil	1960	1972	1996	2007
Bulgarie	1993	1993	2012	2012
Burkina Faso	1980	1980	2012	2017
Burundi	1963	1971		
Cabo Verde		1987		
Cambodge	1992	1992		
Cameroun	1961	1967		
Canada	1969	1969		1978
Chili	1972	1972	2018	2018
Chine	1982	1982		
Chypre	1963	1968		
Colombie	1961	1980		2014
Congo	1962	1970		
Costa Rica	1978	1978	1977	1977
Côte d'Ivoire	1961	1970	2013	2013
Croatie	1992	1992	1992	2011
Danemark	1952	1968	1956	1977
Djibouti	1977	1977		
Dominique	1994	1994		
Égypte	1981	1981		
El Salvador	1983	1983	2015	
Équateur	1955	1969	1970	2012
Espagne	1978	1978	1997	2018
Estonie	1997	1997		
États-Unis d'Amérique		1968		
Éthiopie	1969	1969		
Ex-République yougoslave de Macédoine	1994	1994	1994	
Fédération de Russie	1993	1993		
Fidji	1972	1972	1972	
Finlande	1968	1968	1968	2008
France	1954	1971	1960	
Gabon	1964	1973		

Le Chili et Haïti ont adhéré aux Conventions de 1954 et 1961 sur l'apatridie en 2018.

L'Espagne a signé la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie en 2018.

	1951	1967	1954	1961
Gambie	1966	1967	2014	2014
Géorgie	1999	1999	2011	2014
Ghana	1963	1968		
Grèce	1960	1968	1975	
Guatemala	1983	1983	2000	2001
Guinée	1965	1968	1962	2014
Guinée-Bissau	1976	1976	2016	2016
Guinée équatoriale	1986	1986		
Haïti	1984	1984	2018	2018
Honduras	1992	1992	2012	2012
Hongrie	1989	1989	2001	2009
Îles Salomon	1995	1995		
Inde				
Iran (République islamique d')	1976	1976		
Irlande	1956	1968	1962	1973
Islande	1955	1968		
Israël	1954	1968	1958	
Italie	1954	1972	1962	2015
Jamaïque	1964	1980		2013
Japon	1981	1982		
Jordanie				
Kazakhstan	1999	1999		
Kenya	1966	1981		
Kirghizistan	1996	1996		
Kiribati			1983	1983
Lesotho	1981	1981	1974	2004
Lettonie	1997	1997	1999	1992
Liban				
Libéria	1964	1980	1964	2004
Libye			1989	1989
Liechtenstein	1957	1968	2009	2009
Lituanie	1997	1997	2000	2013
Luxembourg	1953	1971	1960	2017
Madagascar	1967			
Malawi	1987	1987	2009	
Mali	1973	1973	2016	2016
Malte	1971	1971		
Maroc	1956	1971		
Mauritanie	1987	1987		
Mexique	2000	2000	2000	
Monaco	1954	2010		
Monténégro	2006	2006	2006	2013
Mozambique	1983	1989	2014	2014
Namibie	1995	1995		
Nauru	2011	2011		
Nicaragua	1980	1980	2013	2013
Niger	1961	1970	2014	1985
Nigéria	1967	1968	2011	2011
Norvège	1953	1967	1956	1971
Nouvelle-Zélande	1960	1973		2006
Ouganda	1976	1976	1965	
Pakistan				
Panama	1978	1978	2011	2011
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1986	1986		
Paraguay	1970	1970	2014	2012
Pays-Bas	1956	1968	1962	1985
Pérou	1964	1983	2014	2014
Philippines	1981	1981	2011	
Pologne	1991	1991		
Portugal	1960	1976	2012	2012
République centrafricaine	1962	1967		
République de Corée	1992	1992	1962	
République démocratique du Congo	1965	1975		
République de Moldova	2002	2002	2012	2012
République dominicaine	1978	1978		
République-Unie de Tanzanie	1964	1968		
Roumanie	1991	1991	2006	2006
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1954	1968	1959	1966
Rwanda	1980	1980	2006	2006
Saint Kitts et Nevis	2002			
Saint-Siège	1956	1967		
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	1993	2003	1999	
Samoa	1988	1994		
Sao Tomé-et-Principe	1978	1978		
Sénégal	1963	1967	2005	2005
Serbie	2001	2001	2001	2011
Seychelles	1980	1980		
Sierra Leone	1981	1981	2016	2016
Slovaquie	1993	1993	2000	2000
Slovénie	1992	1992	1992	
Somalie	1978	1978		
Soudan	1974	1974		
Suède	1954	1967	1965	1969
Suisse	1955	1968	1972	
Suriname	1978	1978		
Swaziland	2000	1969	1999	1999
Tadjikistan	1993	1993		
Tchad	1981	1981	1999	1999
Tchéquie	1993	1993	2004	2001
Thaïlande				
Timor-Leste	2003	2003		
Togo	1962	1969		
Trinité-et-Tobago	2000	2000	1966	
Tunisie	1957	1968	1969	2000
Turkménistan	1998	1998	2011	2012
Turquie	1962	1968	2015	
Tuvalu	1986	1986		
Ukraine	2002	2002	2013	2013
Uruguay	1970	1970	2004	2001
Venezuela (République bolivarienne du)		1986		
Yémen	1980	1980		
Zambie	1969	1969	1974	
Zimbabwe	1981	1981	1998	
Total	145	146	91	73

Le Zimbabwe est devenu le 102^{ème} membre du Comité exécutif en 2018.

ACRONYMES

3RP Plan régional pour les réfugiés et la résilience en réponse à la crise syrienne

AAP Responsabilité à l'égard des personnes affectées

AGD Critère d'âge, de genre et de diversité

ASEAN Association des Nations de l'Asie du Sud-Est

BIMS Système biométrique de gestion de l'identité

CAE Communauté d'Afrique de l'Est

CARICOM Communauté des Caraïbes

CBIs Aides en espèces

CCCM Coordination et gestion des camps (groupe sectoriel)

CCNUCC Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

CEDEAO Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

CERF Fonds central pour les interventions d'urgence

CICR Comité international de la Croix-Rouge

COI Informations sur le pays d'origine

COP Plan d'opération par pays (pour le HCR)

COP 24 Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques (Paris)

CRIs Articles de secours essentiels

CRRF Cadre d'action global pour les réfugiés

CRVS Enregistrement de l'état civil et statistiques démographiques

DAFI Programme allemand Albert Einstein de bourses universitaires pour les réfugiés

DDC Direction du développement et de la coopération (Suisse)

DEVCO Direction générale de la coopération internationale et du développement de la Commission européenne

DFID Ministère du développement international (Grande Bretagne)

DSR Détermination du statut de réfugié

EAC Communauté d'Afrique de l'Est

EASO Bureau Européen d'Appui pour l'Asile

ECHO Office d'Aide humanitaire de la Commission européenne

ECOSOC Conseil économique et social (Nations Unies)

ERC Coordinateur des secours d'urgence (Nations Unies)

ERCM Mécanisme d'appui conjoint aux pays de réinstallation émergents

ETM Mécanisme de transit d'urgence

ExCom Comité exécutif du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

FAO Fonds des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

FICR Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

FMI Fonds monétaire international

FNUAP Fonds des Nations Unies pour la population

FSD *Africa Financial Deepening Sector Africa* - Renforcement du secteur financier en Afrique

GAM Malnutrition aiguë globale

GAVI l'Alliance du vaccin

GCC Conseil de coopération du Golfe

GCFF Mécanisme mondial de financement concessionnel

GDT Outil de distribution globale (pour le HCR)

GNA Evaluation globale des besoins (pour le HCR)

GNUD Groupe des Nations Unies pour le développement

GP20 20^{ème} anniversaire des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays

GPA Plan d'action mondial pour des solutions énergétiques durables en situation de déplacement

GPC Groupe sectoriel global de la protection

GSC Groupe sectoriel global des abris

HALEP Liste d'alerte pour la préparation aux urgences

HCDH Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

HLE Événement de haut niveau (sur l'apatridie)

HLP Logement, terres et propriété

HRP Plan d'intervention humanitaire

HRWG Groupe de travail sur les Droits de l'Homme (GNUD)

IASC Comité permanent interorganisations

ICVA Conseil international des agences bénévoles (CIAB)

IDA Association internationale de développement (Banque mondiale)

IDP Personne déplacée interne

IGAD Autorité intergouvernementale pour le développement

IPIS Système intégré d'identification des populations

IPSAS Normes comptables internationales du secteur public

IRC Comité international de secours

IRHIS Système intégré d'information sur la santé des réfugiés (pour le HCR)

IYCF Alimentation des nourrissons et des jeunes enfants

JEA Jeune expert associé

JICA Agence japonaise de coopération internationale

JIPS Service commun de profilage des déplacés

LGBTI Lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués

MDB Banque multilatérale de développement (BMD)

MERCOSUR Marché commun du Sud (*Mercado Común del Sur*)

MINARE Cadre d'action national d'intervention et d'assistance en faveur des réfugiés au Costa Rica (*Marco Integral Nacional de Atención y Respuesta a los Refugiados en Costa Rica*)

MIRPS Cadre régional global pour la protection et les solutions (*Marco Integral Regional para la Protección y Soluciones*)

MoU Memorandum d'accord

MSB Agence suédoise pour la protection civile

MYMP Pluriannuel et de partenariats multiples

NCA Nord de l'Amérique centrale

NFIs Articles non alimentaires

NRC Conseil norvégien pour les réfugiés

OCDE Organisation de coopération et de développement économiques

OCHA Bureau de la coordination des affaires humanitaires (Nations Unies)

OEA Organisation des États américains

OIM Organisation internationale pour les migrations

OIT Organisation internationale du Travail

OMS Organisation mondiale de la Santé

ONG Organisation non gouvernementale

ONUDC Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

ONU-Femmes Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

ONUSIDA Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA

OPS/OMS Organisation panaméricaine de la santé / Organisation mondiale de la santé

OSCE Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

OUA Organisation de l'unité africaine

PAM Programme Alimentaire Mondial

PDD Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes

PNB Produit national brut

PNUD Programme des Nations Unies pour le développement

PNUE Programme des Nations Unies pour l'environnement

PRIMES Ecosystème numérique d'enregistrement de la population et de gestion de l'identité (pour le HCR)

PSG Priorités stratégiques globales (pour le HCR)

QAI Initiative d'assurance qualité

QIEE Initiative pour un asile de qualité en Europe de l'Est

RAEC Régime d'asile européen commun

RAIS Système d'information sur l'aide aux réfugiés (pour le HCR)

RBM Gestion axée sur les résultats

REMI Système de gestion des informations sur l'éducation des réfugiés (pour le HCR)

RMRP Plan de réponse pour les réfugiés et les migrants

RRP Plan de réponse pour les réfugiés

RRRP Plan de réponse régionale pour les réfugiés

SDG Objectif(s) de développement durable (ODD)

SGBV Violences sexuelles et de genre

SIDA Agence suédoise de coopération internationale et de développement

SSAR Stratégie de recherche de solutions pour les réfugiés afghans

THW Agence fédérale allemande pour le secours technique (*Technisches Hilfswerk*)

TIC Technologies de l'information et des communications

UA Union africaine

UE Union européenne

UNCDF Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU)

UNDAF Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

UNESCO Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

UN-Habitat Programme des Nations Unies pour les établissements humains

UNICEF Fonds des Nations Unies pour l'enfance

UNITAR Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

UNMAS Service de la lutte antimines des Nations Unies

UNOPS Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

UPR Examen périodique universel (par le Conseil des droits de l'homme)

USAID Agence des États-Unis pour le développement international

VIH et SIDA Virus de l'Immunodéficience Humaine et Syndrome d'Immunodéficience Acquise

VNU Volontaires des Nations Unies

WASH Eau, assainissement et hygiène

WBG Groupe de la Banque mondiale

CRÉDITS

Le HCR souhaite remercier tous les membres de son personnel au Siège et sur le terrain, ainsi que les consultants, qui ont contribué à la préparation des parties narratives, financières et graphiques de cette publication.

Concept graphique : HCR

Graphisme, production et impression : Unité d'impression, Service d'appui à la production, Office des Nations Unies à Genève (1810260E).

Les cartes reproduites dans cette publication n'impliquent aucune prise de position de la part du HCR quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Toutes les données dans ce document sont issues des statistiques les plus récentes dont dispose le HCR ou d'autres Agences des Nations unies.

Tous les montants sont exprimés en dollars des États-Unis d'Amérique sauf mention contraire.

Pour tout rectificatif ultérieur à l'impression, prière de se référer aux pages « Publications » du site internet Global Focus (<http://reporting.unhcr.org>).

HCR

Case postale 2500

1211 Genève 2

Suisse

Tél: 00 41 22 739 81 35

Courriel: hqfr00@unhcr.org

<http://reporting.unhcr.org> and www.unhcr.fr

Twitter@UNHCRgov | Twitter@refugees | Facebook | Instagram

Photo de couverture

© HCR/Santiago Escobar-Jaramillo

Luis et Magaly, un couple vénézuélien de Mérida, porte leur fille Izabella le long d'une autoroute provenant de la ville frontalière de Cúcuta. Ils ont encore 450 kilomètres à faire en direction du sud-ouest pour rejoindre la ville de Tunja dans le département de Boyacá (Colombie), où Luis a un travail qui l'attend dans un atelier de mécanique.

reporting.unhcr.org
www.unhcr.fr



Publié par le HCR
Case postale 2500
1211 Genève 2
Suisse

Pour toutes informations et demandes,
veuillez contacter :
DRRM
hqfr00@unhcr.org
HQGARS@unhcr.org

Twitter@UNHCRgov | Twitter@refugees
Facebook | Instagram

